

Actes



## 15<sup>e</sup> Conférence du Conseil de l'Europe des ministres responsables de l'aménagement du territoire (CEMAT)

Moscou, Fédération de Russie, 8-9 juillet 2010



**15<sup>e</sup> Conférence du Conseil de l'Europe  
des ministres responsables de l'aménagement  
du territoire (CEMAT)**

Moscou (Fédération de Russie), 8-9 juillet 2010

Version anglaise :

*15th Council of Europe Conference of Ministers responsible for Spatial/Regional Planning (CEMAT)*

*Les vues exprimées dans cet ouvrage sont de la responsabilité des auteurs et ne reflètent pas nécessairement la ligne officielle du Conseil de l'Europe.*

Toute demande de reproduction ou de traduction de tout ou d'une partie du document doit être adressée à la Direction de la communication (F-67075 Strasbourg ou [publishing@coe.int](mailto:publishing@coe.int)). Toute autre correspondance relative à cette publication doit être adressée à la Direction de la culture et patrimoine.

Couverture : Service de la production des documents et publications (SPDP),  
Conseil de l'Europe

Mise en page : Jouve, Paris

Editions du Conseil de l'Europe  
F-67075 Strasbourg Cedex  
<http://book.coe.int>

© Conseil de l'Europe, mars 2012  
Imprimé au Conseil de l'Europe

# Table des matières

<b>I. Résumé des travaux</b> .....	5
<b>II. Textes et documents adoptés</b> .....	13
Déclaration de Moscou CEMAT : « Les enjeux du futur : le développement territorial durable du continent européen dans un monde en mutation » .....	14
Résolution CEMAT n° 1 : « La contribution des services essentiels à un aménagement durable des territoires du continent européen » .....	28
Résolution CEMAT n° 2 : « La charte paneuropéenne du patrimoine rural : pour un développement territorial durable » .....	40
Résolution n° 3 : « L'organisation de la 16 <sup>e</sup> session de la Conférence du Conseil de l'Europe des ministres responsables de l'aménagement du territoire » .....	49
<b>III. Allocutions et discours</b> .....	51
<b>IV. Synthèse des rapports nationaux</b> .....	169
<b>V. Rapport d'activité CEMAT 2006-2010</b> .....	291
<b>VI. Glossaire du développement territorial CEMAT</b> .....	383
<b>VII. Programme de la 15<sup>e</sup> session de la CEMAT</b> .....	387
<b>VIII. Liste des documents</b> .....	397
<b>IX. Liste des participants</b> .....	401



# **I. Résumé des travaux**

## Introduction

1. La 15<sup>e</sup> Conférence du Conseil de l'Europe des ministres responsables de l'aménagement du territoire (CEMAT) s'est tenue à Moscou les 8 et 9 juillet 2010, à l'invitation du Gouvernement russe.

La Conférence a été ouverte par le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, M. Thorbjørn Jagland. M. Viktor Basargin, ministre du Développement régional de la Fédération de Russie, a souhaité ensuite la bienvenue aux participants. Des messages du Président de la Fédération de Russie, M. Dmitry Medvedev et du Premier ministre de la Fédération de Russie, M. Vladimir Putin, ont été lus aux participants. Des allocutions ont été prononcées par : M. Dmitry Kozak, Premier ministre adjoint de la Fédération de Russie; M<sup>me</sup> Svetlana Orlova, vice-présidente du Conseil de la Fédération de l'Assemblée fédérale de la Fédération de Russie, au nom de M. Sergey Mironov, président du Conseil de la Fédération de l'Assemblée fédérale de la Fédération de Russie; et M<sup>me</sup> Galina Izotova, première vice-présidente du Comité des affaires de la Fédération et des politiques régionales de la Douma d'Etat de l'Assemblée fédérale de la Fédération de Russie, au nom de M. Boris Gryzlov, président de la Douma d'Etat de l'Assemblée fédérale de la Fédération de Russie.

2. Le Comité des hauts fonctionnaires de la CEMAT (CHF) a tenu une réunion préparatoire la veille de la conférence pour parachever les textes devant être adoptés au terme de la conférence.

3. Le thème général de la conférence était le suivant : « Les enjeux du futur : le développement territorial durable du continent européen dans un monde en mutation ».

4. Cent cinquante représentant(e)s des Etats membres, de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, de la Conférence des OING, de plusieurs comités directeurs du Conseil de l'Europe, d'organisations gouvernementales internationales ainsi que de nombreux membres du gouvernement, du parlement et des représentant(e)s d'ONG du pays hôte ont assisté à la conférence.

## **Travaux de la conférence**

5. Dans son allocution introductive, le Secrétaire Général a souligné que l'accroissement démographique, l'urbanisation, la concentration, la concurrence, les déséquilibres régionaux et les disparités de développement sont des problèmes de grande ampleur dont nos sociétés doivent prendre conscience et s'attacher à les résoudre. Il a considéré que les solutions et les remèdes ne sont pas exclusivement économiques et qu'en tant qu'instrument entre les mains des pouvoirs publics, l'aménagement du territoire est étroitement lié à la recherche du bien commun et doit être axé sur des objectifs à long terme. Il a ainsi considéré que l'action de la CEMAT contribue à instaurer un mode de développement territorial durable, susceptible de prévenir, ou du moins d'atténuer considérablement, certains effets négatifs des crises actuelles ainsi que les difficultés sociales. Il a souligné qu'en améliorant les conditions et le niveau de vie, l'aménagement du territoire ouvre la voie à la création d'une société meilleure, ce qui est l'une des principales missions du Conseil de l'Europe.

Dans son allocution, M. Viktor Basargin, ministre du Développement régional de la Fédération de Russie, s'est dit convaincu qu'en unissant leurs forces et leur potentiel intellectuel, les ministres responsables de l'aménagement du territoire peuvent trouver des moyens de régler les problèmes liés à l'aménagement du territoire auxquels le continent européen est confronté, et renforcer ainsi la collaboration paneuropéenne.

M. Dmitry Medvedev, Président de la Fédération de Russie, a adressé tous ses vœux aux participants à l'occasion du 40<sup>e</sup> anniversaire de la CEMAT. Il a précisé que la Russie s'était engagée sur la voie d'une modernisation globale, fondée sur les valeurs de la démocratie et de la valorisation du potentiel humain, ce qui répond à la vocation du Conseil de l'Europe, et a souhaité que la conférence soit l'occasion d'examiner en détail les grandes questions liées à l'intégration des pays européens.

M. Vladimir Putin, Premier ministre de la Fédération de Russie a souhaité la bienvenue aux participants et hôtes de la conférence et leur a adressé tous ses vœux à l'occasion du 40<sup>e</sup> anniversaire de la CEMAT. Il a relevé que cet éminent forum international s'intéresse aux questions essentielles d'aménagement du territoire et de développement territorial durable sur le continent européen et

a noté que la Russie contribue au progrès dynamique du Conseil de l'Europe, que les processus d'intégration régionale se renforcent et que l'on s'attache à traiter de concert les enjeux actuels du développement socio-économique.

6. Les participants ont procédé à l'élection du président après la session d'ouverture et M. Viktor Basargin, ministre du Développement régional de la Fédération de Russie a été élu président de la conférence.

7. La conférence s'est déroulée conformément au programme. Les participant(e)s ont entendu les interventions des représentants des principaux organes du Conseil de l'Europe, en particulier celles de M. Nexhati Jakupi, représentant de la présidence du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, M. Aleksei Lotman, représentant de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, M. Apolonio Ruiz-Ligero, gouverneur adjoint de la Banque de développement du Conseil de l'Europe, et M<sup>me</sup> Anne-Marie Chavanon, présidente de la Commission du développement territorial durable, Conférence des OING du Conseil de l'Europe. Ces intervenants ont présenté les travaux menés par le Conseil de l'Europe en matière d'aménagement du territoire.

8. Plusieurs délégations avaient soumis des rapports nationaux sur les thèmes de la conférence et un document de synthèse des rapports nationaux avait été établi. Par ailleurs, le rapport d'activité CEMAT 2006-2010, comprenant les conclusions des séminaires et des conférences internationales CEMAT 2006-2010 sur « L'accessibilité et l'attractivité des territoires ruraux et enclavés : transports durables et services d'intérêt général » (Andorre, 2007), « Défis et stratégies pour les métropoles et régions métropolitaines » (Fédération de Russie, 2008), « La dimension spatiale des droits humains : pour une nouvelle culture du territoire » (Arménie, 2008), « Une approche globale pour un développement territorial durable et équilibré du continent européen » (Ukraine, 2009), a été présenté. Tous les documents de la conférence sont disponibles sur le site internet de la CEMAT : [www.coe.int/CEMAT/fr](http://www.coe.int/CEMAT/fr) (Conférences ministérielles > 15<sup>e</sup> CEMAT).

9. A l'issue des débats, au cours desquels la plupart des délégations sont intervenues, le président de la conférence, M. Viktor Basargin et son représentant M. Sergey Yurpalov, vice-président du développement régional de la Fédération de Russie et président du Comité des hauts fonctionnaires de la CEMAT, ont présenté respectivement les projets de déclaration et de résolution qui ont été adoptés par la conférence :

- Déclaration de Moscou : « Les enjeux du futur : le développement territorial durable du continent européen dans un monde en mutation » ;
- Résolution n° 1 : « La contribution des biens essentiels à un développement territorial durable du continent européen » ;
- Résolution n° 2 : « La Charte paneuropéenne du patrimoine rural : pour un développement territorial durable » ;
- Résolution n° 3 : « L'organisation de la 16<sup>e</sup> session de la Conférence du Conseil de l'Europe des ministres responsables de l'aménagement du territoire ».

10. Durant la séance de clôture, les participants ont remercié les autorités russes de leur accueil et de la parfaite organisation de leur conférence et les autorités de la Grèce pour leur proposition d'accueillir en 2013 la 16<sup>e</sup> Conférence du Conseil de l'Europe des ministres responsables de l'aménagement du territoire.

## **Résumé des débats**

11. La conférence a été l'occasion pour les délégations des Etats membres du Conseil de l'Europe d'établir le bilan des progrès accomplis et des initiatives prises, mais aussi d'identifier les obstacles rencontrés et les défis à surmonter pour réaliser un développement territorial durable du continent européen.

Le rapport introductif de M. Viktor Basargin a montré comment les politiques d'aménagement du territoire devenaient un élément crucial de l'agenda politique des gouvernements.

Les délégations ont considéré que l'objectif prioritaire de la cohésion territoriale, promue par les Principes directeurs, devait être essentiellement interprété comme étant une dimension territoriale élémentaire des droits de l'homme. Elles ont noté que cet objectif correspond à une valeur fondamentale de la société européenne, à même de réconcilier les citoyens européens et leurs aspirations quotidiennes en termes de dignité humaine, d'équité et de sécurité, de qualité de vie, d'environnement de travail et culturel avec les transformations inévitables des systèmes de production et de la division internationale et interrégionale du travail, avec des changements des conditions naturelles, comme le changement climatique, et avec le

passage à une société plus multiculturelle. Ils ont souligné que la cohésion territoriale est l'objectif le plus vaste et le plus ambitieux que les politiques de développement territorial, en coopération avec d'autres politiques publiques, doivent chercher à atteindre.

Les délégations ont considéré que le changement climatique, le vieillissement de la population et la polarisation sociale appellent des réponses appropriées et efficaces en termes de politique territoriale. Elles ont noté que ces nouveaux enjeux exigent des réponses politiques urgentes, notamment en ce qui concerne le développement territorial, en coopération avec d'autres politiques publiques. Elles ont noté que la qualité et l'efficacité de la gouvernance territoriale sont des facteurs essentiels pour relever avec succès les nouveaux défis.

14. En ce qui concerne le sous-thème n° 1 « La contribution des biens essentiels à un développement territorial durable du continent européen », les délégations ont considéré qu'il convenait d'intégrer la dimension des « droits de l'homme » dans les politiques d'aménagement du territoire et de promouvoir la cohésion territoriale. Il a été noté que les services essentiels sont des services qui de l'avis d'un Etat membre doivent être généralement disponibles. Ces services apparaissent déterminants pour l'aménagement du territoire, tout particulièrement dans les espaces ruraux, et l'absence d'accès à ces services porte atteinte au droit à un niveau de vie suffisant tel qu'inscrit dans la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948). La CEMAT a déjà exprimé son point de vue sur des aspects spécifiques de cette question dans les « Principes directeurs pour le développement territorial durable du continent européen » (Recommandation Rec(2002)1 du Comité des Ministres sur les Principes directeurs de la CEMAT pour le développement territorial durable du continent européen), ainsi que dans ses déclarations ministérielles des 13<sup>e</sup> CEMAT (Ljubljana, 2003) et 14<sup>e</sup> CEMAT (Lisbonne, 2006), la Déclaration de Ljubljana soulignant notamment que « l'inégalité d'accès aux biens et services essentiels engendr[e] des phénomènes de marginalisation et d'exclusion ».

15. En ce qui concerne le sous-thème n° 2 « Le patrimoine rural comme facteur de cohésion territoriale », les délégations ont relevé que la Recommandation Rec(2002)1 reconnaît que la valorisation du patrimoine culturel accroît l'attractivité régionale et locale pour les investisseurs, le

tourisme et la population et qu'il est un important facteur de développement économique. Il a ainsi été considéré qu'il s'agissait de mettre en œuvre les dispositions des Principes directeurs relatives aux « zones rurales » et à la « participation effective de la société au processus d'aménagement du territoire » et de promouvoir l'utilisation du *Guide européen d'observation du patrimoine rural – CEMAT*. Les délégations ont considéré que le patrimoine rural, véritable capital et ressource du territoire, est un élément porteur et moteur du développement durable du continent européen, contribuant de manière déterminante à l'attractivité des territoires ruraux et à « l'équilibre ville-campagne ».

16. Les délégations ont discuté dans ce contexte des futurs travaux du Conseil de l'Europe en matière d'aménagement du territoire. Elles ont souligné que la CEMAT, qui réunit des Etats membres et non membres de l'Union européenne, est un forum unique de débat sur l'avenir du continent européen et de promotion de la coopération et de partenariats, au vu des nouveaux défis qui se présentent et des évolutions du territoire causées par des changements structurels. Elles ont souhaité que le Comité des Ministres offre un soutien approprié aux recommandations politiques de la CEMAT et continue à soutenir la CEMAT en la dotant de moyens suffisants.

## Résultats

17. Les ministres et chefs de délégation ont adopté les textes suivants :
- Déclaration de Moscou : « Les enjeux du futur : le développement territorial durable du continent européen dans un monde en mutation » ;
  - Résolution n° 1 : « La contribution des biens essentiels à un développement territorial durable du continent européen » ;
  - Résolution n° 2 : « La charte paneuropéenne du patrimoine rural : pour un développement territorial durable » ;
  - Résolution n° 3 : « L'organisation de la 16<sup>e</sup> session de la Conférence du Conseil de l'Europe des ministres responsables de l'aménagement du territoire ».















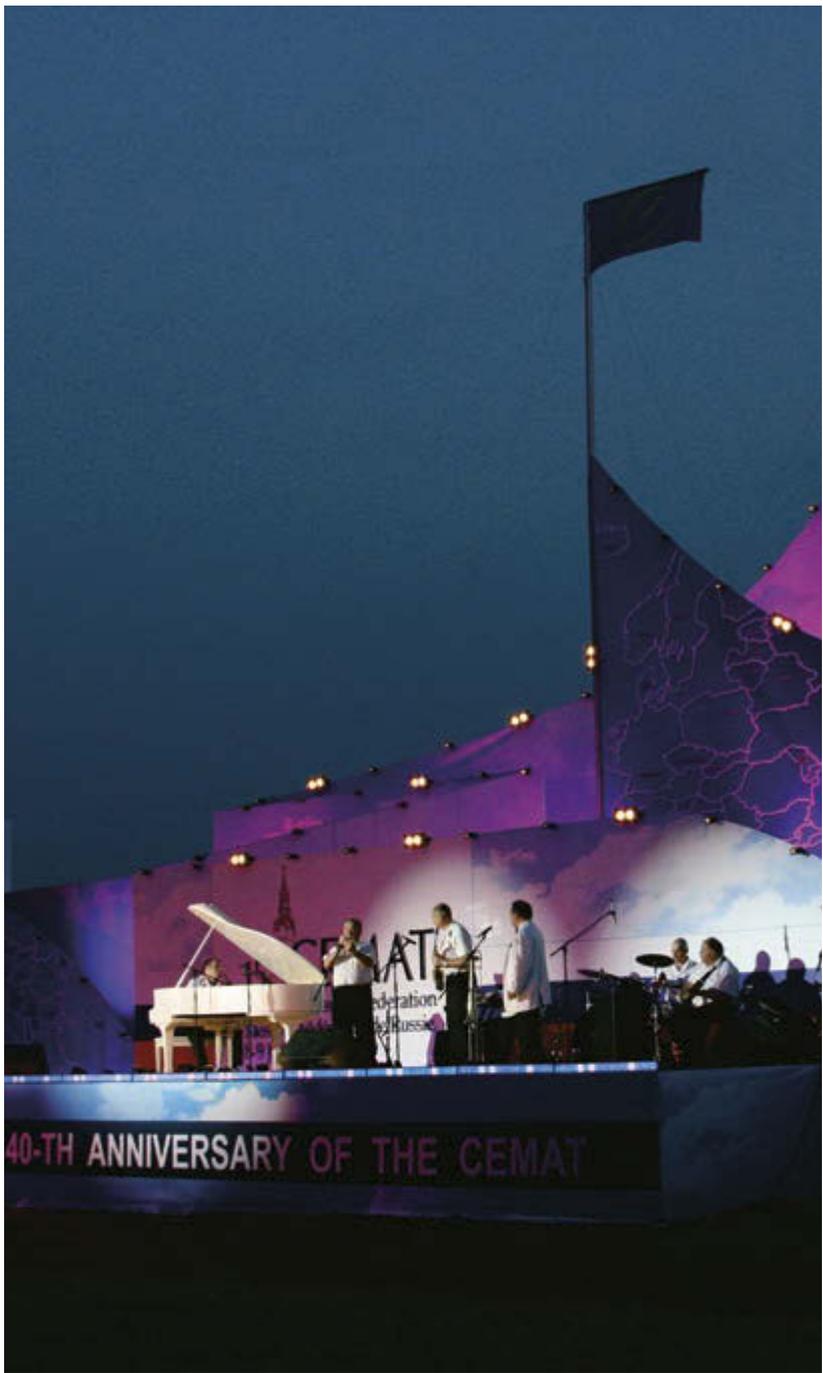












## **II. Textes et documents adoptés**

## Déclaration de Moscou CEMAT

### Les enjeux du futur : le développement territorial durable du continent européen dans un monde en mutation

*adoptée par les ministres responsables de l'aménagement du territoire lors de la 15<sup>e</sup> session plénière de la Conférence du Conseil de l'Europe des ministres responsables de l'aménagement du territoire (CEMAT) à Moscou, Fédération de Russie, le 8 juillet 2010*

Nous, ministres des Etats membres du Conseil de l'Europe participant à la 15<sup>e</sup> session plénière de la Conférence européenne des ministres responsables de l'aménagement du territoire, qui célèbre également le 40<sup>e</sup> anniversaire de la CEMAT, à Moscou, Fédération de Russie, les 8 et 9 juillet 2010,

Considérant :

- l'attachement du Conseil de l'Europe à la promotion des droits de l'homme et de la démocratie pluraliste, concrétisé dans plusieurs conventions et chartes européennes, et le fait que la CEMAT a placé au rang de ses priorités la promotion de la dimension territoriale des droits de l'homme et de la démocratie, par la voie notamment du renforcement de la cohésion territoriale et par des approches démocratiques fondées sur la participation accrue des collectivités locales et régionales et de la société civile aux processus de développement territorial ;
- les changements considérables survenus au cours des quarante dernières années en termes d'exigence à l'égard des politiques de développement territorial et engendrés par la dynamique des facteurs contextuels, l'émergence de nouveaux défis et l'avancée des valeurs sociétales ; le rôle essentiel joué par la CEMAT au cours de ces quarante années s'agissant de la promotion d'activités efficaces en matière de développement territorial à tous les niveaux, y compris le niveau transfrontalier, afin de renforcer le bien-être des citoyens européens ainsi que la qualité et l'attractivité du territoire européen, et la nécessité de donner à la CEMAT, en cette occasion mémorable, un nouvel élan, bien adapté au nouveau contexte ;

- l’engagement du Conseil de l’Europe en faveur du développement durable, tel que reconnu par la Déclaration finale du 3<sup>e</sup> Sommet des chefs d’Etat et de gouvernement (2005), par le Comité des Ministres, l’Assemblée parlementaire, le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux et la Conférence des OING, et exprimé par la CEMAT à travers les « Principes directeurs pour le développement territorial durable du continent européen » (2000) et la recommandation afférente du Comité des Ministres du Conseil de l’Europe aux Etats membres (Rec(2002)1), la Déclaration de Ljubljana sur « La dimension territoriale du développement durable » (2003) et la Déclaration de Lisbonne sur « Des réseaux pour le développement territorial durable du continent européen : des ponts à travers l’Europe » (2006) ;
- qu’en cette année de défis économiques et sociaux, les priorités de la présidence du Comité des Ministres du Conseil de l’Europe (mai-novembre 2010), centrées sur l’achèvement d’une plus grande cohésion territoriale, sont pleinement en lien avec les engagements de la CEMAT en faveur du développement territorial durable du continent européen.

Eu égard au Schéma de développement de l’espace communautaire (SDEC) et à l’Agenda territorial de l’Union européenne et de son premier programme d’action, adoptés lors des réunions informelles des ministres responsables de l’aménagement du territoire des Etats membres de l’Union européenne respectivement à Potsdam en 1999 et à Leipzig et à Ponta Delgada en 2007 ;

Faisant suite aux principes et objectifs proposés dans le programme de travail du Comité des hauts fonctionnaires pour la période 2007-2010, axé sur le thème « Les enjeux du futur : le développement territorial durable du continent européen dans un monde en mutation » ;

*Adoptons la déclaration suivante :*

### **Les grandes étapes de l’itinéraire de la CEMAT**

La CEMAT a été créée en 1970 dans le but de développer la coopération transnationale sur des questions communes de développement territorial telles que les déséquilibres régionaux croissants générés par la prospérité économique, le passage structurel à une économie davantage basée sur les services ou l’intégration territoriale par delà les frontières nationales. Rapidement, de nouveaux défis ont émergé et ont dû être portés à l’ordre du jour de la

CEMAT, tels que la croissance du chômage dans les régions industrielles, le retard économique des périphéries européennes, les tendances à la polarisation à l'intérieur et autour des zones métropolitaines et la prise de conscience de l'importance des questions liées à l'environnement. Plus récemment, des innovations majeures en matière de systèmes de télécommunication, notamment l'introduction à l'échelle mondiale d'internet et des technologies de communication connexes, ont rendu possibles l'émergence de la société de la connaissance et l'accélération de la mondialisation. Il est alors apparu que la formation de pôles de compétitivité et le développement axé sur les ressources régionales étaient des stratégies bien adaptées.

L'événement politique le plus important de la période de l'après-guerre sur le continent européen a eu lieu dans les années 1989-1991, juste à mi-parcours des quarante années d'activités de la CEMAT, avec la chute du rideau de fer. La période de transition qui a suivi, dominée par l'introduction de l'économie de marché dans les pays de l'Europe centrale et orientale ainsi qu'en Russie, a eu des effets territoriaux considérables en ce qui concerne aussi bien les villes que les zones rurales. L'intégration territoriale a pu ensuite progresser à l'échelle du continent et des réseaux de toutes sortes se sont développés au cours des vingt dernières années dans l'ensemble de l'Europe. Le continent européen est à nouveau unifié, dans un contexte où les disparités économiques restent cependant importantes.

Durant les quarante dernières années, l'organisation interne des compétences institutionnelles au sein des Etats membres du Conseil de l'Europe a considérablement changé. Le processus de démocratisation et le changement de polarisation qui en est résulté ont conféré d'importantes responsabilités, en matière de développement territorial, aux régions et aux municipalités de la plupart des pays. Même dans les pays d'Europe centrale et orientale, le processus de décentralisation, engagé plus tardivement, a considérablement progressé, donnant naissance, comme en Europe occidentale, à des structures de gouvernance territoriale à plusieurs niveaux.

Depuis sa création en 1970, la CEMAT a joué un rôle inestimable dans la promotion de politiques de développement territorial efficaces dans l'ensemble de l'Europe, adaptées aux changements majeurs dans le contexte général :

Des activités de sensibilisation, d'échange de bonnes pratiques et de réflexions prospectives communes ont jalonné ces quarante années d'activités. La CEMAT a eu un impact incontestable sur l'amélioration des législations, des politiques, des procédures, des pratiques et des outils en matière de développement territorial dans de nombreux pays. Son influence a été particulièrement forte lorsque de nouveaux groupes de pays ont rejoint le Conseil de l'Europe, comme cela s'est produit dans le cas de plusieurs pays d'Europe du Sud dans les années 1970 et d'Europe centrale et orientale dans les années 1990.

L'une des réalisations particulièrement utile et influente de la CEMAT a été l'élaboration conjointe et l'adoption politique de doctrines communes et d'avant-garde en matière de développement territorial, telles que la « Charte européenne de l'aménagement du territoire » adoptée à Torremolinos en 1983 et les « Principes directeurs pour le développement territorial durable du continent européen » adoptés à Hanovre en 2000, à l'occasion du 30<sup>e</sup> anniversaire de la CEMAT.

La CEMAT a préconisé les principes de subsidiarité et de réciprocité en vue d'assurer une participation active des régions et des municipalités dans les politiques de développement territorial et de préserver l'unité dans la diversité transmise à l'Europe par son histoire et sa géographie.

La CEMAT a continué de démontrer que des politiques de développement territorial bien conçues et mises en œuvre efficacement sont fondamentales pour garantir un développement durable à long terme, ainsi que l'énoncent les Déclarations de Rio et de Johannesburg et pour protéger et valoriser les paysages conformément aux dispositions de la Convention européenne du paysage.

Durant les années 2007-2010 placées sous la présidence de la Fédération de Russie, la CEMAT s'est particulièrement intéressée, dans le cadre de ses symposiums internationaux, aux sujets suivants : « L'accessibilité et l'attractivité des territoires ruraux et enclavés : transports durables et services d'intérêt général » (Andorre, 2007), « Défis et stratégies pour les métropoles et régions métropolitaines, dans un contexte de globalisation croissante, eu égard au développement économique, social, environnemental et culturel » (Saint-Pétersbourg, 2008), « La dimension spatiale des droits de l'homme : pour une nouvelle culture du territoire » (Erevan, 2008), et « Une approche globale pour un développement territorial équilibré du continent européen » (Kiev, 2009).

L'objectif prioritaire de la cohésion territoriale, promue par les Principes directeurs, doit être essentiellement interprété comme étant une dimension territoriale élémentaire des droits de l'homme. Il correspond à une valeur fondamentale de la société européenne, à même de réconcilier les citoyens européens et leurs aspirations quotidiennes en termes de dignité humaine, d'équité et de sécurité, de qualité de vie, d'environnement de travail et culturel avec les transformations inévitables des systèmes de production et de la division internationale et interrégionale du travail, avec des changements des conditions naturelles, comme le changement climatique, et avec le passage à une société plus multiculturelle. La cohésion territoriale est l'objectif le plus vaste et le plus ambitieux que les politiques de développement territorial, en coopération avec d'autres politiques publiques, doivent accomplir.

## **2. Le changement climatique, le vieillissement de la population et la polarisation sociale appellent des réponses appropriées et efficaces en termes de politique territoriale**

De nouveaux enjeux ayant des conséquences importantes sur le territoire ont émergé au cours des dix dernières années, enjeux qui n'ont pas du tout ou pas suffisamment été pris en compte dans les Principes directeurs adoptés en 2000. Or ils exigent des réponses politiques urgentes, notamment en ce qui concerne le développement territorial, en coopération avec d'autres politiques publiques.

*L'accélération du changement climatique et la nécessité d'un nouveau paradigme en matière énergétique appellent à prendre de toute urgence des initiatives en termes de développement territorial*

Le changement climatique, à peine perceptible il y a quelques décennies, s'est accéléré au point de devenir l'une des problématiques les plus graves à l'échelle de la planète. Les systèmes reposant sur les énergies fossiles, qui produisent l'essentiel des émissions de gaz à effet de serre, sont largement reconnus comme les principaux vecteurs du changement climatique. Ce phénomène a une incidence croissante sur les systèmes biologiques et physiques et nuit à l'accès élémentaire à l'eau, à la production alimentaire et à d'autres secteurs économiques ainsi qu'à l'environnement. Il est aussi à l'origine de plus en plus de risques naturels aux effets sociaux, économiques et environnementaux préjudiciables. Pour freiner le changement climatique

et limiter l'ampleur de ses effets négatifs, il faut parvenir à prendre des initiatives majeures, dictées par un grand nombre de politiques publiques, et à induire des changements importants dans le fonctionnement de la société.

Les politiques de développement territorial ont des missions déterminantes à accomplir dans ce domaine. Pour faciliter le changement de paradigme énergétique, elles doivent contribuer à l'adaptation des systèmes de transport, à la mise en œuvre de mesures efficaces sur le plan énergétique dans la conception des bâtiments et de l'habitat urbain ainsi qu'à la bonne gestion des besoins en mobilité, à la promotion et à l'utilisation de sources d'énergie renouvelables tout en veillant à l'exploitation durable de l'environnement, à l'équité sociale, et à l'optimisation des avantages économiques à tirer de ces nouvelles approches dans les régions européennes, et ce par le biais d'activités de recherche et développement jusqu'à la mise en œuvre généralisée de nouvelles solutions pratiques adaptées à chaque région. Pour minimiser les effets négatifs du changement climatique, les politiques de développement du territoire doivent parvenir, d'une part, à intensifier les mesures de prévention des risques liés aux catastrophes naturelles (inondations, sécheresses, tempêtes, glissements de terrain, etc.) et, d'autre part, à définir des mesures structurelles visant à faciliter tant l'adaptation des systèmes de production (agriculture, sylviculture, tourisme) et des structures urbaines qu'à renforcer la protection de la biodiversité et des ressources naturelles qui peuvent être touchées par le changement climatique. Il convient en outre d'intégrer des mesures d'atténuation et d'adaptation dans les stratégies de développement aux niveaux local, régional et national et dans les prises de décision à tous les niveaux, ce qui permet de renforcer considérablement les politiques de développement du territoire.

*Elaborer des réponses appropriées en termes de politique territoriale face aux nouveaux enjeux démographiques et socioculturels*

Les faibles taux de fécondité observés depuis plusieurs dizaines d'années ont aujourd'hui pour effet d'accélérer le vieillissement de la population et, dans certains pays, son déclin. Ces tendances vont s'amplifier à l'avenir, de manière plus intense en Europe centrale et orientale ainsi que dans certaines régions d'Europe occidentale.

L'importance relative de la migration, qui a pour conséquence un changement dans l'ensemble de la population, va semble-t-il continuer à se manifester.

Ces changements démographiques, associés à un faible taux de natalité et à une polarisation sociale croissante de la société européenne, exigeront une promotion des politiques de développement territorial.

S'agissant de l'accélération du vieillissement de la population, il s'agit d'anticiper le manque de main-d'œuvre dans un nombre croissant de régions européennes – ces améliorations doivent permettre grâce à l'amélioration des compétences, des taux d'emploi, de la productivité et des capacités d'innovation, de renforcer la fourniture de services et d'infrastructures bien adaptées pour les personnes âgées (santé, culture, transport, logement) et l'accès satisfaisant à ces services et infrastructures, et de développer l'économie résidentielle et patrimoniale dans les régions dotées d'un capital naturel et culturel de grande valeur, et ce en attirant un nombre croissant de retraités.

Dans certaines régions (principalement des zones rurales reculées, des zones de faible densité de population et des villes industrielles anciennes) touchées ou menacées par la spirale de la désertification sociale sous les effets conjugués du dépeuplement, du manque d'emploi et de la fermeture des services, les politiques de développement territorial doivent veiller à la fourniture de services essentiels et promouvoir le développement économique et la cohésion sociale afin de maintenir la vitalité de l'habitat et prévenir l'aggravation de la situation. Pour faciliter l'intégration des jeunes – et tout particulièrement celle des femmes – sur le marché du travail dans leur région d'origine, ralentir la tendance à l'émigration externe et améliorer l'attractivité régionale et les perspectives individuelles de ces groupes, il convient d'augmenter considérablement les chances d'accéder à l'enseignement supérieur, à l'apprentissage tout au long de la vie et à des emplois qualifiés, notamment grâce à une meilleure offre de services et d'infrastructures de nature à faciliter également la mobilité intra-régionale, en la liant aux efforts permettant de contrecarrer le processus de déclin en créant de nouveaux emplois.

Pour compenser les effets de la polarisation sociale croissante, en particulier dans les villes, effets qui se concrétisent souvent par la ségrégation sociale, l'augmentation de l'intolérance, l'insécurité, voire la violence, les mesures de développement territorial et d'aménagement du territoire, conjuguées à d'autres politiques publiques et dans le contexte de l'objectif de cohésion sociale du Conseil de l'Europe, doivent prévenir ces tensions, veiller à

l'inclusion sociale et atténuer la ségrégation sociale en réhabilitant et en revitalisant les quartiers qui posent problème.

Les villes jouent également un rôle important dans la reprise de l'économie en raison de leur valeur ajoutée en matière d'innovation.

**3. Promouvoir un développement territorial innovant, durable et cohésif face à l'accélération de la mondialisation et en tant que moyen de relever les enjeux économiques dans la période d'après-crise**

*Tirer un meilleur profit du processus de mondialisation grâce à des approches territoriales plus efficaces*

La mondialisation des économies, tendance dominante depuis les années 1990, est favorisée par la libéralisation des échanges et le développement des technologies de l'information et de la communication, qui ont augmenté la commerciabilité des biens et des services, permettant ainsi la fragmentation transnationale des processus de production en fonction des localisations les plus rentables. Alors que certaines régions européennes tirent des avantages conséquents de la mondialisation, d'autres sont confrontées à une concurrence externe accrue. Il est probable qu'à l'avenir, le processus de mondialisation diffère considérablement de ses caractéristiques actuelles, la concurrence se déplaçant de plus en plus des segments de production à faibles coûts de main d'œuvre vers des productions à forte valeur ajoutée technologique, y compris de plus en plus vers les services et l'agriculture.

Les politiques de développement territorial ont pour mission de contribuer à un meilleur positionnement des régions européennes dans le contexte mondial. La croissance, la stagnation et le déclin ne causent pas seulement des problèmes et des défis, mais offrent également l'opportunité de souligner les différences entre les diverses régions et d'apporter des changements pour favoriser l'attractivité du continent européen dans son ensemble. Les politiques peuvent le faire en apportant aux enjeux mondiaux des réponses locales appropriées grâce à la promotion du développement économique local. Il s'agit de tenir compte du potentiel territorial et notamment du patrimoine, des valeurs et des ressources locales, tout en assurant leur durabilité et leur préservation, ainsi que l'identité locale. A cet égard, les politiques doivent promouvoir l'enracinement territorial des activités économiques en renforçant leurs liens régionaux avec la recherche et développement, la formation,

l'éducation, les institutions administratives et culturelles ainsi qu'avec la société civile. Elles se doivent de faciliter l'adaptation des marchés du travail et de permettre aux systèmes de production de se rapprocher de la frontière technologique, principalement en améliorant le niveau de compétence et de formation dans les régions. Elles doivent également contribuer à surmonter la fragmentation encore importante du système économique et technologique européen en facilitant, dans toute l'Europe, la création de réseaux de coopération, notamment de pôles de compétence qui englobent des entreprises, la recherche et développement, des institutions éducatives, des centres de transfert technologique, etc.

*Un développement territorial innovant, durable et cohésif contribuant à surmonter les conséquences de la crise économique*

L'Europe est en train de sortir de la récession économique mondiale la plus grave de la période de l'après-guerre. En raison de la baisse du commerce mondial et des exportations, le processus de mondialisation s'est, pour la première fois, temporairement ralenti. Il est essentiel que le positionnement de l'Europe dans le monde ne pâtisse pas de la crise et que les régions européennes tirent profit efficacement des potentialités du nouveau contexte pour faire un bond en avant décisif en termes de compétitivité. L'aménagement du territoire devrait contribuer à une reprise de l'économie. En outre, la crise et ses conséquences devraient également être vues et utilisées comme une occasion d'imprimer un élan à la cohésion territoriale, et notamment comme une chance de promouvoir des stratégies fondées sur une approche locale, qui permettent une utilisation plus rationnelle et plus économique des ressources publiques. Il est donc crucial d'utiliser pleinement les capacités des politiques de développement territorial et, pour cela, certains ajustements s'avèrent indispensables.

Les politiques de développement territorial devraient contribuer à réconcilier les mesures à court terme, souvent sectorielles, adoptées par les Etats pour sortir de la crise avec des valeurs et des principes à long terme tels que la cohésion territoriale et le développement territorial durable. Dans cette perspective de relance et de consolidation de l'économie, il conviendrait d'insister davantage sur les approches intégrées, seules capables de produire des effets de synergie et d'éviter les incohérences à long terme, et de soutenir les initiatives locales et régionales qui visent à mobiliser des ressources endogènes et le potentiel territorial. Pendant les décennies à venir les forces économiques et la

compétitivité du continent européen seront de plus en plus déterminées par les volontés des populations et les forces de nos villes dans lesquelles le savoir, l'éducation, l'innovation et la recherche trouvent une base forte.

Le débat sur le changement climatique n'est pas incompatible, loin s'en faut, avec la nécessité de relancer l'économie, car la réduction radicale des émissions de gaz à effet de serre offre de réelles occasions de développement économique dans les régions d'Europe en termes d'innovation et d'investissements et impose de nouvelles exigences à de nombreux secteurs relevant du développement territorial (énergie, transport, construction et rénovation des bâtiments, agriculture et sylviculture, tourisme, etc.). L'adoption de nouvelles solutions d'adaptation et de mitigation bien adaptées aux contextes locaux et régionaux de l'ensemble du territoire européen devrait générer un nombre considérable de nouvelles activités et de nouveaux emplois, tout en contribuant à l'amélioration de la qualité de vie et à la réduction des risques liés au changement climatique.

#### **4. La qualité et l'efficacité de la gouvernance territoriale sont des facteurs essentiels pour relever avec succès les nouveaux défis**

La gouvernance territoriale est de plus en plus jugée essentielle pour garantir un développement territorial probant et harmonieux, comme le soulignait expressément la CEMAT à sa 14<sup>e</sup> session plénière en 2006<sup>1</sup>. Le contexte actuel représente à cet égard un défi encore plus grand, avec la nécessité de surmonter rapidement les effets de la crise et de gérer efficacement la transition vers un paradigme énergétique plus respectueux de l'environnement.

Compte tenu de l'augmentation du nombre d'Etats membres depuis 1989, et, partant, des nouvelles frontières et des nouveaux systèmes d'administration, mais aussi d'une perméabilité transfrontalière plus grande à l'intérieur de l'Union européenne et de l'espace Schengen qu'à l'extérieur, il importe de développer de nouvelles formes de coopération pour permettre une intégration territoriale satisfaisante et efficace dans toutes les régions du continent européen.

---

1. Résolution n° 2 de la CEMAT sur « La gouvernance territoriale : renforcement des capacités d'intervention par une meilleure coordination », adoptée à Lisbonne en 2006.

Etant donné que la compétitivité mondiale s'inscrit dans les territoires, particulièrement dans les nombreux réseaux d'influence et de coopération formels et informels qui existent dans et entre les régions, il est nécessaire, dans ce nouveau contexte, de prendre des initiatives et de donner des impulsions au niveau européen pour instaurer un développement territorial de qualité, innovant et durable.

Les politiques de développement territorial devraient, dans ce nouveau contexte, faciliter la transformation du capital territorial des régions européennes en valeurs ajoutées économiques, sociales et environnementales, et ce de façon concrète. Cela suppose une gouvernance territoriale novatrice, au sein de laquelle les pouvoirs locaux et régionaux définissent, en coopération avec les acteurs économiques et la société civile, des stratégies concrètes de développement, mobilisent et organisent les institutions et les parties prenantes de manière à mener des projets opérationnels sur la base notamment de partenariats public-privé, et garantissent la cohérence et la durabilité des diverses initiatives en offrant une vision à long terme ainsi qu'un cadre de développement. La création de nouvelles infrastructures et de services et la fourniture des services essentiels sont des défis particulièrement difficiles à relever, au vu notamment du vieillissement de la population, de l'impératif d'insertion sociale et de maintien de communautés et d'établissements humains dynamiques.

Il convient par ailleurs de s'assurer que les nombreuses initiatives de grande valeur prises par les autorités locales et régionales visant à promouvoir le développement des territoires, à diminuer leur vulnérabilité sociale, environnementale et économique et à compenser les effets du changement climatique, ne seront pas, à l'avenir, compromises du fait d'un manque de ressources financières en raison de la crise.

Etant donné que, dans la période d'après-crise, le développement reposera nécessairement sur des approches plus endogènes associant étroitement le savoir-faire, les valeurs et le potentiel d'innovation des régions, les réseaux de coopération et de sous-traitance, les pôles de compétence au niveau local, les associations et les autres ONG, les politiques de développement territorial devraient permettre une participation plus active de la société civile à la préparation et à la mise en œuvre de stratégies et de projets de développement territorial aux niveaux local et régional. A cet égard, les

pouvoirs locaux et régionaux devraient être encouragés dans leur rôle de facilitateurs de partenariat sur la base de projets, rôle qu'ils assument tout en assurant le soutien administratif et matériel indispensable et les relations avec les autorités de l'échelon supérieur. Les politiques nationales et les interventions de l'Etat devraient être aussi effectives qu'il est possible afin de fournir une transparence et une possibilité de prévisions dans les cas où les actions nationales gouvernementales sont concernées. Cela fournit aussi une base pour le partenariat public-privé.

Etant par nature horizontales, transsectorielles et orientées vers la durabilité, les politiques de développement territorial sont un outil inestimable de protection, de gestion et de planification des paysages, conformément aux dispositions de la Convention européenne du paysage (2000), d'une façon qui reflète l'identité et la diversité de la population vivant dans les différentes régions européennes. La gestion des paysages dans l'esprit de la convention fait partie intégrante de la gouvernance territoriale moderne.

Pour que les décisions appropriées puissent être prises en temps utile, les systèmes conventionnels d'observation du territoire devraient être complétés, en période de changements socio-économiques rapides liés aux crises et aux événements imprévus, par des informations sur les changements territoriaux, qui seraient disponibles à court terme, plus qualitatives et fondées sur un travail d'experts.

*A la lumière de ce qui précède, nous, ministres responsables de l'aménagement du territoire des Etats membres du Conseil de l'Europe,*

*Soulignons que :*

La Conférence du Conseil de l'Europe des ministres responsables de l'aménagement du territoire (CEMAT), qui réunit des Etats membres et non membres de l'Union européenne, est un forum unique de débat sur l'avenir du continent européen ainsi que de promotion de la coopération et de partenariats, au vu des nouveaux défis qui se présentent et des évolutions du territoire causées par des changements structurels.

Dans un objectif de promotion d'un développement territorial durable et cohésif à l'échelle paneuropéenne, tout en s'attaquant à des questions hautement stratégiques présentant pour l'ensemble du continent un intérêt commun, la CEMAT est fermement décidée à contribuer à la sortie de la crise

économique et à mettre en œuvre des solutions efficaces pour faire face aux enjeux du changement climatique. La CEMAT considère que l'aménagement du territoire avec les approches intégrées et intersectorielles et le système de gouvernance multiniveau peut fournir un cadre adéquat et une base pour mettre en œuvre des stratégies adaptées et des mesures respectueuses de la diversité territoriale européenne. Elle consacre aussi une attention particulière et des efforts importants aux effets territoriaux du vieillissement de la population, aux questions de migration, à la polarisation sociale grandissante et à l'accélération de la mondialisation.

En vue de promouvoir une gouvernance territoriale innovante, de permettre la coordination de différentes politiques à divers niveaux et d'associer efficacement les pouvoirs locaux et régionaux ainsi que la société civile, la CEMAT encourage l'élaboration de visions à long terme qui favorisent des approches globales et préviennent tout effet territorial non désiré.

*Appelons :*

- les Etats membres, le Comité des Ministres et le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe à prendre en compte non seulement l'importance du travail réalisé par la CEMAT au cours des quarante dernières années pour promouvoir un développement territorial à l'échelle paneuropéenne tout en soutenant les droits de l'homme et la démocratie, mais aussi ses activités stratégiques actuelles concernant des questions essentielles dans un contexte difficile et très changeant, et donc à continuer de soutenir la CEMAT en la dotant de moyens suffisants, ainsi que cela est mentionné au Plan d'action du 3<sup>e</sup> Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement du Conseil de l'Europe (2005) ;
- le Comité des Ministres, l'Assemblée parlementaire, le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux et la Conférence des OING du Conseil de l'Europe à offrir un soutien approprié aux recommandations politiques de la CEMAT afin de faciliter et de consolider leur mise en œuvre par la mobilisation de plus larges cercles de pouvoirs publics et de parties prenantes de la société civile ;
- l'Union européenne à contrecarrer la baisse de territorialité dans les politiques européennes et à promouvoir la cohérence et les synergies entre les politiques qui ont une incidence territoriale importante,

l'objectif étant de renforcer la cohésion et la durabilité territoriales ainsi que la compétitivité des régions européennes dans un contexte de défis territoriaux croissants. A cet égard, il conviendrait également de renforcer la dimension territoriale des politiques de voisinage.

*Nous nous engageons, avec nos moyens et nos compétences :*

- à insuffler, à l'occasion du 40<sup>e</sup> anniversaire de la CEMAT et dans un contexte très difficile, un nouvel élan à nos efforts de coopération et à intensifier les activités de la CEMAT en vue de contribuer sensiblement à la recherche de solutions cohésives et durables en ce qui concerne le développement territorial du continent européen ;
- à accorder une attention particulière, dans les politiques de développement territorial de nos pays respectifs, aux nouveaux enjeux décrits plus haut ; à prendre toutes les initiatives, à la fois dans nos pays respectifs et dans le cadre de la coopération transfrontalière, pour faire en sorte que les politiques de développement territorial puissent être efficacement associées aux efforts déployés pour relancer l'économie européenne de manière durable ; et à proposer des solutions efficaces et adéquates pour la mitigation et l'adaptation aux problèmes liés au changement climatique ;
- à mandater le Comité des hauts fonctionnaires pour qu'il adapte les Principes directeurs aux nouveaux enjeux territoriaux.

## Résolution CEMAT n° 1

### **des ministres responsables de l'aménagement du territoire des Etats membres du Conseil de l'Europe (CEMAT), relative à la contribution des services essentiels à un aménagement durable des territoires du continent européen**

*adoptée à la 15<sup>e</sup> session de la Conférence du Conseil de l'Europe des ministres responsables de l'aménagement du territoire (CEMAT), Moscou, Fédération de Russie, le 9 juillet 2010*

Les ministres responsables de l'aménagement du territoire des Etats Membres du Conseil de l'Europe,

*Considérant* que les services essentiels sont indispensables pour une vie digne dans une société développée, et considérant que la demande de services essentiels est en augmentation rapide ;

*Considérant* que l'accès aux services essentiels, qui constitue un objectif fondamental des politiques publiques, est un facteur crucial pour l'aménagement du territoire et contribue à renforcer la cohésion sociale, territoriale et économique et à améliorer l'aménagement du territoire ;

*Rappelant* que selon la Recommandation Rec(2002)1 du Comité des Ministres aux Etats membres sur les « Principes directeurs pour le développement territorial durable du continent européen » de la CEMAT, « l'un des objectifs du Conseil de l'Europe est le renforcement de la démocratie locale et régionale de l'Europe, et que celui-ci passe par un développement territorial mieux équilibré du continent européen » ; et aussi que « la cohésion sociale de l'Europe [...] devra s'appuyer sur une politique de développement durable de l'espace, qui soit en mesure de concilier les exigences sociales ainsi que les exigences économiques à l'égard de l'espace avec les fonctions écologiques et culturelles de ce dernier » ;

*Rappelant* que selon la Déclaration de Ljubljana sur la dimension territoriale du développement durable (CEMAT(2003)9 Final) « l'inégalité d'accès aux biens et services essentiels » constitue l'un des « nombreux défis qui conditionnent notre avenir européen commun à long terme » et que « pour traiter de manière appropriée les grands enjeux du développement territorial durable du continent européen, il faut améliorer les politiques pertinentes

en vue de réduire les disparités, notamment par le biais d'une répartition territoriale des activités, des infrastructures et des services mieux équilibré et plus efficace afin d'améliorer leur accessibilité » ;

*Rappelant* la Résolution n° 3 de la CEMAT concernant l'Agenda territorial de l'Union européenne et sa relation avec la CEMAT, adoptée à Lisbonne le 27 octobre 2006, et faisant référence à l'article 3 de l'Agenda territorial de l'Union européenne où il est dit que : « Avec l'Agenda territorial, nous contribuons, au titre de la solidarité territoriale, à donner aux citoyens des chances équivalentes en s'appuyant sur les potentiels régionaux et locaux spécifiques, en termes de conditions de vie et de la qualité de vie, quel que soit le lieu où ils vivent – au cœur de l'Europe ou à la périphérie. » ; et à l'article 8 : « nous considérons comme une tâche essentielle et solidaire de mettre en place les conditions préalables dans toutes les régions pour offrir l'égalité des chances aux citoyens [de l'UE] et des perspectives de développement aux entrepreneurs [...] ».

*Notant* la Charte de Leipzig sur la ville européenne durable adoptée à Leipzig les 24 et 25 mai 2007, dans laquelle « Les ministres déclarent: [...] la nécessité de tenir compte, à la fois et sans restriction, de toutes les dimensions du développement durable, à savoir la prospérité économique, l'équilibre social, le respect des impératifs écologiques [...] A long terme, les villes ne pourront assumer leur rôle de garants du progrès et de la croissance [...] que si elles réussissent à maintenir l'équilibre social en leur sein même et entre elles [...] ».

*Rappelant* que selon la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948), « Toute personne est fondée à obtenir la satisfaction des droits économiques, sociaux et culturels indispensables à sa dignité » (article 22) et que : « Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille » (article 25) ;

*Rappelant* le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (Nations Unies, 1966), dans lequel : « Les Etats parties [...] reconnaissent le droit de toute personne à un niveau de vie suffisant pour elle-même et sa famille » (article 11.1), le droit qu'à toute personne de jouir du meilleur état de santé physique et mentale qu'elle soit capable d'atteindre (article 12), et le droit de toute personne à l'éducation (article 13), et notant que ce traité a été ratifié par tous les Etats membres du Conseil de l'Europe ;

*Rappelant* la Déclaration du Sommet mondial sur le développement durable de Johannesburg (2002) selon laquelle : « Nous sommes résolus à accroître rapidement [...] l'accès à des biens ou services aussi élémentaires qu'une eau salubre, des systèmes d'assainissement, un logement convenable, l'énergie, les soins de santé, la sécurité alimentaire et la protection de la biodiversité » ;

*Rappelant* les Lignes directrices internationales sur l'accès aux services de base pour tous (HSP/GC/22/2/Add.6) adoptées par le Conseil d'administration du Programme des Nations unies pour les établissements humains à sa 22<sup>e</sup> session en avril 2009 ;

*Rappelant* la Recommandation n° R (2000) 3 du Comité des Ministres aux Etats membres sur le droit à la satisfaction des besoins matériels élémentaires des personnes en situation d'extrême précarité (janvier 2000) et les mesures prises dans les Etats pour rendre effectif le droit individuel, universel et justiciable à la satisfaction des besoins humains matériels élémentaires ;

*Rappelant* la Recommandation CM/Rec(2007)4 du Comité des Ministres aux Etats membres sur les services publics locaux et régionaux ;

*Rappelant* la Recommandation 235 (2008) du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe sur les services d'intérêt général en milieu rural, un élément clé des politiques de cohésion territoriale, et l'invitation du Congrès à la Conférence européenne des ministres responsables de l'aménagement du territoire (CEMAT) à poursuivre sa réflexion sur les zones rurales ;

*Vu* la Recommandation ci-dessus du Congrès au Comité des Ministres du Conseil de l'Europe d'inviter les Etats membres « à élaborer des mécanismes réglementaires et financiers permettant aux divers échelons administratifs de proposer des aides, des mesures incitatives, des subventions ou des mesures de péréquation pour garantir à tous un accès satisfaisant à des services d'intérêt général de qualité » ;

*Vu* la Recommandation 259 (2009) du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe sur les services publics de l'eau et de l'assainissement pour un développement durable, et l'invitation du Congrès à la Conférence européenne des ministres responsables de l'aménagement du territoire (CEMAT) à intégrer sa recommandation dans la présente résolution ;

*Considérant* les progrès réalisés dans la mise en œuvre des droits de l'homme et, en particulier, des droits économiques et sociaux, et l'attention croissante portée aux groupes défavorisés, marginalisés et aux minorités ethniques ;

*Considérant* que l'accès aux services essentiels est nécessaire pour mettre en œuvre le droit à un niveau de vie suffisant inscrit dans le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et qu'il est indispensable pour la concrétisation des droits de l'homme tels que spécifiés dans ce traité international ;

*Constatant* que la plupart des populations des Etats membres du Conseil de l'Europe bénéficient déjà d'un accès étendu aux services essentiels, mais que des progrès restent à faire pour que cet accès concerne un nombre encore plus grand de personnes et notamment les populations défavorisées ou marginalisées ;

*Reconnaissant* que la mise en œuvre des politiques de cohésion sociale et territoriale implique d'améliorer l'accès aux services essentiels là où il est encore insuffisant ;

*Notant* que bien qu'il n'y ait pas de définition unique uniforme des services essentiels, il y a une compréhension commune de ce qu'ils sont ;

1. *Adoptent* la Déclaration relative à la contribution des services essentiels à un aménagement équilibré du territoire du continent européen ;
2. *Décident* de tenir compte de la déclaration et, dans les limites de leurs moyens et de leurs compétences, d'appliquer ses principes à la conception et à la mise en œuvre de leur politique d'aménagement du territoire, de contribuer ainsi à la promotion du progrès social, et de renforcer la mise en œuvre des droits de l'homme au bénéfice de leurs propres populations ;
3. *Décident* d'identifier, dans le cadre national, les services qui devraient selon eux être disponibles pour tous si l'on veut que la dignité humaine soit respectée, et de mettre en œuvre dans les limites de leurs moyens et de leurs compétences, des politiques et des programmes visant à améliorer l'accès aux services essentiels et leur qualité, notamment en milieu rural, dans les zones montagneuses ou ultra-périphériques, dans les petits villages et dans les zones urbaines périphériques ;

4. *Décident* de promouvoir des politiques de développement territorial durable tenant compte des mesures de politique sociale, des politiques de solidarité et des mesures d'adaptation géographique et climatique, de manière que les prix des services essentiels dans les zones reculées, excentrées ou faiblement peuplées soient compatibles avec ceux en vigueur dans les zones urbaines, ou que soient prises des mesures alternatives de compensation des prix en faveur des populations vulnérables, marginalisées ou défavorisées sur leurs territoires, y compris les minorités ethniques ;

5. *Invitent* le Conseil de l'Europe à organiser des échanges d'expériences et des analyses comparatives sur les mesures prises dans les Etats membres en vue d'améliorer l'accès aux services essentiels dans les zones rurales ou périphériques urbaines, de promouvoir des solutions écologiquement durables dans les zones faiblement peuplées et de rendre ces services plus accessibles pour les populations vulnérables, marginalisées ou défavorisées vivant sur leurs territoires, y compris les minorités ethniques.

## **Annexe à la Résolution n° 1**

### **Déclaration CEMAT relative à la contribution des services essentiels à un aménagement équilibré des territoires du continent européen**

Les ministres responsables de l'aménagement du territoire des Etats Membres du Conseil de l'Europe déclarent ce qui suit :

1. Dans une société développée, l'aménagement du territoire nécessite la mise à disposition, en de nombreux points du territoire et de manière harmonisée, d'un ensemble d'infrastructures et de services d'intérêt général afin de permettre aux populations de bénéficier d'un niveau de vie adéquat et de créer les conditions du développement économique et social des différentes régions.

2. Les services essentiels sont les services auxquels toute personne devrait avoir accès pour pouvoir vivre décemment, jouir des droits de l'homme, bénéficier d'un niveau de vie adéquat et vivre dans un environnement sain. Malgré les progrès réalisés dans ce domaine, ces services ne sont pas également disponibles sur tout le territoire du continent européen, ni pour toutes les catégories sociales alors qu'ils jouent un rôle fondamental pour garantir la cohésion économique, sociale et territoriale dans le cadre d'un aménagement équilibré des territoires.

3. Les territoires qui risquent de manquer de services essentiels sont principalement les zones rurales, les quartiers périphériques urbains sous-équipés, les régions économiquement sous-développées, les zones ultra-périphériques où la demande de services essentiels est moins forte ou moins facile à satisfaire. L'absence de services essentiels dans certaines régions constitue un obstacle au développement harmonieux du territoire; elle est ressentie comme étant un facteur d'exclusion, voire une sorte de discrimination, et contribue donc au dépeuplement de certaines régions. De même, la pratique de prix élevés pour ces services constitue un obstacle à l'accès aux services pour les ménages démunis.

Du fait que les services essentiels contribuent à la fois au développement économique et social et à la réalisation des droits de l'homme, il semble nécessaire de prendre des mesures pour faciliter l'accès de tous à ces services et rendre leur accessibilité raisonnable afin de réduire le nombre de citoyens qui en sont privés en Europe. Cela suppose une action à tous les niveaux du gouvernement, y compris celui des ministres responsables de l'aménagement du territoire.

La mise à disposition des services essentiels sera facilitée par une distribution claire des responsabilités entre les collectivités territoriales, les régions et l'Etat et par des mesures de formation et des transferts de compétences en faveur des autorités décentralisées qui reçoivent la tâche d'organiser ou de gérer ces services.

4. Les services essentiels sont choisis dans chaque pays par les autorités publiques pour satisfaire les besoins des divers groupes de population conformément aux objectifs de l'aménagement du territoire. Ils varient dans le temps et dans l'espace. Les services suivants sont souvent choisis dans les Etats membres comme étant des services essentiels dans leur système juridique : distribution d'eau et assainissement, distribution d'énergie, d'électricité et de gaz, télécommunications (y compris l'accès à internet), services postaux, enlèvement et traitement des ordures ménagères et transports publics. Cette liste ouverte pourrait inclure éventuellement d'autres services sociaux, étant entendu que les services sanitaires et éducatifs doivent être fournis dans tous les cas. Des listes communes devraient également être établies de commun accord entre des Etats poursuivant des politiques socio-

économiques semblables et inclure des exigences en matière de qualité des services essentiels et des mesures destinées à l'améliorer si nécessaire.

5. La présente déclaration est limitée aux services essentiels qui, selon le droit interne, doivent accomplir des missions de service public ou qui sont considérés comme des services d'intérêt général. Sa mise en œuvre variera d'un pays à l'autre et pourra nécessiter d'amender les politiques en vigueur pour améliorer l'accès pour tous.

#### *Choix des services essentiels*

6. Il appartient à chaque Etat, en consultation avec les autorités compétentes et la société civile, de déterminer très précisément, de manière transparente et conformément à sa politique territoriale, quels services essentiels il entend rendre disponibles pour tous sur tout leur territoire. Ce choix sera influencé par le niveau de développement, les objectifs de politique générale, les considérations d'équité, les traditions, la culture et, d'une manière générale, les politiques de développement social, économique et territorial. Les modalités de mise en œuvre doivent respecter les règles applicables en matière de fourniture des services d'intérêt général. L'harmonisation des listes de services essentiels entre des pays ayant un développement semblable peut contribuer à réduire les disparités économiques et sociales.

### **Principes généraux**

#### **A. La place des services essentiels dans le développement spatial et l'aménagement du territoire**

##### *Buts*

7. L'aménagement durable du territoire requiert la prestation de services essentiels sur tout le territoire à des conditions telles que chacun puisse y accéder. Ces services devraient être rendus dans une proximité appropriée des usagers et répartis équitablement sur le territoire de manière non discriminatoire, en faisant appel d'une manière générale à des structures spatiales polycentriques. Les mesures pour la fourniture des services essentiels devront être adaptées aux conditions locales.

Les pouvoirs publics, dans les limites de leurs compétences et en fonction des moyens disponibles, devraient prendre les mesures nécessaires pour la

mise à disposition du public des services essentiels en tenant compte des besoins des générations présentes et futures et de la protection de la santé et de l'environnement. Cette action demandera probablement l'intervention de plusieurs ministères et/ou de plusieurs pouvoirs régionaux et locaux, selon le cadre juridique du pays, et pourra être soutenue par des dispositions légales appropriées et par des stratégies nationales élaborées au niveau interministériel.

L'amélioration de l'accès aux services essentiels dans les régions où il en manque constitue une priorité pour permettre à chacun de pouvoir vivre dans sa région et contribuer ainsi à la cohésion sociale et territoriale. Elle contribue à l'amélioration du développement économique régional.

#### *Mise en place des services essentiels*

8. En fonction des moyens disponibles, les pouvoirs publics devraient assurer ou favoriser la disponibilité de ces services essentiels et les contrôler. Ils définissent le rôle et les responsabilités des autorités territoriales éventuellement chargées de ces services. Ils devraient conserver la responsabilité politique de ces derniers s'ils n'en assurent pas la gestion directe.

9. Les pouvoirs publics devraient spécifier, dans les limites de leurs compétences, les règles générales applicables aux services essentiels (universalité d'accès, continuité, inaliénabilité, sécurité, adaptabilité, efficacité, accessibilité tarifaire, transparence, etc.) et la qualité attendue de ces services.

10. Les pouvoirs publics devraient adopter et mettre en œuvre des mesures destinées à garantir l'accès aux services essentiels en situation normale et prévoir des dispositions particulières pour répondre à des situations de crise. Dans certains cas, les usagers doivent se déplacer pour accéder à ces services. Des mesures seront prises en faveur d'un accès facile et économique à ces services par les transports publics lorsqu'ils ne sont pas disponibles localement.

#### *Décentralisation*

11. Les décisions relatives au déploiement spatial des services essentiels et aux règles de fonctionnement correspondantes devraient prendre en compte les conditions particulières aux niveaux régional ou local et devraient contribuer à un aménagement durable du territoire conformément aux plans,

politiques et lignes directrices relatives au développement régional des zones urbaines et rurales et conformément à des plans sectoriels et aux politiques de décentralisation.

12. Les collectivités territoriales proches des usagers devraient exercer, dans le cadre de la décentralisation, un rôle très important dans la création, le bon fonctionnement et le contrôle des services essentiels dans le respect des règles de répartition des compétences. Elles devraient coopérer pour veiller à ce que les services essentiels fonctionnent de manière efficace sur une échelle appropriée, en particulier entre les municipalités urbaines et les zones rurales proches.

#### *Gestion*

13. Les collectivités territoriales peuvent exercer leurs compétences en matière de services essentiels de façon directe ou, si la loi le prévoit, par délégation. Dans ces cas, elles devraient avoir le libre choix des modes de gestion et veiller à la réversibilité de ce choix. Lorsque la gestion des services fait l'objet d'une délégation, cette décision devrait avoir une durée limitée et être soumise à un réexamen périodique associant les usagers. Les services en délégation devraient fonctionner selon des règles compatibles avec les exigences de l'aménagement durable du territoire, de manière non discriminatoire, sous le contrôle des pouvoirs publics, et être accessibles à tous.

#### *Services en réseau*

14. Les Etats devraient porter une attention particulière au développement des services en réseau nécessaires pour assurer un aménagement durable du territoire et pour lutter contre la dépopulation rurale. Ils devraient affecter des moyens financiers à la mise en place de nouvelles infrastructures sur leur territoire et faire pleinement appel aux technologies d'information et de communication comme outil pour encourager l'accès aux services essentiels dans tout le territoire.

15. Les Etats devraient mettre en œuvre le principe suivant : « Les réseaux de télécommunication devraient être améliorés et étendus à tout le territoire, et les tarifications ne devraient pas être prohibitives » (Recommandation Rec(2002)1 du Comité des Ministres aux Etats membres sur les Principes directeurs pour le développement territorial durable du continent européen). Ils devraient souligner que « la généralisation de l'accès à l'internet doit être un objectif

prioritaire » (Déclaration sur des réseaux pour le développement territorial durable du continent européen : des ponts à travers l'Europe, adoptée par les ministres responsables de l'aménagement du territoire lors de leur Conférence européenne à Lisbonne, le 27 octobre 2006 [CEMAT(2006)14 Final]).

## **B. Extension progressive de l'accès aux services essentiels**

16. Les pouvoirs publics devraient prendre les mesures nécessaires pour promouvoir l'extension progressive de l'accès aux services essentiels dans le cadre des plans d'aménagement du territoire et de développement, en fonction des moyens financiers disponibles.

17. Les investissements nécessaires à cette extension devraient faire l'objet d'une programmation pluriannuelle dans une perspective de développement durable dont celui du territoire. Des subventions peuvent être prévues pour prendre en compte les surcoûts des services essentiels pour des populations vulnérables, marginalisées ou défavorisées sur leurs territoires, y compris les minorités ethniques, conformément aux règles applicables en matière d'aides.

## **C. Services essentiels et droits de l'homme**

### *Droit d'accès pour tous*

18. Afin de lutter contre les inégalités sociales et les disparités spatiales, il conviendrait de reconnaître à toute personne le droit d'accès aux services essentiels pour mener une vie décente dans une société développée.

19. L'accès aux services essentiels peut découler de politiques générales d'aménagement du territoire ou de droits reconnus à la personne humaine, d'obligations à charge des pouvoirs publics ou de dispositions en matière de droits économiques et sociaux inscrites dans la constitution ou les traités. L'exercice des droits concernant les services essentiels requiert le respect par tous des obligations correspondantes, notamment en matière de protection des ressources naturelles et de l'environnement.

### *Mesures de cohésion sociale et économique*

20. Les prix payés pour les services essentiels sont un facteur important pour caractériser leur disponibilité effective, notamment dans les zones éloignées où ils risquent d'être plus élevés.

21. Les prix devraient être déterminés par les pouvoirs publics pour les services publics ou soumis à leur contrôle ou agrément de sorte à assurer le caractère durable de ces services et à renforcer la cohésion sociale et territoriale. Les services essentiels devraient bénéficier, le cas échéant, de subventions ou de mesure fiscales pour les rendre abordables pour tous.

22. Les coûts des services essentiels devraient être répartis entre tous les usagers de sorte que chacun puisse bénéficier de l'accès à ces services dans des conditions économiquement acceptables par tous. Les pouvoirs publics devraient choisir les méthodes pour le faire équitablement compte dûment tenu des effets sur l'aménagement du territoire et sur la cohésion sociale, économique et territoriale. Ils peuvent mettre en œuvre des mesures à caractère social au bénéfice des personnes en situation de précarité, attribuer des aides ciblées, mettre en place des tarifs sociaux et adopter des mesures de solidarité fondées sur des péréquations entre usagers. Ils peuvent également prévoir des mesures de compensation des prix en faveur de ceux qui sont exposés à des prix inhabituellement élevés pour des services essentiels.

#### **D. Droits des usagers**

23. Le bon fonctionnement des services essentiels sera favorisé par une gestion proche des usagers. Les responsables des services essentiels devraient faire rapport annuellement sur les performances des services, l'état des investissements et des infrastructures, les incidents et les plaintes. Les pouvoirs publics devraient assurer un suivi périodique des éventuelles réclamations des usagers concernant les services essentiels et s'informer des suites qui y sont données.

24. Les usagers de services essentiels devraient se voir reconnaître des droits en tant qu'usager ou consommateur. En particulier, chaque usager devrait avoir accès aux informations relatives aux services essentiels, à leur qualité et leurs tarifs sous une forme compréhensible.

25. Les pouvoirs publics devraient consulter les usagers des deux sexes et leurs associations avant de prendre des décisions importantes concernant les services essentiels. Ils devraient envisager de mettre en place et de faire fonctionner des commissions consultatives sur les services essentiels.

## **E. Coopération internationale**

26. La coopération internationale entre Etats membres pourrait faciliter la disponibilité des services essentiels pour tous. La coopération frontalière entre autorités locales devrait être favorisée pour faciliter l'accès aux services essentiels dans ces zones. Les pouvoirs publics d'une Partie contractante ne peuvent être tenus pour responsables des perturbations dans la prestation de services essentiels causées par l'absence de mise en œuvre d'un traité par une autre Partie contractante.

## Résolution CEMAT n° 2

**des ministres responsables de l'aménagement du territoire  
des Etats membres du Conseil de l'Europe (CEMAT),  
sur la charte paneuropéenne du patrimoine rural :  
pour un développement territorial durable  
« Le patrimoine rural facteur de cohésion territoriale »**

*adoptée à la 15<sup>e</sup> session de la Conférence du Conseil de l'Europe des ministres  
responsables de l'aménagement du territoire (CEMAT), Moscou, Fédération  
de Russie, le 9 juillet 2010*

Les ministres responsables de l'aménagement du territoire des Etats membres  
du Conseil de l'Europe,

*Considérant* que la Recommandation Rec(2002)1 du Comité des Ministres  
du Conseil de l'Europe aux Etats membres sur les « Principes directeurs pour  
le développement territorial durable du continent européen » de la CEMAT,  
la Déclaration de Ljubljana sur « La dimension territoriale du développement  
durable » (Conseil de l'Europe, 13<sup>e</sup> CEMAT, 2003) et la Déclaration de  
Lisbonne sur « Des réseaux pour le développement territorial durable du  
continent européen : des ponts à travers l'Europe » (Conseil de l'Europe,  
14<sup>e</sup> CEMAT, 2006), soulignent l'importance que présente la valorisation des  
ressources endogènes des territoires ;

*Considérant* que ces textes mettent l'accent sur la valeur du patrimoine rural  
naturel et culturel, sur sa protection, sur son rôle dans le développement  
du continent européen, ainsi que sur la participation et la mobilisation des  
populations dans le cadre des principes de gouvernance ;

*Considérant* que la mise en œuvre de ces principes appelle une valorisation  
des territoires ruraux par une politique cohérente de développement territorial  
et que, dans cette perspective, le patrimoine rural représente un atout  
déterminant qu'il convient de préserver et de valoriser ;

*Rappelant* que le Conseil de l'Europe a déjà adopté plusieurs conventions,  
chartes et recommandations traitant du patrimoine rural, de portée globale ou  
thématique, notamment :

- la Charte européenne du patrimoine architectural (1975), consacrée aux villages de tradition, au rôle de mémoire du patrimoine et à l’approche de conservation intégrée,
- la Convention européenne pour la protection du patrimoine archéologique (STCE n° 143), ouverte à la signature à Londres le 6 mai 1969, telle que révisée à La Valette, le 16 janvier 1992 ;
- la Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l’Europe (STE n° 104), ouverte à la signature à Berne, le 19 septembre 1979 ;
- la Convention pour la sauvegarde du patrimoine architectural de l’Europe (STCE n° 121), ouverte à la signature à Grenade, le 3 octobre 1985 ;
- la Recommandation R (94) 6 pour un développement et une utilisation durables du monde rural accordant une attention particulière à la sauvegarde de la vie sauvage et des paysages ;
- la Convention européenne du paysage (STCE n° 176), ouverte à la signature à Florence, le 20 octobre 2000 ;
- la Convention-cadre sur la valeur du patrimoine culturel pour la société, ouverte à la signature à Faro, le 27 octobre 2007,

*Considérant* l’intérêt suscité dans plusieurs pays par le Guide européen d’observation du patrimoine rural – CEMAT, dont les ministres responsables de l’aménagement du territoire ont pris connaissance à l’occasion de la 13<sup>e</sup> session de la CEMAT (13<sup>e</sup> CEMAT (2003) 4) ;

*Considérant* que la présente charte qui figure en annexe à la présente résolution vise à établir un lien opérationnel entre les dispositions formulées par ces textes et à faire du patrimoine rural un véritable capital du territoire, un élément porteur et moteur de développement territorial durable, et à contribuer de manière déterminante à l’attractivité des territoires ruraux et à l’équilibre ville-campagne ;

1. *Adoptent* la présente charte ;
2. *S’engagent* dans les limites de leurs moyens et compétences à la mettre en œuvre ;
3. *Recommandent* que les gouvernements des Etats membres, à leurs différents niveaux et secteurs d’action politique, prennent en considération les orientations formulées ci-après.

## Annexe à la Résolution n° 2

### **Charte paneuropéenne CEMAT du patrimoine rural : pour un développement territorial durable**

#### **« Le patrimoine rural facteur de cohésion territoriale »**

Le patrimoine rural, véritable capital et ressource du territoire, est un élément porteur et moteur du développement durable du continent européen, contribuant de manière déterminante à l'attractivité des territoires ruraux et à l'équilibre ville-campagne.

Les territoires ruraux, même les plus défavorisés, sont dotés d'éléments matériels et immatériels, de biens et de savoirs, de traditions et de pratiques ayant une valeur sociétale, culturelle, architecturale et naturelle reconnue, témoins du passé et du présent. Ce patrimoine contribue à la qualité de vie des habitants, à la qualité des paysages et à l'attrait des territoires pour ceux qui y vivent et ceux qui les visitent.

L'espace rural et son patrimoine sont particulièrement vulnérables alors qu'ils sont porteurs potentiels d'une nouvelle forme de développement et de ruralité. Le déclin des zones rurales pourrait causer des dommages irréversibles aux conditions de vie et à l'identité de leurs populations ainsi qu'à de nombreux éléments de leur patrimoine.

Il est nécessaire de faire preuve de vigilance face aux menaces qui pèsent sur ce patrimoine rural sous ses diverses formes :

- *le patrimoine bâti et architectural*, menacé par : l'évolution de l'habitat et des modes de vie ; l'acuité des défis énergétiques ; le caractère devenu non fonctionnel des bâtiments d'exploitation anciens, pourtant éléments caractéristiques de l'architecture vernaculaire,
- *le patrimoine naturel et le paysage rural*, menacé par : les conditions d'utilisation des sols ; les modes d'exploitation et les techniques de production agricole et sylvicole ; le développement de l'habitat à la périphérie des villes et des bourgs ; la création de nouvelles infrastructures ; les changements climatiques et les atteintes à l'environnement, notamment à la biodiversité ;

- *le patrimoine culturel immatériel*, menacé par une certaine image passéiste qui oppose la tradition au progrès et juge obsolètes les pratiques et les savoirs d'un milieu rural qui n'aurait que le déclin pour perspective.

*Il appartient aux acteurs et aux décideurs de prendre pleinement en considération les orientations formulées ci-après.*

### **1. La connaissance et la reconnaissance du patrimoine**

Le continent européen est riche de son patrimoine rural, façonné au fil des décennies par l'activité humaine et constitué à partir de terres, de reliefs, de climats et de cultures d'une variété exceptionnelle.

Ce patrimoine recouvre des domaines aussi divers que l'histoire, l'architecture, l'archéologie, les arts, la culture – notamment orale –, les techniques, les savoir-faire – notamment agroalimentaires –, l'environnement, les paysages naturels et construits.

La valeur patrimoniale n'étant pas perçue comme telle de manière évidente, sa reconnaissance doit passer par un processus de prise de conscience inhérente au concept de « patrimonialisation ».

Pour inscrire un bien, un objet ou un savoir (ou un ensemble de biens et de savoirs) dans le temps, la durée et l'espace, et le transmettre aux générations futures, il importe d'en faire un « bien commun » en lui donnant du « sens ».

Dans la mise en œuvre des politiques territoriales, les décideurs ont un rôle à jouer pour promouvoir le processus patrimonial. Ils peuvent :

- œuvrer à la sensibilisation des citoyens, en particulier des jeunes, à la valeur du patrimoine rural et à leur association aux enjeux patrimoniaux ;
- inciter à la préservation du patrimoine par des dispositifs fondés sur la négociation avec les détenteurs et utilisateurs potentiels d'éléments patrimoniaux ;
- impulser des actions d'éducation au patrimoine qui s'appuient sur les activités menées par les acteurs et les structures concernées et qui s'intègrent aux activités scolaires ou périscolaires au travers de l'enseignement de certaines matières (disciplines artistiques, histoire, littérature, sciences de

- l'environnement...), ou bien sous forme d'activités d'éveil (classes de patrimoine, classes de découverte, sorties éducatives...);
- inciter et aider à l'organisation de rencontres, de manifestations, de journées consacrées au patrimoine et de forums de discussion sur le patrimoine;
  - favoriser ou organiser le recensement du patrimoine, en particulier au niveau de la collectivité, et les recherches le concernant tant au travers de documents que de la connaissance qu'en ont les habitants;
  - développer des recherches et des études visant à une connaissance actualisée du patrimoine rural et à son adaptation aux réalités contemporaines;
  - doter l'ensemble des acteurs du patrimoine rural de guides nationaux et/ou régionaux rédigés à partir du *Guide européen d'observation du patrimoine rural – CEMAT* du Conseil de l'Europe, et en assurer la diffusion aux niveaux local, régional, national et européen.

## **2. L'usage du patrimoine**

La durabilité du patrimoine, consubstantielle à sa notion intrinsèque, implique une réflexion sur son usage.

A moins de lui donner une affectation d'ordre muséal, un élément patrimonial est destiné à évoluer. Selon le regard porté, différents types d'action peuvent en ce sens être réalisés : restaurer, rénover, réhabiliter, réaffecter, etc.

L'objectif étant sa transmission aux générations futures dans le respect de sa vocation, son inscription dans un projet constitue la solution la mieux adaptée pour lui garantir un avenir vivant.

Décideurs et utilisateurs s'attacheront à respecter les différentes phases d'élaboration d'un projet (formulation d'un avant-projet, formalisation, appropriation, gestion du suivi...), en association avec toutes les catégories de partenaires potentiels, pour le conforter et l'enrichir.

## **3. Le patrimoine moteur de développement durable**

Dans la mesure où la destination d'un élément de patrimoine au travers d'un projet répond aux attentes de la société ou de catégories d'usagers, il devient potentiellement porteur de développement culturel et économique.

La valorisation économique suppose que décideurs et opérateurs adoptent une double démarche :

- la conciliation entre les modes de production artisanaux, les savoir-faire traditionnels et l'innovation, qui permet une adaptation au monde contemporain tout en offrant des solutions alternatives à la production de masse ;
- la concrétisation des usages en produits touristiques, artisanaux, de terroir ou culturels.

La législation a donné un cadre à certaines de ces approches, notamment en matière agroalimentaire avec les labels de qualité, mais le domaine des potentialités est vaste et doit être élargi pour mieux répondre aux attentes fortes d'authenticité et de qualité.

Il appartient aux décideurs :

- de promouvoir une forme d'économie émergente autour du patrimoine, en accompagnant les professionnels et les acteurs dans l'élaboration de produits, en particulier en combinant différentes formes de valorisation. Les randonnées, sources de découverte d'un territoire, de ses savoirs, de ses produits du terroir ; les goûts, les saveurs et les senteurs en lien avec le paysage ; les itinéraires culturels (routes, chemins...) sur des thèmes complémentaires entre eux, et les lieux dédiés à certains savoir-faire, en constituent des illustrations possibles ;
- de donner ou de redonner un usage aux pratiques traditionnelles de conservation et de gestion du patrimoine naturel en les adaptant aux exigences contemporaines. Les techniques d'entretien, de greffe et de valorisation du patrimoine génétique des espèces végétales et des races animales anciennes en sont des champs possibles.

Toutes ces activités sont créatrices d'emplois directs ou indirects.

#### **4. Le patrimoine au cœur des dynamiques territoriales**

La mise en valeur du patrimoine est susceptible de donner une image renouvelée des territoires ruraux où elle s'opère.

Dans une logique d'attractivité et de requalification autour d'un « patrimoine de vie », l'implication et la mobilisation des acteurs et des communautés concernés apparaissent indispensables.

Il convient :

- d'organiser non seulement l'information sur les projets, mais aussi la participation des populations ;
- de resituer les actions de nature économique dans un contexte global de développement ;
- de mettre l'accent sur la dimension culturelle, sociale et sociétale du patrimoine.

Culturellement, la valorisation du patrimoine représente un atout pour les territoires, les communautés et les individus. Elle contribue au maintien de la diversité des cultures et conduit à l'enrichissement des échanges.

Socialement, le patrimoine assure un lien entre les individus et un *continuum* entre les générations. Il permet en particulier de solliciter les aînés, qui disposent à la fois des acquis en matière de savoir et d'une certaine disponibilité.

La construction d'un projet renforce le dialogue et la cohésion. Au plan de la relation avec la société, il participe du sentiment d'appartenance et d'identité. Il est support de vie collective, en particulier de manière festive.

Le constat a été fait que le patrimoine est un vecteur privilégié de réussite pour l'implantation des néo-ruraux. Mais il importe de veiller à ce que la relation au patrimoine ne se transforme pas en un attachement passéiste à la ruralité, voire en un repli identitaire.

Le processus de valorisation du patrimoine suppose à la fois :

- une réflexion globale au niveau du territoire, concrétisée dans un projet englobant les différentes facettes du développement local, en particulier la présence de services équitables à la population ;
- une politique de communication interne et externe sur les caractéristiques patrimoniales et sur les actions menées ;
- une stratégie d'échanges avec d'autres territoires ayant des problématiques patrimoniales de même nature, ou mieux encore de partage d'expériences et de mise en réseau ;
- son insertion dans les programmes de développement européens, nationaux, régionaux et locaux, qui offrent à la fois un cadre méthodologique pour la gestion des projets et des moyens de financement.

## **5. Le patrimoine et ses métiers**

La préservation et la valorisation du patrimoine sont souvent mises en œuvre par des associations, avec l'apport de bénévoles. Leur rôle est essentiel. Mais la réussite même des actions et des processus de développement qui y sont liés, suppose l'implication d'acteurs formés.

Pour assurer l'équilibre entre amateurisme et professionnalisme, entre action militante et intervention compétente, la formation doit être au centre des préoccupations des décideurs.

Il importe tout d'abord :

- de répertorier les domaines de compétence, les disciplines concernées, ainsi que les savoir-faire professionnels à adapter et à transmettre ;
- d'analyser les activités de mise en valeur des territoires liées au patrimoine ;
- de constituer des référentiels de métiers ;
- d'élaborer un vocabulaire commun ;
- de cibler les différentes catégories d'acteurs (décideurs, opérateurs, responsables associatifs, acteurs administratifs, agents de développement, spécialistes, médiateurs...).

A partir de ces observations et analyses, la formation et l'éducation au patrimoine peuvent se mettre en place, avec par exemple :

- la formation sous forme d'apprentissage aux métiers alliant la formation générale et les pratiques avec une forme d'ingénierie intégrant l'innovation ;
- la formation plurielle des professionnels en lien avec le patrimoine, à l'animation, à la gestion, à la médiation, à la promotion, au marketing ;
- la formation des formateurs, notamment associatifs.

Leur mise en œuvre implique :

- de mobiliser les structures de formation, bien évidemment celles de l'enseignement professionnel, mais aussi celles de l'apprentissage plus spécifique comme le compagnonnage, le tutorat... ;

- de rechercher des financements diversifiés notamment au travers du mécénat et de la sponsorisation.

Le processus d'observation des activités et de professionnalisation des acteurs, qui requiert l'engagement des élus, devrait :

- assurer une meilleure qualification et une reconnaissance sociale du travail ;
- faciliter l'insertion professionnelle et sociale, notamment des jeunes et des femmes qui sont davantage concernés par les activités d'accueil et d'animation ;
- lutter contre une tendance à la précarisation des emplois, souvent constatée dans ce domaine, en permettant la multicompétence des professionnels.

La démarche permet de créer un lien social fort entre habitants, aussi bien entre catégories sociales qu'entre générations. Mais elle ne peut être pleinement efficace que si les populations reçoivent, de manière participative, une éducation au patrimoine.

Les populations rurales sont les acteurs du développement de leurs territoires et les vecteurs de valeurs de société, certes évolutives, mais encore spécifiques, représentatives de la diversité culturelle.

## Résolution CEMAT n° 3

**des ministres responsables de l'aménagement du territoire des Etats Membres du Conseil de l'Europe (CEMAT), sur l'organisation de la 16<sup>e</sup> session de la Conférence du Conseil de l'Europe des ministres responsables de l'aménagement du territoire**

*adoptée à la 15<sup>e</sup> session de la Conférence du Conseil de l'Europe des ministres responsables de l'aménagement du territoire (CEMAT), Moscou, Fédération de Russie, le 9 juillet 2010*

Les ministres responsables de l'aménagement territoire des Etats membres du Conseil de l'Europe, prenant part à la 15<sup>e</sup> session de la Conférence européenne des ministres responsables de l'aménagement du territoire (CEMAT),

*Expriment* leurs chaleureux remerciements au Gouvernement de la Fédération de Russie pour avoir organisé la 15<sup>e</sup> session de la CEMAT sur le thème « Les enjeux du futur : le développement territorial durable du Continent européen dans un monde en mutation », et pour son aimable hospitalité ;

*Apprécient* le travail et les activités menés par le Comité des hauts fonctionnaires ;

*Considèrent* qu'un développement territorial durable, un aménagement du territoire et une cohésion territoriale ne peuvent être promus et mis en œuvre sans l'active participation des autorités nationales, régionales et locales, des partenaires économiques et sociaux et de la société civile ;

*Reconnaissent* qu'une réforme est en cours dans le cadre du Conseil de l'Europe ;

*Expriment* leur conviction que dans le cadre de cette réforme, une attention appropriée doit être accordée à l'importance des politiques paneuropéennes d'aménagement du territoire dans leur rôle de promotion des droits de l'homme, de la démocratie et de la règle de droit en liaison avec le respect de la diversité culturelle et territoriale et le renforcement de la cohésion ;

*Apprécient* l'aimable invitation du Gouvernement de la Grèce d'accueillir la 16<sup>e</sup> session de la CEMAT en 2013 et du Gouvernement de la Roumanie d'accueillir la 17<sup>e</sup> session de la CEMAT en 2016,

*Chargent le Comité des hauts fonctionnaires :*

- i. de prendre les dispositions nécessaires pour la préparation de la 16<sup>e</sup> session et pour garantir la mise en œuvre des résolutions et de la déclaration adoptées lors de la 15<sup>e</sup> session ;
- ii. de continuer à élaborer, sur la base de la Recommandation Rec(2002)1 du Comité des Ministres aux Etats membres sur les « Principes directeurs de la CEMAT pour le développement territorial durable du continent européen », des solutions et des politiques pratiques et durables destinées à un développement plus équilibré et durable et à la cohésion territoriale du continent européen ;
- iii. de proposer des méthodes pratiques et d'identifier les besoins techniques et financiers afin de mettre en œuvre les activités de la CEMAT concernant les Principes directeurs susmentionnés ;
- iv. d'encourager la coopération transfrontalière, transnationale et interrégionale en menant des projets de développement territorial soutenus par le Conseil de l'Europe, l'Union européenne, ainsi que par les institutions nationales et internationales ;
- v. de poursuivre et d'étendre ses travaux paneuropéens au sujet des résultats obtenus jusqu'à présent grâce à une diffusion appropriée au niveau des réseaux et dans les contextes nationaux ;
- vi. de présenter un rapport des résultats concrets et des évaluations de la valeur ajoutée des activités mises en œuvre, lors de la prochaine session de la CEMAT ;
- vii. de mettre l'accent sur les priorités de la CEMAT en vue de fournir les réponses de politiques appropriées aux nouveaux défis territoriaux qui sont apparus depuis l'adoption des Principes directeurs en l'an 2000 ;
- viii. d'adapter le rôle de la CEMAT dans une future structure organisationnelle et d'adopter un cadre de travail défini eu égard aux caractéristiques uniques de la CEMAT.

*Invitent* le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, conformément à la demande du Plan d'action adopté par les chefs d'Etat et de gouvernement des Etats membres du Conseil de l'Europe lors de leur 3<sup>e</sup> Sommet (Varsovie, 17 mai 2005), à continuer à fournir au secrétariat de la conférence et au Comité des hauts fonctionnaires les ressources nécessaires pour organiser la prochaine session et conduire son programme de travail.

### **III. Allocutions et discours**

## Session d'ouverture

Discours d'ouverture de M. Thorbjørn Jagland, Secrétaire Général du Conseil de l'Europe

Discours de bienvenue de M. Viktor Basargin, ministre du Développement régional de la Fédération de Russie

Allocution de bienvenue au nom du Président de la Fédération de Russie, M. Dmitry Medvedev.

Message lu par M. Viktor Basargin, ministre du Développement régional de la Fédération de Russie

Allocution de bienvenue au nom du Premier ministre de la Fédération de Russie, M. Vladimir Putin.

Message lu par M. Viktor Basargin, ministre du Développement régional de la Fédération de Russie

Allocution de M. Dmitry N. Kozak, Premier ministre adjoint de la Fédération de Russie

Allocution de bienvenue au nom du président du Conseil de la fédération de l'Assemblée fédérale de la Fédération de Russie, M. Sergey M. Mironov.

Message lu par M<sup>me</sup> Svetlana Orlova, vice-présidente du Conseil de la fédération de l'Assemblée fédérale de la Fédération de Russie

Allocution de bienvenue au nom du Président de la Douma d'Etat de l'Assemblée fédérale de la Fédération de Russie, M. Boris Gryzlov.

Message lu par M<sup>me</sup> Galina Izotova, première vice-présidente du Comité des affaires de la Fédération et des politiques régionales de la Douma d'Etat de l'Assemblée fédérale de la Fédération de Russie

Rapport de M. Viktor Basargin, ministre du Développement régional de la Fédération de Russie

Allocution de M. Nexhati Jakupi, représentant de la présidence du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe

Allocution de M. Aleksei Lotman, représentant de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, président de la Commission de l'environnement, de l'agriculture et des questions territoriales de l'APCE

Allocution de M. Apolonio Ruiz-Ligero, gouverneur adjoint de la Banque de développement du Conseil de l'Europe

Allocution de M<sup>me</sup> Anne-Marie Chavanon, présidente de la Commission du développement territorial durable, Conférence des OING du Conseil de l'Europe

## **Discours d'ouverture par Thorbjørn Jagland**

*Secrétaire Général du Conseil de l'Europe*

Mesdames et Messieurs les Ministres, Excellences, Mesdames et Messieurs, C'est un grand honneur pour moi d'ouvrir la 15<sup>e</sup> session de la Conférence des ministres du Conseil de l'Europe responsables de l'aménagement du territoire (CEMAT), qui se tient à l'occasion du 40<sup>e</sup> anniversaire de votre coopération active.

Je tiens à exprimer ma gratitude au gouvernement de la Fédération de Russie pour son hospitalité et le rôle majeur joué par le ministère du Développement régional ainsi que par le ministère des Affaires étrangères dans la préparation de cette session.

En tant que forum permettant l'examen des questions de développement territorial durable et plateforme pour l'échange et la diffusion d'informations, la CEMAT est la seule structure de coopération paneuropéenne sur les politiques d'aménagement du territoire dans laquelle les Etats membres et non membres de l'Union européenne peuvent se réunir sur un pied d'égalité. La CEMAT fournit un cadre pour l'émergence de stratégies nationales et transnationales favorisant le développement socio-économique et territorial durable à l'échelon européen.

Les activités de la CEMAT menées depuis la première conférence ministérielle tenue en 1970, à Bonn, ont développé et renforcé le concept et les méthodes d'aménagement du territoire. Plusieurs documents fondamentaux ont été adoptés comme la Charte européenne de l'aménagement du territoire (Torremolinos, 1983), le Schéma européen du développement du territoire (Lausanne, 1988) et les Principes directeurs pour le développement territorial durable du continent européen, intégrés dans une recommandation du Comité des Ministres aux Etats membres en 2002. Le projet de déclaration qui sera adopté au cours de la présente conférence de Moscou offre une vue d'ensemble des travaux réalisés par le passé, tout en recensant les nouveaux défis à relever.

La CEMAT s'emploie aussi activement à promouvoir des initiatives sur le terrain qui mettent en jeu plusieurs pays. Je citerai, par exemple, l'Initiative sur le développement territorial durable du bassin de la rivière Tisza/Tizza à laquelle participent la Hongrie, la Roumanie, la Serbie, le Monténégro et la

République slovaque ; le programme des régions modèles de la CEMAT qui associe l'Arménie, la Géorgie et l'Allemagne ou bien la coopération entre l'Allemagne et la Fédération de Russie concernant la politique d'aménagement du territoire. De plus, les investissements dans la recherche et la planification stratégique de la part de pays comme l'Allemagne, la Norvège et d'autres encore contribuent au renforcement de la coopération entre les régions du continent européen. En outre, le Programme régional du Conseil de l'Europe pour l'Europe du Sud-Est met l'accent sur les normes de qualité concernant les initiatives de développement local.

Avec constance et enthousiasme, la CEMAT encourage l'intégration territoriale par-delà les frontières nationales grâce à de nombreuses activités de coopération à tous les échelons. Il est désormais largement reconnu que les frontières nationales ne doivent pas être des obstacles à un développement territorial harmonieux et compétitif. Il n'en demeure pas moins vrai qu'un certain nombre de frontières nationales ont bel et bien une perméabilité limitée, entravant les efforts déployés pour consolider l'intégration territoriale.

Ces quarante dernières années, des progrès ont néanmoins été réalisés sur la voie de l'adoption de démarches plus globales et d'une prise de conscience de l'interdépendance entre divers facteurs qui influent sur les changements territoriaux. La synthèse des rapports nationaux élaborée pour cette 15<sup>e</sup> conférence ministérielle l'illustre bien. Elle vise à déterminer l'évolution générale des structures et des déséquilibres territoriaux de ces dernières années, les incidences territoriales de problèmes qui se font jour ou s'amplifient et les éléments moteurs y afférents et, enfin, l'orientation des politiques ayant des effets notables sur le territoire. Les résultats de cette enquête constituent une source essentielle d'inspiration pour la Déclaration de Moscou qui sera adoptée au cours de cette session.

Les Principes directeurs de la CEMAT pour le développement territorial durable du continent européen, entérinés par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, soulignent la dimension territoriale des droits de l'homme et de la démocratie ; c'est pourquoi ils contribuent à promouvoir les trois principaux domaines auxquels s'intéresse le Conseil de l'Europe, à savoir les droits de l'homme, la démocratie et l'Etat de droit, sans oublier le respect de la diversité culturelle et le renforcement de la cohésion sociale. Les stratégies de développement territorial doivent encourager et faciliter l'accès aux services

essentiels et améliorer le cadre de vie au quotidien, que ce soit en termes de logement, de transport, de travail, de culture, de loisirs ou de relations au sein des communautés locales. Elles favorisent le bien-être de chaque individu par l'emploi et les prestations des services économiques, sociaux et culturels.

Comme le soulignent les textes fondamentaux de la CEMAT, l'aménagement du territoire doit aussi être réalisé de manière à garantir la participation des populations concernées. Il ne peut pas être mis en œuvre sans que les autorités locales, régionales et nationales, la société civile et les acteurs intéressés y prennent une part active. Le but est de s'attaquer à des questions capitales dans une société en mutation, en s'inspirant des conventions internationales et des recommandations adoptées par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe.

L'accroissement démographique, l'urbanisation, la concentration, la concurrence, les déséquilibres régionaux et les disparités de développement sont les problèmes de grande ampleur dont nos sociétés doivent prendre conscience et qu'elles doivent s'attacher à résoudre. Les solutions et les remèdes ne sont pas exclusivement économiques. En tant qu'instrument entre les mains des pouvoirs publics, l'aménagement du territoire est étroitement lié à la recherche du bien commun et doit être axé sur des objectifs à long terme. L'action de la CEMAT contribue à améliorer la gouvernance dans l'optique d'instaurer un mode de développement territorial durable, susceptible de prévenir, ou du moins d'atténuer considérablement, certains effets négatifs des crises actuelles ainsi que les difficultés sociales. En améliorant les conditions et le niveau de vie, l'aménagement du territoire ouvre la voie à la création d'une société meilleure, ce qui est l'une des principales missions du Conseil de l'Europe.

Une grande réforme est actuellement en cours pour renforcer le rôle de notre Organisation en Europe. Notre action devra être plus efficace, plus visible et mieux répondre aux attentes actuelles des Etats membres. La contribution propre aux conférences ministérielles spécialisées sera examinée dans ce contexte.

Sans plus de cérémonie, je déclare ouverte cette 15<sup>e</sup> session de la CEMAT, en formant le vœu que nous soyons à la hauteur des attentes de nos concitoyens et trouvions les moyens de donner un sens à cette « nouvelle culture territoriale » qui se dessine aujourd'hui.

Je vous remercie.

## **Discours de bienvenue de M. Viktor Basargin**

*Ministre du Développement régional de la Fédération de Russie*

Mesdames, Messieurs,

Monsieur le Secrétaire Général,

Mesdames, Messieurs les hôtes et participants de la 15<sup>e</sup> Conférence du Conseil de l'Europe des ministres responsables de l'aménagement du territoire,

Je suis véritablement heureux de vous souhaiter la bienvenue à Moscou. Je tiens à vous remercier, Monsieur Thorbjørn Jagland, Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, de ce que vous ayez estimé possible de soutenir personnellement la présente conférence. Votre participation donnera sans nul doute un élan supplémentaire à la recherche de solutions effectives aux problèmes qui nous occupent.

Permettez-moi de souligner qu'aujourd'hui, dans cette salle, sont réunis 150 participants, 7 ministres d'Etats membres de la CEMAT, 44 chefs de délégation, des hauts fonctionnaires du Conseil de l'Europe, des hôtes éminents et des participants de la 1<sup>re</sup> session de la CEMAT, qui s'est tenue en 1970 à Bonn.

Aujourd'hui, Dmitry N. Kozak, vice-président du Gouvernement de la Fédération de Russie, Svetlana Iou. Orlova, vice-présidente du Conseil de la Fédération de Russie et présidente du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe, et des représentants du Gouvernement et du Parlement fédéral de Russie participent à la présente conférence et je tiens à les remercier d'avoir accepté de prendre part à ses travaux.

Je suis convaincu qu'en unissant nos forces et notre potentiel intellectuel, nous pourrions trouver des moyens de régler les problèmes liés à l'aménagement du territoire auxquels le continent européen est confronté et que nous renforcerons ainsi la collaboration paneuropéenne dans le domaine du développement régional.

Je tiens, en qualité de président de la 15<sup>e</sup> session de la CEMAT et de président de la conférence, à adresser tous mes vœux aux participants à l'occasion du 40<sup>e</sup> anniversaire de la CEMAT.

C'est un grand honneur pour la Fédération de Russie d'accueillir à Moscou cette session anniversaire de la CEMAT.

## **Allocution de bienvenue au nom de M. Dmitry Medvedev, Président de la Fédération de Russie**

*Message lu par M. Viktor Basargin, ministre du Développement régional  
de la Fédération de Russie*

Madame Gabrielle Battaini-Dragoni, directrice générale de l'Éducation, du Sport, de la Jeunesse et de l'Environnement,

Monsieur Robert Palmer, directeur de la Culture et du Patrimoine naturel et culturel,

Madame Maguelonne Déjeant-Pons, secrétaire exécutive de la CEMAT, chef de la Division du patrimoine culturel, du paysage et de l'aménagement du territoire,

Mesdames, Messieurs,

C'est avec grand plaisir que je vous accueille à Moscou et que je vous adresse tous mes vœux à l'occasion du 40<sup>e</sup> anniversaire de la CEMAT.

La conférence se tient alors que s'achève la présidence russe de la CEMAT. Notre pays s'est engagé sur la voie d'une modernisation globale, fondée sur les valeurs de la démocratie et de la valorisation du potentiel humain, qui répond à n'en pas douter à la vocation du Conseil de l'Europe. Cette orientation nous aide à poursuivre des objectifs aussi importants que la mise en place d'un espace économique unique et la défense de la libre circulation de nos concitoyens.

Je souhaite que cette conférence soit l'occasion d'examiner en détail les grandes questions liées à l'intégration des pays européens, que vous échangiez vos expériences en matière de développement territorial et d'approfondissement de la coopération commerciale et économique interrégionale, et que les recommandations élaborées trouveront une application pratique et contribueront à l'amélioration des conditions de vie de la population.

Je vous souhaite des échanges fructueux, et vous adresse mes meilleurs vœux de réussite.

## **Allocution de bienvenue au nom de M. Vladimir Putin, Premier ministre de la Fédération de Russie**

*Message lu par M. Viktor Basargin, ministre du Développement régional de la Fédération de Russie*

Je souhaite la bienvenue aux participants et aux hôtes de la conférence et je vous adresse tous mes vœux à l'occasion du 40<sup>e</sup> anniversaire de la CEMAT.

Cette éminente organisation internationale s'intéresse aux questions essentielles d'aménagement du territoire et de développement territorial durable sur le continent européen.

Il est symbolique que la présente rencontre se tienne dans la capitale russe. Nous y voyons le signe que la contribution de notre pays au progrès dynamique du Conseil de l'Europe est reconnue, que les processus d'intégration régionale se renforcent et que l'on s'attache à traiter de concert les enjeux actuels du développement socio-économique.

J'adresse tous mes vœux de réussite et de travail fructueux aux participants et aux hôtes de la conférence.

## **Allocution de M. Dmitry Kozak**

*Premier ministre adjoint de la Fédération de Russie*

Bonjour chers collègues, Mesdames, Messieurs, Monsieur le Secrétaire Général,

Permettez-moi, moi aussi, de vous adresser, au nom du Gouvernement fédéral, mes meilleurs vœux à l'occasion du 40<sup>e</sup> anniversaire de la Conférence du Conseil de l'Europe des ministres responsables de l'aménagement du territoire.

Ainsi que cela a déjà été relevé, il est hautement symbolique que la 15<sup>e</sup> session de la CEMAT, une session anniversaire, se déroule en Fédération de Russie. En effet, en raison du potentiel énorme, de l'immense territoire et de la population pluriethnique de notre pays, les questions de planification et d'administration du développement territorial sont un axe prioritaire de la politique de l'Etat. L'installation rationnelle des infrastructures sociales, de transport et d'énergie, la prévision précise des flux migratoires internes et externes, et d'autres questions appellent des décisions efficaces, qui conditionnent un développement socio-économique équilibré de notre pays, la réduction des disparités entre les régions et l'égalité des chances des habitants en matière de réalisation de leurs droits économiques et sociaux. Par là même, nous éliminons les sources de conflits interrégionaux ou interethniques.

L'Europe a acquis une riche expérience de la réalisation pratique des objectifs de développement du territoire. Cette expérience est synthétisée par l'activité de la CEMAT.

Le fait que la Russie ait présidé cette éminente organisation a joué un rôle déterminant pour mettre en œuvre une collaboration active et un échange d'expériences entre pays européens et la Fédération de Russie dans le domaine de la planification du développement territorial et de la politique régionale.

Prenant en considération l'expérience européenne, la Fédération de Russie s'attache à élaborer des documents de planification stratégique du développement territorial. La stratégie de développement socio-économique de grandes régions, qui comprennent chacune plusieurs sujets de la Fédération, regroupe géographiquement des plans de développement de secteurs économiques et sociaux et des programmes d'investissement

des grands groupes de l'énergie et des transports et crée ainsi le cadre conceptuel nécessaire à l'élaboration de stratégies et de programmes à long terme de développement du territoire à tous les niveaux politiques, depuis les collectivités locales jusqu'à l'Etat fédéral.

En bref, les stratégies de développement territorial et d'aménagement du territoire permettent de créer des plans d'intervention des pouvoirs publics et des grandes compagnies de l'énergie et des transports pour éliminer les insuffisances des infrastructures qui font obstacle au développement des investissements au niveau régional, et pour leur donner un caractère transparent et prévisible aux yeux des milieux d'affaires. Ce faisant, elles créent les conditions favorables au travail des entrepreneurs. La réalisation progressive de ces plans assure l'exploitation la plus efficace possible du potentiel économique des régions russes.

Les plans et programmes de développement territorial sont aussi synonymes de transparence et de prévisibilité pour nos voisins, ils permettent de développer la coopération économique dans les zones frontalières.

Pour la Fédération de Russie, les questions de préservation du patrimoine historique et culturel des régions et la préservation de l'environnement sont aussi un axe prioritaire de l'aménagement du territoire.

Dans l'ensemble, l'approche de la Fédération de Russie en matière d'aménagement du territoire coïncide avec les grands principes de développement durable du continent européen.

En conclusion, permettez-moi de souligner que la Fédération de Russie a l'intention de continuer de coopérer de toutes les manières possibles avec nos partenaires européens dans le cadre de la présente organisation sur les questions de développement territorial et régional.

Je tiens une nouvelle fois, au nom du Gouvernement de la Fédération de Russie, à souhaiter à tous les participants de la conférence un travail fructueux et utile.

Je vous remercie.

## **Allocution de bienvenue au nom de M. Sergey M. Mironov**

*président du Conseil de la fédération de l'Assemblée fédérale  
de la Fédération de Russie*

*Message lu par M<sup>me</sup> Svetlana Orlova, vice-présidente du Conseil de la  
fédération de l'Assemblée fédérale de la Fédération de Russie*

Monsieur le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe,  
Chers participants et hôtes de la Conférence,  
Mesdames, Messieurs,

Je tiens, au nom du Conseil de la Fédération de Russie, à vous souhaiter la bienvenue à la 15<sup>e</sup> session de la Conférence des ministres du Conseil de l'Europe responsables de l'aménagement du territoire (CEMAT).

Notre pays est heureux d'accueillir à Moscou ses hôtes, venus des Etats membres du Conseil de l'Europe, de la Communauté des Etats indépendants (CEI) et de beaucoup de sujets de la Fédération de Russie.

Permettez-moi d'adresser de tout cœur mes vœux à toutes les personnes présentes à l'occasion du 40<sup>e</sup> anniversaire de l'organisation de la première conférence, qui a contribué par sa riche expérience au développement durable du continent européen et qui est sans aucune doute une organisation remarquable, une institution clé, dans le domaine de l'aménagement du territoire.

Les « Principes directeurs pour le développement territorial durable du continent européen », adoptés lors de la 12<sup>e</sup> session de la CEMAT en 2000 à Hanovre, sont devenus un document européen essentiel, qui détermine les grandes orientations du développement territorial et qui offre aux Etats membres du Conseil de l'Europe et à leurs pouvoirs locaux et régionaux un cadre souple de coopération et d'orientation dans ce domaine.

Je souhaiterais que les débats qui se tiendront lors de la conférence aient une « dimension législative ». Il faudrait viser à ce que chaque rencontre aboutisse à un texte concret, où figurent des conclusions, des propositions et des recommandations aux assemblées locales, régionales ou nationales appartenant aux Etats membres du Conseil de l'Europe.

Nous ne manquerons pas d'examiner comment sont appliquées les recommandations de la conférence lors d'une séance du Conseil de la Fédération. Les législateurs veilleront à la mise en œuvre des décisions de la conférence et j'espère que de cette manière nous contribuerons sur le plan territorial à la défense des droits de l'homme. Nous souhaiterions élargir le dialogue interparlementaire sur ce thème avec le Conseil de l'Europe.

Je suis convaincu que l'ensemble des événements organisés dans le cadre de la conférence seront fructueux et efficaces.

Je vous remercie.

## **Allocution de bienvenue au nom de M. Boris Gryzlov**

*Président de la Douma d'Etat de l'Assemblée fédérale de la Fédération de Russie*

*Message lu par M<sup>me</sup> Galina Izotova, première vice-présidente du Comité des affaires de la Fédération et des politiques régionales de la Douma d'Etat de l'Assemblée fédérale de la Fédération de Russie*

Monsieur le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe,  
Mesdames, Messieurs,

C'est un grand plaisir pour moi de vous souhaiter la bienvenue à cet événement d'importance européenne.

L'année 2010 est marquée par le 40<sup>e</sup> anniversaire de la Conférence du Conseil de l'Europe des ministres responsables de l'aménagement du territoire (CEMAT) et par la 15<sup>e</sup> session de la conférence, qui se tient à Moscou au terme de la présidence russe.

Le document clé de la CEMAT, les Principes directeurs pour le développement territorial durable du continent européen », invite les Etats européens à poursuivre un développement équilibré et harmonieux. Comme tous les pays d'Europe, la Fédération de Russie soutient pleinement ses principes, elle contribue ainsi à les renforcer à l'échelle européenne et, dans le même temps, à favoriser un développement durable de l'Europe dans son ensemble.

L'amélioration des conditions de vie, le développement socio-économique équilibré des régions, la gestion responsable des ressources naturelles et la protection de l'environnement sont des axes prioritaires de notre travail.

La CEMAT est un cadre essentiel pour des échanges de vues, et pour l'élaboration d'actions communes et cohérentes qui aident les Etats membres du Conseil de l'Europe à mieux œuvrer de concert et à procéder à des partages d'expériences dans les domaines liés à l'aménagement du territoire et à l'amélioration des conditions de vie. En Russie, nous soutenons naturellement cette manière de faire.

J'espère que la CEMAT contribuera réellement à faire progresser la politique régionale en Europe.

Je vous souhaite à tous une réunion fructueuse et une bonne continuation.

## **Allocution de M. Nexhati Jakupi**

*Représentant de la présidence du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe*

Mesdames et Messieurs les Ministres,  
Mesdames, Messieurs,

Je suis fort heureux de prendre la parole devant vous aujourd'hui au nom du Président du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, à l'occasion de la 15<sup>e</sup> session de la Conférence du Conseil de l'Europe des ministres responsables de l'aménagement du territoire (CEMAT) pendant laquelle nous célébrerons aussi le 40<sup>e</sup> anniversaire de la CEMAT.

C'est aussi une source de fierté de représenter mon pays alors qu'il assure la présidence du Comité des Ministres. C'est une tâche délicate à un moment où l'Europe et le Conseil de l'Europe, l'organisation politique la plus vieille d'Europe, sont à la croisée des chemins et doivent se montrer capables de relever les défis qui leur sont jetés.

Dans le cadre de la présidence, la Turquie met l'accent sur la réalisation des missions essentielles de l'Organisation, à savoir la protection des droits de l'homme, le renforcement de la démocratie et la prééminence du droit, tout en ajoutant une contribution spécifique concernant l'édification de sociétés européennes multiculturelles et inclusives.

Nul doute que le sentiment général qui prévaut dans cette salle aujourd'hui, c'est l'idée que l'aménagement du territoire est déterminant pour la société moderne en Europe. En effet, il concerne l'environnement où vivent les populations. C'est l'expression territoriale des politiques économiques, sociales, culturelles et écologiques menées par la société. Il contribue à répondre aux besoins de la population de façonner l'avenir du territoire, de l'espace où elle vit. L'aménagement du territoire peut aussi être un outil pour améliorer l'organisation du territoire européen et pour trouver des solutions aux problèmes qui dépassent le cadre national.

Le Comité des Ministres se félicite du travail qui est réalisé depuis quarante ans à cet égard. Ce travail a contribué à l'intégration de l'Europe tout en attirant l'attention sur la dimension territoriale de la démocratie et de la cohésion sociale.

Dans ces conditions, la CEMAT joue le rôle d'enceinte européenne rassemblant des Etats membres et non membres de l'Union européenne afin de promouvoir un développement territorial durable qui soit un facteur de cohésion à l'échelle du continent européen. Elle favorise l'élaboration de stratégies de développement territorial innovantes et durables. Elle collabore avec les pouvoirs locaux et régionaux en les aidant à améliorer les conditions de vie par l'encouragement des processus démocratiques, le développement institutionnel, la bonne gouvernance, la participation de la population, y compris les jeunes.

Un certain nombre de jalons ont marqué cette période. Ainsi, la Charte de Torremolinos sur l'aménagement du territoire et les Principes directeurs pour le développement territorial durable du continent européen, tous deux adoptés par le Comité des Ministres sous la forme de recommandations aux Etats membres.

Le Comité des Ministres suivra bien sûr de près les résolutions et la déclaration qui seront adoptées au cours de la conférence ainsi que les messages et les demandes énoncés dans ces textes.

Il le fera dans un nouveau contexte politique au sein de l'Organisation.

L'arrivée d'un nouveau Secrétaire Général, M. Thorbjørn Jagland, en octobre 2009 a annoncé une ère de rénovation et de réforme du Conseil de l'Europe. Cette réforme, préconisée par les Etats membres de l'Organisation, vise à redynamiser le Conseil de l'Europe pour concentrer son action sur un nombre de projets plus réduits, de façon à ce qu'il soit plus efficace, plus visible et mieux adapté aux aspirations des Européens.

Le processus de réflexion sur cette réforme est en cours. Celle-ci prendra des dimensions opérationnelles et concrètes. Dans ce contexte, une question examinée est celle des conférences de ministres spécialisés, ce qui pourrait en fin de compte influencer le fonctionnement de la CEMAT. Je dois avouer que la réflexion porte également sur la concentration des projets, ce qui pourrait avoir des effets sur l'ampleur des activités futures de la CEMAT.

Bien qu'aucune décision n'ait encore été prise, il faut que nous soyons bien conscients des réformes fondamentales qui sont en cours et des perspectives qui s'ouvrent pour le travail de la conférence.

Nous vivons véritablement dans un monde en mutation. Dans ce monde, le développement territorial doit s'appuyer sur des politiques bien réfléchies afin d'encourager la viabilité des processus et la cohésion sociale.

La conférence, j'en suis convaincu, aboutira à des résultats innovants fondés sur notre expérience nationale respective.

Je vous remercie.

## **Allocution de M. Aleksei Lotman**

*Représentant de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe,  
président de la Commission de l'environnement, de l'agriculture  
et des questions territoriales de l'APCE*

C'est un grand honneur pour moi de prendre la parole devant vous au nom de M. Çavuşoğlu, Président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE), qui prie de l'excuser pour son absence et qui m'a prié de vous adresser tous ses vœux pour que la conférence soit couronnée de succès.

Je tiens à exprimer tout particulièrement mes remerciements au Secrétaire Général du Conseil de l'Europe et aux autorités russes pour l'organisation de la présente conférence, dont le sujet est particulièrement important en ces temps de crise et de réforme que nous connaissons en ce moment.

A titre purement personnel, je suis particulièrement heureux de participer pour la première fois à cette réunion à haut niveau, qui me donne l'occasion de célébrer le 40<sup>e</sup> anniversaire de la CEMAT.

En tant que président de la Commission de l'environnement, de l'agriculture et des questions territoriales de l'APCE, je crois que l'environnement, le développement durable et l'aménagement du territoire sont étroitement liés. Je suis aussi convaincu que ces questions conditionnent étroitement les droits de l'homme dans la mesure où ces derniers n'ont aucun sens dans un environnement pollué.

Je tiens à faire miennes les grandes idées du projet de déclaration sur « Les enjeux du futur: le développement territorial durable du continent européen dans un monde en mutation » et des projets de résolutions, en particulier celle qui porte sur le patrimoine rural.

L'aménagement du territoire, nous le savons tous, n'est pas simplement un exercice technique – qu'il soit réalisé à partir de bonnes vieilles cartes ou d'outils plus modernes comme les systèmes d'information géographique (SIG). Il s'inscrit aussi dans le fonctionnement des institutions démocratiques à tous les niveaux – local, régional et national, et enfin international. On peut dire que le processus d'aménagement consiste à replacer sur une carte la démocratie et la prééminence du droit. En tant que parlementaire, je soutiens

pleinement l'objectif de développer la dimension territoriale des droits de l'homme et de la démocratie tout en défendant les principes de subsidiarité et de réciprocité de telle façon que les collectivités locales et régionales puissent jouer le rôle le plus actif possible dans les politiques de développement du territoire tout en les inscrivant dans un cadre plus large.

Cependant aucun développement territorial durable n'est possible, nous en sommes bien conscients, si l'on ne tient pas compte du changement climatique, des facteurs liés à la politique de l'énergie, de la nécessité d'endiguer l'appauvrissement de la biodiversité, et d'autres contraintes environnementales, ainsi que de la nécessité de préserver notre patrimoine culturel. Je suis heureux de noter que l'importance des conventions adoptées dans ce domaine par le Conseil de l'Europe est soulignée dans les projets de documents.

A cet égard, permettez-moi de dire que ces questions forment une grande partie du travail de la Commission de l'environnement, de l'agriculture et des questions territoriales. Je travaille actuellement sur un rapport concernant l'application de la Convention de Berne.

Je tiens aussi à souligner l'importance de ces questions et des rapports de celles-ci avec la protection des droits de l'homme et le respect de la dignité humaine.

Permettez-moi de profiter de cette occasion pour évoquer le rapport présenté par M. Mendes Bota sur la rédaction d'un protocole additionnel à la Convention européenne des droits de l'homme, relatif au droit à un environnement sain.

Ce rapport, qui, je le reconnais, est ambitieux, vise à montrer aux responsables politiques l'importance d'assurer à tous le droit de vivre dans un environnement sain, et de souligner que certaines ressources environnementales ne sont pas renouvelables et que la dégradation de l'environnement est souvent irréversible.

J'espère donc que dans le processus de réforme lancé par le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, il sera tenu dûment compte de la dimension vitale des rapports indéniables entre l'environnement, l'aménagement du territoire et les droits de l'homme.

Je vous remercie.

## Allocution de M. Apolonio Ruiz-Ligero

*Gouverneur adjoint de la Banque de développement du Conseil de l'Europe*

### **« Eléments essentiels d'un développement durable et territorial du continent européen, la Banque de développement du Conseil de l'Europe »**

Aménagement du territoire : Réduction des inégalités économiques et sociales qui mobilise tout un éventail de secteurs d'intervention.

Développement durable : Réponse de toutes les parties prenantes : Etat, acteurs économiques et société civile ; il implique tous les secteurs : agriculture, industrie, logement, famille, services.

- Développement économique : créer et préserver des emplois durables – investissements productifs ; modernisation rurale – réseaux de routes locales ; réseaux d'irrigation ; zones industrielles.
- Politique sociale en termes territoriaux : minorités, migrants, personnes déplacées et réfugiés.
- Politique du logement : parc de logements à loyer modéré et occupés par leurs propriétaires, destinés aux personnes à revenus modestes.
- Développement des infrastructures : amélioration des conditions de vie dans les zones urbaines et rurales – infrastructures urbaines, services, transports publics, installations sociales et culturelles ; éducation et santé ; infrastructures administratives et judiciaires.
- Ressources en eau et gestion intégrée de celles-ci : réseaux d'approvisionnement et d'égout ; traitement des eaux usées.
- Conservation et réhabilitation de l'environnement : protection de l'environnement, y compris le traitement des déchets solides ; amélioration de l'efficacité énergétique et exploitation des énergies renouvelables ; patrimoine historique et culturel ; reconstruction après des catastrophes naturelles et écologiques.

La Banque de développement du Conseil de l'Europe (CEB) (la Banque), créée en 1956, est une banque de développement multilatérale comprenant 40 Etats membres d'Europe.

La CEB finance des projets viables qui concilient trois aspects de l'activité humaine : les aspects économiques, sociaux et écologiques. Ce sont là les « trois piliers » d'un développement équilibré à long terme, d'un développement durable.

Étant donné son mandat original qui consiste à financer des projets sociaux, la CEB est « la banque du développement social en Europe ». Elle propose des prêts flexibles à long terme à des taux d'intérêt favorables à ses États membres, à leurs collectivités locales ou régionales et à des établissements financiers publics et privés.

Elle finance un large éventail de projets sociaux, depuis le logement et les infrastructures municipales jusqu'à la préparation aux catastrophes et la gestion de l'environnement. Elle finance aussi des projets portant sur la santé publique, l'éducation et la formation professionnelle. Ses crédits sont aussi disponibles pour des entreprises de taille moyenne, petite ou minuscule.

Depuis 1956, la Banque a accordé 30 milliards d'euros sous forme de prêts. En 2009, elle a approuvé de nouveaux projets pour un montant de 2,7 milliards d'euros.

## **1. La CEB et le développement durable**

### *Viser un développement équilibré*

La transformation économique et sociale évolue souvent à un rythme irrégulier. D'où la nécessité de réduire les disparités régionales par un large éventail de politiques et de projets. Conformément à son mandat, qui en fait une banque de développement social, la Banque veille tout particulièrement à un développement équilibré des territoires urbains et ruraux.

L'approche ainsi adoptée par la Banque comprend des actions interdépendantes qui visent à apporter une amélioration durable des conditions de vie économiques, sociales et environnementales dans une région.

### *Une approche multidisciplinaire est nécessaire pour favoriser un développement territorial durable*

La Banque intervient dans un certain nombre de secteurs qui intègrent des investissements dans la construction ou la réhabilitation d'infrastructures locales telles que :

- le logement et les infrastructures liées au logement, y compris les investissements dans des projets d'efficacité énergétique ;

- les infrastructures économiques : transports urbains, développement de zones industrielles, réhabilitation d’anciens sites industriels ;
- les infrastructures sociales : infrastructures éducatives et de santé, terrains de jeu, espaces verts ;
- les services : distribution d’eau, systèmes d’égout et traitement des déchets solides, distribution d’électricité et de gaz ;
- les réseaux d’irrigation, la réfection de routes, etc., dans les zones rurales.

*L’inclusion sociale contribue au développement du territoire*

Dans ses projets, la Banque veille particulièrement aux populations vulnérables comme les réfugiés, les migrants, les personnes déplacées, les personnes âgées, les enfants abandonnés, les personnes handicapées et les victimes de catastrophes naturelles ou écologiques. En aidant les plus vulnérables, elle contribue à améliorer leurs conditions de vie et, plus généralement, elle favorise leur inclusion sociale. Cette action doit correspondre aux buts fondamentaux du développement territorial durable.

*Exemples de projets financés par la Banque  
(à raison de 50 % du coût total des projets)*

En Pologne, soutien de programmes publics d’infrastructures sociales au niveau local :

- prêts de la Banque pour un total de 375 millions d’euros ;
- réalisations dans les régions de Petite-Pologne, de Mazovie et de Poméranie, et dans les villes de Cracovie, de Varsovie, de Gdańsk Dantzig et de Szczecin ;
- modernisation des installations publiques, essentiellement dans le domaine de la santé publique, de l’éducation, des transports urbains, du réseau de routes locales et de la protection de l’environnement, et de la rénovation du patrimoine historique et culturel ;
- coopération avec l’Union européenne et/ou la Banque européenne d’investissement (BEI) pour certains investissements accordés par la Banque.

En Finlande, investissements dans des programmes d'infrastructures sociales :

- prêts de la CEB à des municipalités pour un total de 400 millions d'euros depuis 1997 ;
- modernisation des infrastructures municipales dans le domaine de l'éducation, de la santé, de l'environnement, du logement et des infrastructures qui y sont liées.

En Croatie, contribution plus spécifique au Programme national de développement insulaire :

- prêt de la CEB de 26 millions d'euros, utilisé entre 2004 et 2008 ;
- objectif: améliorer les conditions de vie dans les îles et créer les conditions d'un développement durable par des investissements dans la distribution d'eau, les réseaux d'égout, la santé publique, l'éducation et la protection sociale ;
- arrêt et inversion des flux migratoires qui entraînaient une dépopulation des îles par l'amélioration des conditions de vie liée à ces projets.

## **2. Voie d'avenir**

Ces prochaines années, les rapports mutuels entre développements social, durable et territorial continueront de se développer.

La Banque reste disposée à intensifier ses activités en faveur du développement durable. En tant que banque européenne de développement social, elle s'attachera à l'avenir encore à accomplir sa mission sociale et fera partie du dispositif d'aide internationale nécessaire pour améliorer les conditions de vie des populations dans l'ensemble des Etats membres.

## **Intervention de M<sup>me</sup> Anne-Marie Chavanon**

*Présidente de la Commission du développement territorial durable,  
Conférence des OING du Conseil de l'Europe*

Monsieur le Secrétaire Général,  
Monsieur le Ministre représentant Monsieur le Président du Comité  
des Ministres,  
Mesdames et Messieurs les Ministres,  
Mesdames, Messieurs,

C'est un grand honneur, et un immense privilège en ce 40<sup>e</sup> anniversaire de la CEMAT, de pouvoir m'exprimer devant vous, au nom de la Conférence des OING du Conseil de l'Europe.

Je souhaiterais remercier, à mon tour, nos hôtes de la Fédération de Russie, et vous-mêmes Monsieur le Ministre, Monsieur le Vice-Premier ministre et Madame la vice-présidente de l'Assemblée fédérale, de l'accueil exceptionnel que vous nous réservez dans la splendide ville de Moscou, la plus grande de nos capitales européennes.

Je voudrais rappeler que la Conférence des OING est formée de 366 ONG internationales qui, depuis 1952, représentent la société civile au Conseil de l'Europe, et qui, en 1976, à la demande du Secrétaire Général de cette époque, se sont organisées en plate-forme institutionnelle aux cotés des parlementaires et des pouvoirs locaux et régionaux. Ce qui a fait dire, en janvier dernier, à M<sup>me</sup> Calmy-Rey, ministre des Affaires étrangères de la Suisse, alors qu'elle présidait le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, qu'avec la représentation intergouvernementale, l'Assemblée parlementaire, le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux et la Conférence des OING se trouvait représentée, dans cet ensemble institutionnel, « toute la diversité de notre continent ». Et elle ajoutait « qu'aucune autre organisation ne peut revendiquer mieux représenter l'ensemble des Européennes et des Européens ».

Vous avez, Monsieur le Ministre, au nom de Monsieur le Président du Comité des Ministres, parlé de « revitaliser le Conseil de l'Europe en tant qu'organe politique ». Nous espérons ardemment que, dans le cadre de la réforme

engagée par Monsieur le Secrétaire Général, ce « quadrilogue » qui a vécu au cours de ces dernières années soit préservé.

La coopération entre les ONG et les autorités locales, régionales et nationales est déterminante – plusieurs orateurs l'ont exprimé – pour le développement territorial durable. C'est pour nous le chemin efficace et indispensable pour promouvoir les droits de l'homme, la démocratie et la cohésion sociale. Et je sais que votre ministère, Monsieur Basargin, est actuellement engagé dans un programme, aux côtés de la Conférence des OING, dans la protection des langues régionales et minoritaires.

La société civile a la conviction que votre conférence ministérielle, la CEMAT, constitue plus que jamais dans la conjoncture actuelle, un instrument politique privilégié pour une sortie de crise du continent européen, pour une prise de conscience des urgences de la cohésion territoriale.

L'observation des ONG sur le terrain le confirme, richesse et pauvreté se polarisent chaque jour davantage, et seule la CEMAT peut jouer, au niveau continental, le rôle de moteur, de modérateur efficace.

La raison en est simple : les valeurs du Conseil de l'Europe incarnées par la CEMAT, ces valeurs que vous avez énoncées, Monsieur le Secrétaire Général.

Pour avoir assisté pendant plusieurs années aux travaux du Comité des hauts fonctionnaires de la CEMAT qui vous représentent et représentent vos pays, je puis vous assurer, Mesdames et Messieurs les Ministres, que leurs préoccupations et celles de leurs experts ont cette résonance et cette dimension attachée aux droits de l'homme.

J'en veux pour preuve les textes que vous vous préparez à adopter, particulièrement la résolution sur les services essentiels.

Ils ont été salués dans une déclaration de la Commission du développement territorial durable de la Conférence des OING qui vous a été distribuée.

A propos de la Résolution n° 1 sur les services essentiels, une demande particulière m'a été faite, notamment par les ONG qui ont pour mission la lutte contre la grande pauvreté : celle d'insister auprès de vous – encore – pour veiller, pour garantir et préserver l'accessibilité à ces services des populations les plus défavorisées.

En conclusion de mon propos

Je voudrais dire une fois encore que les objectifs globaux de développement durable, assignés à l'Europe par la CEMAT, sont seuls capables d'apporter une réponse satisfaisante aux déséquilibres du continent européen face aux défis écologiques majeurs que sont le réchauffement climatique et l'érosion de la biodiversité. Le président, représentant de l'Assemblée parlementaire, M. Lotman, a parlé de la dégradation des sols et de la raréfaction des ressources naturelles, et vous aussi, M<sup>me</sup> Orlova, avez évoqué les risques naturels et industriels.

Les OING sont convaincues du rôle de la CEMAT, sans équivalent en Europe, et elles demandent instamment, ainsi que l'a fait la Fédération de Russie et ainsi que l'ont fait d'autres intervenants, d'amplifier ce rôle. Les valeurs que défend la CEMAT doivent conduire à un nouveau pacte social du savoir vivre ensemble. Elles doivent être partagées avec l'ensemble des partenaires européens mais aussi extra-européens du Conseil de l'Europe.

Je voudrais enfin, au nom de la Conférence des OING du Conseil de l'Europe, saluer le travail des quarante années passées de la CEMAT, mais surtout former des vœux pour les quarante années à venir pour, ainsi que vous l'avez dit, Monsieur le Secrétaire Général, « donner un sens » à cette nouvelle dimension territoriale.

Je vous remercie.

## **Session de travail I**

### **Présentation générale des activités**

M. Sergey Yurpalov, vice-ministre du Développement régional de la Fédération de Russie, président du Comité des hauts fonctionnaires de la CEMAT

Mise en œuvre des « Principes directeurs pour le développement territorial durable du continent européen », de la Déclaration de Ljubljana sur la dimension territoriale du développement durable et de la Déclaration de Lisbonne sur des réseaux pour le développement territorial durable du continent européen : des ponts à travers l'Europe.

#### *Niveau national*

Rapports nationaux (15 CEMAT(2010)2).

Synthèse des rapports nationaux (15 CEMAT(2010)3).

#### *Niveau international*

Rapport d'activité CEMAT (15 CEMAT(2010)4).

Glossaire CEMAT du développement territorial durable (15 CEMAT (2010)5).

#### *Niveaux transnational, transfrontalier et interrégional*

Le « Réseau paneuropéen des régions modèles CEMAT (régions d'innovation) ».

#### *Interventions des ministres / chefs de délégation*

- M<sup>me</sup> Dagnija Stake, ministre du Développement régional et du Gouvernement local, Lettonie  
« Un aménagement du territoire durable pour le futur »
- M. Vardan Vardanyan, ministre du Développement urbain, Arménie  
« L'aménagement du territoire, l'architecture d'un environnement humain harmonieux »
- M<sup>me</sup> Guri Ulltveit-Moe, directrice générale adjointe, Département de l'aménagement régional, ministère de l'Environnement, Norvège  
« L'aménagement du territoire et le paysage dans le processus de réforme et des priorités du Conseil de l'Europe »

#### *Discussion*

## **M<sup>me</sup> Dagnija Stake**

*Ministre du Développement régional et du Gouvernement local, Lettonie*

### **« Un aménagement du territoire durable pour le futur »**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Ministres,  
Mesdames, Messieurs,

Permettez-moi, tout d'abord, de remercier la Fédération de Russie d'accueillir cette conférence véritablement particulière puisque c'est celle du 40<sup>e</sup> anniversaire de la CEMAT.

La conférence, qui dure deux jours, et les thèmes qui doivent être abordés montrent que les idées et les activités de la CEMAT continuent d'évoluer. Il est de plus en plus important de mettre l'accent sur un développement territorial plus équilibré dans une perspective durable et sur la cohésion territoriale du continent européen. Pour viser cet objectif, il est nécessaire de poursuivre la mise en œuvre des Principes directeurs de la CEMAT adopté en 2000 à Hanovre.

La Lettonie est très attachée à une coopération européenne étroite par le biais du Conseil de l'Europe et de l'Union européenne. Comme d'autres pays, nous participons activement à des initiatives macrorégionales portant sur des questions communes d'aménagement du territoire. A cet égard, je tiens à relever la collaboration lancée dans le cadre du programme « Vision et stratégies pour la région de la mer Baltique 2010 » (VASAB) par les ministres responsables de l'aménagement du territoire des onze pays de la région de la Baltique. Actuellement, la Lettonie accueille à Riga le secrétariat du VASAB. En dix-sept ans d'activités, cette initiative a favorisé une collaboration sur un pied d'égalité entre Etats membres et non-membres de l'Union européenne.

Un nouveau document intitulé « Perspective à long terme du développement territorial de la région de la mer baltique » a été adopté en 2009 à Vilnius par la conférence ministérielle du VASAB. Il porte sur les points suivants :

- travail en réseau des villes et coopération zones urbaines-zones rurales ;
- accessibilité interne et externe ;
- aménagement de la façade maritime du territoire.

Les grandes orientations politiques et les programmes d'action proposés devraient constituer une macrorégion bien intégrée et cohérente.

La coopération macrorégionale a été renforcée et encouragée par les initiatives de l'Union européenne. La stratégie de l'Union européenne pour la région balte joue un rôle déterminant dans ce domaine. Elle montre que pour qu'elle soit couronnée de succès, il est nécessaire de mettre l'accent sur un resserrement de la collaboration entre l'ensemble des institutions baltes et européennes et des collectivités locales et régionales. La réalisation des actions devrait contribuer à surmonter les clivages existants entre les diverses parties de la région et le déclin économique qu'elle connaît actuellement. Pour mieux cibler l'utilisation de ressources financières limitées, il faudrait améliorer la coordination entre les stratégies régionales et nationales.

Une « Stratégie de développement durable de la Lettonie d'ici 2030 » a été élaborée en deux ans et approuvée récemment (en juin 2010) par le Parlement letton. C'est le premier document d'aménagement à long terme du pays. Il définit des grandes orientations de développement durable et une perspective de développement territorial. La notion d'actifs, pris au sens large, a été utilisée dans le document. Les personnes ayant des compétences, des capacités, des connaissances et des talents ont été reconnues comme formant l'actif principal. La nature, l'environnement, le territoire, le patrimoine culturel, la créativité et la capacité de collaborer figurent comme actifs supplémentaires.

La stratégie souligne que les villes sont les éléments moteurs du développement. La ville de Riga deviendra un centre culturel, touristique et économique important d'Europe. Le pays lui-même est présenté comme une zone attrayante, créatrice et facile d'accès dans un contexte mondial.

Voici les principaux objectifs de la stratégie :

- un environnement ayant la même valeur pour tous les habitants ;
- des transports, des infrastructures de communication et des services publics de qualité dans tout le pays ;
- le renforcement de la compétitivité et du rôle des grandes villes ; et
- la préservation du patrimoine et des paysages naturels et culturels.

La stratégie a fait l'objet d'un large débat associant tous les partenaires sociaux et parties prenantes ; des expériences passées nous ont appris qu'il

faut établir un véritable rapport direct entre les stratégies élaborées et la planification budgétaire.

Le nouveau plan de développement national que nous élaborons actuellement servira d'outil décisif pour mettre en œuvre la stratégie nationale.

Permettez-moi de souligner qu'une bonne mise en œuvre de ces documents sera possible à condition de disposer d'une gouvernance territoriale appropriée et de ressources financières suffisantes.

Je tiens enfin à remercier tous ceux qui ont participé à la préparation de la conférence.

Je vous remercie.

## **M. Vardan Vardanyan**

*Ministre du Développement urbain, Arménie*

### **« L'aménagement du territoire, l'architecture d'un environnement humain harmonieux »**

Mesdames, Messieurs,

Permettez-moi tout d'abord d'exprimer ma profonde reconnaissance à mes collègues russes pour leur hospitalité et l'organisation de cette rencontre à haut niveau.

La 15<sup>e</sup> session de la CEMAT coïncide avec le 40<sup>e</sup> anniversaire de la conférence, qui forme un cadre unique dans ce domaine, car il regroupe l'ensemble des pays européens. Je tiens, à l'occasion de cet anniversaire, à adresser mes meilleurs vœux à tous ceux qui ont pris part à son organisation et à ceux qui le font aujourd'hui, et je leur souhaite d'arriver à atteindre les buts de développement territorial fixés dans leur pays, en tenant compte de l'expérience précieuse acquise par la participation au travail de la CEMAT.

L'architecture est qualifiée de « musique pétrifiée », une musique qui véhicule une harmonie de formes et d'images spatiales, un « espace culturel » façonné par la main de l'homme au nom de l'esprit humain.

La politique d'aménagement est un outil pouvant servir à l'organisation optimale des territoires et des espaces vitaux. En d'autres termes, l'architecture de l'espace vivant occupé par l'homme se crée sous l'effet de l'aménagement du territoire.

Les trois piliers de l'architecture – durabilité, avantage et beauté – sont les trois éléments d'un tout, intimement associés. L'architecture de l'environnement vital a une vocation particulière dans cette combinaison harmonieuse.

En ce qui concerne l'aménagement du territoire, ces grands piliers doivent être complétés par d'autres principes fondamentaux qui sont formulés de façon quasiment exhaustive dans les « Principes directeurs pour le développement territorial durable du continent européen » (2000).

L'épanouissement de la civilisation a considérablement renforcé l'influence anthropogène sur l'environnement qui conduit à un déséquilibre de l'écosystème et qui se traduit par divers événements critiques. De même, à la fin du siècle

dernier, le développement durable de la société humaine s'est imposé alors que l'opinion se préoccupait des besoins modernes et de ceux des générations futures. Dans ce contexte, l'écologie des modèles de développement territorial, associée à la recherche d'un équilibre entre le développement économique et social est devenue d'un intérêt tout particulier.

Comment est-il possible d'assurer le développement durable du territoire ? Pour ce faire, il convient de recourir à la discipline synthétique que constitue l'aménagement du territoire, discipline qui est fondée sur une étude globale et sur l'analyse et l'association réfléchie de facteurs naturels et anthropogènes. Elle conduit finalement à une organisation optimale des territoires et à la création d'un environnement favorable à la vie.

La Déclaration de Ljubljana de la CEMAT (2003) est consacrée notamment à la dimension territoriale du développement durable. Elle définit le territoire comme la base de ce développement. Elle souligne aussi l'importance du quatrième aspect du développement durable, à savoir la stabilité culturelle apportée par les « Principes directeurs pour le développement territorial durable du continent européen », outre les trois aspects acceptés précédemment qui sont de nature économique, écologique et social.

La route à suivre pour préserver un environnement propice à une vie harmonieuse fondée sur des principes architecturaux est plutôt difficile.

Le caractère distinctif principal de l'aménagement du territoire est son aspect global et systémique. C'est un sujet multidisciplinaire dans le cadre de ce qui est nécessaire pour associer des facteurs difficiles à concilier : coût raisonnable et fiabilité ; fonctionnalité et esthétique ; et conciliation de l'intérêt général et des exigences des milieux économiques ou de la population locale, etc.

Voilà pourquoi, il est capital de parvenir à un consensus des parties intéressées lors de la prise de décisions concernant le développement territorial durable et de le consigner par écrit, ce qui peut servir de base légale pour la réalisation des tâches de gouvernance centrale et locale liées à l'aménagement du territoire.

Pour être efficace, l'aménagement du territoire suppose un renforcement des efforts d'interaction et des échanges aux niveaux national, régional et local.

Dans ce contexte, des questions telles que l'échange d'informations, la discussion et le soutien d'initiatives, comme l'élaboration et l'approfondissement de stratégies de développement territorial complexe, revêtent une importance particulière.

La Déclaration de Lisbonne sur des réseaux pour le développement territorial durable du continent européen: des ponts à travers l'Europe, adoptée par la CEMAT en 2006, joue un rôle déterminant dans le développement et le renforcement des réseaux de coopération européenne.

Dans le même temps, l'aménagement du territoire est déterminant dans la perspective des droits de l'homme pour assurer un cadre de vie sain, sûr et favorable. L'architecture de cet environnement est conditionnée par l'interférence des habitants et d'autres paramètres physiques, sociaux et économiques. C'est pourquoi, les qualités éthiques et esthétiques acquièrent une pertinence particulière.

Les êtres humains et leur interaction avec l'environnement sont au cœur de la politique d'aménagement du territoire, qui vise à leur procurer un cadre de vie agréable, contribuant au développement de chacun.

Le critère territorial de la démocratie et des droits de l'homme est l'aspect fondamental du développement durable et de la cohésion territoriale, si bien que l'architecture du milieu de vie a pour vocation d'aider les femmes et les hommes à réaliser leurs droits.

En octobre 2008, un symposium international sur «La dimension spatiale des droits humains: pour une nouvelle culture du territoire» s'est tenu à Erevan dans le cadre du plan d'action 2007-2010 de la CEMAT. Bien qu'un certain nombre de rapports intéressants aient été présentés et discutés en détail au cours de cette rencontre, je pense que cet aspect essentiel de l'aménagement du territoire mériterait d'être étudié plus en détail dans le cadre des activités de la CEMAT.

Depuis 2004, l'Arménie a participé à tous les réseaux de régions modèles de la CEMAT (régions d'innovation).

Dans mon pays, l'expérience acquise par le biais de la participation au travail de la CEMAT contribue à l'amélioration de la politique d'aménagement aux niveaux national, régional et local. Sans entrer dans les détails, je noterai qu'à

la fin de l'année dernière, le Gouvernement arménien a adopté des grandes lignes de la réforme de l'aménagement du territoire et un calendrier de mesures de mise en œuvre sur la base duquel nous réalisons actuellement un travail pour modifier le cadre législatif et réglementaire, élaborer des projets liés au développement territorial des régions, concevoir des plans directeurs et des projets de zonages, ainsi que des territoires de protection naturelle. Par ailleurs, les programmes nationaux ne sont pas élaborés en faisant abstraction des programmes internationaux qui sont mis en œuvre dans les Etats membres de l'Union européenne et qui se fondent sur les recommandations européennes actuelles dans ce domaine.

La Conférence du Conseil de l'Europe des ministres responsables de l'aménagement du territoire est une structure créatrice, qui fait la synthèse d'expériences, de connaissances, de tendances modernes et de conceptions de l'aménagement du territoire. Les activités de la CEMAT ont conduit à mettre l'accent sur l'amélioration des stratégies nationales d'aménagement du territoire, en partant d'une simple approche conceptuelle: d'une part, la nécessité de préserver l'identité nationale et d'autre part, l'application du principe « l'union dans la diversité ».

En conclusion, je tiens à souhaiter à la CEMAT un développement fructueux et du succès dans la recherche de solutions aux grands problèmes de développement territorial, en s'inspirant directement des valeurs généralement reconnues par les Etats membres du Conseil de l'Europe, qui ont à cœur de défendre l'être humain et son bien-être.

Je vous remercie.

## **M<sup>me</sup> Guri Ulltveit-Moe**

*Directrice générale adjointe, Département de l'aménagement régional,  
ministère de l'Environnement, Norvège*

### **« L'aménagement du territoire et le paysage dans le processus de réforme et les priorités du Conseil de l'Europe »**

Monsieur le Président, Excellences, Mesdames, Messieurs,

Je tiens tout d'abord à transmettre les salutations de M. Erik Solheim, notre ministre de l'Environnement et du Développement international. Malheureusement, il n'a pu se rendre ici ces jours-ci. Nous remercions néanmoins chaleureusement la présidence russe d'avoir dirigé la CEMAT au cours des trois dernières années et demie et d'accueillir cette magnifique rencontre !

Je peux vous assurer que la Norvège soutient les résolutions et la déclaration de Moscou. Permettez-moi en particulier d'attirer votre attention sur le point 4 de la déclaration: « La qualité et l'efficacité de la gouvernance territoriale sont des facteurs essentiels pour relever avec succès les nouveaux défis ». C'est là, me semble-t-il, le contexte même dans lequel nous devons nous placer pour cibler les activités de la CEMAT.

En Norvège, nous sommes préoccupés par l'accent futur qui sera mis sur l'aménagement du territoire et le paysage dans le processus de réforme et les priorités futures du Conseil de l'Europe.

La Norvège est favorable au processus de réforme. En effet, nous saluons la redynamisation de l'Organisation, institution politique et organisation innovante qui offre aux Etats membres des activités ayant une grande utilité et des avantages comparés.

Les activités menées par le Conseil de l'Europe en matière d'aménagement du territoire et du paysage sont une source d'information et d'inspiration unique pour notre travail au niveau norvégien. La plupart des normes de ce domaine sont élaborées par le Conseil de l'Europe, ce qui fait de l'Organisation un des chefs de file de la réflexion sur le sujet en Europe, d'autant plus qu'avec 47 Etats membres, le Conseil comprend l'ensemble de l'Europe, alors que l'Union européenne n'intéresse que 27 Etats.

Le lien avec la démocratie et la bonne gouvernance est manifeste.

L'aménagement du territoire et le paysage influencent sans doute notre vie davantage que ce dont nous avons conscience.

### **La Charte de Torremolinos**

Selon la Charte de Torremolinos, les objectifs fondamentaux de l'aménagement régional/territorial consistent à viser en même temps :

- un développement socio-économique équilibré des régions ;
- une amélioration des conditions de vie pour ce qui est du logement, de l'emploi, de la culture, des loisirs, etc.
- une gestion responsable des ressources naturelles et de la protection de l'environnement ; et
- l'utilisation rationnelle du territoire, l'implantation, l'organisation et le développement des grands complexes urbains et industriels et des infrastructures.

De cette manière, l'aménagement du territoire conditionne le lieu où nous vivons et notre mode de vie, le lieu où nous nous rendons pour travailler ou étudier et le moyen de transport employé pour s'y rendre (voiture privée, transports publics, vélo, marche à pied, etc.).

En Norvège, les collectivités locales et régionales doivent élaborer des plans de développement municipaux et régionaux conformément à la loi sur la planification et la construction. Cette obligation est aussi un droit fondamental de l'autonomie locale et régionale – droit de mettre en place sa politique et ses stratégies propres de développement urbain et rural et d'infrastructures, y compris la façon dont les politiques nationales s'appliquent à la population locale.

### **La Convention européenne du paysage**

La convention nous aide à comprendre ce qu'implique le paysage en termes de développement personnel et collectif. Le paysage, ce n'est pas seulement la vue d'une campagne pittoresque, car nous vivons au milieu d'un paysage. A l'inverse de ce que pensent certains, la convention ne vise pas qu'à préserver une nature vierge ou luxuriante, elle nous contraint aussi à réévaluer le paysage de notre quotidien, celui au milieu duquel nous vivons et nous travaillons.

Les Etats parties qui appliquent la convention encouragent donc :

- la qualité de la vie et le bien-être individuel et social de leurs ressortissants ;
- l'autonomie locale, la citoyenneté active et la participation ;
- le développement local et régional durable ; et
- des collectivités locales durables, qui sont stimulées par la créativité et l'esprit d'entreprise de la population.

Tout cela fait de l'aménagement du territoire et du paysage une excellente école de bonne gouvernance.

Permettez-moi de vous expliquer pourquoi.

Les forces du marché ne nous procurent pas de biens publics. Les biens d'utilité publique supposent des initiatives et des interventions politiques.

C'est là que démocratie représentative et démocratie participative se complètent l'une l'autre.

L'élaboration des politiques incombe manifestement aux responsables politiques. C'est un domaine d'innovation politique. Cependant, la politique, qui influence l'ensemble de la collectivité, ne devrait pas être laissée uniquement à la classe politique.

En fin de compte, les ressources primordiales d'une société moderne sont les connaissances, la créativité et l'inventivité de la population, en particulier sa capacité à faire face aux mutations socio-économiques. Nous estimons en Norvège que les problèmes locaux sont traités avec la meilleure efficacité par des initiatives locales. C'est pourquoi, le gouvernement soutient le développement de la vie et des communautés locales, qui sont, selon lui, les moteurs du développement. La mobilisation des entrepreneurs locaux, des jeunes et des associations à but non lucratif a de fait dynamisé beaucoup de collectivités.

L'aménagement du territoire et le paysage élargissent la portée de la participation active.

La Convention européenne du paysage considère le paysage comme le milieu de vie de la population – et comme un aspect du débat démocratique. C'est facile à reconnaître – nous manifestons une ou l'autre attitude face au lieu où nous vivons !

Lorsqu'on les rencontre à titre personnel, les gens n'apparaissent pas comme des experts ou des non-experts plus ou moins éminents. Le paysage, selon la convention, ne se rattache pas à une unique discipline universitaire. C'est le lieu de rencontre d'un certain nombre de professions. En matière de paysage, les spécialistes et les gens de la rue ont tous quelque chose à dire, indépendamment de leur profil universitaire, ethnique, social ou culturel.

C'est pourquoi, les habitants qui participent devraient encourager la créativité politique, élargir l'éventail d'actions réalisables au niveau local et stimuler les capacités institutionnelles de l'administration.

Enfin, les habitants actifs et la participation supposent une certaine transparence, et une certaine ouverture des processus de planification et de décision – ce qui réduit la tendance à la corruption et aux procédés déloyaux.

En conclusion, lorsqu'il s'agit d'aménager le territoire et d'appliquer la Convention européenne du paysage, les divergences peuvent être prévenues ou surmontées par des processus ouverts, transparents et démocratiques. Il en résulte un développement fondé sur le raisonnement politique et le débat démocratique – plutôt qu'une société administrée par des procédures légales inaccessibles, des juristes et des décisions de justice.

Nous sommes convaincus que le Conseil de l'Europe saura définir le rôle et la place appropriés de ces activités dans le cadre des priorités futures de l'Organisation. Les activités de la CEMAT et celles du Comité directeur du patrimoine culturel et du paysage (CDPATEP) – deux organes distincts qui visent les mêmes objectifs – pourraient éventuellement être intégrées plus étroitement.

L'ampleur du budget n'est pas déterminante. Ce qui prime, c'est que le Conseil de l'Europe soit une enceinte commune pour ses Etats membres – et qu'il puisse diffuser des informations et organiser des échanges de savoirs et de bonnes pratiques. S'il en était autrement, l'apport d'idées et de réflexions neuves serait bien plus pauvre pour la Norvège et pour d'autres pays. Et plus largement, l'Organisation serait moins à même de contribuer au renforcement de la bonne gouvernance et de la « sécurité douce » en Europe.

Voici ce que souhaite la Norvège.

Je vous remercie.

## **Session de travail II**

### **Présentation de la déclaration, discussion et adoption**

#### **Présentation du projet de Déclaration de Moscou : « Les enjeux du futur : le développement territorial durable du continent européen dans un monde en mutation »**

M. Sergey Yurpalov, vice-ministre du Développement régional de la Fédération de Russie, président du Comité des hauts fonctionnaires de la CEMAT

#### **Interventions des ministres / chefs de délégation**

- M. Neoklis Sylikiotis, ministre de l'Intérieur, Chypre  
« Développement territorial durable de Chypre dans un monde en mutation »
- M. Roko Žarnić, ministre de l'Environnement et de l'Aménagement du territoire, Slovénie  
« Les réponses de la politique d'aménagement du territoire pour un développement durable, équilibré et solidaire du continent européen »
- M. Petr Osvald, vice-ministre du Développement régional, République tchèque
- M. Arunas Zabulenas, vice-ministre, ministère de l'Environnement, Lituanie
- M. Péter Szaló, secrétaire d'Etat pour le Développement régional et la Construction, ministère du Développement national et de l'Economie, Hongrie  
« Préparation de la politique de développement territorial pour les nouveaux défis en Hongrie »
- M. Jarosław Pawłowski, sous-secrétaire d'Etat au ministère du Développement régional, Pologne  
« Le développement du territoire en Pologne, facteur clé de l'intégration européenne »

- M<sup>me</sup> Maria Kaltsa, secrétaire générale, ministère de l'Environnement, de l'Energie et du Changement climatique, Grèce  
« Energie verte et développement – perspectives pour le territoire de la Grèce »
- M. Harald Dossi, directeur général de la Division pour la coordination, Chancellerie fédérale, Autriche  
« Les nouveaux défis pour le développement territorial durable et leurs effets concernant la CEMAT »
- M. Vitor Manuel Marques Campos, Directeur général, Direction générale pour l'aménagement du territoire et le développement urbain, ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du territoire, Portugal  
« Les enjeux du futur et le développement territorial durable du continent européen dans un monde en mutation: la perspective du Portugal »
- M. Manfred Sinz, directeur général adjoint, ministère fédéral du Transport, de l'Habitat et des Affaires urbaines, Allemagne
- M<sup>me</sup> Ulla Koski, directrice de l'aménagement du territoire, ministère de l'Environnement, Finlande
- M. Bart Vink, directeur adjoint, Direction de l'aménagement du territoire, ministère de l'Habitat, de l'Aménagement du territoire, Pays-Bas

### **Discussion**

- M. Jean-François Seguin, président de la Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage
- M. Marco Keiner, directeur de la Division de l'environnement, de l'habitat et de la gestion du sol, CEENU  
« Les défis du futur: le développement spatial durable dans la région CEENU »
- M. Wladyslaw Piskorz, chef d'unité, Direction générale de la politique régionale (DG REGIO), Commission européenne  
« La cohésion territoriale: un nouvel objectif de l'Union européenne »
- M. Dinos M. Michaelides, président de la 11<sup>e</sup> CEMAT
- M. Enrico Buergi, ancien président la Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage

## M. Neoklis Sylikiotis

Ministre de l'Intérieur, Chypre

### « Développement territorial durable de Chypre dans un monde en mutation »

Monsieur le Président,  
Monsieur le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe,  
Monsieur le Président du Parlement de la Fédération de Russie,  
Monsieur le Ministre du Développement territorial/régional de la Fédération de Russie,  
Mesdames et Messieurs les Ministres des Etats membres  
du Conseil de l'Europe,  
Mesdames, Messieurs,

C'est un grand honneur pour moi de prendre la parole lors de la 15<sup>e</sup> session de la Conférence du Conseil de l'Europe des ministres responsables de l'aménagement du territoire et de vous présenter brièvement l'action menée par le ministère chypriote de l'Intérieur, compétent pour les questions d'aménagement territorial et régional, afin d'assurer un développement territorial durable. Permettez-moi tout d'abord d'exprimer mes vifs remerciements à la Fédération de Russie pour l'organisation de la conférence et pour l'hospitalité chaleureuse qu'elle nous a réservée à nous tous.

Dans le cas de Chypre, il est plus difficile, plus délicat de relever les défis liés au développement durable du territoire que dans les autres Etats membres d'Europe. De même que le monde évolue, le petit monde insulaire de Chypre change : non seulement en raison des fluctuations incessantes de la situation sociale, de l'instabilité économique et de l'aggravation des menaces qui pèsent sur l'environnement, mais avant tout de l'action résolue menée pour mettre fin à la division de l'île qui nous a été imposée il y a trente-six ans.

#### *Le cas de Chypre*

Depuis le 1<sup>er</sup> mai 2004, Chypre est membre à part entière de l'Union européenne. Conformément au droit international et national, le Gouvernement chypriote assume la pleine autorité et la responsabilité de la totalité du territoire de la République de Chypre. Comme vous le savez pourtant, il n'est pas en mesure d'exercer ce contrôle effectif sur la zone occupée de l'île en raison de

l'invasion turque de 1974 et de l'occupation de 37 % du territoire qui a suivi. Bien qu'il couvre l'intégralité du territoire de la République de Chypre, le traité d'adhésion précise qu'actuellement, l'acquis communautaire ne s'applique pas aux zones qui échappent au contrôle effectif du gouvernement.

La division de Chypre et le développement de l'île, pendant plus de trente-six ans en deux entités, sans interaction effective ni relations entre la partie qui est actuellement occupée militairement par la Turquie, et celle qui est contrôlée par le gouvernement, a conduit jusque tout récemment à des approches différentes de la planification de l'affectation des sols, à l'existence peu appropriée d'infrastructures faisant parfois double emploi et à un état de surpopulation dans certaines zones, tandis que d'autres régions souffraient d'une dépression économique sévère, d'une absence d'équipements et d'autres problèmes connexes. La situation n'est pas irréversible, mais de même que d'autres villes et pays qui se développent séparément pendant longtemps, un délai d'ajustement assez long sera nécessaire pour régler les problèmes qui découlent de cette situation intolérable.

#### *Le système de développement et de planification de Chypre*

A la suite des graves troubles économiques et sociaux qui ont suivi l'invasion de 1974, Chypre a rapidement connu un développement économique impressionnant après avoir adopté un système économique de marché et favorisé le développement d'un secteur d'entreprises privées dynamique et flexible, soutenu par une main-d'œuvre bien formée et qualifiée. Aujourd'hui, l'économie dépend avant tout des services, le tourisme occupant la première place, mais elle comprend aussi les transports, les communications, le négoce, l'immobilier, etc.

Ce développement économique solide et accéléré qui a suivi l'invasion a conduit, outre ses côtés positifs, à une urbanisation tentaculaire, caractérisée par une extension des grands centres urbains au-delà de leurs capacités pour accueillir les 200 000 personnes déplacées, chassées de leurs foyers par les forces d'invasion. Il a aussi entraîné le développement de zones touristiques étendues pour soutenir le secteur du tourisme, qui se redressait rapidement et qui soutenait lui-même largement l'économie dans son ensemble. Mais ce développement s'opérait sans que l'on se préoccupe suffisamment de l'environnement et des effets néfastes de la croissance sur la qualité et l'intégrité de l'environnement. Etant donné l'absence de législation effective

sur la planification avant 1990, cela a conduit à une dégradation sensible de l'environnement urbain et rural.

Heureusement, depuis l'entrée en vigueur en 1990 de la loi sur l'aménagement urbain et rural dans les zones contrôlées par le Gouvernement de Chypre et la publication des premiers plans de développement, Chypre connaît une amélioration globale continue de la qualité de son environnement naturel et bâti. Mais surtout, les Principes directeurs pour le développement territorial durable du continent européen, adoptés en 2002, ont été effectivement incorporés dans les plans de développement dès 2003. Ceux-ci comprennent des politiques flexibles qui visent à promouvoir des modèles durables de développement urbain et rural, et des mesures de protection et de réhabilitation de l'environnement. De plus, en raison d'une sensibilisation croissante, de nouveaux processus de participation publique ont été incorporés dans la loi, lorsqu'elle a été révisée en 2007, si bien que l'environnement urbain et rural s'améliore alors que la population intervient de plus en plus au sujet de l'avenir des habitats où elle vit, attitude que nous considérons comme essentielle pour assurer un développement durable.

#### *Un aménagement durable pour une île réunifiée*

Malheureusement, l'absence d'informations fiables sur la situation qui prévaut dans la zone occupée de Chypre, l'absence de statistiques et le fait que les forces d'occupation interdisent la libre circulation du personnel qualifié et la réalisation de missions d'enquête empêchent d'aborder, même théoriquement, les questions de planification, et de jeter les bases d'un développement durable futur après la réunification de Chypre.

Ainsi que l'énonce la Déclaration de Lisbonne, adoptée lors de la 14<sup>e</sup> session de la CEMAT en 2006: « Il faut concevoir et construire des réseaux en tant que "ponts" pour le développement territorial et socio-économique durable du continent européen ». Le dessein et l'objectif stratégique permanent du Gouvernement sont la réunification de l'île. Les autorités s'attachent en permanence à jeter des ponts et à démolir les murs physiques, psychologiques et comportementaux de toute nature, car pour nous, ces éléments sont les principaux obstacles à la réunification.

Il est urgent de réaliser une planification appropriée à court et à long terme, surtout si l'on escompte des changements considérables après la

réunification de l'île. Le gouvernement a cherché à adopter les décisions et les mesures appropriées, effectives et immédiates qui sont nécessaires pour la réunification future de façon à minimiser les conséquences de décennies de séparation forcée, à réduire les disparités entre les deux zones de l'île et à jeter les bases d'un développement durable de l'ensemble du territoire insulaire.

Le ministère de l'Intérieur encourage déjà la mise en œuvre du plan pour l'île, défini par la législation sur l'aménagement, qui est un texte stratégique national étroitement corrélé à la stratégie nationale de développement économique et social.

Par ailleurs, un certain nombre de plans de développement régional sont en cours d'élaboration, pour des localités proches de la « ligne verte », qui coupe l'île en deux. Les plans prennent tous en considération le « jour d'après » favorisant un certain polycentrisme, dans la région prise dans son ensemble, un polycentrisme visionnaire à l'échelle de toute l'île, y compris la zone occupée. Ils prévoient aussi des politiques et des mesures destinées à surmonter les contraintes existantes, ainsi que des incitations pour promouvoir un développement durable, créer des espaces publics de qualité et protéger les zones environnementales sensibles.

De plus, le gouvernement a créé un Conseil chargé de la reconstruction et du relogement, organe consultatif, chargé de la mission difficile et du défi de préparer la réunification de l'île. Le conseil mobilise des ressources humaines et autres provenant d'acteurs publics, semi-gouvernementaux et dans certains cas, privés, pour pouvoir faire avancer le projet ambitieux de la réunification de l'île divisée dès que les conditions seront réunies.

### *La Déclaration de Moscou*

Ainsi que le souligne la Déclaration de Moscou, qui devrait être adoptée lors de la présente conférence, nous suivrons avec attention les politiques de développement territorial de notre pays et les nouveaux problèmes. Nous prendrons toutes initiatives, à la fois à Chypre et dans le cadre de la coopération transfrontalière, afin que les politiques de développement territorial soit associées avec efficacité aux efforts déployés pour relancer l'économie européenne dans une optique durable, et pour trouver des solutions efficaces aux questions liées au changement climatique.

### *Conclusion*

Le domaine de l'aménagement du territoire et des régions évolue: l'accent est davantage mis sur la protection des droits de l'homme, sur des procédures d'aménagement plus démocratiques et sur une participation plus large de la population à tous les stades du processus. Dans ce monde en mutation, la CEMAT encourage depuis quarante ans un développement territorial efficace de tout le continent. Il y a bien des années qu'aurait dû être supprimée la frontière qui divise l'île de Chypre, depuis presque aussi longtemps que dure le travail de la CEMAT, destiné à élaborer des politiques de planification assurant un meilleur avenir aux générations des villes et des campagnes.

Chypre fait partie du concert des nations européennes et ses dix mille ans d'histoire et de patrimoine n'appartiennent pas uniquement aux Chypriotes, mais aussi à l'Europe, et nous vous invitons à nous soutenir et à intervenir activement pour contribuer à la réunification de l'île pour les générations de Chypriotes et d'Européens à venir.

## M. Roko Žarnić

Ministre de l'Environnement et de l'Aménagement du territoire, Slovénie

### **« Les réponses de la politique d'aménagement du territoire pour un développement durable, équilibré et solidaire du continent européen »**

Monsieur le Président,

Chers collègues,

C'est un grand plaisir pour moi de prendre la parole lors de cette 15<sup>e</sup> session de la CEMAT. Je tiens tout d'abord à féliciter la présidence russe et à remercier sincèrement tous ceux qui ont contribué à la mise en œuvre des activités de la CEMAT ces quatre dernières années.

#### *Les 40 ans de la CEMAT*

La présente conférence marque le 40<sup>e</sup> anniversaire de la CEMAT. Celle-ci a été un vaste processus de coopération d'une grande efficacité visant un unique objectif, le développement territorial durable du continent européen.

Les activités de la CEMAT sont axées sur la défense d'une approche globale et intégrée des processus de décision en matière de développement et des interactions entre les secteurs et les niveaux politiques, sur le plan stratégique et opérationnel.

Les documents de la CEMAT ont défini des principes, des grandes orientations et des objectifs européens communs de développement durable et équilibré. Ce type de développement territorial est devenu un concept partagé et reconnu qui revêt également des dimensions culturelles, sociales, environnementales et économiques.

C'est un véritable atout pour nous de rencontrer des visages nouveaux, et d'échanger et de comparer son expérience, ses idées et ses informations.

Nous pouvons être fiers du travail accompli par la CEMAT pour améliorer les politiques de développement territorial menées dans les Etats membres du Conseil de l'Europe.

Aujourd'hui, nous pouvons dire avec assurance que les activités et les résultats de la CEMAT ont contribué à la démocratie, à la cohésion sociale et territoriale et à de meilleures conditions de vie pour les habitants des Etats membres.

Beaucoup de mesures durables, modestes mais capitales ont été adoptées au cours de ces quarante dernières années. Le réseau de la CEMAT a jeté beaucoup de ponts solides et résistants « à travers l'Europe ». Pendant toute ces années, il a été un partenaire fiable qui a contribué à l'action du Conseil de l'Europe en faveur de la démocratie, des droits de l'homme et de la recherche de solutions aux grands problèmes auxquels les pays d'Europe étaient confrontés. Une partie seulement de ceux qui ont participé à ce processus long, mais exaltant, et qui ont contribué au résultats enregistrés par la CEMAT pendant cette période sont ici aujourd'hui. Leur travail nous incite à continuer de viser les objectifs de développement territorial et de relever les défis futurs.

#### *La Déclaration de Moscou*

J'estime que le projet de déclaration sur « Les enjeux du futur: le développement territorial durable du continent européen dans un monde en mutation » est un pas de plus dans la bonne direction, inspiré par les quarante années d'activités de la CEMAT.

De nouveaux problèmes, qui ont des effets sensibles sur le plan territorial, sont apparus ces dix dernières années. Ils demandent d'urgence des réponses politiques. Les politiques de développement territorial jouent un rôle capital. Elles servent à trouver des solutions adaptées, sur mesure, à la fois dans les Etats membres et au niveau européen.

Le changement climatique, le vieillissement de la population, la polarisation sociale et d'autres problèmes sont avant tout la conséquence de politiques de développement incohérentes, qui risquent de compromettre le développement durable et équilibré du territoire.

Près d'une trentaine d'années après la Charte de Torremolinos, les politiques globales de développement territorial sont loin d'avoir atteint leur objectif.

Des mesures et des initiatives de développement territorial appropriées pour la mise en œuvre d'une approche intégrée prenant en considération les caractéristiques régionales et les ressources de développement peuvent contribuer à trouver des solutions innovantes, augmenter les avantages retirés du processus et surmonter les effets de la crise économique.

La CEMAT devrait continuer à promouvoir des initiatives spécifiques qui contribueront à une approche globale coordonnée et intégrée paneuropéenne, qui soit de nature multidisciplinaire et à plusieurs niveaux.

*Les propositions slovènes*

Pour mettre en œuvre nos principes communs, la Déclaration de Moscou et les résolutions de la 15<sup>e</sup> session de la CEMAT, la Slovénie propose d'axer les futures activités de la CEMAT sur les mesures et les initiatives qui favoriseront le développement territorial durable et de meilleures conditions de vie, ce qui est un droit fondamental pour la population européenne.

Le territoire est un système complexe qui reflète un ensemble de rapports. Nos activités devraient contribuer à mieux comprendre les territoires et leurs caractéristiques ; leurs structures, les comportements et les relations mutuelles entre les diverses zones qui les composent, et les rapports fonctionnels et structurels entre eux.

Notre tâche est de combler les lacunes de connaissances au sujet du territoire, de proposer des indicateurs qui mesurent son influence, et d'évaluer le caractère durable à long terme et l'efficacité des politiques de développement.

Cela devrait permettre de trouver des solutions durables à long terme pour :

- resituer les politiques territoriales aux niveaux européen, national et régional ;
- mieux définir la cohésion territoriale et ses avantages pour les parties prenantes et les praticiens ; et
- articuler la relation entre planification stratégique et cadre réglementaire.

Ces activités devraient nous permettre de mieux comprendre et de relever avec efficacité notre défi majeur : améliorer la qualité et l'efficacité de la gouvernance territoriale, facteur clé pour faire face aux nouveaux problèmes.

Les activités de la CEMAT ne doivent pas se borner à prêcher des convaincus. Bien qu'en principe, chacun reconnaisse que l'aménagement du territoire contribue à différents objectifs de développement, les politiques d'aménagement du territoire jouent un rôle très limité en Europe. Même

dans les pays qui disposent de systèmes d'aménagement du territoire, les perceptions de leur rôle et de leur portée varient beaucoup.

Il n'est pas facile d'assurer une bonne gouvernance territoriale. C'est un processus complexe et continu qui demande à être bien défini et structuré. Les politiques de développement et d'aménagement du territoire ne sont pas isolées dans ce processus. Bien qu'elles en fassent partie, elles sont par définition axées sur le long terme, de nature multidisciplinaire, et supposent donc un soutien actif.

La Slovénie propose que ces prochaines années, les activités de la CEMAT soient axées sur les questions difficiles suivantes :

- Quelle est la différence entre l'aménagement du territoire et la gouvernance territoriale ?
- En quoi consiste le rôle de coordination des urbanistes ?
- Qui doit conduire ce processus ?
- Est-il nécessaire de mieux structurer le processus ?

Nous proposons aussi – lorsque les activités de la CEMAT seront définies – d'entretenir des relations plus étroites avec les parties prenantes et les praticiens pour promouvoir les principes et les avantages de la CEMAT liés à son approche globale du territoire. Notre vocation est de convaincre les sceptiques.

En conclusion, je résumerai notre position en disant que la Slovénie soutient la Déclaration de Moscou qui est proposée.

## **M. Petr Osvald**

*Vice-ministre du Développement régional, République tchèque*

Mesdames et Messieurs les Ministres, Mesdames et Messieurs, je tiens à remercier Monsieur le Ministre Basargin et tous les autres collègues russes d'avoir organisé cette conférence et de nous avoir invités dans cette belle ville.

J'apprécie le travail qui a été accompli et je soutiens le projet de Déclaration de Moscou intitulé « Les enjeux du futur : le développement territorial durable du continent européen dans un monde en mutation ».

La coopération européenne permet en général de créer des synergies par-delà les frontières administratives. Cette manifestation est un bon exemple de coopération réelle et efficace pour la formulation d'objectifs communs et de priorités pour le développement.

Permettez-moi de vous exposer ce qui est fait en ce domaine par la République tchèque.

En 2009, le ministère du Développement durable a formulé une politique nationale d'aménagement du territoire. Celle-ci, fondée sur les caractéristiques structurelles de l'espace national et du peuplement, tient compte des impératifs de développement durable et de cohésion auxquels la République tchèque doit répondre en vertu des traités internationaux, de son adhésion à différentes organisations internationales, comme le Conseil de l'Europe, et d'autres conventions et accords internationaux relatifs au développement spatial auxquels la République tchèque est partie. Notre politique d'aménagement du territoire tient également compte des intentions exprimées dans les plans d'aménagement de nos pays voisins.

En 2010, un document de développement spatial commun aux pays V4+2 a été établi par les ministères du Développement régional de la République tchèque, de la République slovaque, de la Pologne, de la Hongrie, de la Roumanie et de la Bulgarie. Il comprend deux parties :

1. la définition de pôles et d'axes de développement et de réseaux de transport sur le territoire des pays V4+2, et l'identification des points de rupture sur ces axes ;

2. la proposition de pistes de travail pour la poursuite de l'élaboration du document commun de développement spatial des pays V4+2, visant à éliminer les obstacles à ce développement et à renforcer la cohésion territoriale.

Je vous remercie de votre attention.

## **M. Arunas Zabulen**

*Vice-ministre, ministère de l'Environnement, Lituanie*

Monsieur le Président,  
Chers collègues,  
Mesdames, Messieurs,

Permettez-moi tout d'abord de remercier les autorités russes pour l'hospitalité qu'elles nous offrent ici, à Moscou.

L'importance des activités de la CEMAT et des documents que nous examinons en ce moment est visible dans le contexte des processus européens et mondiaux, et des activités dans la région de la Baltique. Dans le cadre du programme « Perspectives et stratégies pour le bassin de la mer Baltique 2010 (VASAB) », les ministres responsables de l'aménagement et du développement du territoire ont adopté, lors de la rencontre ministérielle de 2009 à Vilnius, des Perspectives à long terme de développement territorial de la région de la mer Baltique ainsi que la Déclaration de Vilnius – Vers une meilleure intégration territoriale de la région de la mer Baltique.

Nous espérons à cet égard que la Déclaration de Moscou qui porte sur les défis futurs et donne des orientations pour faire face à ces problèmes tout en chargeant le Comité de hauts fonctionnaires de la CEMAT d'élaborer des activités pour donner suite à la présente conférence – marquera un grand pas en avant, et non seulement pour le Conseil de l'Europe. Cette déclaration conforte les efforts déployés pour faire face aux problèmes de nature analogue au sein de l'Union européenne et d'autres organisations.

Les mutations démographiques sont préoccupantes pour les sociétés de nos pays. Aggravées notamment par les problèmes économiques et le changement climatique, elles méritent une attention constante. Dans ce contexte, les processus migratoires (c'est-à-dire, l'immigration, l'émigration et les migrations internes) et leurs conséquences territoriales sont d'une importance décisive sur le développement territorial présent et futur. Nous souhaiterions que ces éléments de réflexion figurent dans la déclaration qui nous est proposée aujourd'hui.

Une nouvelle approche des questions de droits de l'homme et de la démocratie liées à la dimension territoriale ne peut être considérée comme un progrès que

si elle traite de la cohésion sociale et qu'elle révèle des perspectives positives dans cette situation difficile.

La fourniture de services et d'infrastructures est inévitablement liée au développement des entreprises et des lieux de travail sur une base économique pouvant assurer de bonnes conditions de vie. Sans ce lien, beaucoup de territoires disposant d'infrastructures développées pourraient se mettre à décliner et se retrouver incapables d'entretenir leurs équipements.

Nous sommes favorables aux principes de la Déclaration, qui concernent le rôle particulier de la préservation du patrimoine dans le cadre de la mondialisation pour résister aux effets néfastes de celle-ci, respecter les traditions et préserver les identités locales tout en contribuant à renforcer les valeurs existantes et leur utilisation dans l'intérêt de la société.

Une fois encore, nous sommes heureux de l'approche positive adoptée face au changement climatique : non seulement elle nous rappelle la vulnérabilité de l'environnement et de la société, mais elle révèle aussi les occasions offertes par le changement climatique pour le développement économique et social.

La 13<sup>e</sup> session de la CEMAT (Ljubljana, 16-17 septembre 2003) s'était intéressée au suivi du développement durable. L'actuelle déclaration peut être considérée comme un pas dans la bonne direction, celle du développement décrit, à savoir compléter les systèmes de suivi de manière à repérer les changements territoriaux et à pouvoir réagir en conséquence.

En conclusion, je dirai que nous espérons que la présente déclaration nous sera utile et qu'elle servira pleinement au cours de la période de coopération à venir, non seulement dans le cadre de la CEMAT, mais aussi à plus grande échelle.

Je vous remercie.

## **M. Péter Szaló**

*Secrétaire d'Etat pour le Développement régional et la Construction,  
ministère du Développement national et de l'Economie, Hongrie*

### **« Préparation de la politique de développement territorial pour les nouveaux défis en Hongrie »**

Mesdames et Messieurs,

C'est pour moi un grand honneur et un plaisir que de participer à cette conférence qui fera date dans l'histoire de la CEMAT. J'estime que l'adoption de la Déclaration de Moscou offre un très bon exemple de la prise en compte des graves problèmes et défis qui compromettent le développement territorial durable du continent européen. La déclaration illustre également les efforts déployés pour réorienter conjointement les politiques de développement territorial, qui seront mises en œuvre en fonction des circonstances locales dans chaque pays. Je suis convaincu que l'objectif de cohésion territoriale nous aidera à trouver des réponses adaptées. La présidence hongroise de l'Union européenne, en 2011, soutiendra ce processus. A la lumière du rapport national préparé pour la CEMAT en décembre 2009, je vais tenter d'expliquer quels sont, pour la Hongrie, les principaux messages de la Déclaration de Moscou.

La Hongrie est elle aussi concernée par les nouveaux défis décrits dans la Déclaration de Moscou. Notre pays est extrêmement vulnérable, notamment au changement climatique, qui entraînera un dérèglement du régime hydrique : d'un côté, nous observons d'ores et déjà une multiplication des précipitations exceptionnelles et des inondations ; de l'autre, notre Grande Plaine est gravement menacée de sécheresse et il faut craindre une augmentation de la fréquence des canicules et des feux de forêt. Les secteurs les plus gravement touchés sont la gestion des ressources en eau, la sylviculture et l'agriculture, le tourisme, la santé, l'énergie et le bâtiment, ainsi que le transport.

L'évolution démographique ne prête pas vraiment à l'optimisme. Depuis 1981, le nombre d'habitants ne cesse de diminuer hormis dans quelques régions prospères telles que le secteur touristique du lac de Balaton et l'axe Győr-Székesfehérvár-Budapest. Le dépeuplement touche principalement les zones périphériques ; les flux de migration internes convergent pour la plupart vers Budapest et sa banlieue. Le vieillissement de la population et ses

conséquences socio-économiques comptent parmi les plus graves menaces démographiques. L'accroissement des disparités sociales s'observe dans les régions périphériques de l'est et du sud, qui accusent un retard grandissant, mais aussi dans les grandes villes.

L'impact sur le territoire de la crise économique et financière de 2008-2009 ne peut être déterminé avec précision. L'investissement direct étranger et l'apport de capital ont considérablement diminué tandis que la demande et le niveau de crédit ont reculé. La crise financière a contaminé l'économie réelle et entraîné une augmentation du chômage. En conséquence de ces différents facteurs, les ressources directement consacrées au développement territorial ont été réduites.

Face à ces défis, les administrations territoriales et les politiques de développement territorial ont un rôle important à jouer. La clé d'un développement territorial durable est dans le renforcement de la cohésion territoriale, dans le fait de concevoir et de soutenir des stratégies fondées sur une approche locale, et dans la diffusion d'approches intégrées. Il existe en Hongrie de nombreux exemples innovants de gouvernance territoriale dans lesquels différents niveaux administratifs travaillent en coopération avec des acteurs du monde des entreprises et de la société civile dans l'objectif de mettre en œuvre des stratégies et des programmes à long terme. Nous devons promouvoir la collecte de données territoriales afin d'analyser les potentialités régionales et d'élaborer des politiques adaptées aux particularités locales. Le programme ESPON 2007-2013 apporte d'importantes contributions à cette démarche.

En ce qui concerne le changement climatique, la Hongrie a d'ores et déjà intégré la préparation à ce nouveau défi dans sa politique de développement territorial. Un programme d'une durée de quatre ans, visant à neutraliser les effets du changement climatique pendant la période 2010-2013, est en cours. Ce programme comprend des volets d'analyse, d'évaluation, de planification et de réglementation en matière d'aménagement et de développement du territoire. Il a pour finalité l'intégration d'objectifs d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de son impact dans les stratégies et les programmes concernant le territoire, aux niveaux local, régional et national. Il est également prévu de promouvoir le passage à une économie à faible émission de CO<sub>2</sub> à l'aide de mesures de politique territoriale, et de renforcer les systèmes de production d'énergie décentralisés ainsi que les sources

d'énergie renouvelables par la conduite de projets pilotes et expérimentaux. L'intégration dans les politiques d'aménagement du territoire d'aspects relatifs à la gestion des bassins versants, tels que la protection contre les inondations et la régulation des cours d'eau, revêt une importance particulière, car le territoire hongrois se compose pour plus d'un tiers de terres inondables. La promotion de politiques territoriales intégrées conservera un niveau de priorité élevé. On peut citer, comme exemples d'initiatives nécessitant la prise en compte du changement climatique, le programme spécial de Homokhátság, axé sur un changement structurel de l'agriculture, le développement du tourisme et l'exploitation de sources d'énergie renouvelables, ou encore les programmes de réhabilitation urbaine cofinancés par l'Union européenne.

L'évolution démographique est un autre facteur important à prendre en compte lors de l'élaboration des politiques de développement territorial. Une répartition géographiquement ciblée des fonds consacrés au développement territorial contribue à faire progresser les régions en retard de développement, à maintenir des services publics, et donc à prévenir le dépeuplement. Des programmes pilotes doivent être mis en place, qui sont destinés à relancer des microrégions en situation difficile. Ainsi, l'un des programmes en cours porte sur le développement intégré des 33 microrégions les plus désavantagées du pays. Des programmes de lutte contre la ségrégation sont en cours de préparation dans le cadre des stratégies de développement urbain intégré, qui sont complétés par des programmes de réhabilitation sociale. La lutte contre le dépeuplement des régions défavorisées passe également par des programmes d'amélioration de l'éducation et de la formation ainsi que par de nouvelles formes d'emploi (enseignement à distance, télétravail, etc.).

Les défis liés à la mondialisation ont considérablement gagné en intensité du fait de la crise économique. Afin de réduire notre vulnérabilité à cet égard, les initiatives de promotion du développement économique au niveau local doivent tenir compte des circonstances propres à chaque territoire. Dans la métropole de Budapest comme dans les régions rurales, nous devons disposer de stratégies viables. La promotion des PME, notamment par des mesures d'incitation et de facilitation de l'entrepreneuriat, revêt une importance particulière, spécialement dans les districts défavorisés. Nous devons également promouvoir le regroupement des entreprises, entre les PME mais aussi entre le secteur public, les entreprises et la société civile. L'objectif d'intégration des politiques de développement territorial s'impose

pareillement au niveau des mesures sectorielles, qui ne doivent pas perdre de vue la dimension territoriale.

La présidence hongroise de l'Union européenne, en 2011, constitue pour notre pays une occasion et un défi majeurs. Nous portons la responsabilité de la mise à jour de documents de politique territoriale de première importance, tels que le document « L'Etat et les perspectives des territoires de l'Union européenne » et l'Agenda territorial. Un manuel est en cours d'élaboration, qui décrit en détail comment lutter contre le changement climatique en zone urbaine, tandis qu'une étude ainsi qu'une conférence internationale de haut niveau sont en préparation, qui portent sur les relations entre l'évolution démographique et les flux migratoires dans les villes européennes. L'élaboration de la Stratégie européenne pour la région du Danube devra également prendre en compte les problèmes mentionnés ici.

Pour ce qui est de nos projets au niveau national, la supervision du Schéma de développement du territoire national et la révision du plan d'aménagement national devront également tenir compte de ces nouveaux défis.

La Hongrie soutient sans réserve l'adoption de la Déclaration de Moscou. Je suis convaincu que, sur la base de notre position commune, nous saurons faire évoluer les Principes directeurs de la CEMAT pour les adapter aux nouveaux défis que nous devons relever pour garantir un développement territorial durable sur le continent européen.

Je vous remercie de votre attention.

## **M. Jarosław Pawłowski**

*Sous-secrétaire d'Etat au ministère du Développement régional, Pologne*

### **« Le développement du territoire en Pologne, facteur clé de l'intégration européenne »**

Monsieur le Ministre, chers collègues, Mesdames et Messieurs,

La planification à grande échelle revêt aujourd'hui une importance particulière dans une Europe dont la compétitivité, dans le contexte de la mondialisation, dépend de sa capacité à mener une politique territoriale axée sur des objectifs harmonisés à travers tous les pays européens. Le développement durable du territoire reçoit une attention croissante en tant qu'instrument agissant sur trois dimensions : la dimension sociale, la dimension économique et la dimension territoriale.

Le Gouvernement polonais est heureux de signer la Déclaration de Moscou de la CEMAT, qui marque une nouvelle étape dans le renforcement de la coopération en matière de planification territoriale, ouvrant ainsi la voie de l'approfondissement des relations économiques et sociales entre les pays européens. La coopération territoriale fondée sur une approche locale représente pour l'Union européenne un excellent moyen de résoudre certains problèmes actuels, de surmonter la crise économique et de rendre l'Europe plus compétitive. Cette démarche montre concrètement comment mettre en œuvre les dispositions du Traité de Lisbonne relatives à la cohésion territoriale.

J'estime que l'approfondissement de la coopération territoriale, dans ses différentes dimensions, est également nécessaire entre l'Union européenne et d'autres pays partageant les mêmes valeurs. Cette coopération peut engendrer un développement économique et social bénéfique pour tous, et contribuer à préserver le riche patrimoine culturel et naturel de l'Europe.

En Pologne, le développement territorial doit tenir compte de deux éléments particulièrement importants : l'habitat polonais, qui se caractérise par un polycentrisme équilibré, et la situation géographique du pays, au centre du continent européen.

La position particulière de la Pologne, en tant qu'Etat membre de l'Union européenne, offre de multiples possibilités de coopération dans le domaine de

l'aménagement du territoire, à l'échelle européenne, macrorégionale (région de la mer Baltique, par exemple) et transfrontalière. Le projet « Perspectives et stratégies pour le bassin de la mer Baltique (VASAB) », auquel peuvent participer tous les pays riverains de la mer Baltique, offre ainsi un excellent exemple de coopération multiculturelle et multidimensionnelle. Je pourrais également mentionner de très bons exemples de coopération transfrontalière, dont le plus réussi et le plus connu concerne les frontières avec l'Allemagne, la République tchèque et la Slovaquie.

Parallèlement, la Pologne, située au centre de l'Europe sur la carte physique, est considérée comme un pays périphérique de l'Union européenne (UE) sur la carte politique. C'est pourquoi les politiques de développement du territoire de notre pays sont largement influencées par les enjeux liés au processus d'intégration de l'UE, à la politique étrangère de l'UE vis-à-vis de l'Europe orientale, à l'évolution de la politique de cohésion de l'UE, et enfin à l'importance croissante de la dimension territoriale des politiques européennes.

Les pays européens entretiennent des relations de plus en plus étroites. Confrontés aux mêmes défis, ils y apportent des solutions différentes par certains aspects, identiques par d'autres.

En Pologne, un nouveau Schéma de développement du territoire national pour 2030 est en cours d'élaboration. Ce schéma est notre principal document stratégique en matière de développement du territoire ; il fixe le cadre de la politique territoriale du pays, mais aussi des autres politiques qui présentent une dimension territoriale. Face aux grands défis mondiaux, comme l'évolution démographique, les migrations, l'urbanisation, les problèmes liés à l'énergie et à l'environnement, les transports, le service public et les relations transfrontalières, le schéma de développement formule des réponses ou indique quels sont les premières mesures à prendre.

Trois éléments revêtent une importance primordiale pour la vision qui sous-tend ce document : les infrastructures de transport, les services publics et la coopération transfrontalière. Globalement, les infrastructures de transport déterminent l'étendue et l'intensité des relations fonctionnelles entre les villes et les régions, les services publics déterminent la tendance des populations locales à rester sur place (leur absence pouvant entraîner d'importantes

disparités de développement), et la coopération transfrontalière permet de désenclaver les régions frontalières.

La Pologne s'efforce de tirer parti de la dynamique des grandes métropoles proches de ses frontières : Berlin à l'ouest, Malmö et Copenhague au nord et au nord-ouest, Vienne, Budapest et Bratislava au sud et au sud-ouest, et Stockholm et les pays Baltes au nord-est. Les relations que nous entretenons avec ces régions peuvent être un facteur de croissance. En revanche, les possibilités offertes par la coopération transfrontalière à l'est du pays ne sont pas suffisamment exploitées, principalement en raison d'un cadre institutionnel, juridique et politique différent.

Une gestion durable du territoire, une gouvernance intelligente et une planification globale nécessitent d'informer et de sensibiliser les habitants en les amenant à comprendre les problèmes. Le Schéma de développement du territoire national pour 2030 fera prochainement l'objet d'une procédure de consultation publique et sera présenté dans le cadre d'un forum international. C'est pourquoi nous comptons sur une forte participation de la part de la population polonaise, et sur des commentaires émanant d'autres pays européens, notamment de la part de nos voisins.

Pour finir, je tiens à remercier la présidence russe d'avoir conduit les travaux de la CEMAT au cours de ces trois dernières années et d'avoir organisé cette conférence.

## **M<sup>me</sup> Maria Kaltsa**

*Secrétaire générale du Service de l'aménagement du territoire  
et du développement urbain, Grèce*

### **« Energie verte et développement – perspectives pour le territoire de la Grèce »**

La « croissance verte », comme on appelle l'économie éco-efficente, est considérée comme le meilleur moyen de lutter à la fois contre le changement climatique et la crise économique. La croissance verte peut ouvrir d'importantes perspectives économiques, conquérir de nouveaux marchés, créer de nouveaux emplois, engendrer une croissance durable et renforcer la compétitivité de l'économie. En se convertissant rapidement à l'économie verte, l'Europe peut espérer accroître sa prospérité tout en réduisant sa consommation de ressources naturelles et son impact sur l'environnement. C'est pourquoi l'économie éco-efficente devrait être un élément essentiel de la nouvelle Stratégie de Lisbonne post-2010 pour l'Union européenne.

Pour construire une économie éco-efficente, il est nécessaire de rompre le lien entre croissance économique et dégradation de l'environnement, ce qui suppose d'internaliser les coûts externes afin que les prix disent la vérité, et de reconnaître le coût de l'inaction ainsi que la valeur des services écosystémiques.

La Grèce estime qu'il est possible d'utiliser des instruments économiques rentables pour mettre en évidence le coût environnemental des activités économiques et taxer de façon fiable les émissions de CO<sub>2</sub>. Il est temps que les pays de l'Union européenne entament des discussions sur de futures taxes carbone après examen attentif des critères et des procédures employés pour définir l'empreinte carbone des produits. En outre, la Grèce est favorable à une modification du PIB pour y inclure des indicateurs cohérents et largement reconnus permettant de mesurer les progrès accomplis sur la voie de l'économie verte.

Nous devrions privilégier les produits verts dans les procédures de marché public, en appliquant l'objectif indicatif de 50 % que les Etats membres se sont fixé pour 2010. Nous devrions mieux faire connaître la valeur économique des services écosystémiques et de la biodiversité, et proposer des mécanismes de fixation des prix qui tiennent compte de la valeur concrète de ces services.

Nous devrions enfin lancer des plans d'action nationaux et internationaux pour promouvoir la consommation et la production durables, afin de réduire l'utilisation de ressources naturelles et de préserver la capacité de charge des écosystèmes.

La Grèce est favorable à une révision en profondeur du Plan d'action européen pour l'efficacité énergétique, afin d'accroître encore davantage notre efficacité énergétique et d'améliorer notre utilisation des ressources. Nous sommes d'avis que la protection de l'environnement et l'atténuation du changement climatique dépendent étroitement de notre efficacité énergétique et de l'utilisation de sources d'énergie renouvelables. Le nouveau Gouvernement grec a placé ces objectifs au premier rang de ses priorités et modifié en conséquence sa structure ministérielle. Dorénavant, le nouveau ministère de l'Environnement, de l'Energie et du Changement climatique est chargé de coordonner les actions dans ces différents domaines.

Très rapidement, le nouveau ministère a présenté plusieurs projets de loi sur des questions environnementales et énergétiques telles que les bâtiments à basse consommation, la protection des forêts ou la promotion des ressources renouvelables.

Le développement durable est un objectif général de l'Union européenne. Il vise à constamment améliorer la qualité de vie et la prospérité à l'intérieur et à l'extérieur de l'Union, pour les générations actuelles et futures. A cet effet, nous devons mieux informer et sensibiliser les consommateurs et trouver des solutions efficaces pour faire évoluer les modes de consommation non durables.

Nous soutenons les communications de la Commission européenne sur l'examen de la politique environnementale en 2008, sur « Le PIB et au-delà » et sur l'examen de la stratégie de l'Union européenne en faveur du développement durable de 2009.

Enfin, la Grèce soutient résolument les efforts de l'Union visant à atténuer l'impact du changement climatique dans le cadre d'un accord global, ambitieux, intégré et contraignant sur la base de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC).

## **M. Harald Dossi**

*Directeur général de la Division pour la coordination, Chancellerie fédérale, Autriche*

### **« Les nouveaux défis pour le développement territorial durable et leurs effets concernant la CEMAT »**

L'Autriche tient à remercier la fédération de Russie pour l'organisation de la 15<sup>e</sup> CEMAT et pour cette digne célébration du 40<sup>e</sup> anniversaire de la CEMAT.

Pour simplement éclairer et saluer le rôle de la CEMAT au cours des quarante dernières années et pour donner un exemple des autres conférences ministérielles, j'aimerais évoquer la 4<sup>e</sup> CEMAT, organisée à Vienne en 1978. A cette époque déjà, des lignes directrices pour l'aménagement de l'espace rural étaient fixées, et les dispositions relatives aux services de base y jouaient un rôle important. Néanmoins, parmi les principaux thèmes de la CEMAT à Vienne, venaient en second lieu le rôle et les activités de la CEMAT elle-même.

L'Autriche a réellement bénéficié des travaux accomplis par la CEMAT en termes d'échanges et de développement mutuel de stratégies fondamentales pour le développement et l'aménagement territorial. Des points importants de nos politiques nationales d'aménagement du territoire, tels que développement rural, la rénovation des villes, le développement des régions frontalières ou le développement territorial durable, ont considérablement bénéficié de l'échange international d'idées et de connaissances par le biais de la CEMAT, même si l'influence de la coopération avec et au sein de l'Union européenne a gagné en importance depuis quelques années.

Par ailleurs, les travaux préparatoires réalisés par le biais de la CEMAT ont aussi laissé des traces indélébiles sur les politiques d'aménagement territorial au niveau de l'Union européenne, en particulier dans leur phase initiale. Toutefois, la CEMAT détient un certain nombre de qualités uniques :

- en termes de nombre d'Etats membres elle atteint presque le double de ceux de l'Union européenne, et couvre ainsi tout le continent européen en sa qualité de forum pour l'aménagement du territoire ;
- elle possède une dimension ministérielle officielle, situation actuellement sans équivalent même au niveau de l'Union européenne ;

- elle est profondément ancrée dans le principe universel des droits de l’homme, si bien que sa légitimité ne lui vient pas du seul contexte socio-économique.

L’aménagement du territoire n’est pas seul à devoir relever de nouveaux défis – la CEMAT aussi. A l’occasion de cette conférence, l’Autriche se propose de prêter l’oreille attentivement pour tenter de discerner si ces trois qualités uniques à la CEMAT seront suffisantes, dans l’avenir, pour orienter le développement territorial du continent européen avec autant d’efficacité que par le passé.

## **M. Vitor Manuel Marques Campos**

*Directeur général, Direction générale pour l'aménagement du territoire et le développement urbain, ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du territoire, Portugal*

### **« Les enjeux du futur et le développement territorial durable du continent européen dans un monde en mutation : la perspective du Portugal »**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Au nom du ministre de l'Environnement et de l'Aménagement du territoire du Portugal, je tiens à féliciter la fédération de Russie et, en particulier, Monsieur le ministre Basargin, pour avoir organisé cette importante réunion.

Je vous remercie également, Monsieur le Président, de votre contribution personnelle à la réalisation des travaux de la CEMAT, en votre qualité de président de son Comité des hauts fonctionnaires durant ces quatre dernières années. Le thème de cette 15<sup>e</sup> CEMAT est, il est vrai, particulièrement bien choisi en ces temps de crise économique et financière. Le développement territorial durable de notre continent n'est pas seulement un devoir envers les générations futures, il est aussi un outil précieux pour faire face aux effets de la crise actuelle et pour apporter des réponses permettant de construire une base plus solide à notre avenir commun. En nous réunissant ici ce jour pour examiner de nouvelles réponses possibles aux défis à relever quant à l'aménagement durable du territoire de notre continent, la CEMAT prouve son utilité en tant que forum de coopération européenne sur les questions territoriales.

Cette réunion commémore aussi les quarante années d'activité de la CEMAT. Ne l'oublions surtout pas, car c'est une occasion de souligner le rôle qu'elle a joué dans le changement de perception de la dimension territoriale au sein de nos politiques, ainsi que dans le rôle du développement territorial pour améliorer la qualité de vie et la durabilité dans nos pays.

Je ne vais pas répéter ce qui est déjà clairement exprimé dans la déclaration. Je préfère insister sur l'influence qu'a eue et continue d'avoir la CEMAT sur la politique de développement territorial au Portugal.

La Charte de Torremolinos, de même que les Principes directeurs de la CEMAT et le Schéma de développement de l'espace communautaire, ont contribué à fournir les concepts et les principes fondamentaux qui ont conduit à la loi-cadre portugaise sur la politique de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, adoptée par le parlement en 1998. Cette loi est une pierre angulaire dans le processus de transition d'un concept de « zonage d'affectation des sols » vers une politique de développement territorial, selon une approche intégrée, globale et d'avant-garde, visant à promouvoir la qualité de vie de la population et un développement territorial durable polycentrique équilibré et cohésif.

Cela vaut aussi s'agissant de notre programme national d'action pour le développement territorial, adopté en 2007, où les Principes directeurs sont spécifiquement mentionnés comme document de référence, aux côtés du Schéma de développement de l'espace communautaire. Ce programme coordonne les politiques sectorielles à incidence territoriale et fournit les bases territoriales de la stratégie nationale de développement durable. Son élaboration est le fruit d'un engagement collectif du gouvernement dans son ensemble.

Bien qu'adopté avant la crise actuelle, notre programme national d'action pour le développement territorial aborde tous les défis territoriaux mentionnés dans la Déclaration de Moscou. Le changement climatique compte, il est vrai, parmi les défis majeurs qui nous touchent, bien que ses incidences environnementales, sociales, économiques – et même culturelles – varient selon les régions. Le changement climatique fait aussi partie des grandes priorités du Gouvernement portugais, ce qui reflète non seulement la priorité politique de l'Union européenne, mais aussi le fait que le Portugal est particulièrement vulnérable à la variation des conditions climatiques. Selon le rapport d'étape de 2007 du groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat, la région méditerranéenne et l'Europe septentrionale comptent parmi les régions les plus menacées.

Désertification, montée du niveau de la mer, vagues de chaleur, pénurie d'eau, voilà quelques-uns des dangers majeurs à envisager. En avril dernier, après une période de consultation publique, le gouvernement a adopté une stratégie nationale pour une adaptation au changement climatique. Cette stratégie, dont l'élaboration et l'adoption comptaient parmi les objectifs prioritaires de l'action nationale pour le développement territorial, identifie une série de questions

vitales devant faire l'objet de lignes d'action et de mesures. Ensemble, elles constitueront un plan d'action intersectoriel cohérent et coordonné pour l'adaptation au changement climatique. L'aménagement du territoire et de l'urbanisme est l'un des points stratégiques à développer par un groupe de travail, avec la participation d'autorités régionales et locales, sans doute les partenaires essentiels pour la mise en œuvre de la stratégie d'adaptation. Par sa nature même, le développement territorial, avec son approche intersectorielle intégrée et son système de gouvernance multiniveau, peut fournir un cadre adéquat et une base solide pour la mise en œuvre de stratégies et de mesures d'adaptation respectueuses de la diversité territoriale européenne. C'est, en substance, ce qu'ont déclaré les ministres de l'Union européenne responsables du développement territorial à l'occasion du débat public sur le Livre vert (« *Adapting to climate change in Europe – options for EU actions* »), adopté à Ponta Delgada en 2007, et concernant l'adaptation au changement climatique en Europe et les actions possibles de l'Union européenne.

Comme le mentionne la Déclaration de Moscou, il faut relever le défi du changement climatique en associant les mesures d'atténuation et d'adaptation, selon les échelles les plus adéquates. Le développement territorial a aussi un rôle important à jouer dans l'atténuation du changement climatique, en prévoyant des règlements et des lignes directrices pour une meilleure organisation des activités territoriales, de l'affectation des sols et de l'infrastructure à différentes échelles, ce qui contribuera à améliorer l'efficacité énergétique et à réduire l'utilisation des combustibles fossiles. Liée au changement climatique mais représentant un important défi à elle seule, l'énergie pose des problèmes spécifiques tels que disponibilité, sécurité, approvisionnement et répartition, en dehors même d'une consommation inconsidérée.

L'énergie figure aussi parmi les défis abordés dans notre programme national d'action pour le développement territorial. En matière d'énergie fossile, le Portugal dépend entièrement de l'approvisionnement extérieur. La répartition géographique très déséquilibrée de sa population – avec un fort pourcentage de zones à faible densité démographique –, doublée d'une utilisation reconnue à faible rendement énergétique, font de l'approvisionnement et de la distribution une question particulièrement d'actualité, tant sur le plan économique que social. Notre Stratégie nationale pour l'Énergie, dont la mise en application est l'un des objectifs spécifiques du programme d'action pour le développement territorial, accorde la priorité à la mise en œuvre de mesures efficaces sur

le plan énergétique dans la conception des bâtiments et de l'habitat urbain, ainsi qu'à la promotion et à l'utilisation de différentes sources d'énergie renouvelables. D'autres priorités sont la coordination et la cohérence entre les options de développement territorial, ainsi que la promotion et la mise en œuvre de l'utilisation de sources d'énergie renouvelables, afin d'exploiter au mieux le potentiel territorial divers de nos régions.

De nouvelles mesures bénéficiant d'un cofinancement public ont vu le jour ces dernières années, tandis que d'importants investissements publics et privés s'efforcent d'améliorer l'efficacité énergétique et l'utilisation de sources d'énergie renouvelables au moyen de nouvelles technologies. Le Portugal connaît un vieillissement et une baisse de sa population. Pays traditionnel d'immigration, il connaît depuis quelques décennies un taux élevé d'émigration. Cette situation pose de graves défis économiques, sociaux, culturels et environnementaux à notre développement durable et, en particulier, à notre politique de développement territorial.

Dépeuplement des zones isolées, accès non équitable aux infrastructures nécessaires et aux services de base, et cohésion affaiblie, tels sont les défis auxquels le pays se trouve confronté, alors même que des critères de rentabilité économique dominant la mise en œuvre des politiques sectorielles. Renforcer la cohésion territoriale et sociale compte parmi les mesures prioritaires de notre programme national d'action pour le développement territorial, lequel souligne aussi la nécessité d'une meilleure gouvernance et d'une sensibilisation du public en ce qui concerne les problèmes et les priorités du développement territorial.

Le programme prend acte de la nécessité d'une meilleure gouvernance territoriale, innovante et adaptée, pour réussir à mener un développement territorial harmonieux, ainsi que stipulé dans la Déclaration de Moscou. Une coordination horizontale et verticale des politiques à incidence territoriale notable et le droit à une participation publique sont des aspects essentiels d'une gouvernance territoriale multiniveau, comme il est clairement énoncé dans notre loi-cadre sur la politique de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme.

Selon cette loi, le droit à participation signifie que chacun peut participer à tous les stades du processus de développement territorial. Cela signifie également que tout citoyen est en droit d'interroger les autorités et de

recevoir des informations adéquates. Ce droit vaut non seulement pour les personnes directement concernées par les politiques, mais pour toutes celles manifestant un intérêt. Ainsi le développement territorial est-il considéré comme une question d'intérêt général, liée aux droits à la citoyenneté. La reconnaissance du droit à participation dans la loi ne se traduit pas par une « participation large, active et informée » dans la pratique. Notre programme national d'action pour le développement territorial traite de cette question dans un objectif stratégique visant à améliorer la qualité et l'efficacité de la gestion territoriale, ainsi qu'à promouvoir la participation responsable, active et informée des citoyens et des institutions.

Actions de sensibilisation, d'éducation et de mobilisation en faveur d'une culture qui valorise l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, le paysage et le patrimoine culturel : telles sont les mesures spécifiques actuellement mises en œuvre.

Je voudrais rajouter quelques mots concernant la référence au paysage.

Nous considérons les paysages comme une part intégrante de la mémoire des citoyens, qui contribue à notre identité et à notre culture territoriale. Qui plus est, la diversité et la qualité nous semblent un atout crucial pour le développement territorial et la qualité de la vie. Outre que le Portugal a ratifié la Convention européenne du paysage en 2005, la protection, la réhabilitation et la mise en valeur sont considérées comme des facteurs prioritaires dans notre programme d'action pour le développement territorial.

Je tiens enfin à rappeler que le Portugal est fermement décidé à coopérer au cadre d'action de la CEMAT, de même qu'il est absolument favorable à la coopération informelle des ministres responsables du développement territorial dans le cadre de l'Union européenne.

Comme j'espère l'avoir montré dans cette brève déclaration, le Portugal entend prendre une part active à la mise en œuvre des travaux de la CEMAT et, ainsi, mettre ses principes et ses politiques en pratique aux niveaux national, régional et local, avec la participation des autorités locales et régionales, et en accord avec le principe de subsidiarité, l'un des principes fondamentaux de notre politique de développement territorial.

Il suffit de regarder cette assemblée pour comprendre que le thème des « réseaux » choisi pour la précédente CEMAT, durant la présidence portugaise,

était vraiment opportun. La coopération est un bon moyen de bâtir des ponts à travers l'Europe. Avant de conclure, permettez-moi de citer l'ancien président de la CEMAT lors de la session de clôture à Lisbonne:

« Nous, ministres de la CEMAT, sommes les “gardiens du territoire européen” et, à ce titre, il nous appartient de laisser aux générations futures un continent plus équilibré, mieux intégré et territorialement plus soudé, mais aussi un espace plus concurrentiel et viable, et qui assure la qualité de vie de l'ensemble de ses habitants. »

À l'heure où les résultats et les impacts territoriaux de la crise économique et financière sont encore flous, garder à l'esprit les principes et les engagements de la CEMAT et les mettre en œuvre dans nos politiques est, véritablement, une contribution importante pour préparer l'avenir de notre continent.

Je vous remercie.

## **M. Manfred Sinz**

*Directeur général adjoint, ministère fédéral du Transport, de l'Habitat et des Affaires urbaines, Allemagne*

Il y a quarante ans, la tout première Conférence de la CEMAT s'est tenue dans mon pays, dans l'ancienne capitale de Bonn.

Nous savons tous combien le monde a changé depuis lors, et nous pouvons être fiers de ce que la CEMAT ait contribué à susciter ces changements. Cela tenait déjà du sensationnel, en 1970, d'organiser une conférence sur le développement territorial. Aujourd'hui, quarante ans plus tard, nous pouvons regarder en arrière avec satisfaction, non seulement le succès de la CEMAT à encourager le dialogue et la discussion parmi nos Etats membres, mais aussi le fait que la CEMAT ait joué un rôle de précurseur en faisant du concept de développement territorial équilibré et durable une partie intégrante de la politique européenne.

C'est donc à juste raison que la déclaration d'aujourd'hui fait référence à l'histoire de la CEMAT, qui fut et continue d'être un témoignage de réussite. J'ajouterai que je suis fier que mon pays, l'Allemagne, ait contribué à cette réussite... Beaucoup d'entre vous ont gardé le souvenir reconnaissant de la 12<sup>e</sup> Conférence de la CEMAT, à Hanovre, lorsque nous avons adopté les Principes directeurs pour le développement territorial durable du continent européen.

La CEMAT a clairement fait savoir, à plusieurs reprises, aux responsables politiques et aux experts du domaine que la prospérité de l'ensemble du continent européen ne peut être véritablement assurée si les écarts du développement sont trop grands, si les régions situées à la périphérie de l'Europe se voient négligées et, surtout, si les différences sociales restent trop criantes.

Cela est particulièrement vrai du fait des défis actuels que pose le réchauffement climatique, et des changements démographiques et sociaux si justement décrits dans la Déclaration, tous ayant une incidence directe sur nos politiques de développement territorial : Comment nous protéger contre les inondations ? Comment fournir des services publics suffisants au nombre croissant de personnes âgées, tant en zone rurale qu'urbaine ? Et, avant tout,

comment faire pour apporter des perspectives aux jeunes vivant dans des zones économiquement sous-développées ?

C'est pourquoi l'Allemagne salue tout spécialement la volonté, compte tenu de ces nouveaux enjeux, de compléter les principes directeurs établis à Hanovre en 2000 et, dans cette perspective, elle estime que deux points sont particulièrement importants.

En effet, les principes directeurs constituent un document commun excellent, qu'il n'est pas nécessaire de reprendre dans son entier: il suffit de le compléter.

Pour enrichir le document original, les premiers principes à appliquer sont les suivants :

- le développement territorial durable doit être fondé sur une approche intégrale ; autrement dit, lorsque les régions planifient leur développement, plusieurs éléments sont à prendre en compte : la facilité d'accès, une infrastructure étendue pour soutenir l'économie et des services tels que protection environnementale et climatique ;
- parce que ces processus sont complexes, ils doivent être transparents et démocratiques, et impliquer toutes les parties prenantes : aujourd'hui plus que jamais, il est nécessaire de faire participer le public, le secteur économique et les syndicats au développement régional, afin de déterminer leurs besoins et de travailler avec les habitants/la population locale à rendre leurs régions plus attrayante. Et, de plus en plus, ce type de processus devra faire partie intégrante d'une coopération transfrontalière.

Peut-être pourrions-nous aussi, au cours de nos prochaines discussions, examiner comment mieux utiliser la CEMAT pour échanger les bonnes pratiques. Il est important que dans nos Etats membres, les citoyens – par exemple ceux qui travaillent au service d'autorités d'aménagement du territoire – se concertent sur la manière dont ils mettent les principes directeurs en pratique dans leurs tâches quotidiennes. Il nous faut donc essayer de favoriser les contacts à ce niveau.

La déclaration décrit non seulement le passé, mais elle apporte aussi une base solide pour orienter l'avenir de la CEMAT. Unissons nos efforts pour façonner

le développement territorial qui s'appliquera demain à notre continent européen. Pour ce faire, commençons par examiner ensemble comment nous envisageons de coopérer dans le cadre de la CEMAT. L'Allemagne continuera, avec enthousiasme, d'apporter sa contribution.

## M<sup>me</sup> Ulla Koski

*Directrice de l'aménagement du territoire, ministère de l'Environnement,  
Finlande*

Monsieur le Président, chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Je tiens à remercier la Fédération de Russie pour l'organisation de cette conférence. Malheureusement, Monsieur le ministre Vapaavuori a dû annuler sa participation à la conférence en raison d'obligations de dernier instant en Finlande. Il transmet ses chaleureuses félicitations à la CEMAT pour ce 40<sup>e</sup> anniversaire, et me charge de mentionner dans l'intervention de la Finlande les questions qui suivent.

Dans la Déclaration de Lisbonne de 2006, la CEMAT a rappelé l'importance des réseaux de développement et d'aménagement du territoire sur tout le continent européen. Après Lisbonne, les politiques concrètes visant à promouvoir la cohésion et l'intégration territoriale en Europe ont sérieusement progressé.

Du point de vue de la région de la mer Baltique, la stratégie EU-BSR (*the UE Strategy for the Baltic Sea Region*) et la perspective à long terme VASAB (*Vision and strategies around the Baltic Sea*) rappellent heureusement l'approche paneuropéenne de la CEMAT.

Les principes de planification de la CEMAT ont inspiré la coopération transfrontalière de la Finlande en matière de développement et d'aménagement du territoire, tant directement qu'indirectement. Voici quelques exemples de notre palette d'activités sur la frontière qui sépare nous sépare de la fédération de Russie : l'aire de coopération Euregio Carélie entre les régions frontalières finlandaises et leurs contreparties russes ; le train rapide entre Helsinki et Saint-Pétersbourg qui remplacera, en décembre, la liaison ferroviaire traditionnelle ; la région métropolitaine de Helsinki, très active en termes de coopération avec la métropole globale de Saint-Pétersbourg.

Ces projets concrets illustrent le message de la CEMAT sur l'implantation de réseaux transfrontaliers. J'espère qu'ils serviront d'exemples de coopération transfrontalière innovante entre pays de même taille mais de systèmes gouvernementaux différents, et que de tels projets iront en se multipliant. Face aux conflits d'intérêt potentiels qui apparaissent à un rythme accéléré

dans la région de la mer Baltique quant à l'utilisation des aires marines, un aménagement territorial maritime d'envergure s'impose pour apporter une solution durable. Cette tâche exige manifestement une coopération internationale.

Je suis convaincue que, dans la Résolution n° 1, la dimension territoriale des droits de l'homme représente un ajout judicieux à la priorité qu'accorde le Conseil de l'Europe à cette question. Il est important de rappeler que les pays membres peuvent, eux aussi, inclure à leur convenance dans leurs systèmes de gouvernance le droit à des services essentiels.

Il existe encore en Finlande de vastes espaces ruraux, et nos politiques sont en accord avec les initiatives mentionnées dans la Résolution n° 2. L'expérience finlandaise a prouvé que les zones rurales doivent être connectées au réseau de centres urbains régionaux. Il est important de souligner que le patrimoine est un facteur puissant dans la dynamique territoriale pour assurer des conditions de vie correctes en milieu rural. À cet égard, nous sommes prêts à communiquer sur nos expériences.

A juste titre, la Déclaration de Moscou mentionne l'existence de nouveaux phénomènes qui appellent des solutions de politique territoriale. Pour relever des défis communs tels que changement climatique, le vieillissement démographique et les questions énergétiques, les pays de la CEMAT ont suivi des voies sociales, économiques, culturelles et politiques très différentes.

Aujourd'hui plus que jamais, la CEMAT doit partager les connaissances sur les incidences territoriales des nouvelles sources d'énergie, ainsi que les solutions d'aménagement du territoire applicables aux régions comme aux villes soucieuses d'améliorer le rendement et de réduire la consommation énergétique. Compte tenu de la rapide augmentation du transfert d'énergie, il est impératif de renforcer la coopération internationale.

La Finlande souscrit aux résolutions ainsi qu'à la Déclaration de Moscou. Je peux aussi affirmer que la Finlande est prête à échanger expériences et connaissances sur les questions mentionnées dans ces documents.

Je vous remercie de votre attention.

## **M. Bart Vink**

*Directeur adjoint, Direction de l'aménagement du territoire, ministère de l'Habitat, de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement, Pays-Bas*

Monsieur le Président,

Je vous remercie de votre invitation. J'aimerais également remercier tous les participants pour leur contribution.

Je ferai mes présentes remarques au nom du ministre du Logement, de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement.

Le projet de Déclaration de Moscou à l'ordre du jour montre la nécessité d'anticiper d'autres défis : des défis concernant la durabilité, la croissance économique et la reprise ainsi que les conditions socio-économiques dans nos pays.

Les politiques territoriales peuvent contribuer de manière active et explicite à répondre à ces défis, ainsi qu'à créer des perspectives intéressantes et stimulantes ou à ouvrir les horizons d'un avenir viable et compétitif pour notre continent. Les deux vont de pair en termes de politique et de réalisation.

Le message du projet de Déclaration correspond parfaitement aux objectifs que nous avons fixés aux Pays-Bas et à l'attitude que nous encourageons, à savoir une version stimulante de l'avenir par le biais de politiques territoriales intégrées et de leur mise en œuvre, ainsi que de politiques sectorielles telles que les politiques du paysage, la mobilité, etc. Dans le premier cas, un bon exemple est la vision structurelle de Randstad 2040. Le Randstad est le cœur économique des Pays-Bas. Cette vision est un document de politique stratégique qui décrit, au niveau mondial, les développements territoriaux souhaités au sein du Randstad.

Par ailleurs, j'aimerais insister sur quatre points avancés par les Pays-Bas pour renforcer la déclaration :

Croissance, stagnation et déclin se produisent simultanément dans différentes régions du continent européen. Hormis les problèmes et les défis qui en découlent, cette situation offre la possibilité de souligner les différences entre les régions, mais aussi de favoriser l'attrait du continent européen dans son ensemble. L'amélioration des communications transfrontalières, des chemins

de fer internationaux, et des liaisons maritimes et routières, peut encore mieux valoriser cet atout et accroître l'attrait du continent européen.

Face à nos difficultés économiques actuelles, il est d'autant plus nécessaire de recourir au développement territorial pour contribuer à la reprise. Bien entendu, cette démarche peut et doit être effectuée de manière durable et attrayante, en alliant politique territoriale et projets associés.

Pendant les décennies à venir, la force économique et la compétitivité du continent européen seront de plus en plus déterminés par les compétences des personnes et par les forces de nos villes dans lesquelles savoir, éducation, innovation et recherche trouvent un socle puissant et fertile. Ce support – les compétences humaines ainsi que la force et l'attrait de nos villes – doit être exploité et renforcé pour améliorer la puissance économique du continent européen.

Les politiques nationales et les interventions de l'Etat doivent être aussi efficaces et sélectives que possible afin d'assurer la transparence et la prédictibilité des actions gouvernementales – ce qui laisse aussi la place nécessaire à des partenariats entre les secteurs public et privé.

Je me réjouis de voir ces éléments aujourd'hui intégrés à la Déclaration de Moscou.

Pour conclure, je voudrais ajouter quelques mots sur le rôle à venir de la CEMAT. J'aimerais rappeler que les Pays-Bas approuvent le processus de réforme en cours au Conseil de l'Europe. A notre avis, le Conseil doit privilégier ses trois principales missions: droits de l'homme, primauté du droit et démocratie. En conséquence, je tiens à rappeler qu'il est de toute première importance pour l'avenir de la CEMAT d'affirmer aussi clairement que possible que le développement territorial en général et que les objectifs établis dans la déclaration apportent une réelle contribution aux tâches et aux objectifs prioritaires du Conseil de l'Europe.

Je vous remercie de votre attention.

## **M. Jean-François Seguin**

*Président de la Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage*

Je remercie très vivement le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe et les autorités de la Fédération de Russie d'avoir invité le paysage à cette 15<sup>e</sup> session de la Conférence du Conseil de l'Europe des ministres responsables de l'aménagement du territoire. Cette invitation est la marque très forte du renforcement du lien naturel entre paysage et aménagement du territoire.

La Convention européenne du paysage s'applique à tout le territoire. Elle ne concerne pas seulement les paysages remarquables, elle concerne aussi les paysages du quotidien ainsi que les paysages dégradés.

Paysage et aménagement du territoire partagent cette même nécessité : concerner tout le territoire. Puisque le paysage est, aux termes de la Convention européenne du paysage, un élément essentiel du bien-être individuel et social, une politique doit être mise en œuvre partout où vivent les hommes – et les hommes vivent partout. Partout, dans les 47 Etats membres du Conseil de l'Europe, nous devons répondre aux aspirations des populations pour un meilleur cadre de vie.

Si nous voulons répondre à ces aspirations, en particulier celles des jeunes générations, nous avons l'obligation de les inviter à participer à la conception et à la mise en œuvre des politiques du paysage et d'aménagement du territoire. Nous le constatons chaque jour, la Convention européenne du paysage provoque un changement majeur : le paysage n'est plus réservé aux seuls experts, le paysage est devenu un sujet politique à part entière.

Territoire et paysage représentent deux échelles emboîtées qui nous permettent de mieux comprendre notre espace européen et d'agir avec plus de pertinence. Ce n'est pas un hasard si paysage et aménagement du territoire sont souvent confiés à un même ministère.

L'aménagement du territoire se fonde sur une cohésion et une continuité territoriale, ce qui invite à s'intéresser autant aux territoires nationaux qu'aux territoires transfrontaliers. Il en va de même pour les paysages : si chaque paysage est unique, singulier, il n'est pas pour autant isolé. Le paysage n'est

pas un fragment de territoire sans lien avec les autres paysages, avec les autres populations.

Le paysage offre une opportunité de penser le territoire dans un principe de subsidiarité. Nous n'oublions pas que la Convention européenne du paysage est née d'une initiative du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe.

Les rapports exposés durant cette Conférence de Moscou montrent qu'une plus grande collaboration entre la CEMAT et la Convention européenne du paysage contribue à la qualité et à l'efficacité de la gouvernance territoriale. Ainsi, le bien-être individuel et social des Européens sera renforcé et les Européens seront plus pleinement acteurs de leur cadre de vie à chaque échelle : locale, régionale, nationale et européenne.

Je vous remercie de votre attention.

## **M. Marco Keiner**

*Directeur de la division de l'environnement, de l'habitat et de la gestion du sol, Commission économique pour l'Europe des Nations Unies (CEENU)*

### **« Les défis du futur : le développement spatial durable dans la région CEENU »**

Vos Excellences,  
Mesdames et Messieurs,

C'est pour moi un honneur et un plaisir de contribuer aujourd'hui à cette conférence. J'aimerais aussi profiter de cette occasion pour remercier les organisateurs de m'avoir invité à représenter la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies lors de cet important événement. Au cours de cette intervention, je vous donnerai un aperçu des activités de la CEENU dans le domaine du logement, en particulier celles pouvant utilement servir à relever les défis de l'urbanisation et du changement climatique.

Le millénaire actuel est souvent qualifié d'« urbain » du fait que, pour la première fois dans l'histoire de la civilisation de l'homme, plus de la moitié de l'humanité vit dans des villes.

En outre, l'on prévoit que d'ici à 2030, quelque 60 % de la population mondiale résidera en zone urbaine, et que plus de 2 milliards de personnes viendront ajouter à la demande croissante pour des services de base de l'infrastructure urbaine. Nous vivons en des temps d'urbanisation irréversible et sans précédent, particulièrement dans les pays en développement où les villes connaissent une expansion plus rapide que dans le monde développé, et se heurtent à de nombreuses difficultés environnementales, économiques et sociales. Entre autres défis, citons la présence d'infrastructures urbaines efficaces (par exemple, les transports, la distribution d'eau, la gestion de l'assainissement et des déchets), le développement de marchés immobiliers urbains et la garantie de financements immobiliers viables, l'accès à des logements abordables et corrects et, enfin, la gestion durable de systèmes d'aide à la collectivité.

Ces défis se trouvent encore amplifiés par les graves problèmes qui se posent dans le monde, notamment par le changement climatique et par les limites de l'approvisionnement en énergie.

Pour relever ces défis et parvenir à une urbanisation durable, il faut adopter une approche globale intégrant les politiques urbaines aux politiques d'autres secteurs, notamment de ceux qui traitent du changement climatique. Selon cette approche, la neutralité climatique dans les villes est à considérer comme l'objectif auquel toutes les zones urbaines doivent aspirer, non seulement pour arriver à réduire le réchauffement climatique, mais aussi pour parvenir à relever leurs défis économiques, environnementaux et sociaux.

Permettez-moi, à présent, de montrer comment les travaux de la CEENU contribuent à aborder quelques-unes des difficultés liées à l'urbanisation et promeuvent la neutralité climatique dans les villes.

Parce qu'elles sont responsables d'une forte proportion des émissions de gaz à effet de serre anthropogéniques, les villes sont la solution pour s'attaquer au changement climatique. Bien qu'il n'existe pas d'approximation franche quant à la contribution des villes aux émissions de carbone, les estimations par pays varient de 20 % jusqu'à 75-80 %. Dans la région CEENU, de nombreux pays considèrent la réduction des émissions de gaz à effet de serre comme une étape importante vers la réalisation des engagements de l'après-Kyoto.

Si l'on peut reprocher aux villes de provoquer un changement climatique, elles représentent cependant une partie importante de la solution au problème. Ainsi, selon le groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat, il serait possible de réduire approximativement de 29 % les émissions de référence d'ici à 2020 dans les secteurs urbains résidentiels et commerciaux.

C'est pourquoi l'atténuation du changement climatique doit faire partie intégrante des stratégies urbaines actuelles. Et, si nous voulons réussir à mettre en œuvre des politiques d'atténuation dans les villes, il faut commencer au niveau des bâtiments individuels.

De fait, dans la région CEENU, les bâtiments sont responsables de plus d'un tiers de la consommation totale finale d'énergie – cette dernière étant en grande partie utilisée par le secteur résidentiel (en moyenne, 20 à 30 % de la consommation totale finale dans l'ensemble de la région). Il n'est pas exagéré d'affirmer que le secteur résidentiel gaspille de l'énergie, car il en utilise beaucoup plus qu'il n'en a besoin pour obtenir confort et services. D'autre part, il est largement reconnu qu'en améliorant l'efficacité énergétique dans

le secteur du logement, l'on obtient des résultats meilleurs et plus rapides qu'en augmentant les capacités d'approvisionnement en énergie.

Le problème se pose à l'identique dans les pays industrialisés et dans les économies en transition, et la solution est à portée de main : les technologies modernes peuvent réduire la consommation énergétique des bâtiments de 30 à 50 % sans entraîner de hausse considérable des coûts d'investissement. La plupart des pays ont la possibilité de réduire leur consommation énergétique dans le secteur du logement au moyen d'instruments réglementaires et financiers.

L'essentiel est de prendre conscience du potentiel que représente le secteur immobilier pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Cependant, la sensibilisation personnelle aux modes d'utilisation énergétique quotidiens parmi la population est inadéquate et les tendances s'orientent dans la mauvaise direction – l'utilisation de l'énergie dans les immeubles est en hausse dans toute la région. En outre, la construction des bâtiments reste inférieure aux normes et les immeubles existants ne sont pas rénovés malgré les avantages, en termes économiques et de qualité de vie, qui en résulteraient.

Pour aider à mieux comprendre les défis liés à l'efficacité énergétique dans le logement, la CEENU a publié une étude sur l'habitat vert et les logements économes en énergie (« Green homes: towards energy-efficient housing in the United Nations Economic Commission for Europe region »). L'étude fournit aussi aux gouvernements des recommandations sur la manière de relever les défis en matière de logements économes en énergie.

De surcroît, la CEENU a développé un plan d'action pour le logement économe en énergie, qui fournit un cadre d'action aux gouvernements de la région CEENU pour augmenter l'efficacité énergétique dans le secteur du logement et, ainsi, leur permettre de mieux résoudre les problèmes environnementaux et économiques et de répondre aux besoins sociaux. Ce document sera présenté pour adoption à la 71<sup>e</sup> session de la Commission de la CEENU sur le logement et la gestion des sols, organisée à Genève les 20 et 21 septembre 2010.

Les bâtiments économes en énergie sont absolument cruciaux pour l'atténuation du changement climatique dans les villes. Toutefois, pour

être efficaces, les politiques d'atténuation doivent aussi viser à réduire les émissions dans d'autres secteurs clés, tels que l'aménagement du territoire, l'urbanisme, l'infrastructure des transports et la planification de l'affectation des sols.

L'aménagement du territoire et l'urbanisme concernent tous les secteurs de l'économie urbaine et se trouvent aujourd'hui au cœur de l'adaptation et de l'atténuation du changement climatique. Les aspects liés à l'efficacité énergétique et au changement climatique doivent être intégrés au processus de planification à différents niveaux en vue de réduire la demande énergétique et les empreintes carbone dans les zones urbaines. La demande énergétique est déterminée par de multiples caractéristiques spatiales, telles que la conception et l'orientation spatiale des bâtiments et des espaces verts, leur relation à l'espace environnant (y compris le flux des transports) et l'organisation spatiale dans les quartiers et les communautés en général. Atteindre certains seuils de densité résidentielle, développer des transports en commun conviviaux et des options de transport non motorisé, ainsi que des systèmes intégrés de chauffage/refroidissement électrique urbain, voilà quelques-uns des points de planification à prendre en compte pour optimiser l'efficacité énergétique et réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Pour sensibiliser les responsables politiques et le public à l'importance de l'aménagement du territoire, la CEENU a élaboré une étude sur l'aménagement du territoire en tant qu'instrument clé du développement et de la bonne gouvernance, en particulier dans les pays en transition (« Spatial planning: key instrument for development and effective governance with special reference to countries in transition »). Cette étude fournit des conseils sur la manière d'améliorer le fonctionnement des systèmes d'aménagement du territoire dans les pays membres de la CEENU, en particulier dans les pays de l'Europe orientale, du Caucase, de l'Asie centrale et de l'Europe du Sud-Est, orientations basées sur l'expérience et la pratique des économies les plus avancées de la région CEENU.

La planification de l'infrastructure des transports est une composante importante des stratégies urbaines. L'un des éléments clés est le choix des moyens de transport. La planification des transports pour des villes climatiquement neutres envisage plusieurs étapes interconnectées.

Première étape : le développement de solutions de transport alternatives telles que des systèmes de transport non motorisé, l'utilisation accrue des transports publics et les incitations à une utilisation moindre des voitures.

Les mesures visant à freiner l'utilisation de la voiture peuvent dissuader les automobilistes de circuler à proximité des centres urbains lorsqu'il est possible de se rendre au lieu voulu par d'autres moyens, tels que trains et autobus. En outre, il convient d'accroître l'attrait des transports publics, en particulier celui de transports rapides tel que trolleybus et tramways – ce qui pourrait, par exemple, inclure le développement de systèmes de billetterie intégrés.

Autre secteur d'action: promouvoir dans les zones urbaines des parcours sécurisés pour les piétons et les cyclistes. Malgré les avantages de ce mode de déplacement, jusqu'à présent et dans la majorité des pays, la promotion systématique d'une « locomotion douce » (à propulsion humaine) comme moyen de transport plus viable n'a guère retenu l'attention. Un bon exemple de promotion dans ce domaine est le Programme paneuropéen (PEP) pour le transport, la santé et l'environnement (« Transport, Health and Environment Pan-European Programme ») auquel la CEENU contribue et qui élabore des outils et politiques de promotion de la marche et du vélo à l'intention des pays membres de la Commission.

La deuxième étape de la planification des transports pour des villes climatiquement neutres est axée sur l'utilisation d'énergies propres et de technologies hybrides pour les autobus urbains et les véhicules municipaux. Cette étape est étroitement liée à la première car, si les énergies propres ne font pas partie de la flotte des véhicules publics (et privés), la planification urbaine à elle seule ne peut pas réduire la contribution de la circulation aux émissions de carbone. Si dans bon nombre de pays occidentaux de la région CEENU, notamment grâce à des réglementations de l'Union européenne, les véhicules sont soumis à des normes énergétiques, ce n'est pas le cas de plusieurs pays de l'Europe orientale, du Caucase, d'Asie centrale et d'Europe du Sud-est, où les véhicules sont encore largement équipés de moteurs très polluants et obsolètes.

La CEENU est particulièrement active dans ces secteurs. Par le biais de ses travaux en matière de transport, la CEENU tente de relever les défis de la réduction des émissions automobiles en élaborant des réglementations dans

le cadre de deux accords des Nations Unies. A ce jour, le Forum mondial de la CEENU pour l'harmonisation des réglementations sur les véhicules a élaboré quelque 130 réglementations concernant aussi bien la sécurité que les seuils de performance des véhicules routiers. Parmi ces réglementations, 30 concernent la réduction des émissions, y compris les émissions de CO<sub>2</sub>, ainsi que la promotion des véhicules respectueux de l'environnement. Grâce à cette activité de réglementation, les émissions polluantes ont baissé de 80 % sur les nouveaux véhicules. La CEENU travaille aussi à des solutions de transport intelligent (*intelligent transport solutions, ITS*) pour répondre au besoin de routes vertes et sécurisées, en actualisant et en créant des instruments juridiques sur la communication entre véhicules et entre véhicules et infrastructures. Il serait possible de favoriser de nouvelles améliorations quant à la sécurité et aux performances environnementales des modes de transport, en particulier concernant le réchauffement climatique mondial, si les applications ITS étaient simplifiées. À cet effet, la division des transports de la CEENU prépare une carte de ses différents secteurs de compétences concernant les technologies ITS et leur mise en œuvre harmonieuse.

La planification de l'affectation des sols est une autre composante importante des stratégies d'urbanisme. La planification de l'affectation des sols pour des villes climatiquement neutres doit prévoir des politiques sur les espaces verts, les zones naturelles et la biodiversité, afin d'atténuer les effets du changement climatique en zone urbaine.

En matière de biodiversité urbaine et de performances environnementales, la CEENU produit périodiquement des recommandations et conseils, qu'elle partage avec les Etats membres via ses travaux sur la gestion durable des forêts et la publication des études de performances environnementales (*Environmental Performance Reviews*).

Des pays de notre région ont déjà mis en œuvre des solutions qui se sont révélées viables et produisent des résultats. Ainsi, des infrastructures urbaines vertes ont apporté des outils permettant d'atténuer le changement climatique et de fournir des services éco-systémiques. Des toits verts contribuent à réduire la dépendance au carbone en absorbant le carbone et en diminuant la nécessité d'un refroidissement artificiel. En zone urbaine, les espaces verts contribuent à atténuer l'effet de serre, et un nombre croissant de villes lancent des programmes pour étendre la surface de la couverture végétale. Moyennant

des politiques freinant l'étalement urbain et créant des villes plus compactes et à plus forte densité de population dotées de systèmes de transports publics efficaces et conçues pour la circulation des vélos, il est possible de réduire la longueur des trajets automobiles et, par là même, les émissions dues au transport.

Au début de ma présentation, j'ai dit que les villes modernes sont la solution pour s'attaquer au changement climatique et pour les politiques d'atténuation. Mais les zones urbaines ne sont pas seulement le principal acteur du changement climatique ; elles-mêmes sont également vulnérables à ses effets négatifs. Parce qu'elles concentrent personnes et infrastructures, ces zones subiront de lourdes pertes humaines et économiques tant du fait de catastrophes naturelles que de conditions climatiques qui changent progressivement. Par conséquent, les villes doivent aussi adopter des politiques d'adaptation pour minimiser les incidences négatives actuelles et futures, et les deux aspects – atténuation et adaptation – doivent faire partie des politiques urbaines modernes.

Pour traiter ces questions de manière globale, la CEENU prépare actuellement une étude sur les villes climatiquement neutres. Cette étude examinera les principes et les mécanismes intersectoriels qui doivent sous-tendre les stratégies d'atténuation et d'adaptation appliquées aux villes. Elle fournira des recommandations concernant la mise en place de cadres de gouvernance détaillés, afin de sensibiliser et de renforcer les capacités et l'engagement des parties prenantes en faveur de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques urbaines efficaces. D'autre part, l'étude proposera des directives ciblées et des recommandations à l'intention des secteurs individuels et de secteurs de l'économie urbaine, tout en tenant compte des besoins et des différences internes de la région CEENU.

Un premier exposé détaillé de l'étude sera examiné lors de la 71<sup>e</sup> session de la Commission de la CEENU sur le logement et la gestion des sols, en septembre 2010. Si cette étude vous intéresse et/ou si vous souhaitez participer à cette discussion, n'hésitez pas à nous contacter.

De surcroît, la CEENU promeut les villes climatiquement neutres par le biais de ses études « Country Profile » sur la situation en termes de logement et de gestion des sols dans ses Etats membres. Avec ces profils de pays, la CEENU ne se contente pas d'analyser les politiques de logement et les cadres institutionnels, juridiques, financiers et socio-économiques des pays soumis

à examen, mais elle leur fournit aussi des recommandations spécifiques. En particulier, les profils de pays promeuvent des politiques et avancent des suggestions sur la manière d'accroître l'efficacité énergétique dans les bâtiments et de réduire la consommation d'énergie dans les principaux secteurs urbains. Les conseils sont toujours ciblés et fondés sur une analyse approfondie de la situation effectuée par des experts locaux et internationaux travaillant en équipe.

Pour conclure, j'aimerais souligner que cette conférence est une occasion importante de renforcer la coopération entre la CEENU et le Conseil de l'Europe, ainsi qu'avec l'Union européenne, en partageant les connaissances et les expériences de bonnes pratiques permettant d'apporter une solution aux questions concernant l'aménagement du territoire sur le continent européen.

Je vous remercie de votre attention.

## **M. Wladyslaw Piskorz**

*Chef d'unité, Direction générale de la politique régionale (DG REGIO),  
Commission européenne*

### **« La cohésion territoriale : un nouvel objectif de l'Union européenne »**

Avec le Traité de Lisbonne récemment adopté, la cohésion territoriale s'est ajoutée aux objectifs de l'Union européenne – et, par là même, des Etats membres –, parallèlement aux dimensions économiques et sociales de la cohésion.

Cet article présente quelques idées que la Commission européenne souhaite partager avec le Conseil de l'Europe. Nous allons évoquer des étapes importantes, ainsi que de récents et possibles développements en matière de cohésion territoriale.

#### **1. Bref historique : les principales étapes**

La politique de cohésion communautaire a été lancée officiellement en 1986 dans la perspective du marché unique et de l'accélération de l'intégration européenne. L'idée était, en effet, que l'intégration des marchés obligerait à compenser les déséquilibres résultant de la disparition des frontières économiques.

Peu à peu, il a été admis que les questions cruciales relatives aux territoires ne pouvaient être traitées au seul niveau national ou local, indépendamment de la dimension européenne. Cette reconnaissance de la dimension européenne dans l'aménagement du territoire, lancée à l'initiative de la CEMAT dans les années 1980, a ouvert la voie à dix années d'études et de discussions pour aboutir, en 1999, à l'adoption du Schéma de développement de l'espace communautaire (SDEC).

La Commission a ainsi élaboré deux instruments directement issus du SDEC :

- INTERREG III et ses trois volets (transnational, transfrontalier et interrégional), visant à renforcer la coopération territoriale ; ce programme s'est peu à peu imposé pour devenir, durant la période de

programmation 2007-2013, un objectif à part entière (la « coopération territoriale européenne ») au sein de la politique de cohésion.

- ORATE, Observatoire en réseau de l'aménagement du territoire (en anglais, ESPON, *European Observation Network on Territorial Development and Cohesion*), visant à mieux faire comprendre la dynamique des territoires et l'incidence territoriale des politiques sectorielles.

Un processus de discussion permanent entre les ministres responsables de l'aménagement du territoire, accompagnés par la Commission européenne, a conduit, en 2007, à l'adoption de l'Agenda territorial de l'Union européenne et de la Charte de Leipzig sur la ville européenne durable.

## **2. Développement récents**

### *2.1. La base juridique de la cohésion territoriale*

Depuis les années 1990, les parties prenantes demandaient la reconnaissance explicite d'une compétence territoriale de l'Union européenne.

En 1995, lors d'une réunion de l'Assemblée des régions d'Europe (ARE), est avancée la notion de cohésion territoriale, laquelle fera une entrée discrète deux ans plus tard dans le Traité d'Amsterdam, dont l'article 16 stipule que les services d'intérêt économique général doivent concourir à promouvoir la cohésion sociale et territoriale.

À la suite de l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne, l'article 174 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne déclare à présent que l'UE doit « promouvoir [...] sa cohésion économique, sociale et territoriale ». Le Traité déclare aussi que, tout en réduisant l'écart entre les niveaux de développement des diverses régions, une attention particulière doit être accordée aux zones et régions « qui souffrent de handicaps naturels ou démographiques graves et permanents telles que les régions les plus septentrionales à très faible densité de population et les régions insulaires, transfrontalières et de montagne ».

De plus, selon l'article 175 du traité: « Les Etats membres conduisent leur politique économique et la coordonnent en vue [également] d'atteindre les objectifs visés à l'article 174. La formulation [et la mise en œuvre] des politiques et actions prennent en compte les objectifs visés à l'article 174 et

participent à leur réalisation ». Cela ouvrira la voie à une cohérence accrue entre les politiques.

La distinction avec l'aménagement du territoire, lequel reste de la compétence nationale ou régionale, est clairement établie. Toutefois, la compétence juridique en matière de cohésion territoriale exige une réflexion commune sur les implications politiques.

## *2.2. Le Livre vert sur la cohésion territoriale : vers une compréhension commune du concept*

Anticipant l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne, la Commission a adopté un Livre vert sur le sujet en octobre 2008.

Le Livre vert identifie trois leviers d'action :

- surmonter les différences de densité par une concentration « raisonnable » ;
- surmonter la distance en connectant les territoires ;
- surmonter les divisions au moyen de la coopération.

Il définit également des questions permettant de structurer un débat de cinq mois sur la cohésion territoriale et sur les possibilités de la mettre en pratique. Près de 400 contributions sont reçues de la part de parties prenantes nationales, régionales et locales, d'experts de l'aménagement du territoire et de citoyens.

Le débat fait apparaître que la cohésion territoriale est un concept riche et complexe, extrêmement variable selon les contextes et les cultures. La cohésion territoriale doit être un concept évolutif et un processus d'apprentissage. Elle doit respecter le principe de subsidiarité (avec son statut renouvelé dans le Traité de Lisbonne) et la structure institutionnelle des Etats membres et des régions afin d'obtenir une reconnaissance politique.

En vue d'une compréhension commune du concept, nous pouvons dire que la cohésion territoriale vise à réaliser un développement équilibré, inclusif et durable des territoires, ainsi qu'à valoriser leur potentiel spécifique, et ce par le biais d'une approche intégrée fondée sur les éléments suivants :

- une gouvernance multiniveau et un large partenariat ;

- une coordination de politiques applicables à ces territoires ;
- une coopération et des réseaux entre les territoires, afin de transcender les frontières administratives.

### **3. Possible développement à venir de la cohésion territoriale**

#### *Cadre d'action: la stratégie Europe 2020*

La stratégie Europe 2020 est la stratégie fondamentale à laquelle toute politique de l'Union européenne devra contribuer à l'avenir. Parallèlement à une croissance intelligente et verte, la stratégie Europe 2020 établit la croissance inclusive comme troisième priorité intitulée : « Une économie à fort taux d'emploi favorisant la cohésion sociale et territoriale ». Il est également stipulé : « La cohésion économique, sociale et territoriale demeurera au cœur de la stratégie Europe 2020 de manière à ce que toutes les énergies et toutes les capacités soient mobilisées au service des priorités de la stratégie ».

La politique de cohésion peut être considérée comme un outil clé pour fournir cette stratégie, et la cohésion territoriale y trouve une double place :

- tous les territoires doivent exploiter leur potentiel à participer à la compétitivité mondiale de l'Union européenne ;
- les principes de gouvernance de la cohésion territoriale (approche intégrée, gouvernance multiniveau et coordination des politiques) pourraient contribuer à réaliser les objectifs de la stratégie Europe 2020.

En tenant compte du Livre vert, du Traité de Lisbonne et de la stratégie Europe 2020, il est possible de considérer quatre domaines où la politique régionale de l'Union européenne (et, parfois, d'autres politiques) peut mettre en œuvre la cohésion territoriale.

#### *3.1. Renforcement de la programmation territoriale*

La programmation « territoriale » consiste à intégrer la dimension territoriale à chaque étape des politiques de programmation (diagnostic, sélection des priorités, méthode, suivi, évaluation, etc.).

Le concept de cohésion territoriale doit nous faire reconsidérer les niveaux et les échelles qui conviennent pour traiter les problèmes. L'échelle territoriale,

celle qui convient pour gérer au mieux un problème spécifique, diffère souvent du territoire administratif, car les personnes, les biens et les services se déplacent au-delà des frontières. Comme l'ont montré le rapport 2009 de la Banque mondiale sur le développement et le Livre vert, la division politique et administrative constitue un obstacle majeur au développement. Pour prendre en compte ce facteur, il est nécessaire d'aborder les territoires selon une approche fonctionnelle.

Des territoires fonctionnels sont, par exemple, des zones métropolitaines, des zones urbaines fonctionnelles, des zones rurales dotées de services situés en ville, etc. Bien entendu, la définition des zones fonctionnelles ne peut émaner de l'administration centrale. Le traitement des problèmes fonctionnels doit être souple, conformément au principe de subsidiarité.

En dessous du niveau régional, il convient de prêter davantage attention au développement local, en exploitant les acquis des initiatives présentes et passées (programmes communautaires URBAN, LEADER et EQUAL). La méthodologie du développement local consiste en des initiatives organisées autour d'un partenariat local. Ensemble, et à partir de leurs connaissances des besoins et du potentiel de leurs zones, des acteurs issus du secteur public/privé et de la société civile élaborent des stratégies de développement local intégré. Parce que proche des citoyens, cette méthodologie aide à façonner des actions en fonction des besoins locaux et enrichit les politiques nationales d'une dimension locale. Elle permet d'apporter des solutions mieux ciblées sur les problèmes et adaptées à chaque environnement local, innovation sociale, autonomie, mobilisation et exploitation du potentiel endogène.

À un niveau supérieur, relever les défis et exploiter les potentiels peut nécessiter de coopérer à l'échelon multirégional, que ce soit au sein d'une zone montagneuse, d'un bassin fluvial ou, tout simplement, en regroupant des régions confrontées aux mêmes types de défis.

Cette possibilité qu'a la politique de cohésion d'intervenir au niveau fonctionnel ne remet absolument pas en cause le rôle clé du niveau régional (NUTS II), qui reste pertinent pour la politique régionale car il permet de maintenir la cohérence de l'intervention publique aux échelons infra/interrégionaux et transfrontaliers/transnationaux, ainsi que d'organiser une solidarité entre territoires urbains et ruraux (services publics, par exemple).

### 3.2. *Coopération territoriale pour une meilleure intégration*

La coopération territoriale, l'un des objectifs financés par l'Union européenne, est spécifiquement adaptée à l'objectif de cohésion territoriale et à la nécessité de s'orienter vers une meilleure intégration territoriale, perçue comme un concept riche et multidimensionnel (économique, politique, culturel, etc.). Elle s'organise en trois volets de coopération spécifiques, différents d'un point de vue territorial.

La coopération transfrontalière concerne les régions limitrophes séparées par des frontières nationales terrestres ou maritimes. Les régions transfrontalières sont mentionnées dans le Traité de Lisbonne comme souffrant de « handicaps graves et permanents ». De fait, elles se trouvent souvent confrontées à plusieurs difficultés dues à des obstacles géographiques (montagnes ou mers, par exemple), linguistiques ou culturels, qui doivent être surmontés par des informations, par l'éducation et des formations transfrontalières. Reste qu'elles peuvent aussi exploiter des atouts inhérents à la proximité territoriale et à la revendication des régions transfrontalières à être des « pionnières de l'intégration européenne », atouts pouvant donner lieu à un nouveau modèle de citoyenneté européenne. Pour relever de tels défis et pleinement exploiter de tels potentiels, une approche intégrée s'impose par le biais de stratégies de développement territorial et d'une gouvernance adéquate.

La coopération transnationale, fondée sur la délimitation de macro-espaces géographiquement cohérents, permet de partager des possibilités de développement pour relever des défis mondiaux communs (changements structurels et économiques, changement climatique et tendances démographiques). À l'avenir, ce volet doit devenir plus stratégique et s'articuler davantage avec d'autres politiques européennes et nationales.

Les stratégies macrorégionales – telles la Stratégie pour la mer Baltique adoptée en 2009, et la Stratégie pour le Danube, encore en phase d'élaboration – démontrent l'intérêt d'une approche intégrée liée à une stratégie territoriale (gouvernance multiniveau, planification coordonnée de politiques, alignement des réglementations, ainsi que financement). Elles permettent de tester la forme que pourrait prendre la coopération transnationale dans l'avenir. Elles offrent aussi la possibilité de développer une coopération innovante entre l'Union européenne et ses voisins.

La coopération interrégionale permet à des régions non adjacentes visant de mêmes objectifs d'échanger des expériences, à des régions moins favorisées d'accéder à des réseaux d'innovation et, à toutes les régions, de s'évaluer. Des réseaux interrégionaux implantés à l'échelle de l'Union européenne (par exemple ORATE, INTERREG IVC, URBACT et INTERACT) favorisent l'intégration, mais aussi la connaissance du développement territorial.

Lier le territoire européen avec son plus large environnement est aussi un moyen de stimuler la cohésion territoriale, car la coopération avec les pays et les régions limitrophes s'en trouve renforcée. La coopération influe sur le rôle des frontières extérieures en favorisant un développement commun sur les deux côtés de la frontière.

Grâce à des programmes de coopération transnationaux et transfrontaliers financés par l'Union européenne (FEDER, IEPV, IAP) et auxquels participent des pays candidats, des pays candidats potentiels et des pays tiers, une coopération concrète s'opère avec des Etats membres de la CEMAT ne faisant pas partie de l'Union européenne.

Les parties prenantes demandent à ce que soit renforcée la dimension territoriale des programmes de coopération financés par une politique de voisinage.

### *3.3. Pour une plus grande cohérence des politiques via l'approche intégrée, la gouvernance multiniveau et des politiques de coordination*

Le système de gouvernance multiniveau (GMN) de la politique de cohésion représente un réel progrès dans la mesure où il permet de réaliser les objectifs de l'Union européenne sur le terrain et favorise la responsabilisation des acteurs régionaux et locaux. Il convient de renforcer la GMN par une articulation plus fluide des différents niveaux du processus décisionnel, ainsi qu'en faisant participer toutes les parties prenantes concernées (depuis les pouvoirs locaux jusqu'aux organes transnationaux) à la conception et à l'exécution des programmes (coordination verticale). Le Traité de Lisbonne justifie le rôle renforcé des pouvoirs locaux dans la conception et la mise en œuvre des politiques.

La cohésion territoriale exige une cohérence des politiques publiques sur le terrain. Elle nous demande de dépasser le simple secteur des politiques territoriales pour les articuler avec des politiques sectorielles ayant une

incidence territoriale (la politique agricole commune – PAC, les transports, la concurrence, l'environnement, etc.), le territoire constituant alors le cadre opérationnel où s'opère ce lien.

Conformément à l'article 175 du traité de Lisbonne, la coordination horizontale des politiques doit être renforcée, notamment par une meilleure coordination des fonds (par exemple FEDER, FEADER, FSE). Cela garantirait une meilleure cohérence des politiques.

La Commission a récemment créé un groupe interservice sur la cohésion territoriale, chargé d'un double mandat, à savoir :

- Comment la politique de cohésion peut-elle aider d'autres politiques de l'Union européenne (UE) à maximiser leurs effets territoriaux positifs via une approche intégrée en fonction du lieu ?
- Comment la contribution d'autres politiques de l'UE peut-elle améliorer la cohésion économique, sociale et territoriale, conformément à l'article 175 du traité ?

La coordination des politiques n'est pas nécessaire au seul niveau de l'UE, mais aussi entre tous les niveaux – UE, national, régional et subrégional. Les études d'impact territorial (EIT) peuvent contribuer à assurer la cohérence globale entre les politiques de l'UE et les politiques nationales et régionales. Cela n'oblige pas à créer de nouveaux instruments mais plutôt à optimiser ceux qui existent déjà.

### *3.4. Connaissance territoriale pour une élaboration éclairée des politiques*

La compréhension commune des territoires est une condition préalable à la conception et à la mise en œuvre de politiques publiques plus cohérentes, adaptées et efficaces sur le terrain. Des efforts s'imposent pour :

- développer une connaissance commune sur la diversité et la dynamique territoriales, ainsi que sur les disparités et les relations fonctionnelles entre nos territoires ;
- trouver des données pertinentes à différentes échelles géographiques et, en particulier, au-dessous du niveau NUTS II ;
- élaborer des indicateurs désignant les caractéristiques territoriales clés à des fins d'analyse : qualité de vie, durabilité, accessibilité, vulnérabilité aux risques naturels ;

- concevoir un meilleur système de suivi exploitant toutes les données et analyses existantes ;
- expérimenter des instruments d'études d'impact territorial (EIT).

Tous ces efforts obligent à renforcer la base des statistiques territoriales provenant de bureaux statistiques nationaux, de l'office statistique des Communautés européennes – Eurostat, de l'Agence européenne pour l'environnement – AEE, et de programmes analytiques tels que ORATE, l'audit urbain et l'atlas urbain.

#### **4. Conclusions**

Tels sont les avis de la Direction générale de la politique régionale (DG REGIO) sur la manière dont des approches territoriales peuvent enrichir le cadre d'action en place. La diversité européenne ne demande pas à être exploitée selon une approche normative et « descendante » fondée sur une définition uniforme, mais au moyen de concepts sous-jacents et de principes directeurs clés à appliquer librement, en fonction de contextes spécifiques. Les institutions de l'Union européenne, sans chercher à homogénéiser les cultures nationales et régionales, peuvent certainement contribuer au développement d'une responsabilité partagée en matière de cohésion territoriale, conformément au Traité de Lisbonne.

L'apport de la cohésion territoriale peut se considérer d'un double point de vue :

- le territoire importe: nous devons examiner où les politiques sont mises en œuvre et quel territoire elles concernent ; nous devons aussi adopter une sorte de « réflexe territorial » intégrant des considérations territoriales à toutes les étapes de la programmation des politiques ;
- la cohérence importe et nécessite une approche intégrée : les trois principes de cohésion territoriale, gouvernance multiniveau, coordination des politiques et coopération entre territoires, visent à renforcer la cohérence et l'efficacité de nos politiques.

Dans un avenir proche, les principes de cohésion territoriale pourraient apparaître comme des principes de gouvernance clés permettant d'appliquer la stratégie Europe 2020 et un développement plus durable sur le terrain.

À noter que la Commission participe activement à des opérations intergouvernementales, telles que la conférence sur la contribution de la politique de transport de l'Union européenne, organisée par la présidence belge les 28 et 29 septembre, et l'examen en cours de l'Agenda territorial que la présidence hongroise entend finaliser en 2011.

À Tolède, le 22 juin 2010, les ministres responsables de l'urbanisme ont décidé de renforcer la cohérence entre les questions territoriales et urbaines et les ordres du jour, ainsi que de favoriser la dimension urbaine dans le contexte de la cohésion territoriale. La Commission salue chaleureusement cette déclaration.

Selon la déclaration et les résolutions que la CEMAT entend adopter, le Conseil de l'Europe et l'Union européenne partagent manifestement une compréhension commune de la cohésion territoriale.

### **Vers une compréhension commune de la cohésion territoriale**

Par cohésion territoriale, nous entendons d'une part un objectif d'action de l'Union européenne, un état idéal pour le territoire européen et, d'autre part, certains principes de gouvernance qui ont servi à progresser vers cet objectif.

*La cohésion territoriale en tant qu'objectif comprend trois priorités :*

1. assurer un développement plus durable et équilibré (polycentrique) à tous les niveaux, en exploitant la diversité des territoires (y compris les conditions spécifiques inhérentes à leur géographie) ;
2. renforcer l'intégration européenne et s'assurer que les citoyens et les entreprises bénéficient de cette intégration et du fonctionnement du marché unique – et y contribuent – où qu'ils résident et opèrent ;
3. apporter à tous les citoyens une égalité des chances et des conditions de vie ainsi qu'un accès équitable aux principaux biens et services d'intérêt général.

*Pour parvenir à réaliser une cohésion territoriale, nous devons recourir à trois principes de gouvernance, fondés sur une approche intégrée :*

1. la coordination « verticale », afin d'assurer une plus grande fluidité entre les couches territoriales du système de gouvernance multiniveau ;
2. la coordination « horizontale » des politiques territoriales et des politiques sectorielles ayant une incidence sur les territoires, à chaque niveau territorial ;
3. la coopération entre les territoires, afin que des approches « fonctionnelles » puissent transcender les frontières administratives.

## **M. Dinos M. Michaelides**

*Président de la 11<sup>e</sup> CEMAT*

Avant toute chose, permettez-moi, Monsieur le Président, de vous remercier infiniment pour votre invitation à participer à cette session de la CEMAT à Moscou, en tant que président de la 11<sup>e</sup> CEMAT qui s'est tenue à Chypre en 1997.

Permettez-moi aussi, Monsieur le Président, de vous féliciter pour l'excellente gestion des travaux de cette 15<sup>e</sup> session.

Je suis profondément honoré qu'il me soit offert aujourd'hui l'occasion rare de m'adresser à une assemblée de personnes éminentes qui, individuellement ou collectivement, par leurs décisions, peuvent influencer sur de multiples aspects de la prospérité et de la qualité de vie des peuples européens.

Les participants et les observateurs invités à cette 15<sup>e</sup> Conférence de la CEMAT sont réunis à Moscou pour examiner la ligne de conduite et pour évaluer les objectifs stratégiques de notre action, les progrès réalisés pour atteindre ces objectifs et les possibles faiblesses pouvant engendrer des obstacles et des retards. Ils doivent réévaluer les alternatives et les choix stratégiques qui nous attendent. A ce tournant de leur engagement commun dans le domaine de l'aménagement du territoire, ils sont tenus de prendre des décisions qui auront forcément de profonds retentissements sur l'avenir de la Grande Europe.

Pour rester actifs et productifs dans l'édification d'un avenir commun, ces décisions sont nécessaires et fondamentales. Toutes ces décisions reposent sur un même postulat : elles ne seront peut-être pas toujours appréciées des sociétés européennes que nous représentons, ni des personnes qu'elles toucheront, aussi bien immédiatement qu'à court ou long terme. Malgré tout, je pense qu'il vous est nécessaire de poursuivre vos travaux et votre engagement avec courage, conviction et clairvoyance, car les événements survenant de par le monde, et qui touchent finalement l'Europe et les Européens, sont en train de changer le contexte et la qualité de notre avenir à un rythme accéléré.

Je suis certain de parler pour nous tous ici présents, lorsque j'affirme que la Grande Europe n'est pas une entité imaginaire ou théorique qui n'existe que dans l'esprit de rêveurs. La Grande Europe est une somme très réelle,

pragmatique et dynamique de nations, de populations et de sociétés qui partagent bien davantage que les possibles différences qui semblent les distinguer les unes des autres.

De même que nos gouvernements travaillent à rendre la coopération paneuropéenne plus fructueuse et productive, les autorités responsables de l'aménagement du territoire ont l'obligation de transformer la richesse de nos diversités et de nos expériences sociales, économiques et culturelles en générateur de progrès, de développement et de prospérité équitablement distribués, partagés et durables sur tout notre continent.

Afin de réaliser un objectif aussi ambitieux mais néanmoins tangible, nous devons redoubler d'efforts pour créer, pour le développement durable de l'Europe, une vision d'avenir que tous les Européens partageront. Cette vision doit exprimer les aspirations de tous les citoyens de la Grande Europe ; elle doit puiser sa force dans la confiance et dans l'engagement de tous les Européens. En conséquence, elle doit être fondée sur le plein respect et la pleine jouissance des droits fondamentaux de l'homme qui, de fait, pallient l'absence d'une communauté de valeurs culturelles, sociétales et patrimoniales. Pour qu'une Europe élargie existe et progresse au XXI<sup>e</sup> siècle, notre continent doit se développer de manière à apporter à tous ses peuples, et aux peuples vivant au-delà de ses frontières, l'espoir et la perspective réaliste d'un avenir fondé sur la paix, la démocratie, la justice, l'équité, la liberté de l'individu, le bien-être, la tolérance sociopolitique et culturelle et le respect mutuel de nos différences enrichissantes.

Ces qualités élémentaires sont, en définitive, des conditions sine qua non pour que les Européens développent un sentiment de passé commun et d'avenir partagé. Tous, nous devons veiller à ce que tous les Européens aient la possibilité de vivre dans ces conditions. C'est ici et maintenant que vont être mises à l'épreuve la viabilité et la validité de notre avenir commun et de la vision de la Grande Europe. À nous de ne pas manquer ce rendez-vous et de savoir prouver notre solidarité et notre soutien mutuel.

Je suis sûr que vous connaissez la division tragique de mon pays, sous le joug des forces d'occupation turques depuis trente-six ans. Cette situation est anormale et anachronique. L'occupation permanente de la partie nord de Chypre est une violation des droits de l'homme, tant individuels que

collectifs, de toute la population. Les réfugiés, les disparus et l'enclave illustrent parfaitement la tragédie de Chypre.

Le Gouvernement chypriote souhaite aboutir à une solution juste, viable et fonctionnelle à la question de Chypre dans le cadre d'une structure fédérale qui garantirait l'indépendance, l'intégrité territoriale, l'unité et la souveraineté de la république, libérée des troupes d'occupation et des immigrants illégaux ; une solution qui assurerait le plein respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales à tous les Chypriotes, indifféremment de leur origine ethnique ou de leur religion. Nous espérons que la partie turque montrera la bonne volonté et le respect nécessaire envers le droit international, et qu'elle coopèrera pour trouver une solution juste et durable au profit de toute la population de Chypre.

Je n'ai pas l'intention de prendre davantage de temps. Je souhaite simplement souligner, une fois encore, que l'existence et l'avenir de la Grande Europe dépendent de la volonté politique de nos nations, de nos Etats et de nos gouvernements de relever les défis modernes, d'assumer les responsabilités et les obligations, de partager les limites et les possibilités, de combler les différences et de promouvoir la cohésion, de coopérer et de se coordonner à de multiples niveaux. Notre tâche ne sera sans doute ni simple ni sans obstacles. Toutefois, c'est la seule qui pourrait conduire à un avenir pacifique et prospère pour tous.

Je vous remercie.

## **M. Enrico Buergi**

*Ancien président de la Conférence du Conseil de l'Europe  
sur la Convention européenne du paysage*

Monsieur le Ministre du développement régional de la Fédération de Russie et Président de la 15<sup>e</sup> Session de la Conférence du Conseil de l'Europe des ministres responsables de l'aménagement du territoire (CEMAT), Viktor Basargin,

Mesdames et Messieurs les Ministres représentants de la CEMAT,

Madame la directrice générale de l'Éducation, du Sport, de la Jeunesse et de l'Environnement, Gabriella Battaini-Dragoni,

Monsieur le directeur de la culture et du patrimoine naturel et culturel du Conseil de l'Europe, Robert Palmer,

Madame la chef de la Division du patrimoine culturel, du paysage et de l'aménagement du territoire du Conseil de l'Europe, secrétaire exécutive de la CEMAT, Maguelonne Déjeant-Pons,

Mesdames et Messieurs,

C'est pour moi un grand honneur, d'avoir été invité à participer à la 15<sup>e</sup> session de la CEMAT, ici à Moscou, session qui coïncide avec le 40<sup>e</sup> anniversaire de la CEMAT.

Permettez-moi de m'exprimer brièvement sur trois éléments, que j'estime être d'une importance majeure.

Il s'agit d'abord de la mise en exergue du rôle fondamental de l'aménagement du territoire, aux niveaux local, régional, national et international, dans le but de favoriser de plus en plus une gestion moderne, orientée vers le futur, du paysage dans son entité globale. Nous parlons donc des paysages urbains, périurbains, ruraux et naturels ainsi que de l'amélioration constante de la qualité de vie de tous les habitants. Et ceci sur la base de critères d'application simples, compréhensibles, clairement orientés vers le développement durable.

Le deuxième élément que j'aimerais mettre en exergue est le rôle fondamental du Conseil de l'Europe en ce domaine. Le Conseil de l'Europe nous rassemble tous, en Europe, quelles que soient nos différentes cultures et nos différents

paysages. Il nous encourage à prendre soin de nos cultures et à gérer nos paysages de façon parcimonieuse, en tenant compte des particularités inhérentes à tout paysage, ainsi qu'à gérer au mieux ce capital qui est à la base de notre vie, et avec lequel nous nous identifions chaque jour.

Une haute qualité de vie, une gestion vouée à la qualité de vie de tous nos paysages et dans tous nos paysages est, ni plus, ni moins, un droit de l'homme, qui cadre d'ailleurs de façon optimale avec toutes les autres activités du Conseil de l'Europe.

Quant au troisième message, j'aimerais l'adresser directement à tous les participants de la Fédération de Russie qui nous accueille ici à Moscou. Je veux parler de la valeur inestimable de la biodiversité dans votre immense territoire. L'aménagement du territoire joue, lui aussi, un rôle déterminant dans le maintien de la biodiversité, dont l'être humain est le seul et unique responsable. Je vous souhaite que votre important engagement en faveur de la biodiversité puisse s'épanouir au mieux dans le futur..

Je vous remercie pour votre attention.

## **Session de travail III**

### **Présentation des projets de résolution n<sup>os</sup> 1 et 2, et discussion**

M. Sergey Yurpalov, vice-ministre du Développement régional de la Fédération de Russie, président du Comité des hauts fonctionnaires de la CEMAT

Projet de Résolution n<sup>o</sup> 1 : « La contribution des biens essentiels à un développement territorial durable du continent européen » [15 CEMAT (2010)6]

Projet de Résolution n<sup>o</sup> 2 « La Charte paneuropéenne du patrimoine rural : pour un développement territorial durable » [15 CEMAT(2010)7]

#### **Interventions des ministres / chefs de délégation**

- M. Ioan Andreica, secrétaire d'Etat, ministère du Développement régional et du Tourisme, Roumanie  
« L'accessibilité aux services d'intérêt général et la cohésion territoriale »
- M. José Luis Paz, conseiller de l'ambassade d'Espagne à Moscou, ministère de l'Environnement et des Affaires rurales et marines, Espagne
- M. Jean-Claude Sinner, conseiller du gouvernement, département de l'aménagement du territoire, ministère du Développement durable et des Infrastructures, Luxembourg
- M. Robert Bechina, chef de la délégation du Forum européen de coordination pour le Plan d'action du Conseil de l'Europe 2006-2015 pour les personnes handicapées (CAHPAH)  
« Intégration des personnes handicapées au moyen de l'aménagement du territoire»

#### **Discussion**

- M<sup>me</sup> Maria Ulfvarson Östlund, chef de section, ministère de l'Environnement, Suède

- M. Pierre Dartout, délégué interministériel à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (DATAR), ministère de l'Espace rural et de l'Aménagement du territoire (MERAT), France

Présentation du Projet de Résolution n° 3 sur l'organisation de la 16<sup>e</sup> session de la Conférence du Conseil de l'Europe des ministres responsables de l'aménagement du territoire [15 CEMAT(2010)9]

Discours de M. Sergey Yurpalov, vice-ministre du Développement régional de la Fédération de Russie, président du Comité des hauts fonctionnaires de la CEMAT

## **M. Ioan Andreica**

*Secrétaire d'Etat, ministère du Développement régional et du Tourisme,  
Roumanie*

### **« L'accessibilité aux services d'intérêt général et la cohésion territoriale »**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

J'aimerais tout d'abord exprimer nos remerciements aux organisateurs, au Conseil de l'Europe et à nos collègues russes qui ont fait beaucoup d'efforts pour que nous puissions discuter ensemble de sujets d'actualité très importants. Je voudrais aussi féliciter l'ensemble des personnes qui ont travaillé à la rédaction des résolutions ; il s'agit d'un très bon travail qui aboutit à un bon résultat. Il nous revient à présent la tâche d'appliquer les résolutions pour rendre possible une meilleure qualité de vie des habitants européens ainsi qu'un plus grand équilibre dans l'accessibilité aux biens et aux services sur le continent européen.

La volonté d'offrir un accès équitable aux services essentiels pour tous les habitants, qui a des racines dans la Déclaration des droits de l'homme, a été l'un des premiers pas de la Communauté européenne vers la cohésion territoriale et le développement équilibré et harmonieux de l'Europe. Il existe une forte relation entre les services d'intérêt général et la cohésion territoriale. De l'un des documents récents élaboré par la Commission européenne, le « Livre vert sur la cohésion territoriale : faire de la diversité territoriale un atout », on peut retenir trois idées : la concentration (réduire les différences de densité), la connectivité (maîtriser les distances) et la coopération (surmonter les distances). Ces trois concepts sont directement liés au processus de renforcement de l'accessibilité aux services d'intérêt général, notamment aux transports publics, aux infrastructures de communication et à l'internet. Mettre l'accent sur les services à distance est une solution possible pour aller vers une accessibilité plus équitable et diminuer les disparités entre les pôles européens et les territoires défavorisés par leur situation ou par certaines caractéristiques géographiques, telles les montagnes ou les îles – et atteindre ainsi une meilleure cohésion territoriale.

L'accès équitable aux services essentiels est, concrètement, la projection dans une dimension territoriale de certains droits de l'homme, et notamment le

droit à la qualité de vie des familles: il y a là une obligation dont les Etats membres sont bien conscients. J'ai confiance dans la prise en compte de cette résolution par les Etats; elle s'ajoutera aux efforts déjà entrepris dans cette direction et soutiendra une distribution plus équitable des services en Europe.

Je note que cette résolution sera adoptée au moment même où le programme de coopération territoriale ORATE 2013 (Observatoire en réseau de l'aménagement du territoire européen) finance, avec des fonds de l'Union européenne, une recherche sur le thème des indicateurs et des perspectives pour les services d'intérêt général et la relation avec la cohésion territoriale et le développement.

Le défi sera pour nous tous d'identifier les moyens d'appliquer la résolution: qu'il s'agisse d'instruments pour évaluer l'impact territorial des politiques, de systèmes d'observation territoriale, d'une meilleure coordination des politiques sectorielles, tous auront un rôle important pour atteindre les objectifs proposés. Je termine en vous assurant que la Roumanie, qui prépare actuellement une stratégie nationale du développement territorial, tiendra compte dans ce processus de toutes les conclusions des documents adoptés dans le cadre de cette 15<sup>e</sup> session de la CEMAT.

## M. José Luis Paz

*Conseiller de l'ambassade d'Espagne à Moscou,  
ministère de l'Environnement et des Affaires rurales et marines, Espagne*

Au nom du ministère espagnol de l'Environnement et des Affaires rurales et marines, et en mon nom, je tiens à remercier le vice-ministre du Développement régional de la fédération de Russie, M. Vladimir Tokarev, pour son invitation et son chaleureux accueil à cette 15<sup>e</sup> session des ministres européens responsables de l'aménagement du territoire (CEMAT), et de m'autoriser à prononcer mon allocution en espagnol.

Je souhaite également remercier les membres de son équipe pour les travaux effectués depuis trois ans durant la présidence du Comité des hauts fonctionnaires, et dont les résultats ont été soumis à la Conférence

Enfin, j'aimerais exprimer ma reconnaissance au Conseil de l'Europe et, en particulier, à M<sup>me</sup> Maguelonne Déjeant-Pons, chef de la Division du patrimoine culturel, du paysage et de l'aménagement du territoire, et à son équipe, qui, en tant que secrétariat permanent de la CEMAT, ont su garantir la continuité et la rigueur avec lesquelles le mandat confié par les ministres au Comité des hauts fonctionnaires a été rempli, particulièrement en cette occasion spéciale du 40<sup>e</sup> anniversaire de ce secteur du Conseil de l'Europe.

### **Importance de l'approche adoptée par la CEMAT : une base de référence durable et solide pour l'aménagement du territoire du continent européen**

Le 40<sup>e</sup> anniversaire témoigne clairement de la consolidation d'une approche déjà ancienne et novatrice dans ce domaine – ce qui nous offre une solide base de référence pour utiliser l'aménagement du territoire en réponse aux pratiques et conditions changeantes de notre environnement.

Dans la Déclaration de Moscou adoptée par la conférence, il est fait référence, à juste titre, à la cohérence de cette approche et à ses précieuses contributions depuis quarante ans.

La récente publication des *Textes fondamentaux 1970-2010 de la CEMAT*, édités et diffusés par la Direction de la culture et du patrimoine culturel et naturel du Conseil de l'Europe, en l'honneur de cet anniversaire, est très

appréciée non seulement pour son utilité mais, avant tout, pour la justesse des lignes directrices fournies en matière d'aménagement du territoire.

Le Gouvernement espagnol souhaite tout spécialement remercier la CEMAT de son influence novatrice sur l'aménagement du territoire grâce au lancement de la très importante Charte européenne de l'aménagement du territoire (Charte de Torremolinos), adoptée en 1983 lors de la 6<sup>e</sup> session plénière de la CEMAT, organisée en Espagne. La charte a fait œuvre de précurseur en définissant et en reconnaissant cette activité comme un devoir politique et une responsabilité publique, mais aussi par sa dimension européenne, car elle offre une référence hors des limites administratives et concrétise ainsi l'idée d'une Europe intégrée. La Charte de Torremolinos a également permis de combler le vide conceptuel dans des pays tels que l'Espagne, qui commençaient à élaborer une nouvelle structure administrative pour mettre en œuvre cette activité conformément aux principes de démocratie et de décentralisation inscrits dans la Constitution de 1978.

De fait, la charte a été d'une importance fondamentale pour l'allocation de ces responsabilités qui, en Espagne, incombent au niveau régional de gouvernement (les Communautés autonomes), et elle est citée en référence dans la législation espagnole sur l'aménagement du territoire.

En accord avec notre système administratif, l'Espagne a apporté son appui et régulièrement participé à des activités de la CEMAT, actuellement par le biais du ministère de l'Environnement et des affaires rurales et marines (MARM) et de sa Direction générale du développement durable du milieu rural, lequel facilite la diffusion des documents pertinents auprès des institutions partageant la responsabilité des questions d'aménagement du territoire. Ainsi, le ministère de l'Environnement a fait traduire en espagnol et publié les « Principes directeurs pour le développement territorial durable » (Hanovre, 2000) et le *Guide européen d'observation du patrimoine rural – CEMAT* (Ljubljana, 2003). Il faut noter, aussi, que le site web du ministère propose des informations sur les activités de la CEMAT.

Enfin, j'aimerais également souligner que, depuis la récente présidence espagnole de l'Union européenne, le ministère espagnol de l'Environnement et des affaires rurales et marines s'est intéressé tout particulièrement à l'Agenda territorial européen et au programme européen ORATE comme moyens d'entretenir et de renforcer la coopération entre les activités organisées dans

les deux organisations, déjà reconnues lors de la 14<sup>e</sup> session de la conférence, à Lisbonne (2006). Cette dernière était consacrée au développement territorial durable comme moyen de réaliser l'objectif de cohésion territoriale récemment inclus dans le Traité de Lisbonne de l'Union européenne.

### **Approbation des thèmes proposés par la Fédération de Russie dans les deux résolutions et dans la Déclaration de Moscou**

L'Espagne souscrit entièrement aux deux résolutions et à la Déclaration de Moscou.

Les deux résolutions sont parfaitement conformes à l'esprit et, dans certains cas, à la lettre de notre récente « Loi sur le développement durable du milieu rural » et, par conséquent, jouissent de notre entier soutien.

#### *Résolution n° 1 relative à la contribution des services essentiels à un aménagement durable des territoires du continent européen*

Cette résolution reconnaît à la fois l'existence d'inégalités et la nécessité d'y remédier par des mesures coordonnées entre les diverses administrations et formes de gouvernement, ainsi que par l'amélioration des infrastructures, services et possibilités, en accordant une attention particulière et la priorité aux secteurs les plus défavorisés et/ou à ceux éloignés des centres décisionnels et de création de richesse.

Selon la résolution, quatre types de territoires risquent de manquer de services essentiels : des zones rurales – ou pouvant être considérées comme telles –, les quartiers périphériques urbains sous-équipés, les régions économiquement sous-développées et les zones ultrapériphériques où la demande en services essentiels est moins forte ou moins facile à satisfaire. La résolution contient aussi une référence explicite au fait que l'un des principaux objectifs de ces mesures est d'éviter le dépeuplement rural.

Dernière chose mais non la moindre, le document établit un lien étroit entre l'accès aux services et l'exercice des droits fondamentaux de l'homme, ce qui dépasse largement la simple présence de certains types d'infrastructure à proximité. En d'autres termes, le but n'est pas la définition de la distance minimale à laquelle les gens doivent pouvoir trouver une pharmacie, ni même l'existence d'horaires d'ouverture et de transports publics convenables pour se rendre à la pharmacie, mais d'assurer que toute la population peut assez

facilement accéder à des soins médicaux élémentaires et à des conseils médicaux personnels à des prix et des horaires raisonnables, obtenir les résultats d'examen cliniques, etc.

*Résolution n° 2 relative à la Charte paneuropéenne du patrimoine rural : pour un développement territorial durable*

Des deux résolutions soumises à discussion, celle concernant « Le patrimoine rural, facteur de cohésion territoriale » offre un intérêt particulier pour l'Espagne car, dans une large mesure, elle correspond à la loi sur le développement rural mentionnée ci-dessus.

Le but de cette loi est d'assurer que les habitants des zones rurales bénéficient d'un accès relativement facile aux services essentiels et puissent exercer leurs droits de citoyens, d'où une attention particulière aux zones les plus défavorisées.

Cet objectif peut être réalisé non seulement en améliorant les infrastructures, les services et les réseaux de télécommunication et en les rapprochant des habitants, mais aussi par la valorisation du patrimoine rural et par la contribution du milieu rural, en termes de services environnementaux, qui affecteront l'ensemble de la société.

La Charte paneuropéenne de la CEMAT souligne la richesse et la complexité du patrimoine rural et sa relation non seulement avec le sentiment d'appartenance et les conditions de vie des populations rurales, mais aussi avec l'identité culturelle.

Aussi est-il intéressant de noter que, contrairement à certaines interventions humaines déployées, au cours des dernières décennies, en réponse à l'expansion et aux besoins de loisirs des populations urbaines, les populations rurales ont bien souvent, avec leur vaste éventail d'activités traditionnelles, contribué à préserver le « patrimoine naturel », sa biodiversité et les paysages que, aujourd'hui, nous reconnaissons comme partie intégrante de notre patrimoine commun.

En outre, nous convenons que le patrimoine rural n'est pas seulement un élément esthétique ou historique ou un signe identitaire, mais aussi une source d'inspiration et d'initiatives qui conduisent à la création d'emplois, à un enrichissement des connaissances, ainsi qu'à une valorisation, à un attrait

et au développement de son potentiel endogène. Cette richesse est le fruit de processus de participation sociale, de formation et de coordination, mais résulte aussi de l'amélioration de niveaux spécifiques de gouvernement et de coopération nationale et internationale.

La charte fait écho à l'élaboration du *Guide européen d'observation du patrimoine rural* qui, comme nous l'avons précisé, a été traduit en espagnol et publié par le ministère de l'Environnement, et qui est disponible sur internet. En Espagne, la charte paneuropéenne servira de base au Programme de développement rural récemment approuvé par la promulgation de la loi sur le développement du milieu rural et, d'un point de vue pratique, entériné par un projet actuel du ministère visant à faire ressortir le patrimoine rural comme l'un des atouts de cet environnement.

#### *La Déclaration de Moscou*

S'agissant de la Déclaration de Moscou, il est indéniable que nous sommes confrontés à des défis tels que le changement climatique, le vieillissement démographique et la polarisation sociale, autant de problèmes qu'aucun Etat ne peut résoudre à lui seul et qui exigeront une action commune fondée sur le principe de la cohésion territoriale, au sein de chaque pays et à l'échelon international.

La cohésion territoriale est complémentaire à la cohésion économique et sociale, que notre pays a activement contribué à définir et à étendre à l'espace européen commun.

Certes, nous croyons en une Alliance des civilisations, qui doit surmonter les préjugés et les différences culturelles profondément enracinées. Mais nous croyons aussi que, dans une perspective de développement durable, la dimension territoriale du développement n'est pas un obstacle mais, au contraire, un atout indispensable à ce type de développement.

#### **Engagement à diffuser la déclaration**

Pour conclure, je tiens à vous assurer que l'Espagne s'engage à diffuser les deux résolutions et la déclaration, déjà traduites en espagnol. Et, en vue de la distribution des pouvoirs et des responsabilités en Espagne, elles seront transmises aux régions espagnoles et autres institutions concernées par le développement rural et régional.

Je vous remercie de votre attention.

## **M. Jean-Claude Sinner**

*Conseiller du gouvernement, département de l'aménagement du territoire, ministère du Développement durable et des Infrastructures, Luxembourg*

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,  
Chers collègues,

Je souhaite m'exprimer sur la Résolution n° 1 portant sur les services essentiels. Les services essentiels sont une condition sine qua non pour les citoyens, ils sont un droit et sont la première condition pour le développement du territoire.

Il est vrai que les services essentiels sont plus faciles à offrir dans certains territoires que dans d'autres. Je rappelle aussi que les divergences en termes de développement – et les services essentiels en sont un élément justement essentiel – sont aujourd'hui plus importantes entre régions d'un même pays qu'entre pays en général et en moyenne.

Les services essentiels sont parfois touchés par le dépeuplement de façon que même s'ils sont disponibles et offerts, il est difficile de les offrir dans des conditions économiques satisfaisantes.

Et c'est là que je souhaite entamer ma réflexion : il est utile d'envisager de travailler ensemble entre territoires et régions de part et d'autre d'une frontière pour parer aux difficultés de pourvoir aux services essentiels dans des conditions satisfaisantes. Je parle des soins de santé, pourvu que la prise en charge par la Sécurité sociale soit réglée convenablement. Je pense à la culture, à l'éducation, si les difficultés de langue sont réglées. Et je pense à des projets d'approvisionnement en eau potable et de stations d'épuration communes, dont nous avons quelques exemples au Luxembourg, souvent cofinancées avec des fonds structurels.

Je souhaite cependant dépasser les « services essentiels » très basiques évoqués dans la résolution pour aborder des aspects tout aussi essentiels à un développement territorial et économique tels la culture, l'innovation, l'accès à l'informatique, l'enseignement supérieur.

Le Luxembourg a entamé avec ses voisins de France, d'Allemagne et de Belgique, une démarche visant à transformer notre espace en une région

métropolitaine polycentrique transfrontalière (RMPT). Nous parlons de région métropolitaine, puisqu'elle n'est pas centrée sur une ville et englobe les territoires intermittents, polycentriques, puisqu'elle se base sur plusieurs villes dans les quatre Etats, et qu'elle est donc une région transfrontalière.

L'évolution vers une RMPT, comme nous l'appelons dans un langage quelque peu technocratique, est un processus continu, et le RMPT n'est pas mis en vigueur un certain 1<sup>er</sup> janvier. Toutes les décisions dans les secteurs indiqués doivent idéalement tenir compte de la nécessité de partager les services essentiels de niveau supérieur dans un espace qui n'a pas la masse critique pour les dédoubler à volonté.

L'approche que j'ai décrite met aussi en œuvre la Déclaration de Moscou que nous avons adoptée, à savoir sur les points : « Un développement territorial innovant, durable et cohésif contribuant à surmonter les conséquences de la vie économique » et encore : « La qualité et l'efficacité de la gouvernance territoriale sont des facteurs essentiels pour relever avec succès les nouveaux défis ».

Je vous remercie de votre attention.

## **M. Robert Bechina**

*Chef de la délégation du Forum européen de coordination pour le Plan d'action du Conseil de l'Europe 2006-2015 pour les personnes handicapées (CAHPAH)*

### **« Intégration des personnes handicapées au moyen de l'aménagement du territoire »**

Monsieur le Président, chers Délégués, Mesdames et Messieurs,

Je tiens à vous remercier pour cette occasion qui m'est offerte de prendre la parole au nom du CAHPAH, le Forum européen de coordination pour le Plan d'action du Conseil de l'Europe pour les personnes handicapées.

Le CAHPAH est la principale tribune du Conseil de l'Europe dédiée aux questions liées au handicap. Nous avons élaboré le « Plan d'action 2006-2015 pour les personnes handicapées », véritable feuille de route à l'intention des décideurs.

Peut-être que, en tant que participants à la Conférence européenne des ministres responsables de l'aménagement du territoire célébrant le 40<sup>e</sup> anniversaire de la CEMAT, vous vous interrogez : qu'est-ce que la contribution du CAHPAH peut bien apporter à la CEMAT ?

En quelques mots : le plan d'action du Conseil de l'Europe consiste à attirer l'attention sur la situation des personnes handicapées lors de toutes les conférences de quelque importance et, ce faisant, de sensibiliser un plus large public à la situation spéciale de ces personnes.

Tout comme le Conseil de l'Europe, la CEMAT voit dans la cohésion sociale l'un des principaux instruments de l'aménagement du territoire, notamment pour répondre aux changements des conditions économiques et sociales et aux défis grandissants de notre société.

Il existe un lien entre les personnes handicapées et l'aménagement du territoire, car celui-ci a une incidence sur leur vie quotidienne.

Aujourd'hui que la 15<sup>e</sup> session de la CEMAT se tient dans la Fédération de Russie, il est bon de rappeler que le lancement du Plan d'action du Conseil de l'Europe pour les personnes handicapées a eu lieu lors d'une conférence paneuropéenne en Russie, à Saint-Petersbourg, en 2006, organisée sous la présidence russe du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe.

Les objectifs de toute politique moderne sur le handicap sont exprimés dans la Déclaration de Saint-Petersbourg, adoptée lors de la conférence ci-dessus mentionnée. Je cite: « améliorer la qualité de vie [de ces personnes], leur intégration et leur participation active à la société, et renforcer l'égalité des chances et la non-discrimination ».

Dans cette perspective, régions et municipalités ont toute leur place. Pour les personnes handicapées, les mesures spatiales/régionales sont essentielles. Tous les efforts déployés pour améliorer les services sociaux ou l'infrastructure contribuent toujours à procurer aux personnes handicapées une vie plus indépendante et autosuffisante.

Le handicap fait partie de la diversité humaine. La Déclaration de Saint-Petersbourg exprime aussi la réorientation fondamentale qui s'opère actuellement dans la société: « la personne handicapée n'est plus considérée comme un patient qui doit être pris en charge et n'apporte rien à la collectivité, mais comme une personne qui a besoin qu'on lève les obstacles qu'elle rencontre dans la société pour pouvoir y occuper une place légitime en tant que membre à part entière et actif ».

Etre « un membre à part entière dans la société » signifie que les personnes handicapées et/ou leurs organisations sont impliquées dans l'ensemble du processus d'aménagement du territoire à tous les niveaux du processus décisionnel.

En définitive, le CAHPAH souhaite attirer l'attention sur le rôle important que jouent les ministres et les autres autorités intervenant dans l'aménagement du territoire dès lors qu'il s'agit d'améliorer la qualité de vie des personnes handicapées en Europe. Les bonnes décisions en matière d'aménagement du territoire aideront les personnes handicapées à mener une vie plus inclusive et active.

Je vous remercie de votre attention et vous souhaite une excellente conférence !

## **M<sup>me</sup> Maria Ulfvarson Östlund**

*Chef de section, ministère de l'Environnement, Suède*

La Suède souscrit à la Déclaration de Moscou « Les enjeux du futur: le développement territorial durable du continent européen dans un monde en mutation ».

À l'instar de la Finlande, la Suède est le pays le plus faiblement peuplé de l'Union européenne, avec seulement 22 habitants/km<sup>2</sup>. La population suédoise est concentrée dans les parties méridionales du pays, alors que dans les parties septentrionales s'étendent de vastes espaces très peu peuplés. Seuls 2 % des Suédois vivent dans les zones à faible densité de population, situées à plus de 45 minutes en voiture d'une zone urbaine d'au moins 3 000 habitants. En Suède, les zones rurales varient considérablement entre les différentes parties du pays.

Les infrastructures de base, en termes de communications et de niveau de services essentiels, sont cruciales pour le développement des zones rurales. Un bon niveau de services, tant publics que privés, ne peut être maintenu sans un parc démographique adéquat. Certaines zones rurales ont connu un fort dépeuplement, qui a entraîné une détérioration de la gamme des services disponibles. Cette situation, alliée à toutes les autres préoccupations, est un point que la CEMAT doit prendre en compte dans ses travaux à venir et permanents.

La Suède a occupé la présidence du Conseil de l'Union européenne au second semestre 2009. La présidence suédoise a défini la vision d'une Europe forte et efficace, prête à relever les plus importants défis, à savoir les questions liées à l'économie, à l'emploi et au climat.

En Suède, ces défis, de même que les questions concernant l'énergie et l'infrastructure, influent sur la planification de l'affectation des sols et sur la structure spatiale.

Le Gouvernement suédois vient de présenter au parlement (Riksdag) un projet de loi en vue d'une nouvelle loi sur la planification et la construction. La loi suédoise sur la planification et la construction règlemente la planification des sols et des eaux ainsi que la construction.

La Suède tient à exprimer sa reconnaissance, ainsi qu'à vous remercier pour cette fort intéressante conférence à Moscou – 15<sup>e</sup> session de la Conférence du Conseil de l'Europe des ministres responsables de l'aménagement du territoire (CEMAT).



## **IV. Synthèse des rapports nationaux**

## Synthèse des rapports nationaux de la 15<sup>e</sup> CEMAT

*Préparation de la Déclaration de Moscou*

*Document préparé par M. Jacques Robert, expert consultant du Conseil de l'Europe*

### **Introduction**

Au cours de la période 2007-2010, sous la présidence de la Fédération de Russie, les activités de la CEMAT ont porté sur les nouveaux enjeux en matière d'aménagement du territoire en Europe. Dix ans après l'adoption, à Hanovre, des Principes directeurs pour le développement territorial durable du continent européen, il a semblé nécessaire de réaliser une enquête auprès des Etats membres pour mettre en évidence l'évolution générale récente des structures territoriales et des déséquilibres entre les régions, les impacts sur le territoire de nouveaux défis et leurs principales causes et, enfin, l'évolution des politiques ayant une incidence sur le territoire. Les résultats de l'enquête sont une source d'inspiration essentielle pour la rédaction de la Déclaration de Moscou de la CEMAT (qui doit être adoptée le 9 juillet 2010). L'enquête a été réalisée en 2009 et début 2010. Les autorités des Etats suivants ont soumis un rapport national au secrétariat de la CEMAT avant la date limite souhaitée du 29 mars 2010 : l'Allemagne, l'Arménie, l'Autriche, la Croatie, l'Estonie, la Fédération de Russie, la Finlande, la France, la Hongrie, l'Irlande, la Lettonie, la Norvège, la Pologne, la République tchèque, la Slovaquie, l'Ukraine et « l'ex-République yougoslave de Macédoine ».

### **1. Evolution générale des structures et des déséquilibres territoriaux depuis cinq ans**

#### *Evolution démographique*

L'évolution des structures démographiques étant relativement lente, les changements se font sentir durablement. L'Europe entre actuellement dans une période où les facteurs démographiques risquent de devenir critiques et stratégiques. Le faible taux de natalité de nombreux pays pendant plusieurs décennies a maintenant pour conséquence le vieillissement de la population, dans un contexte mondial où les flux migratoires, notamment les flux internationaux, augmentent considérablement. Les processus démographiques sont souvent très différents d'un pays à l'autre.

D'abord, on observe un contraste entre les pays où la population croît globalement et ceux où elle diminue. La Croatie, l'Allemagne, la Hongrie, la Lettonie, la Pologne, la Fédération de Russie et l'Ukraine, notamment, ont connu un déclin ces dernières années. Dans plusieurs pays, la population est stable ou en légère croissance : Arménie, République tchèque, Finlande et Slovaquie. D'autres affichent une tendance plus nette à la hausse : Autriche, France, Irlande et Norvège. En Autriche et en Norvège, l'immigration est le principal moteur de cette croissance alors qu'en France, il y a, de surcroît, une augmentation du taux de natalité. Dans plusieurs pays qui avaient depuis longtemps une tradition d'émigration, le solde migratoire est positif depuis peu (Arménie, Croatie, « l'ex-République yougoslave de Macédoine » et Slovaquie).

Les disparités démographiques sont plus marquées entre les régions qu'entre les pays. On observe des processus de polarisation dans de nombreux pays, certaines régions attirant de plus en plus d'habitants alors que d'autres voient leur population baisser et émigrer. A cet égard, le facteur discriminant le plus important est le niveau d'urbanisation des régions. Les régions qui possèdent de grandes villes, notamment des capitales, ont tendance à attirer la population, en particulier les jeunes qualifiés, tandis que les zones rurales reculées, pour beaucoup, perdent leurs habitants. L'est de l'Allemagne, l'Arménie, la Croatie, la Hongrie, la Lettonie, « l'ex-République yougoslave de Macédoine », la Norvège, la République tchèque, la Fédération de Russie et la Slovaquie connaissent encore l'exode rural. En Pologne, les villes ont perdu des habitants (émigration, solde naturel négatif) mais la population des campagnes croît (solde naturel positif et faible volume de migration). En Ukraine, après la dépression démographique profonde qui a touché durablement le pays, il ne reste plus guère de potentiel d'émigration des campagnes vers les villes. Cela étant, le niveau d'urbanisation ne suffit pas à expliquer l'ensemble des disparités démographiques entre régions. La situation géographique et l'accessibilité, la structure économique et l'attractivité sont aussi des facteurs importants. Aux marges orientales de l'Union européenne, dans beaucoup de régions, la population diminue (est de la Hongrie, de la Lettonie, de la Pologne et de la Slovaquie). On observe le même mouvement dans les pays qui se situent plus à l'est ou au sud-est du continent : « l'ex-République yougoslave de Macédoine », la Fédération de Russie et l'Ukraine. Dans les régions qui ont des problèmes de reconversion industrielle, la diminution de la population suit généralement la disparition des emplois

(nord et nord-est de la France, nord-est de la Hongrie, est de l'Ukraine). En revanche, la population des régions possédant des atouts naturels augmente grâce au développement du tourisme et de l'économie résidentielle. Tel est le cas de nombre de régions côtières et de vallées montagneuses.

Du point de vue démographique, le vieillissement de la population est probablement le principal point commun à tous les pays d'Europe. La tendance à l'élévation de l'âge médian moyen de la population dans la plupart des pays risque de se poursuivre, voire de s'intensifier, dans les prochaines décennies. Cependant, ce processus de vieillissement présente des différences importantes d'un pays à l'autre et, plus encore, d'une région à l'autre. En effet, il est moins avancé en Arménie, en France et en Norvège que dans de nombreux autres pays tels que l'Allemagne, la Croatie, la Hongrie, la Lettonie et l'Ukraine. A l'échelle de la région, le vieillissement de la population est généralement très marqué dans les zones rurales reculées qui ont été pendant longtemps des régions d'émigration (régions orientales de l'Allemagne, Autriche, Croatie, grande plaine de Hongrie, est de « l'ex-République yougoslave de Macédoine », est de la Pologne, République tchèque, plusieurs régions de la partie européenne de la Fédération de Russie). Parallèlement, le phénomène de vieillissement est aussi très avancé dans certaines régions métropolitaines comme celles de Budapest et de Bratislava.

Il faut s'attendre à ce que l'évolution des caractéristiques démographiques des pays du Conseil de l'Europe, notamment les processus de vieillissement et d'internationalisation, ait des répercussions importantes sur de nombreuses politiques publiques (emploi, santé, affaires sociales et culture).

### *Evolution économique*

Les disparités économiques restent importantes en Europe. Malgré le remarquable processus de rattrapage des pays d'Europe centrale et orientale pendant les dix ans qui ont précédé la crise économique, l'écart en PIB par habitant reste important entre les pays de l'est et de l'ouest du continent. A l'intérieur de chaque pays, les disparités régionales se sont généralement accentuées, surtout en Europe centrale et orientale. Seule la Norvège et la Fédération de Russie disent avoir dernièrement vu se réduire ces disparités. La mondialisation favorise plus la croissance économique dans les régions métropolitaines que dans les régions où les villes sont petites ou moyennes. Du point de vue de la croissance économique, le clivage ville-campagne

reste d'actualité dans presque tous les pays. Il existe toutefois d'autres facteurs de différenciation des performances économiques régionales. En Europe centrale et orientale, les régions qui se situent près des frontières occidentales obtiennent globalement de meilleurs résultats que celles de l'est (Hongrie, « l'ex-République yougoslave de Macédoine », Pologne, Slovaquie, Ukraine). En Fédération de Russie, les régions productrices de gaz et de pétrole sont en bonne santé économique ainsi que les grandes régions métropolitaines. En Allemagne, outre les régions métropolitaines, l'emploi a progressé dans plusieurs zones dépourvues de grande ville (régions du nord-ouest, plusieurs régions de la Bavière). Dans tous les pays, l'économie du savoir se concentre dans les grandes régions métropolitaines, surtout dans les capitales, ainsi que dans diverses villes de second rang possédant des universités et des instituts de recherche (Cambridge, Karlsruhe, Łódź, Montpellier). Concernant la Fédération de Russie, il convient de mentionner les villes « scientifiques » et les « zones spéciales de développement technologique ». A quelques exceptions près, l'économie du savoir renforce la logique de polarisation qui caractérise l'organisation économique du territoire. Les régions en retard appartiennent à différentes catégories dont les principales sont les régions rurales reculées et les régions industrielles en cours de reconversion. Dans les deux cas, le principal handicap est l'absence de diversification économique. De plus, certaines de ces régions ont un problème d'accessibilité et souffrent d'être périphériques. Les régions rurales qui accusent un retard se situent souvent dans des régions montagneuses (Arménie, Autriche, Croatie, France, « l'ex-République yougoslave de Macédoine », Norvège, Fédération de Russie, Slovaquie) mais aussi parfois dans des régions de plaines et de collines (est de l'Allemagne, Grande Plaine de Hongrie, Lettonie, est de la Pologne, régions du nord de la Fédération de Russie). Les régions industrielles en cours de reconversion possèdent souvent des matières premières (gisements de charbon et de lignite, minerai de fer, etc.) et correspondent aux bassins industriels qui s'étendent du nord de la France à la Haute-Silésie. Les autres régions où l'industrie manufacturière est faiblement concurrentielle se situent dans le nord-est de la Hongrie, dans le nord-est de l'Estonie, dans l'est de l'Ukraine, dans différentes parties de la Fédération de Russie et le long des côtes, là où sont installés les chantiers navals. Plus récemment, la mondialisation a frappé de nombreuses régions qui possédaient des industries de main-d'œuvre à faible teneur technologique, principalement les industries textiles,

électrotechniques, électroniques et mécaniques, présentes un peu partout sur tout le territoire européen. La reconversion industrielle est plus ancienne en Europe occidentale mais, en Europe centrale et orientale, elle a pris un essor fulgurant au cours de la période de transition.

De nombreuses régions d'Europe bénéficient du tourisme et de l'économie résidentielle. Outre les régions très attractives où le tourisme est la principale source de revenus (régions côtières, Alpes), un tourisme plus limité est devenu une source de revenus complémentaires dans des régions de plus en plus nombreuses qui possèdent un patrimoine culturel et naturel intéressant et des paysages appréciés. Si ces activités sont plutôt bien développées en Europe occidentale, un certain nombre de régions d'Europe centrale et orientale et de la Fédération de Russie rattrapent leur retard, en particulier les plus accessibles. L'augmentation du nombre de retraités et de travailleurs indépendants favorise le développement de l'économie résidentielle dans les régions attractives, parfois loin des grandes villes. Les transferts sociaux (pensions, prestations sociales) contribuent de plus en plus à certaines formes de péréquation territoriale au bénéfice de certaines régions moins développées. Cette tendance est cependant plus marquée dans l'ouest du continent, car le volume des transferts sociaux y est nettement plus important.

#### *Grandes évolutions des armatures urbaines*

L'évolution de l'urbanisation en Europe est un processus complexe. Malgré des similarités remarquables entre certains pays et certaines régions, les facteurs d'urbanisation s'exercent dans des contextes régionaux relativement différents. Le processus d'urbanisation n'a pas suivi le même rythme partout. Dans certaines régions, il a commencé beaucoup plus tôt que dans d'autres, de sorte que les zones de peuplement actuelles sont le produit d'histoires différentes. De plus, les pays d'Europe centrale et orientale et la Fédération de Russie ont hérité d'une armature urbaine fortement influencée par les politiques de l'ère communiste. Il en résulte un large spectre de situations aux extrêmes duquel on trouve deux types de régions. Dans les premières, les habitants quittent en nombre les grandes villes, en particulier les centres-villes, pour s'installer relativement loin, dans des petites et moyennes villes, même ceux qui continuent d'avoir leur activité professionnelle dans les grandes villes. Dans les secondes, l'exode rural reste important et contribue à accélérer le processus d'urbanisation.

Dans ce contexte, un facteur primordial commun est le mouvement vers l'économie du savoir sous l'influence de la mondialisation, mouvement qui provoque l'accélération de la croissance des grandes régions métropolitaines, en particulier des capitales. On observe ce phénomène en Europe occidentale et orientale. Par exemple, en Norvège, les villes d'Oslo, Bergen, Stavanger et Trondheim s'accroissent plus rapidement. La croissance gagne aussi des villes de petite et moyenne taille. En France, la population des grandes zones métropolitaines comme Paris, Lille, Lyon, Marseille ou Strasbourg augmente. En Allemagne, les zones de croissance et d'innovation sont surtout les régions métropolitaines et d'autres grandes agglomérations, en particulier dans les régions de l'ouest. En Autriche, les grandes agglomérations deviennent des pôles de croissance de l'économie. En Finlande également, les grands centres d'Helsinki, Turku, Tampere et Oulu concentrent l'essentiel de la croissance. En Europe centrale et orientale, la croissance métropolitaine est encore plus forte. Il s'agit d'un phénomène de rattrapage qui a commencé pendant la période de transition, particulièrement sensible dans des pays centralisés où la capitale est traditionnellement très peuplée : Croatie (Zagreb), Arménie (Erevan), République tchèque (Prague), « l'ex-République yougoslave de Macédoine » (Skopje), Hongrie (Budapest), Lettonie (Riga), Estonie (Tallinn) et Slovaquie (Bratislava). Dans les pays où l'armature urbaine est plus polycentrique, la croissance est généralement mieux répartie entre plusieurs grandes villes. Tel est par exemple le cas de la Pologne (Varsovie, Cracovie, Wrocław, Poznań, conurbation de Haute-Silésie, Gdańsk, Sopot-Gdynia et Łódź) et de la Fédération de Russie (Moscou, Saint-Pétersbourg, Belgorod, Krasnodar, etc.)

Démographiquement, la croissance urbaine ne se limite toutefois pas aux régions métropolitaines (qui comprennent aussi des petites et moyennes villes). On constate qu'un certain nombre d'entités urbaines de taille moyenne, bien qu'éloignées des régions métropolitaines, voient leur population augmenter. En France, par exemple, plusieurs villes moyennes bénéficient de flux migratoires inter- et intrarégionaux, quelquefois en raison d'un facteur d'attractivité particulier (zones côtières ou vallées montagneuses). En Autriche, les zones de peuplement urbain gagnent également en richesse et en population dans les régions où le tourisme est développé et l'agriculture concurrentielle. En Arménie, le retour d'émigrés favorise le développement de certaines villes moyennes particulièrement attractives (Tsakhadzor,

Hanqavan). En Europe centrale et orientale, il existe généralement un nombre important de petites et moyennes villes mais, face à la puissance des capitales, elles sont trop faibles pour amorcer une croissance autonome pérenne. Tel est le cas en Croatie ou en Hongrie, par exemple.

En règle générale, les zones de peuplement en déclin se situent dans des régions rurales isolées, peu accessibles, et des régions périphériques. En Arménie, la plupart des communes montagnardes et frontalières perdent des habitants. En Hongrie, la population des villes de la grande plaine – autrefois d'importants marchés agricoles – a fortement diminué. La population des villes et des districts périphériques est également en baisse en Norvège, ainsi que celle des petites localités rurales de l'est de l'Allemagne. Les zones périphériques du nord et de l'est de la Finlande connaissent le même phénomène. Face à ce dépeuplement, se pose la question des modalités de maintien des services d'intérêt général.

Plusieurs villes industrielles anciennes perdent elles aussi des habitants (dans le nord-est de la Hongrie, dans l'est de l'Ukraine ou dans le nord de la Bohême, en République tchèque). Une tendance relativement nouvelle est le déclin de la population de plusieurs grandes villes de différents pays. En Allemagne, de grandes agglomérations des Länder de l'est sont dans cette situation. En Fédération de Russie, le nombre de villes de plus d'un million d'habitants est en baisse. En Ukraine, seules cinq agglomérations régionales affichent un solde démographique positif sur la période 2001-2008 ; les autres perdent des habitants. Ternopol, Soumy et Chersonèse connaissent les plus fortes baisses. Compte tenu de l'accélération du vieillissement de la population et du déclin actuel ou prévisible de la population dans des pays de plus en plus nombreux, les politiques publiques vont devoir assurer la gestion du déclin urbain dans toute l'Europe, une nouvelle mission des plus difficiles.

Si l'on examine l'évolution de la population des grandes métropoles et des autres régions urbaines, le développement général de la suburbanisation est le phénomène le plus frappant depuis quelques années. Dans l'ensemble, il s'agit d'un processus qui mêle concentration et déconcentration, d'un double mouvement par lequel la population se concentre dans les zones métropolitaines mais, à plus petite échelle, quitte les centres-villes pour les banlieues. Cette évolution est commune à l'Europe de l'ouest et à l'Europe de l'est. Elle est particulièrement sensible à Vienne en Autriche, à Helsinki,

Turku et Tampere en Finlande, à Zagreb en Croatie, à Prague, Brno et Ostrava en République tchèque, à Bordeaux, Montpellier et Toulouse en France, à Skopje dans « l'ex-République yougoslave de Macédoine », à Riga et Daugavpils en Lettonie, dans la conurbation d'Oslo en Norvège, à Varsovie, Gdańsk, Poznań, Wrocław et Cracovie en Pologne, à Bratislava et Košice en Slovaquie, à Tallinn et Tartu en Estonie. Dans la Fédération de Russie, le développement de la suburbanisation reste modeste en raison de différentes contraintes (climat, transport, etc.) mais des zones pavillonnaires apparaissent néanmoins, notamment autour de Moscou et de Saint-Pétersbourg. De plus, le développement de nouvelles villes satellites est planifié à proximité de grandes villes russes.

Même dans un contexte de croissance métropolitaine, il arrive que la population des centres-villes baisse. Ce phénomène est relativement fréquent dans les pays d'Europe centrale et orientale où le processus de réurbanisation commence à peine, comme en République tchèque, à Riga (Lettonie) ou dans plusieurs grandes villes polonaises. On constate des tendances similaires dans des pays d'Europe de l'ouest – en France, par exemple.

Le développement de la suburbanisation, souvent associé au dépeuplement des centres-villes, pose le problème du caractère durable du développement urbain, eu égard notamment à l'augmentation de la densité du trafic et à la transformation de terres agricoles fertiles ou d'espaces naturels. Le vieillissement et le déclin de la population, l'intérêt des personnes âgées pour un cadre de vie plus urbain, un meilleur accès aux services et à la vie culturelle sont, avec la nécessité de limiter les émissions de gaz à effet de serre, autant de facteurs convergents favorables à des villes plus compactes, grâce principalement à des mesures de réaménagement urbain, de développement des transports publics et d'amélioration de la qualité de vie en ville.

### *Grandes évolutions des zones rurales*

La tendance commune qui se dégage des contributions de la plupart des pays est la diversification économique des zones rurales. Le principal facteur de différenciation entre les zones rurales est leur situation géographique par rapport aux grandes villes. Les autres facteurs sont les conditions naturelles (sol, climat) plus ou moins favorables à la production agricole et la présence d'éléments attractifs (patrimoine naturel et culturel, climat, offre de services, etc.). Le processus de diversification économique des zones rurales est

généralement plus avancé en Europe de l'ouest qu'en Europe centrale et orientale où il est tout récent, n'ayant commencé qu'à la fin de la période de transition. Là, les zones rurales sont généralement plus dépendantes de l'agriculture. Malgré ce clivage, on distingue trois catégories de zones rurales en Europe de l'ouest comme en Europe centrale et orientale : celles qui sont directement sous l'influence de grandes villes, celles qui sont isolées, périphériques et à faible densité de population, et enfin toutes les autres – très diverses. La première catégorie est celle qui a généralement les meilleurs résultats économiques et la structure économique la plus diversifiée (agriculture, PME, services, habitants allant travailler quotidiennement dans une grande ville, etc.). Elles sont toutefois confrontées au problème du développement de la suburbanisation et à des pressions importantes sur l'environnement (augmentation du trafic, destruction des zones naturelles, utilisation des terres arables à d'autres fins, etc.). On observe cette évolution en Arménie dans les alentours d'Erevan, en Autriche autour de Vienne et le long des principaux axes de transport, en Croatie autour de Zagreb, en République tchèque autour de plusieurs grandes villes, en France autour des grandes agglomérations, dans les environs des grandes villes polonaises, dans les ceintures vertes des grandes villes russes et autour de Bratislava. Paradoxalement, l'agriculture est généralement très performante près des grandes villes, ce qui s'explique par la proximité avec des marchés de consommation importants permettant aux petites exploitations agricoles d'être extrêmement rentables.

Les régions les plus isolées et les plus périphériques, à proximité desquelles il n'y a aucune ville importante, sont le plus souvent en proie à la marginalisation et perdent des habitants. On observe ce phénomène dans les régions montagneuses d'Arménie, dans le nord de la Basse-Autriche et dans le sud du Burgenland, dans les régions frontalières de la République tchèque, dans de nombreuses régions rurales françaises enclavées et vieillissantes (Auvergne, Limousin, Lorraine, Normandie, Bretagne, etc.), dans les zones montagneuses de « l'ex-République yougoslave de Macédoine », dans certaines régions de l'est de l'Allemagne, en Transdanubie méridionale et dans l'est de la Hongrie, dans l'est de la Lettonie, dans de nombreuses régions norvégiennes (nord, ouest, sud-est et intérieur), dans l'est de la Pologne, dans les régions rurales russes au climat hostile et aux sols pauvres, dans les zones frontalières slovaques des régions de Banská Bystrica et de Nitra,

et enfin dans de nombreuses régions rurales ukrainiennes. Certaines régions de cette catégorie sont confrontées à des problèmes spécifiques, comme plusieurs régions rurales hongroises où vivent des Roms et des minorités ethniques et où les localités défavorisées sont nombreuses, ou encore le nord de la Norvège où la population est particulièrement clairsemée et où il faut parcourir de longues distances pour aller travailler depuis son lieu d'habitation.

La troisième catégorie – intermédiaire – de zones rurales est relativement hétérogène. Apparaissent néanmoins des dynamiques intéressantes, y compris pour des zones rurales qui ne bénéficient pas directement de l'influence d'une métropole. Plusieurs de ces zones ont développé une agriculture productive compétitive (Mazovie septentrionale et Podlachie en Pologne) ou une activité touristique (Arménie, Croatie, République tchèque, Hongrie, Norvège, régions montagneuses et côtières de la Pologne, Slovaquie). Depuis longtemps, la Norvège pratique la diversification économique des zones rurales. Celle-ci a commencé il y a un siècle, avec la production d'électricité hydraulique et les industries métallurgiques et chimiques l'accompagnant. Les zones côtières ont bénéficié de la pêche, de l'aquaculture, des chantiers navals et du tourisme. En France, on assiste à un renouveau des campagnes dû au tourisme et à l'économie résidentielle dans le sud-est du pays, le long de la côte atlantique et de la frontière espagnole ainsi qu'en Corse. Souvent l'économie touristique et résidentielle ne suffit toutefois pas à contrebalancer le déclin des activités agricoles et industrielles.

À l'avenir, plusieurs facteurs resteront déterminants dans l'évolution des zones rurales : le vieillissement de la population, l'augmentation de la production d'énergie verte, la poursuite de l'expansion des zones métropolitaines, le renforcement de la libéralisation du commerce des produits agricoles dans le monde, l'injection de capitaux exogènes dans l'économie rurale de certaines régions et, enfin et surtout, les politiques de revitalisation rurale mises en œuvre dans de nombreux pays.

Les problèmes relatifs au maintien des services d'intérêt général dans les zones rurales vont devenir de plus en plus critiques. Du fait de la diversité des situations, il conviendra d'adopter, au cas par cas, des approches globales à même d'éviter que les écarts entre zones rurales et zones urbaines ne se creusent davantage.

*Avancées en matière d'intégration territoriale transnationale et transfrontalière*

Pour développer l'intégration territoriale transfrontalière, il faut établir des relations fonctionnelles comparables à celles qui existent entre les territoires d'un même pays et dépasser la fragmentation historique et artificielle du territoire européen, qui existe depuis longtemps et a été renforcée par le rideau de fer entre les pays d'Europe centrale et orientale et ceux d'Europe de l'ouest pendant la période communiste. La perméabilité des frontières est essentielle pour que l'intégration territoriale se développe et soit une réussite. A cet égard, les situations sont très hétérogènes sur l'ensemble du continent. Du point de vue politique et administratif, les frontières nationales les plus anciennement ouvertes sont celles qui séparent les pays de l'ouest de l'Europe. L'adhésion à l'Union européenne de nombreux pays d'Europe centrale et orientale en 2004 et en 2007 a très nettement accru la perméabilité de leurs frontières mais les limites de l'espace Schengen restent un obstacle de taille à la mobilité des personnes. De plus, la perméabilité des frontières dépend de facteurs tels que la présence d'obstacles naturels (montagnes ou mers) ou de bonnes infrastructures de transport. La rapidité et l'intensité de l'intégration territoriale transfrontalière dépendent aussi de l'importance de facteurs historiques et culturels. Les régions où l'intégration territoriale a progressé le plus sont celles où de grandes villes se situent à proximité de la frontière. Lorsque les frontières sont perméables, cela permet l'émergence d'agglomérations urbaines ou de réseaux de villes transfrontaliers.

On compte parmi les exemples marquants de construction de relations transfrontalières l'Eurométropole Lille-Courtrai-Tournai à la frontière franco-belge, l'agglomération urbaine de Genève à la frontière franco-suisse, l'agglomération de Bratislava dont les banlieues s'étendent depuis peu sur le territoire de la Hongrie et de l'Autriche voisines.

Beaucoup de réseaux de villes transfrontaliers ont vu le jour ces dernières années comme par exemple les réseaux du Rhin supérieur au carrefour de l'Allemagne, de la France et de la Suisse (Bâle, Fribourg, Mulhouse, Strasbourg, Karlsruhe et plusieurs villes moyennes); le réseau MAHL à la frontière de la Belgique, des Pays-Bas et de l'Allemagne (Maastricht, Aix-la-Chapelle, Heerlen, Liège); les régions de Miskolc-Košice et Komárno-Komáron à la frontière entre la Hongrie et la Slovaquie; de Debrecen-Oradea, Szeged-Timisoara et Békéscsaba-Arad à la frontière entre

la Hongrie et la Roumanie ; de Nagykanizsa, Zalaegerszeg, Szombathely et Graz à la frontière austro-hongroise ; de Valka-Valga à la frontière entre la Lettonie et l'Estonie. Le long des frontières extérieures de l'Union européenne et des frontières sans rapport avec l'Union européenne, la perméabilité est généralement moindre. Il existe toutefois quelques exemples d'intégration comme les régions de Latgale-Vitebsk à la frontière entre la Lettonie et le Bélarus ou de Nyíregyháza-Záhoni à la frontière entre l'Ukraine et la Hongrie...

L'intégration territoriale s'intensifie également là où existent des infrastructures de transport bien développées comme celles qui relient la Norvège à la Suède (Oslo-Göteborg, Trøndelag-Jämtland, Nordland-Norrboten), les liaisons entre le nord de la Finlande et la région de Barents en Russie, la Via Baltica qui traverse les pays baltes ou les couloirs paneuropéens créés dans le sud-est du continent pour relier, par exemple, « l'ex-République yougoslave de Macédoine » à la Grèce et à la Bulgarie (Corridors 8 et 10).

Les grands massifs montagneux font généralement obstacle à l'intégration territoriale (Alpes, Pyrénées, Carpates). Cependant, dans plusieurs cas, l'intégration progresse comme par exemple entre Visoke Tatri et Zakopane à la frontière entre la Slovaquie et la Pologne. Les frontières maritimes sont, elles aussi, peu perméables. L'intégration est néanmoins possible lorsqu'il s'agit d'un détroit ou que la distance qui sépare les deux côtes est faible, comme par exemple entre le sud de la Norvège et le Danemark ou entre la Croatie et l'Italie. Il est exceptionnel que des frontières soient totalement fermées et empêchent toute forme d'intégration territoriale. Tel est toutefois le cas des frontières entre l'Arménie et ses voisins turcs et azerbaïdjanais.

La coopération transfrontalière et transnationale contribue fortement à l'intégration territoriale transfrontalière. Les nombreux programmes INTERREG soutenus par l'Union européenne ont d'importantes répercussions sur la normalisation et le développement des relations fonctionnelles transfrontalières. Les initiatives transnationales telles que VASAB ou les stratégies relatives à la Baltique et au Danube comptent également beaucoup. La création de structures de coopération transfrontalière à l'échelle régionale (eurorégions) est une condition importante pour le développement de relations fonctionnelles transfrontalières.

## 2. Impacts territoriaux des grands défis contemporains

### *Impacts territoriaux du changement climatique*

Dans tous les pays qui ont participé à l'enquête, des éléments montrent clairement que le changement climatique a d'importants effets sur le territoire que l'on peut globalement répartir en deux catégories : d'une part les phénomènes inscrits dans la durée qui ont des conséquences socio-économiques et environnementales structurelles pour de grandes parties du territoire (réchauffement, sécheresse persistante, fonte du pergélisol dans les régions nordiques, modification des écosystèmes) et, d'autre part, les phénomènes météorologiques extrêmes ou les catastrophes naturelles qui provoquent des dommages graves et soudains sur des portions de territoire plus limitées (inondations, glissements de terrain, tempêtes, tornades, grêle). Les feux de forêt par exemple se trouvent à la frontière des deux catégories. Ils résultent de longues périodes de sécheresse mais ont un impact local affirmé.

Concernant la première catégorie, la baisse du niveau moyen de précipitations annuelles, dans le contexte du réchauffement climatique, est mentionnée par plusieurs pays (Arménie, Croatie, Fédération de Russie, Slovaquie), mais certains observent une modification de la répartition saisonnière des précipitations, les étés étant plus secs et les hivers plus humides (Croatie, République tchèque, Hongrie, Pologne). Des modifications plutôt atypiques sont également observées, comme l'augmentation moyenne des précipitations dans certaines régions (sud, nord-ouest et bassin des Sept lacs en Arménie, nord-ouest de la France) ou la baisse des températures estivales moyennes dans le centre de la Russie. Plusieurs pays signalent des effets néfastes au plan socio-économique, notamment sur la fertilité des sols et la productivité de l'agriculture (Arménie, Croatie, France, Pologne, Fédération de Russie) ainsi qu'au plan environnemental (qualité des eaux de surface) et des écosystèmes (déstabilisation des forêts, migration d'espèces). En Fédération de Russie, la fonte du pergélisol détruit les fondations des bâtiments et des équipements, et fragilise leur stabilité. Ce phénomène est particulièrement marqué dans les villes nordiques de Nadym, Sourgout, Vorkouta, et bien d'autres.

Pour ce qui est de la seconde catégorie, les effets – bien que plus localisés – sont généralement plus marqués et plus destructeurs, menaçant même parfois la vie humaine. Les plus courants sont les inondations graves, signalées en Arménie (régions d'Ararat et d'Ardachat), en Croatie (plaines

vallonnées, vallées de plusieurs cours d'eau : Drava, Sava, Danube et Mura), en République tchèque, France (sud-est), dans « l'ex-République yougoslave de Macédoine » (régions de Skopje, Pelagonia, Stroumitsa et Strouga), en Allemagne (vallée du Rhin et régions du nord-est) et en Hongrie (les plaines inondables constituent plus d'un tiers du territoire national, en particulier dans les vallées du Danube, de la Tisza et de leurs affluents), Lettonie (vallée de la Daugava), Norvège (plaines du sud-est), Pologne (Carpatés) et Slovaquie. Les incendies de forêt sont, par ordre d'importance, le deuxième type de catastrophe causé par le réchauffement climatique et la sécheresse. Ils sont particulièrement destructeurs en Arménie (monts Yerenos, région de Geghik), Croatie, Hongrie, Norvège, Fédération de Russie et Slovaquie. Plusieurs pays estiment en outre que les risques de glissement de terrain, de tempête, de tornade et d'ouragan ont augmenté.

Seule la Pologne mentionne des aspects positifs du changement climatique (réchauffement de la température de l'eau, moindre incidence des maladies/faible mortalité en hiver, économies d'énergie).

#### *Impacts territoriaux de la mondialisation*

Le processus de mondialisation, qui accélère la transformation économique des territoires, est à la fois source de contraintes et de nouvelles opportunités. Il s'appuie sur la libéralisation des échanges et sur les progrès technologiques, principalement dans les domaines de l'information et de la communication. Il se traduit par l'augmentation et la transformation des flux d'échanges, par la segmentation géographique des processus de production, par des investissements étrangers directs et par l'exploitation à court terme des avantages comparatifs des régions.

A l'échelle macroterritoriale, la mondialisation a offert des conditions favorables au rattrapage économique des pays d'Europe centrale et orientale, rendu possible essentiellement par les investissements étrangers directs. Pourtant, presque partout, la mondialisation renforce les disparités régionales qui résultent de la concentration des investissements dans les régions métropolitaines (économie du savoir, finance, services) et dans quelques autres espaces privilégiés mais aussi, à l'opposé, de la disparition ou de la délocalisation d'activités qui ne sont plus suffisamment concurrentielles. La concentration des investissements étrangers directs dans les zones métropolitaines, en particulier dans les capitales, est mentionnée par les

pays suivants: Allemagne, Arménie, Croatie, Estonie, Finlande, France, Hongrie, Norvège, Pologne, République tchèque, Fédération de Russie et Slovaquie. Outre les régions métropolitaines, la mondialisation favorise les investissements dans les régions productrices de pétrole et de gaz (Fédération de Russie, Norvège) et dans celles qui possèdent des activités manufacturières spécialisées innovantes (industrie automobile par exemple) ou un potentiel touristique significatif.

Les effets néfastes des processus de délocalisation et d'externalisation sont visibles depuis longtemps dans la plupart des pays d'Europe occidentale, par exemple en France (dans les régions du nord et du nord-est, plus récemment en Rhône-Alpes, Normandie, Bretagne, Pays de Loire) et en Norvège. Les délocalisations ont aussi commencé dans les pays d'Europe centrale et orientale où les investissements étrangers directs dans des industries à faible coût de main-d'œuvre sont de moins en moins rentables par rapport à des pays où la main-d'œuvre est encore meilleur marché (Asie, Ukraine, Moldavie, etc.). La crise économique semble avoir accru la menace d'une amplification des délocalisations selon plusieurs pays, notamment la République tchèque et l'Estonie.

La mondialisation rend le défi de l'innovation particulièrement crucial pour les pays qui veulent rester concurrentiels. D'où la constitution de nombreux clusters d'entreprises dans différents pays, un phénomène signalé en France, Hongrie, Pologne, République tchèque et Slovaquie. Le développement de pipelines transnationaux (de la Fédération de Russie vers l'Europe occidentale et l'Asie, et de la région caspienne vers l'Europe occidentale) est aussi une conséquence de la mondialisation.

#### *Aspects territoriaux du changement de modèle énergétique et de la promotion des énergies renouvelables*

Le changement de modèle énergétique est motivé par deux facteurs. Le premier est l'augmentation du prix des énergies fossiles traditionnelles (pétrole et gaz notamment) qui résulte du déséquilibre toujours plus grand entre l'offre et la demande à l'échelle mondiale et de la perspective d'un éventuel épuisement des ressources pétrolières à moyen terme. Le second est la nécessité de réduire rapidement les émissions de gaz à effet de serre produites par les sources d'énergie fossile. Les systèmes énergétiques traditionnels s'appuient sur des infrastructures lourdes et des équipements

à forte intensité capitaliste qui expliquent leur profonde inertie. Le changement de modèle énergétique est donc relativement lent, même si les nouvelles formes de production d'énergie à partir de sources renouvelables sont beaucoup plus décentralisées et moins gourmandes en capitaux. Par ailleurs, la production et la distribution d'énergie ont longtemps été confiées au secteur public. Les mesures de libéralisation et de privatisation ont modifié le contexte dans de nombreux pays depuis une dizaine d'années mais les grandes décisions restent du ressort des pouvoirs publics. L'exploitation d'énergies renouvelables nécessite la participation de très nombreux acteurs privés, ce qui n'empêche pas l'influence des autorités publiques de continuer à se faire sentir. En effet, il faut généralement des incitations financières publiques pour assurer la rentabilité des investissements et motiver les acteurs privés.

Les systèmes énergétiques sont étroitement liés au territoire. A l'époque de la révolution industrielle, les industries lourdes se sont développées dans les régions qui possédaient des gisements de charbon. Les centrales nucléaires doivent être installées à proximité d'une rivière ou en zone côtière pour accéder à l'eau nécessaire au refroidissement des installations. Les énergies renouvelables sont indissociables du climat (énergie solaire), de la présence d'espaces vallonnés ou côtiers (énergie éolienne), de la fertilité des sols (biomasse) et de l'existence de massifs montagneux (énergie hydraulique).

Tous les rapports nationaux montrent qu'il existe une volonté d'aller vers un modèle énergétique moins dépendant des énergies fossiles et plus durable (au sens où il émettrait moins de gaz à effet de serre). Cela étant, les mesures sont loin de se limiter à l'exploitation d'énergies renouvelables. Plusieurs pays signalent qu'ils ont mis l'accent sur les économies d'énergie, ce qui comprend parfois des aspects intéressants du point de vue de l'aménagement du territoire, notamment en matière d'urbanisme (certificats énergétiques pour l'habitat, en Basse-Autriche, par exemple). Les centrales électriques conventionnelles sont modernisées à des fins de rentabilité et de réduction des émissions (Allemagne, Croatie, Lettonie, Pologne). La construction de nouvelles centrales nucléaires est en cours ou planifiée (Arménie, Croatie, France, Pologne). Des centrales de cogénération produisant chaleur et électricité sont en construction dans plusieurs pays (Allemagne, Estonie, « l'ex-République yougoslave de Macédoine », Slovaquie).

S'agissant de l'exploitation d'énergies renouvelables – qui fait maintenant consensus dans toute l'Europe – la production d'hydroélectricité joue un rôle majeur dans de nombreux pays. Certains pays montagneux comme la Norvège ont une longue tradition dans ce domaine. Plusieurs pays indiquent qu'ils n'utilisent pas la totalité de leur potentiel hydroélectrique et qu'ils prévoient de construire de nouvelles centrales hydroélectriques de taille variable (l'Arménie, la Croatie, la Lettonie, « l'ex-République yougoslave de Macédoine » et la République tchèque). La plupart des pays favorisent le développement de l'énergie solaire et éolienne. Dans ceux qui possèdent des ressources géothermiques, des projets d'exploitation sont en cours d'élaboration (Arménie, France, Pologne, Slovaquie). La production et l'exploitation de biomasse et de biogaz se généralisent également. Plusieurs pays évoquent la nécessité d'être particulièrement attentifs à la durabilité environnementale des systèmes énergétiques fondés sur les ressources renouvelables afin d'éviter de nuire à l'environnement. Cela vaut particulièrement pour l'emplacement et la taille des parcs de production d'énergie éolienne et solaire et pour la production de biomasse par l'agriculture intensive. La construction de grandes usines hydroélectriques pourrait aussi être néfaste aux écosystèmes. Plusieurs rapports nationaux montrent à quel point il importe de s'appuyer sur les progrès technologiques pour créer des systèmes énergétiques plus rentables et plus durables, ce qui se traduit, par exemple, par l'alimentation des centrales électriques existantes en combustibles mixtes (énergie fossile et biomasse) en Lettonie et en France, par le développement de centrales utilisant l'énergie marémotrice et osmotique en Norvège, et par l'émergence de technologies utilisant le charbon propre en Pologne.

*Aspects territoriaux de l'immigration et des disparités sociales  
et des politiques d'intégration*

La plupart des pays européens constatent une augmentation des inégalités sociales, qui sont essentiellement liées à la transformation de l'économie (importance croissante de la société du savoir et des services avancés, réduction de la demande de main-d'œuvre moyennement qualifiée) et à l'augmentation de l'immigration (de personnes généralement peu qualifiées et d'origine culturelle différente, ce qui rend leur intégration difficile).

Globalement, la fracture sociale est plus affirmée dans les pays d'Europe occidentale, où elle a une plus grande antériorité, que dans les pays d'Europe

centrale et orientale (surtout pour ce qui est de l'immigration). Ces derniers sont toutefois confrontés à des problèmes de plus en plus graves car la période de transition et la période de rattrapage économique qui a suivi ont fragmenté la société et laissé beaucoup de chômeurs sur le bord du chemin. De plus, il existe dans ces pays de nombreuses minorités ethniques menacées par un phénomène d'exclusion de plus en plus marqué.

Les écarts sociaux ont généralement un impact territorial considérable qui se traduit par de la ségrégation, surtout dans les grandes villes qui absorbent les flux d'immigration et où les inégalités entre groupes sociaux sont les plus fortes (Allemagne, Croatie, France, Hongrie, Norvège, Fédération de Russie). Dans plusieurs pays, le nombre de quartiers urbains sensibles (dans les centres-villes ou les banlieues proches) s'accroît. Ces quartiers sont souvent défavorisés à de multiples égards. L'étalement urbain contribue aussi à accroître la fragmentation sociale mais avec des répercussions variables d'un pays à l'autre. En Europe de l'ouest, de nombreux groupes quittent les centres des villes où ils n'ont pas les moyens de rester en raison du prix du logement, ce qui déplace la précarité et la pauvreté vers les environs (ce qu'on observe en France, par exemple). En Europe centrale et orientale, de jeunes ménages ayant des revenus élevés quittent aussi les centres-villes, mais pour s'installer dans des banlieues où la qualité de vie est meilleure.

La pauvreté et l'exclusion sont également fréquentes dans certaines zones rurales, en particulier en Europe centrale et orientale. Dans de nombreux cas, les zones concernées sont habitées par des minorités ethniques (Roms et autres), qui connaissent un fort taux de chômage, des revenus très faibles, et des difficultés d'accès aux services, aux soins de santé et à l'enseignement supérieur. Ce phénomène est signalé en Arménie, Hongrie (petits villages proches des frontières du nord et du sud), Pologne (région des lacs de Warmie, Mazurie, montagnes de Sainte-Croix), République tchèque. En Europe de l'ouest, la pauvreté existe également dans plusieurs régions rurales mais dans une moindre mesure.

Des politiques de lutte contre les inégalités et d'intégration existent dans la plupart des pays d'Europe et sont de natures relativement diverses. La nécessité de combiner des mesures nationales et locales est généralement admise, de même que la plus grande efficacité des politiques globales, qui traitent les problèmes d'intégration sociale sous plusieurs aspects en même temps. Concernant les

politiques nationales, celles qui contribuent le plus à l'intégration sociale sont celles qui portent sur l'emploi, le logement, la santé et la protection sociale, auxquelles il faut ajouter les politiques de rénovation et de développement urbains. Dans ce domaine, on peut citer en exemple la politique de logement et de rénovation urbaine de la ville de Vienne, en Autriche (instrument de promotion immobilière, projets expérimentaux), le mémorandum sur l'intégration signé en 2007 entre la Croatie et l'Union européenne, la politique de la ville en France, le programme allemand sur les districts urbains ayant des besoins particuliers en matière de développement et l'intégration sociale dans les villes, le programme hongrois pour les microrégions les plus défavorisées ou encore la politique OXLO à Oslo (Norvège).

*Impacts territoriaux de la crise économique et financière de 2008-2009  
et des mesures nationales de relance de l'économie*

L'impact de la crise économique et financière de 2008-2009 sur les économies européennes est fort et durable. A court terme, plusieurs secteurs économiques (bâtiment, industrie manufacturière et exploitation minière, banque et finance, tourisme) sont plus touchés que les autres. Les conséquences de la crise pour ces secteurs ne se limitent pas aux pertes d'emplois, elles sont également structurelles. Ainsi, on assiste à une réorganisation des filières de production – notamment par l'accélération de la transition vers l'économie du savoir et la délocalisation hors de l'Europe des activités de main-d'œuvre à faible teneur technologique. Les véritables répercussions de ces transformations ne se manifesteront clairement qu'à moyen terme.

Le déclin des régions industrielles, sous l'effet de la crise, a été le lot de nombreux pays : Allemagne (régions industrielles de l'ouest du pays fabriquant des produits en fer et en acier, des machines, des produits chimiques, des automobiles et des produits électrotechniques), Arménie (région du Kotayk), Croatie, Estonie (nord-est et Pärnu), France (nord-est, Normandie, Pays de Loire, Rhône-Alpes, région de Toulouse), Hongrie (régions de l'ouest), Norvège (régions spécialisées dans la production de bois, de papier, de métaux, de pièces automobiles et dans la construction navale), Pologne (anciennes régions industrielles de Łódź et de Haute-Silésie), République tchèque (Most, Karvina, Chomutov, Teplice, Ostrava-Město, Frydek-Místek, Nový Jičín, Sokolov), Fédération de Russie (régions d'Orel, d'Oulianovsk, de Novgorod, de Samara et Tchouvachie), Slovaquie (régions de Banská

Bystrica, Prešov et Košice). Plusieurs régions touristiques ont également été touchées par la crise comme les villes de Tsakhadzor, Garni et Goght en Arménie. En Croatie, au contraire, le secteur touristique s'est révélé stable et les prévisions négatives ne se sont pas confirmées.

Les régions les moins touchées par la crise sont généralement celles qui pratiquent le moins le commerce international et où une partie importante de l'emploi est assurée par le secteur public ou les services à la personne, ainsi que les régions plus rurales (régions du sud de la France et de l'est de l'Allemagne, régions les moins développées de l'est de la Pologne ou régions rurales de Russie où l'agro-industrie est bien développée). Les incidences de la crise sur la transformation structurelle des filières de production sont mentionnées par l'Autriche, qui compte sur la poursuite du développement de sites à fort potentiel dans les régions urbaines et à proximité, dotées d'établissements d'enseignement et de recherche de qualité. Dans l'ensemble, les régions métropolitaines – également touchées par la crise – devraient se rétablir plus rapidement que des régions industrielles moins compétitives. Dans le même ordre d'idée, plusieurs régions, notamment en Europe centrale et orientale, se sentent menacées par d'éventuelles délocalisations (ouest de la Hongrie, Basse-Silésie et régions du nord de la Pologne, régions très spécialisées et villes dont l'économie repose sur une mono-activité en Fédération de Russie). La Hongrie signale une conséquence particulière de la crise pour le territoire : le ralentissement de l'étalement urbain.

La plupart des gouvernements européens ont adopté des programmes de relance de l'économie pour lutter contre les effets négatifs de la crise. Malgré la grande diversité des mesures proposées, il y a une convergence notable entre les programmes nationaux. En effet, dans tous les cas, la première priorité a été de sauvegarder les emplois à court terme dans des secteurs considérés comme stratégiques en soutenant la demande intérieure et en accordant subventions, prêts et avantages fiscaux aux entreprises. Ces mesures sont essentiellement de nature sectorielle (le meilleur exemple étant l'industrie automobile) et ont bénéficié aux régions industrielles déjà largement développées. La seconde priorité a été d'accélérer le développement de tous les types d'infrastructure par l'investissement public (équipements pour l'enseignement supérieur et la recherche, infrastructures de transport, infrastructures sanitaires et sociales). Les pouvoirs publics nationaux ont également soutenu les investissements des collectivités

locales et régionales (rénovation urbaine, logement, mise en valeur du patrimoine culturel, remise à neuf de bâtiments, etc.). Si, dans le cadre de la première priorité, il s'agit – à dessein – de mesures à court terme, celles qui répondent à la seconde priorité sont à la fois à court terme en matière d'emploi et à plus long terme pour ce qui est de l'amélioration du contexte économique, du cadre de vie et de l'attractivité des territoires.

### **3. Evolution des mesures ayant une incidence sur le territoire**

#### *Renforcement des approches globales*

Dans la plupart des pays, on observe une nette tendance à adopter des approches plus globales du développement territorial. Cette évolution se manifeste dans différentes sphères de l'action publique : législation, réglementation, décentralisation, élaboration de programmes de développement territorial à différentes échelles, gouvernance multiniveau, participation des acteurs privés, etc. De nombreux exemples illustrent la diversité des initiatives allant dans le sens d'une approche globale du développement territorial.

Au plus haut niveau institutionnel, les législations sont modifiées de manière à renforcer la coordination horizontale et verticale de plusieurs politiques ayant des effets sur le territoire. Des comités interministériels sont en outre établis pour assurer les synergies et la cohérence entre les différentes politiques nationales. Cette démarche est explicitement revendiquée par l'Arménie.

Plusieurs pays mettent au point des stratégies nationales de développement durable et/ou de développement régional dont la mise en œuvre repose sur des approches globales. Les pays d'Europe centrale et orientale, moins habitués à de telles approches du développement territorial, rattrapent rapidement leur retard. A cet égard, on peut citer la Stratégie pour le développement durable pour 2030 de la Lettonie, document de planification primant sur tous les autres, fondé sur une approche horizontale globale et intégrée, qui fixe un cadre général et établit les grands principes, les objectifs et les orientations de mise en œuvre applicables au développement socio-économique et à l'aménagement du territoire.

Les programmes de développement régional soutenus par les fonds structurels de l'Union européenne, qui ont des impacts financiers sur plusieurs secteurs (entreprises, innovation, recherche, infrastructures, développement rural, etc.) sont également considérés comme une chance de développer

des approches plus globales. En Hongrie, le schéma de développement du territoire national, le nouveau plan de développement national et le nouveau plan stratégique national de développement rural contiennent des orientations et des priorités territoriales à l'intention des différents secteurs. Ces documents envisagent la cohésion territoriale comme un objectif horizontal. En Pologne, l'objectif de la nouvelle politique régionale est de garantir une coordination horizontale multiniveau, renforcée des activités à l'échelle du pays et des régions. Il est admis qu'il faut développer des synergies entre les différents investissements publics et que l'approche sectorielle qui a prévalu jusqu'à présent doit être abandonnée.

La décentralisation et la régionalisation favorisent l'apparition d'une véritable gouvernance multiniveau. En Norvège, la réforme de l'aménagement du territoire de 2009 a rendu le système plus efficace et plus puissant en instaurant une coordination horizontale et verticale. La réforme des régions de 2010 renforce les instances régionales et crée des liens forts et contraignants entre les niveaux régional et national. En France, des approches globales sont appliquées dans le cadre des contrats de projet Etat-région pluriannuels, dont le but est de promouvoir la compétitivité et l'attractivité du territoire, le développement durable et la cohésion sociale et territoriale. Des procédures similaires sont à l'œuvre dans des domaines spécifiques faisant l'objet d'une restructuration économique, suivant des approches qui associent tous les partenaires.

Dans des pays qui n'appartiennent pas à l'Union européenne, des approches globales sont également appliquées à des initiatives nationales qui présentent un intérêt pour le développement territorial. Par exemple, en Fédération de Russie, la coopération horizontale et verticale est renforcée dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre – y compris par les collectivités locales et régionales – de projets nationaux, en particulier dans les secteurs de la santé, de l'éducation et du logement. L'adoption d'un système de planification stratégique à long terme renforce également les approches globales. Un service spécial a été créé au ministère fédéral du Développement régional pour coordonner les stratégies de développement sectoriel à long terme, les programmes fédéraux thématiques et les programmes ministériels. En Ukraine, où l'on élabore de nouveaux plans d'aménagement du territoire pour multi-régions, une importance particulière est accordée aux aspects transrégionaux et transfrontaliers ainsi qu'à certains potentiels de développement (plans d'aménagement de la République autonome de Crimée et de la région d'Odessa).

Les approches globales sont également appliquées au niveau des microrégions, comme en Basse-Autriche où existe une coopération intercommunale (59 microrégions dotées d'un schéma de développement microrégional et d'un schéma-cadre microrégional). En Allemagne, les projets pilotes d'aménagement du territoire (MORO), soutenus par le ministère fédéral, visent à tester et à mettre en œuvre des approches stratégiques innovantes axées sur l'aménagement du territoire et des instruments exigeant une coopération entre universitaires et praticiens aux niveaux local et régional. Des approches microrégionales globalisantes sont également développées en Slovaquie.

Les stratégies de développement transfrontière du territoire, dans le cadre de la coopération transfrontalière, s'orientent également vers des approches plus globales, comme l'indiquent plusieurs pays (France, Norvège, Allemagne).

#### *Promotion du développement territorial durable*

La promotion du développement territorial durable a pris de l'importance ces dernières années dans de nombreux pays. Cette orientation, généralement reconnue comme une priorité, s'exprime et se matérialise de diverses manières, ce qui montre à quel point le développement territorial durable est un projet ambitieux mettant en jeu de nombreux aspects des politiques publiques.

Dans plusieurs pays, le développement territorial durable s'inscrit dans les lois de planification (France). Plusieurs pays ont mis au point des stratégies ou des programmes nationaux de développement durable (Lettonie, France) ou introduit le concept de durabilité dans leur stratégie nationale de développement territorial ou régional. C'est le cas de la République tchèque (Stratégie de développement régional), de la Hongrie (Schéma national de développement du territoire), de la Pologne (Vision territoriale pour 2030), de la Slovaquie (Modèle de développement territorial). Généralement, les stratégies nationales s'attachent à prévoir un développement équilibré des zones de peuplement reposant sur le concept de multipolarité (Arménie, Norvège, Pologne, Slovaquie).

Au niveau opérationnel, le développement territorial durable s'appuie sur des mesures et des initiatives très diverses telles que le Développement urbain vert (Arménie), le Développement durable local (République tchèque), le développement de liaisons ferroviaires à grande vitesse et la promotion des transports publics dans les agglomérations (France), la réglementation de

la production de biomasse (programme opérationnel « Environnement et énergie » en Hongrie), des mesures en faveur de la qualité du logement, de l'efficacité des services et de l'emploi dans les régions les plus rurales et les moins développées (Norvège), l'intégration de la zone maritime dans l'aire d'aménagement (Pologne), l'extension des espaces naturels protégés (Norvège), la diversification économique des régions excessivement dépendantes d'une ou plusieurs industries manufacturières (Fédération de Russie).

Des approches innovantes du développement territorial durable sont également élaborées dans plusieurs pays : organes de promotion régionale endogène autrichiens (soutien à la mise en œuvre de projets montés par la société civile), projets pilotes (MORO) et élaboration d'indicateurs de suivi du développement territorial durable (Allemagne), rédaction d'un Manuel sur la cohésion sociale portant notamment sur la durabilité, son interprétation en termes d'aménagement du territoire et les moyens de la concrétiser illustrés par des exemples concrets (Hongrie).

#### *Mesures de renforcement de la compétitivité régionale*

L'accélération de la mondialisation accroît la concurrence entre les régions, c'est pourquoi le renforcement de la compétitivité territoriale et régionale est devenu une priorité générale des politiques publiques partout en Europe. Beaucoup d'instruments et de stratégies sont mis au service de cette ambition. Concernant les niveaux et les types d'action, on remarque que les gouvernements nationaux mettent en œuvre des mesures et des politiques spécifiques pour attirer des investissements étrangers directs, soutenir l'innovation (par la recherche et la création de regroupements spécialisés), favoriser l'emploi et l'éducation, et renforcer les infrastructures. Le niveau régional ou local, quant à lui, définit, organise et encourage le développement endogène à partir des atouts spécifiques du territoire. Les stratégies efficaces sont celles qui mêlent les approches de la base vers le sommet et du sommet vers la base pour obtenir des complémentarités et des synergies. Les pays de l'Union européenne bénéficient en outre du soutien des politiques structurelles qui visent aussi à renforcer la compétitivité régionale.

La formation, la qualification et la requalification des ressources humaines est considérée comme essentielle pour attirer des entreprises modernes utilisant des technologies avancées (Allemagne, Arménie, Croatie, Hongrie, République tchèque). La promotion de l'économie du savoir, de la recherche

et développement, de l'innovation technologique et des rapprochements entre entreprises innovantes est tout aussi importante. Le soutien apporté aux clusters innovants est notamment mentionné par l'Allemagne, la Croatie, la France, la Hongrie et la Slovaquie. Plusieurs types d'infrastructures jouent un rôle important dans le renforcement de la compétitivité régionale. Les infrastructures de transport, en ce qu'elles contribuent à améliorer l'accessibilité, sont mentionnées par la Lettonie et la Fédération de Russie. D'autres types d'infrastructures plus directement liées aux besoins des entreprises comptent aussi beaucoup: réseaux haut débit, espaces d'entreprises, parcs technologiques (Hongrie, Pologne, Fédération de Russie). Plusieurs pays sont particulièrement attentifs au développement des petites et moyennes entreprises (PME) et à l'amélioration de l'environnement dans lequel elles travaillent (Allemagne, France, Norvège, Hongrie, République tchèque). Certains adoptent des démarches plus originales comme par exemple la Norvège, qui délocalise des administrations nationales d'Oslo vers des zones moins développées dans un but de décentralisation et de diffusion des savoir-faire sur tout le territoire national. L'amélioration du paysage dans les zones rurales est également considérée en Norvège comme un facteur important d'attractivité et de compétitivité du territoire (pour attirer une main-d'œuvre très qualifiée et développer le tourisme et l'économie résidentielle). En Fédération de Russie, la politique du logement et la promotion de partenariats public-privé sont aussi considérées comme d'importants outils de renforcement de la compétitivité territoriale.

#### *Prévention et atténuation des impacts du changement climatique*

Les aspects de la politique territoriale liés au changement climatique se divisent en deux grandes catégories: ceux qui visent à limiter et à réduire les émissions de gaz à effet de serre et ceux qui visent à prévenir et à limiter les dégâts causés par les catastrophes naturelles et autres changements structurels provoqués par le changement climatique.

D'abord, il convient de noter que plusieurs pays ont élaboré un plan national ou une stratégie de communication sur le changement climatique (République tchèque, « l'ex-République yougoslave de Macédoine », Allemagne, France, Slovaquie). Dans la stratégie française adoptée en 2007, il est prévu de rendre obligatoire l'élaboration de plans climat-énergie territoriaux pour toutes les agglomérations de plus de 50 000 habitants. L'Allemagne a adopté en 2008

une stratégie nationale d'adaptation au changement climatique, qui devrait être suivie en 2011 d'un plan d'action. Cette stratégie part du principe que le développement territorial a un rôle important à jouer dans la prise de mesures concrètes pour les régions et les villes et dans la coordination de tout ce qui contribue à la protection, au bon fonctionnement et au développement durable des structures de l'habitat, des transports et des espaces ouverts, ainsi que de l'exploitation des ressources naturelles.

Les stratégies et les mesures de réduction des émissions de gaz à effet de serre sont essentiellement axées sur les économies d'énergie, la promotion des énergies renouvelables et le développement de systèmes de transport propres. D'autres mesures sont toutefois mentionnées : la restauration des forêts abattues dans les années 1990 (Arménie), l'utilisation de l'Agenda 21 pour régler les problèmes liés au changement climatique (France), les régions pilotes (MORO), stratégies d'aménagement du territoire pour lutter contre le changement climatique et développement urbain axé sur le changement climatique (Allemagne), un instrument financier lié au changement climatique (vente de quotas d'émissions) élaboré en Lettonie pour financer les mesures de réduction des émissions de gaz à effet de serre (amélioration de l'efficacité énergétique, réduction des émissions dans le transport, etc.).

Les mesures visant à atténuer et réduire les effets du changement climatique comprennent surtout des mesures de prévention contre les inondations (création de bassins de rétention, construction et renforcement de digues, non-délivrance de permis de construire dans les zones à risque, etc.). En Arménie, des stations antigrêle sont en construction. En République tchèque, des mesures (combinant la prévention des inondations et l'approvisionnement en eau) ont été prises dans le domaine de l'agriculture et de la gestion de l'eau. En Hongrie, une grande initiative (programme spécial 2001-2007) a été prise pour la région située entre le Danube et la Tisza, qui est la plus menacée par la sécheresse et la désertification. Des changements structurels de l'agriculture ont été encouragés : culture de plantes résistantes à la sécheresse, développement de coopératives et utilisation d'énergies renouvelables.

#### *Mesures et politiques d'intégration territoriale transfrontalière*

L'intégration territoriale transfrontalière, qui passe par la normalisation de relations fonctionnelles après de longues périodes historiques de division du territoire, est un objectif important des politiques publiques. De grandes différences demeurent en ce qui concerne l'intégration au niveau des

frontières intra-européennes. Dans certains cas, des relations fonctionnelles se sont fortement développées depuis plusieurs décennies tandis que, dans d'autres, les frontières sont peu perméables et les relations fonctionnelles quasi inexistantes. Dans quelques cas extrêmes, les frontières sont fermées (entre l'Arménie, l'Azerbaïdjan et la Turquie). En Europe, il existe une grande variété d'organes, de procédures et de pratiques en matière de coopération visant à promouvoir l'intégration territoriale. Les structures de coopération entre Etats peuvent être bilatérales (par exemple les commissions de coopération sur l'aménagement du territoire entre l'Allemagne d'une part et les Pays-Bas et la Pologne d'autre part) ou multilatérales. Dans ce dernier cas, il peut s'agir d'organisations interétatiques multilatérales de coopération couvrant de vastes zones (Conseil nordique, nombreux organes intergouvernementaux tels que le VASAB pour la région de la mer Baltique) ou des zones transnationales plus limitées (Rhin supérieur, Lac de Constance, Sarre-Lor-Lux). Ces structures n'ont pas toutes les mêmes pouvoirs statutaires. Certaines ont seulement des fonctions consultatives alors que d'autres peuvent élaborer ou prendre des décisions. La coopération entre les Etats aux fins de promotion de l'intégration territoriale est un bon moyen de développer et de financer des projets à grande échelle tels que les autoroutes ou les lignes ferroviaires à grande vitesse transfrontalières, la localisation des centrales électriques, etc. Les Etats participent également à la gestion et au financement des programmes de coopération soutenus par l'Union européenne, dans le cadre transfrontalier, transnational et de la politique de voisinage.

S'agissant du développement harmonieux de relations transfrontalières destinées à améliorer le quotidien des citoyens et des entreprises, la coopération transfrontalière à l'échelle régionale/locale a pris une ampleur et une intensité considérables ces dernières décennies. Nombre d'activités sont menées à cet échelon : coopération dans les domaines de l'agriculture, du développement socio-économique durable, du tourisme, de la gestion des ressources naturelles, de la culture, de la santé et de la protection sociale, de l'aménagement du territoire, de la prévention des risques, etc. Dans l'Union européenne, les GECT (groupements européens de coopération territoriale) sont des structures institutionnelles relativement élaborées permettant de gérer des programmes de coopération.

Malgré tous ces organes, institutions et structures, l'intégration territoriale continue de se heurter – dans plusieurs régions frontalières – à diverses

difficultés qui peuvent venir d'une mauvaise accessibilité, de différences sociales et culturelles, de la concurrence économique, etc. L'intégration territoriale transfrontalière est une perspective à long terme qui exigera des politiques publiques ambitieuses dans les prochaines décennies.

*Relance de l'économie par la valorisation décentralisée des ressources locales et l'exploration de nouveaux secteurs de croissance*

La crise économique et financière de 2008-2009 a été particulièrement éprouvante pour les collectivités locales et régionales qui ont dû faire face à de nombreuses faillites d'entreprises et à la montée du chômage. Beaucoup ont pris des initiatives, parfois avec le soutien des autorités nationales, pour sauvegarder et promouvoir l'emploi et pour mobiliser les ressources locales. L'accélération de la réalisation d'infrastructures locales (éducation, services de la petite enfance, santé, protection sociale, maisons de retraite médicalisées, etc.) visait à relancer le secteur de la construction et à aider les citoyens à concilier activité professionnelle et vie de famille. La ville de Vienne (Autriche), par exemple, a fait des investissements considérables dans des infrastructures locales de ce type et dans des mesures d'intégration des jeunes sur le marché du travail par l'amélioration de leurs qualifications.

L'aide aux petites entreprises a été un autre domaine d'intervention important au niveau local et régional : facilitation de l'accès au crédit (cautionnement, plans de microcrédit) en Allemagne et en Hongrie, mesures favorables à l'immobilier (Lettonie), développement de secteurs d'activité, etc. Certains pays s'attachent à revitaliser l'économie rurale (pôles d'excellence rurale en France). L'Arménie soutient le secteur touristique dans ses formes traditionnelles et nouvelles (thermalisme, circuits dans le vignoble, etc.). La promotion des économies d'énergie et des énergies renouvelables est considérée comme importante non seulement du point de vue environnemental mais aussi parce que ces activités sont une nouvelle source de croissance et de création d'emplois. En témoignent les mesures prises en République tchèque (« Feu vert aux économies d'énergie »), en Norvège et en Slovaquie.

Les initiatives décentralisées des collectivités locales et régionales pour surmonter la crise complètent efficacement celles des autorités nationales qui sont plus sectorielles mais, en faisant monter le niveau d'endettement des collectivités, elles créent des contraintes budgétaires pour les années à venir et limitent fortement le nombre de mesures à venir.

### *Conclusions*

Environ la moitié des Etats membres du Conseil de l'Europe ont participé à l'enquête. Les résultats de celle-ci ne sont donc pas exhaustifs mais ils donnent des informations suffisamment représentatives pour tirer des conclusions intéressantes.

Par rapport à la situation en l'an 2000, au moment de l'adoption des Principes directeurs, il ressort que des progrès ont été réalisés dans plusieurs domaines touchant aux politiques de développement du territoire, en particulier en ce qui concerne les objectifs, les approches et les procédures.

La plupart des rapports nationaux montrent que l'objectif de durabilité du développement territorial figure parmi les toutes premières priorités. Cet objectif est mis en œuvre selon des modalités relativement variées : élaboration de stratégies nationales de développement durable, introduction de nouvelles considérations d'ordre environnemental dans les textes relatifs à l'aménagement du territoire à différents niveaux, mise au point et utilisation d'indicateurs de durabilité dans les politiques de développement territorial, etc. Le débat actuel sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre est déterminant pour la promotion de l'idée de durabilité. Dans la même logique, les approches plus globales ont gagné des adeptes. Les autorités ont pris conscience des relations d'interdépendance entre plusieurs facteurs qui influencent l'évolution du territoire et de la nécessité de renforcer la cohérence et de créer des synergies. De plus en plus, dans nombre de pays, la planification sectorielle perd du terrain par rapport à des approches locales, intégrées, tenant compte des spécificités et du potentiel des territoires. Dans certains pays, les partisans des approches sectorielles – qui se battent pour conserver leur autonomie en matière de planification et de décision – résistent encore mais de nouvelles dispositions institutionnelles sont mises en place progressivement. Elles devraient supprimer ou faire baisser considérablement les risques d'incohérence à moyen terme.

Tous les pays qui ont participé à l'enquête s'emploient avec constance et enthousiasme à promouvoir l'intégration territoriale transnationale par de nombreuses activités de coopération à tous les niveaux. Il est maintenant généralement admis que les frontières nationales ne devraient plus empêcher les territoires de se développer de façon harmonieuse et compétitive. Il n'en reste pourtant pas moins vrai que plusieurs frontières sont peu perméables et font obstacle aux efforts de renforcement de l'intégration territoriale.

Les progrès se sont aussi généralisés en ce qui concerne l'atténuation des impacts du changement climatique et l'adoption d'un nouveau modèle énergétique, deux questions que les Principes directeurs abordaient à peine et qui ont pris tellement d'importance en dix ans qu'elles sont maintenant au centre des politiques de développement territorial. La prévention et l'atténuation des impacts territoriaux des catastrophes et des risques naturels (notamment des inondations, des glissements de terrain, des incendies de forêt, des sécheresses persistantes, etc.) sont devenues une priorité commune aux politiques publiques à tous les niveaux. De la même manière, face aux menaces qui pèsent sur l'environnement, les autorités chargées de l'aménagement du territoire sont très attentives à la promotion des énergies renouvelables et à leur développement durable.

Il reste toutefois un certain nombre de domaines où l'évolution territoriale n'est pas totalement conforme aux Principes directeurs et où les politiques de développement territorial doivent faire face à de nouveaux problèmes. Concernant les déséquilibres de l'évolution territoriale et plus particulièrement des zones de peuplement, la dernière décennie a confirmé que la croissance démographique et économique se concentrait dans les grandes régions métropolitaines, entraînant de nombreuses villes, petites et moyennes, dans leur sillage. Cette croissance se fait souvent au détriment des villes plus petites situées dans des régions plus reculées. Elle aboutit également à un étalement urbain mal contrôlé dans les grandes régions métropolitaines, qui menace les espaces naturels et contribue à accroître les flux de trafic. Des processus de densification ont également lieu en dehors des régions métropolitaines, dans les zones qui présentent des atouts et une attractivité significative, en particulier sur le littoral, dans les régions vallonnées et montagneuses, ce qui menace des paysages remarquables.

En revanche, des régions rurales reculées et des villes industrielles anciennes continuent de connaître l'émigration, le vieillissement et le déclin de la population, ainsi que la diminution des offres d'emploi. Il est – et sera – de plus en plus difficile de maintenir des infrastructures et des services publics efficaces dans ces régions.

Apparaissent peu à peu de nouveaux problèmes auxquels les politiques de développement territorial vont devoir répondre. Le vieillissement de la population, ainsi que les besoins d'infrastructures et de services spécifiques qui se font de plus en plus sentir, vont conduire à un déclin démographique

parfois très important de plusieurs zones de peuplement où il y aura de plus en plus de logements et de maisons vides. La gestion du déclin urbain va exiger de nouvelles stratégies dans plusieurs régions européennes.

La promotion de la compétitivité territoriale dans le cadre de l'accélération de la mondialisation provoque un dilemme de plus en plus difficile à résoudre : Faut-il soutenir plus fermement les régions les plus fortes et leurs clusters d'entreprises modernes, leurs services avancés et leurs instituts de recherche performants ? Quel en serait le prix du point de vue des disparités régionales et quelles stratégies faut-il adopter pour les régions les moins développées ? Le potentiel est-il suffisant hors des régions métropolitaines pour justifier une telle approche ? Est-il réaliste d'envisager de poursuivre l'expansion des régions métropolitaines en la combinant avec une stratégie d'implantation multipolaire pour éviter la saturation ? Les réponses politiques à la crise récente, qui visaient à relancer l'économie, n'ont pas résolu le dilemme. Au contraire, elles ont assez souvent contribué à le renforcer.

La fracture sociale découlant de l'expansion de l'économie du savoir et de l'augmentation de l'immigration (en particulier dans les villes) a d'ores et déjà donné lieu à des tensions, à des violences urbaines et à une ségrégation sociale de plus en plus marquée dans les quartiers à problèmes situés soit dans les centres-villes soit en périphérie. Malgré les nombreux efforts menés dans le cadre des politiques publiques, le problème de l'intégration économique et sociale des groupes défavorisés, surtout dans les villes mais aussi dans un certain nombre de zones rurales où vivent des minorités ethniques, risque de ne pas s'améliorer si de nouvelles approches ne sont pas adoptées.

Enfin et surtout, le débat mondial sur le changement climatique, qui a donné lieu à un processus de négociation internationale constructif mais difficile lancé à Copenhague en 2009 et qui doit se poursuivre à Cancun en 2010, devrait avoir de fortes répercussions sur les structures territoriales qui se verront imposer de nouvelles obligations et offrir de nouvelles perspectives. La réduction drastique des émissions de gaz à effet de serre va nécessairement modifier en profondeur la vie quotidienne, l'organisation de l'économie (mobilité, consommation d'énergie, processus de production, etc.) et celle du territoire (transports, urbanisme, production d'énergie, développement rural, etc.). L'innovation va être dopée et de nouveaux systèmes et techniques vont voir le jour à plus grande échelle. L'« économie verte » pourrait créer de nombreux emplois et apporter une forte valeur ajoutée.

## **ANNEXE**

### **CEMAT - Synthèse des rapports nationaux**

Tableau 1: Evolution générale des structures et des déséquilibres territoriaux depuis cinq ans (approximativement 2005-2010)

Tableau 2: Incidences territoriales des défis qui apparaissent ou qui gagnent en importance, et éléments moteurs

Tableau 3: Evolution des mesures ayant une incidence sur le territoire (1)

Tableau 4: Evolution des politiques ayant une incidence sur le territoire (2)

#### **Abréviations**

Les abréviations suivantes sont utilisées dans les tableaux :

IED : investissements étrangers directs

PIB : produit intérieur brut

PME : petites et moyennes entreprises

R&D : recherche et développement

UE : Union européenne

**Tableau 1 : Evolution générale des structures et des déséquilibres territoriaux depuis cinq ans (approximativement 2005-2010)**

Evolution démographique	Evolution économique	Grandes évolutions des zones de peuplement	Grandes évolutions des zones rurales	Progression de l'intégration transnationale et transfrontière
<p><b>Allemagne</b></p> <p>Ces dernières décennies, la démographie du pays a beaucoup évolué, ce qui aura aussi des répercussions importantes dans l'avenir. La chute des taux de fécondité associée à l'augmentation de l'espérance de vie se traduit par un vieillissement rapide de la population. Seule l'immigration interne pourra contrecarrer ces tendances. Si le vieillissement et l'internationalisation de la population concernent toutes les régions, la dépopulation ne sera pas générale. On observera au cours des vingt prochaines années une juxtaposition des</p>	<p>La structure régionale allemande se caractérise par de fortes disparités économiques entre l'est et l'ouest. Des disparités sont aussi visibles entre le nord et le sud (à l'exception de Hambourg). Les zones de croissance et d'innovation sont essentiellement les régions métropolitaines et les autres agglomérations, en particulier dans les régions de l'ouest. L'emploi a augmenté ces dernières années essentiellement dans les grandes agglomérations mais aussi dans les zones urbaines et rurales du nord-ouest et de la Bavière. La plupart des régions dans lesquelles</p>	<p>Le processus des « villes en déclin » est étroitement lié à l'évolution démographique. Pour savoir quelles villes peuvent se développer ou régresser dans l'avenir, les indicateurs ci-après sont utilisés : mouvement total de la population, solde migratoire, évolution de l'emploi, taux de chômage, recettes fiscales, pouvoir d'achat. Il en découle que les villes en déclin tendront à se concentrer pour l'essentiel dans les régions de l'est mais aussi dans certaines régions de l'ouest. Il est à noter que les villes qui se développent et celles qui déclinent sont souvent situées à proximité.</p>	<p>Du fait de l'existence d'un réseau dense de villes de diverses dimensions et fonctionnalités, la plupart des zones rurales allemandes sont étroitement liées aux zones urbaines et aux grands centres de peuplement. C'est la raison pour laquelle les zones rurales ne se confondent pas avec les zones sous-développées et que bon nombre d'entre elles présentent un potentiel important et sont multifonctionnelles (activités productives, fonctions résidentielles, fonctions écologiques, activités de loisirs et de tourisme, ressources</p>	<p>La coopération transfrontière et transnationale avec les pays et régions voisins est une tradition en Allemagne, en particulier le long des frontières occidentales. L'intégration territoriale a donc beaucoup progressé avec les régions voisines de l'Autriche, de la Suisse, de la France, du Luxembourg, de la Belgique, des Pays-Bas et du Danemark. Le long des frontières de l'est (Pologne, République tchèque), l'intégration territoriale est moins avancée, mais la coopération transfrontière et transnationale progresse bien.</p>

<p>zones de croissance et des zones en déclin. Les régions du nord-ouest et du sud connaîtront une croissance démographique et un vieillissement de la population. Les zones rurales des Länder de l'est se caractériseront par une baisse de leur population associée à un vieillissement. L'augmentation de la population avec un solde migratoire positif concernera les villes, en particulier dans les régions du sud et de l'ouest, y compris les petites villes. Dans les Länder de l'est, l'augmentation de la population due aux migrations ne concernera que quelques agglomérations. L'évolution démographique posera des défis considérables dans différents domaines d'action.</p>	<p>l'emploi diminuera sont situées à l'est du pays même si certaines améliorations ont pu être observées après 2000. Les mesures concernant les politique régionales bénéficient essentiellement aux régions de l'est et à celles de l'ouest situées le long de la frontière avec l'ancienne Allemagne de l'Est.</p>	<p>naturelles et énergies renouvelables, infrastructures). Malgré cette situation, certaines zones rurales font face à des difficultés, en particulier à l'est de l'Allemagne, en raison de l'émigration interne des jeunes, en particulier du sexe féminin. Les politiques publiques en faveur des zones rurales sont diversifiées (diversification économique, amélioration du paysage, approches intégrées).</p>	
---	--	---	--

<p><b>Arménie</b></p> <p>Le solde migratoire du pays, négatif pendant les années 1990, est devenu positif après 2000 (stabilisation de la situation socio-économique). La population a légèrement augmenté. L'exode rural se poursuit, essentiellement des régions montagneuses vers les villes situées en plaine.</p>	<p>Les déséquilibres territoriaux sont importants et la croissance de la capitale est forte (activités de construction; économie du savoir). Les régions exportant des produits industriels et les régions minières ont été les plus touchées par la crise économique. L'économie des régions à potentiel touristique se diversifie.</p>	<p>Les zones de peuplement dans la capitale et sa périphérie se sont fortement développées: les émigrants de retour préfèrent aussi les zones attractives présentant un fort potentiel en termes de loisirs et de tourisme (Tsakhadzor, Hanqavan). Les zones de peuplement peu importantes dans les régions montagneuses et frontalières enregistrent un recul.</p>	<p>L'économie des zones rurales demeure en grande partie dépendante de l'agriculture. L'évolution est positive dans les zones irriguées et les régions viticoles ainsi que dans les régions aux alentours d'Erevan. Le tourisme devient important pour plusieurs régions rurales. L'économie rurale régresse dans plusieurs régions montagneuses.</p>	<p>N'ayant pas d'accès direct à la mer, le pays est particulièrement enclavé, et deux de ses quatre frontières terrestres sont fermées. La coopération transfrontière et interétatique se développe avec la Géorgie et l'Iran dans divers domaines.</p>
<p><b>Autriche</b></p> <p>Il ressort des tendances et des perspectives que la population augmente de nouveau, en particulier dans la région de Vienne et en Basse-Autriche (effets de flux d'immigration importants). Dans les régions de l'ouest, la croissance de la population est modérée.</p>	<p>Les disparités régionales sont relativement grandes, la croissance de l'emploi ayant été plus forte ces dernières années en Haute-Autriche, en Styrie, dans le Burgenland et en Carinthie, en particulier dans les agglomérations. L'augmentation de la</p>	<p>Les villes-régions deviennent des pôles de croissance de l'économie autrichienne. Les zones de peuplement urbaines se développent aussi en termes de richesse et de population dans les régions où le tourisme est soutenu et où l'agriculture est concurrentielle. La</p>	<p>L'évolution des zones rurales est contrastée. Les zones les moins favorisées sont les plus périphériques par rapport aux zones métropolitaines (partie septentrionale de la Basse-Autriche, sud du Burgenland) et les taux de chômage y sont supérieurs, de même</p>	

<p>Les régions du sud ainsi que les vallées/ régions intra-alpines sont menacées de stagnation et de déclin. Le vieillissement de la population progresse dans de nombreuses régions mais moins intensément dans la capitale.</p>	<p>productivité a été plus forte en Haute-Autriche, Carinthie. L'économie du savoir se concentre surtout dans la capitale. On observe un déséquilibre entre l'est et l'ouest : chaîne touristique ; chaîne des Alpes, stations balnéaires au bord des lacs de Carinthie, Haute-Autriche et Salzbourg + grandes villes (patrimoine et vie culturelle).</p>	<p>Basse-Autriche et la Styrie enregistrent la plus forte augmentation de zones bâties et de voies de transport. La banlieue s'est beaucoup développée autour de Vienne, d'où des difficultés de circulation croissantes. De graves problèmes sociaux apparaissent dans les centres-villes même si certaines parties de ces centres attirent des groupes de population aisée et sont rénovées.</p>	<p>que l'émigration. Les zones rurales proches de Vienne et le long des principaux axes de transport ont de meilleurs résultats (en particulier le nord du Burgenland). Des approches et des stratégies individuelles sont nécessaires pour les zones rurales.</p>	
<p><b>Croatie</b></p>				
<p>La Croatie est un pays dont la population est âgée et qui présente un faible potentiel démographique. Cette situation s'explique par plusieurs décennies de taux de natalité insuffisants et d'émigration. Le solde migratoire est aujourd'hui positif, mais il ne peut compenser</p>	<p>Le pays présente d'importantes disparités socio-économiques au niveau régional. La population, les activités économiques et les revenus sont polarisés. Les régions défavorisées recouvrent près de la moitié du territoire national. La ville et le comitat de Zagreb constituent le principal</p>	<p>La Croatie dispose d'un ensemble bien développé de villes moyennes et petites réparties de manière relativement uniforme sur tout le territoire. Les fonctions d'une grande partie de ces villes sont trop peu importantes par rapport à celles de la capitale Zagreb et à celles de plusieurs villes</p>	<p>La quasi-totalité des zones rurales croates a été frappée, pendant un certain temps, par le dépeuplement et la désertification. La guerre des années 1990 a aggravé la situation, les populations ayant fui les zones touchées. Si les zones rurales autour de Zagreb ont été une</p>	<p>La Croatie a des frontières terrestres et maritimes. Elle partage des frontières terrestres avec la Slovénie, la Hongrie, la Serbie, la Bosnie-Herzégovine et le Monténégro. Elle a une frontière maritime avec l'Italie. La nature et l'intensité des interactions transfrontières sont</p>

<p>le solde naturel négatif. Les disparités démographiques sont importantes au niveau régional et la polarisation urbaine-rurale est forte. La densité de population est très différente selon les comitats. Les comitats de Lika-Senj, Karlovac, Sibenik-Knin et Sisak-Moslavina sont ceux où la population âgée est la plus importante. Il ressort des prévisions démographiques que le processus de vieillissement va s'accroître dans les décennies à venir, ce qui pourrait être l'un des principaux obstacles à la prospérité économique future. Les zones sujettes au dépeuplement et à la désertification sont celles qui n'ont pas de ressources ni de potentiels endogènes.</p>	<p>pôle économique. Des pôles secondaires existent dans les comitats de Split-Dalmatie, de Primorje-Gorski Kotar et d'Istrie. Le dépeuplement à la périphérie entraîne une nouvelle baisse du potentiel de travail et de développement, ce qui accroît encore les disparités régionales actuelles. Les principaux obstacles au développement de nombreux comitats ayant pris du retard sont les suivants : base de population faible, structures éducatives peu favorables, absence de pouvoir économique et de fonds pour le développement, taux d'emploi régionaux faibles, accessibilité insuffisante et fonctions limitées des villes moyennes et petites. Le chômage des jeunes est élevé dans le pays. L'esprit d'entreprise dans le secteur des PME est</p>	<p>côtières. La question de l'accès aux services d'intérêt général est donc d'une actualité brûlante. Un processus de déconcentration et de relocalisation des activités est en cours à l'échelle des agglomérations urbaines pour des raisons de coûts d'exploitation, ce qui risque de déboucher sur la dévitalisation des principales zones. Le système national de peuplement est dominé par la zone métropolitaine de Zagreb (1,08 million d'habitants) et les trois conurbations de Split, Rijeka et Osijek (combinées, elles comptent 0,7 million d'habitants).</p>	<p>exception, elles sont de plus en plus touchées par l'expansion urbaine. Dans les zones rurales, l'agriculture demeure la principale activité économique. Les exploitations agricoles sont toutefois très petites et leur production sert essentiellement à couvrir leurs besoins. La part de la production marchande est très faible. La diversification économique des zones rurales dépend avant tout du tourisme. Ces zones ne sont pas uniquement situées sur la côte. On se rend mieux compte, depuis peu, du potentiel que présente l'agriculture biologique. Les potentialités de la région de Baranja-Slavonie sont loin d'être pleinement exploitées. Le troisième élément capital pour la relance de l'économie rurale est le développement et l'accessibilité des</p>	<p>conditionnées par plusieurs facteurs : liens historiques, culturels et traditionnels, situation spécifique de la Croatie dans l'Europe du Sud-Est et adhésion ou non à l'UE des voisins de la Croatie. Diverses politiques contribuent au renforcement des interactions et de l'intégration transfrontières : participation à divers programmes de coopération transfrontière et transnationale, et développement de couloirs de transport paneuropéens.</p>
---	--	--	---	---

	<p>insuffisant. Le tourisme est l'une des principales sources de revenus de la Croatie. Si la plus grande partie des recettes touristiques provient de la côte adriatique, le tourisme continental augmente de manière continue (tourisme rural, sport, loisirs dans les parcs nationaux et naturels, culture).</p>		<p>services d'intérêt commun ainsi que l'expansion des réseaux de transport et des infrastructures de télécommunication. La politique de développement rural vise à promouvoir le développement rural tout en multipliant les possibilités d'emploi et en améliorant les conditions de vie.</p>	
<b>Estonie</b>				
<p>La population croît dans les plus grandes villes et autour de celles-ci. La densité de population a été la plus forte dans les régions situées aux environs immédiats des plus grandes villes (Tallinn, Tartu, Pärnu) en raison de leur étalement. 40 % de la population estonienne vivent dans la capitale. Le vieillissement de la population et le déclin</p>	<p>Les principales zones de concentration du développement économique et de l'emploi sont les zones urbaines de Tallinn et de Tartu. Ce sont les deux seules zones dans lesquelles la part régionale du PIB a augmenté entre 2000 et 2007. Les deux plus grandes villes concentrent l'essentiel du savoir universitaire</p>	<p>Ces dix dernières années, seules les plus grandes villes que sont Tallinn, Tartu et Pärnu ont conservé leur population, laquelle a relativement augmenté. Les centres et villes plus petits ont le plus souvent vu leur population baisser ces vingt dernières années, à quelques exceptions près (Kuressaare et Haapsalu par exemple ont</p>	<p>Les régions rurales caractérisées par une reprise économique plus vigoureuse et une économie locale relativement diversifiée sont pour l'essentiel situées à proximité des villes (retombées des économies urbaines et rapports ville-campagne). Les régions rurales traversées par de grands axes de transport ou</p>	<p>Tallinn se caractérise par des interactions socio-économiques transfrontières très intenses (lien avec Helsinki via un important axe de circulation). Tallinn et Helsinki ainsi que leur arrière-pays ont créé une région frontalière de Valga et de Valka (Lettonie) ont sensiblement renforcé leurs interactions</p>

<p>démographique ont été les plus intenses dans les régions périphériques éloignées des centres urbains, en particulier dans les districts de Jõgeva, Viljandi et Järva.</p>	<p>et de l'économie de la connaissance. Jusqu'à la crise économique, aucune région n'avait été touchée par des problèmes ou un déclin économiques. La ville de Tallinn, la partie occidentale de l'Estonie (au large de laquelle se trouvent les plus grandes îles) et les régions du sud-est sont très influencées par le tourisme. Le tourisme progresse aussi dans la région du nord-est.</p>	<p>bénéficié du tourisme et des activités de loisirs). Les agglomérations des plus grandes villes connaissent une remarquable extension. Aucun processus intensif de dépeuplement ou de densification n'est visible dans le centre des villes.</p>	<p>bénéficiant d'avantages particuliers (tourisme, densité de population supérieure, fertilité des sols) enregistrent aussi de bons résultats. Les zones rurales situées à la périphérie dans lesquelles la densité de population est inférieure souffrent le plus du déclin économique relatif. Certaines zones de peuplement dont les structures économiques reposent sur une seule fonction sont aussi en déclin. Il en va de même des régions minières du nord-est.</p>	<p>transfrontières au niveau des communes ces dernières années. Les programmes de coopération territoriale de l'UE ont largement contribué à intensifier les interactions socio-économiques par-delà les frontières. L'intégration territoriale s'est aussi intensifiée le long des corridors internationaux Via Baltica (Tallinn-Pärnu, Riga), Tallinn-Narva-Saint-Pétersbourg et Tallinn-Tartu-Pskov (RU).</p>
<p><b>Finlande</b></p> <p>Les années 2020 devraient marquer l'arrêt de la croissance démographique au niveau national et l'immigration devrait se poursuivre. Dans les zones de croissance</p>	<p>Les résultats économiques du pays ont été bons malgré le caractère excentré du pays. Ils sont essentiellement dus à l'innovation et à la haute technologie. Les</p>	<p>Les régions qui attirent le plus d'habitants sont les régions urbaines situées à proximité de trains à grande vitesse, d'autoroutes et d'aéroports offrant de bonnes liaisons. Les</p>	<p>La population des régions faiblement peuplées diminue. La préservation de la vitalité des zones rurales pose un problème particulier dans la mesure où le réseau urbain n'est pas suffisant</p>	<p>Les couloirs internationaux de transport sont essentiels pour l'intégration territoriale (triangle nordique, autoroute balte, etc.). En raison de la longueur de la côte, les</p>

<p>(essentiellement Helsinki, Turku, Tampere), la proportion de jeunes et le taux de natalité devraient être supérieurs à la moyenne. L'évolution démographique entraînera des problèmes d'aménagement du territoire, le nombre de logements et de locaux commerciaux vides dans les régions en déclin augmentant, alors que les nouvelles constructions sont importantes dans les zones de croissance. Des problèmes d'entretien de l'infrastructure et des services se poseront dans les zones de dépeuplement tandis que les problèmes liés à l'extension urbaine s'intensifieront dans les régions en expansion.</p>	<p>disparités entre les régions s'accroissent. La croissance se concentre dans les principales régions urbaines (Helsinki, Turku, Tampere, Oulu), tandis que dans les zones plus excentrées, tant urbaines que rurales, la population et le taux d'emploi baissent. La Finlande exploite efficacement les marchés externes (Chine, Inde, Russie) et bénéficie de la zone économique multinationale en expansion autour de la mer Baltique. Saint-Petersbourg peut devenir un centre mondial, ce qui n'est pas négligeable pour la Finlande. La configuration spatiale du nord de la Finlande est influencée par l'exploitation des ressources naturelles dans la région de Barents (pétrole et gaz).</p>	<p>économies d'échelle conduisent les régions urbaines à créer des réseaux et à se spécialiser. Des éléments particuliers, comme de nouvelles industries orientées vers des secteurs en croissance ou une image favorable dans le public, peuvent être à l'origine de succès insoupçonnés. Oulu en est un exemple. Les liens interrégionaux et la coopération régionale sont de plus en plus importants pour le développement réussi des centres urbains.</p>	<p>à l'échelle du pays. Les problèmes sont moins graves dans les zones rurales du sud de la Finlande et de l'Ostrobotnie (plus forte présence de centres urbains) que dans les régions de l'est et du nord faiblement peuplées. Les zones rurales proches des villes sont les mieux à même d'attirer des entreprises et des résidents. La production primaire y restera vigoureuse, avec un bon potentiel de diversification. Dans le cadre des stratégies de développement rural, la production fondée sur un savoir-faire de haut niveau est favorisée, comme la production à petite échelle d'énergie renouvelable, les opérations minières et l'entrepreneuriat fondé sur l'environnement naturel.</p>	<p>autoroutes maritimes sont capitales. Les réseaux urbains côtiers entre la Finlande et la Suède représentent une zone d'intégration importante (plus forte concentration d'industries, de compétences en haute technologie et de logistique à l'extrême nord de l'Europe). L'amélioration de la coopération entre les parties centrales de la Norvège, de la Suède et de la Finlande ouvre des perspectives pour relier les potentiels territoriaux de la côte atlantique à la Russie. Les interactions s'intensifient entre la Finlande et la Russie, notamment en ce qui concerne le développement de la région de Barents.</p>
--	--	---	--	---

<p><b>France</b></p>	<p>Une nette reprise démographique est observée au niveau national avec de fortes disparités entre les entités régionales et notamment sous-régionales. Les régions où la population augmente nettement sont celles du sud-ouest de la France, des zones côtières de l'Atlantique et de la Méditerranée et des environs de l'agglomération parisienne. Les régions moins dynamiques sont celles du nord-est, de la périphérie du Bassin parisien et les régions montagneuses du centre. La population diminue dans les régions qui n'ont pas de grandes agglomérations ou dont l'économie rurale ou industrielle décline. La plupart de ces régions</p>	<p>Par rapport à la moyenne nationale de l'évolution du PIB, un certain nombre de régions ont enregistré de meilleurs résultats ces dernières années (Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées, Corse et Limousin, ainsi que Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA), Poitou-Charentes, Aquitaine, Lorraine, Nord-Pas de Calais), tandis que dans d'autres les résultats ont été moins positifs (Ile-de-France, Champagne-Ardenne, Bourgogne, Franche-Comté, Rhône-Alpes, Pays de la Loire, Bretagne, Haute-Normandie, Picardie, Alsace). Les disparités sont quelque peu atténuées par la redistribution des richesses (économie</p>	<p>Si les grandes zones métropolitaines attirent les personnes et les employés très qualifiés, les villes moyennes bénéficient aussi largement des flux migratoires interrégionaux et intrarégionaux. Les petites entités urbaines isolées sont de loin moins favorisées par les flux migratoires. La population des grandes zones métropolitaines croît (Paris, Lille, Lyon, Marseille, Toulouse, Strasbourg). Un certain nombre de villes plus petites enregistrent aussi une croissance notable de la population (dans diverses régions côtières et vallées). Les banlieues se développent considérablement dans les régions côtières de l'ouest et du sud</p>	<p>Les zones rurales se caractérisent par des évolutions contrastées selon leur localisation. Les zones avoisinant des agglomérations enregistrent généralement une forte croissance démographique. Les zones rurales éloignées, difficiles d'accès et dont la population vieillit sont souvent celles qui déclinent (Auvergne, Limousin, Lorraine en partie, Normandie, Bretagne, Bourgogne, Pyrénées et Languedoc). Une troisième catégorie est celle des zones rurales qui connaissent une revitalisation économique, « la nouvelle campagne » (tourisme et économie résidentielle). Elle comprend le sud-est de la France, le long</p>	<p>Les interactions transfrontières se développent nettement, en particulier le long des frontières septentrionales et orientales du pays. Elles donnent lieu à la création d'agglomérations transfrontières comme dans le cas de Lille-Courtrai-Tournai ou de centres urbains polycentriques comme dans la région du Rhin supérieur (Bâle, Fribourg, Mulhouse, Strasbourg, Karlsruhe et plusieurs villes moyennes). Le degré d'intégration territoriale le long des frontières nationales dépend des situations. Il est particulièrement élevé dans la région métropolitaine de Genève où la population croît nettement du côté</p>
----------------------	---	--	---	--	--

<p>sont peu diversifiés économiquement et difficiles d'accès. La reprise démographique atténué quelque peu la tendance au vieillissement de la population, en particulier en Ile-de-France où la population jeune augmente considérablement et où les retraités migrent vers des régions côtières ou montagneuses attractives.</p>	<p>résidentielle) qui profite largement aux régions du sud. L'économie du savoir se concentre dans les grandes zones métropolitaines, en particulier celles de l'Ile-de-France et de Rhône-Alpes. Elle progresse cependant davantage dans d'autres régions, comme Midi-Pyrénées, Bretagne et Alsace. Les régions les plus touchées par les difficultés économiques sont les régions industrielles du nord et de l'est ainsi que plusieurs régions rurales enclavées. Les régions qui bénéficient le plus de l'économie résidentielle et du tourisme sont celles de l'ouest et du sud de la France.</p>	<p>ainsi qu'autour de certaines grandes zones métropolitaines (Bordeaux, Montpellier, Toulouse), d'où des problèmes environnementaux. Depuis 1975, le centre des villes perd des habitants au profit des communes environnantes où vivent de nombreux navetteurs. Des tendances à la densification y sont aussi observées de même que dans certaines zones rurales plus distantes.</p>	<p>de la côte atlantique et de la frontière franco-espagnole, ainsi que la Corse. Le solde migratoire de ces régions est généralement positif. Des tensions peuvent surgir entre la population autochtone et les nouveaux arrivants (marché du logement et de l'immobilier, pressions sur les zones agricoles et naturelles, demande croissante de services, etc.). Il n'est cependant pas rare que l'économie résidentielle et le tourisme ne suffisent pas à contrebalancer le déclin des activités industrielles et agricoles.</p>	<p>français de la frontière. Il est beaucoup plus faible dans la région de Dunkerque. Le long des frontières méridionales, l'intégration est limitée par des obstacles naturels (montagnes).</p>
<b>Hongrie</b>				
<p>La population ne cesse de baisser depuis 1981. Seules des parties limitées du pays</p>	<p>Les disparités régionales sont importantes en Hongrie et se sont accentuées ces dernières</p>	<p>Le peuplement de la Hongrie est monocentrique. Il n'existe pas de villes</p>	<p>Les zones rurales sont très diverses en Hongrie. Seules celles dotées de richesses naturelles,</p>	<p>La revitalisation des zones d'attraction naturelle et des relations socio-économiques</p>

<p>connaissent une évolution démographique favorable. Ces dernières années, la population a augmenté à la périphérie des grandes villes qui se sont étalées (essentiellement Budapest) et dans les zones économiquement prospères (région du lac Balaton, axe Budapest-Győr-Székesfehérvár). Cette évolution résulte à la fois de migrations internes et d'une augmentation naturelle de la population. La Transdanubie occidentale enregistre aussi un solde migratoire positif. Ces cinq dernières années, la population a diminué dans le nord de la Hongrie, dans le sud de la Transdanubie, dans la partie sud-ouest de la Grande Plaine. Les zones de migrations</p>	<p>années. Les régions les plus développées sont celles du centre, de l'ouest et du centre de la Transdanubie. Elles ont pour l'essentiel profité d'investissements étrangers. Les deux tiers de la valeur ajoutée industrielle sont produits dans le centre de la Hongrie et dans la partie occidentale et le centre de la Transdanubie. L'économie du savoir est fortement concentrée dans la capitale ainsi que dans les centres universitaires et les pôles régionaux. On observe toutefois des progrès dans l'ouest de la Transdanubie, dans le nord de la Hongrie et dans le nord de la Grande Plaine. Les régions en retard économiquement sont celles du sud de la Transdanubie, du nord de la Hongrie et</p>	<p>moyennes. Dans le contexte du dépeuplement général, la population des villes nouvelles a été en augmentation constante ces dernières années. Leur population étant inférieure à 5 000 habitants, les villes nouvelles ne sont pas en mesure d'assumer l'ensemble des fonctions de gestion. Elles se situent dans la banlieue de Budapest. La plus forte augmentation a été enregistrée dans les villes situées autour de l'agglomération de Budapest. La population des villes prospères économiquement a aussi augmenté. Par contre, elle a beaucoup baissé dans de nombreuses anciennes petites villes agricoles de la Grande Plaine et dans les anciennes villes industrielles</p>	<p>culturelles et paysagères et celles qui sont facilement accessibles ont évolué de manière positive ces dix dernières années. Les régions rurales plus périphériques où prédominent les petits villages et/ou les minorités ethniques ou les Roms ont tendance à décliner. Il en est tout particulièrement ainsi des parties orientales du pays et des territoires des petits villages du sud de la Transdanubie et du nord de la Hongrie ainsi que des régions frontalières de l'est et du sud. Le nombre de zones exclues et de zones rurales démunies a plus que triplé entre 1995 et 2005 malgré les aides de l'UE et de l'Etat. Les principaux obstacles au développement des zones rurales sont l'absence de main-</p>	<p>traditionnelles a été renforcée par l'adhésion à l'UE. L'intensification des relations transfrontières est surtout visible à la frontière entre l'Autriche, la Slovaquie et la Hongrie et à celle entre la Roumanie et la Hongrie (intensification des interactions transfrontières et des réseaux de villes, revitalisation des zones d'attraction naturelle). L'accessibilité transfrontière a été améliorée (frontières Schengen avec trois pays, simplification des procédures de franchissement de la frontière avec la Roumanie) et les services urbains sont plus faciles à utiliser. Les principales zones d'attraction transfrontières sont : la région métropolitaine</p>
--	---	--	--	--

<p>internes proviennent pour l'essentiel des zones du nord-est et du sud-ouest de la Hongrie qui accusent un retard. La population ne cesse de vieillir depuis 1990 et le vieillissement devrait se poursuivre au cours des prochaines décennies. Il est particulièrement important à Budapest et dans d'autres grandes villes et s'est nettement intensifié en Transdanubie centrale et dans la Grande Plaine.</p>	<p>comprennent les deux régions de la Grande Plaine. Les disparités se sont accentuées ces dernières années (investissements, taux d'emploi, PIB). La Hongrie est depuis toujours un pays touristique. Cela étant, en dehors de Budapest et du lac Balaton, elle ne compte pas de destinations concurrentielles importantes au niveau international.</p>	<p>défavorisées du nord-est de la Hongrie.</p>	<p>d'œuvre qualifiée et l'insuffisance des systèmes de navette. La structure économique de ces zones se transforme lentement. Les secteurs productifs traditionnels, industrie et agriculture, déclinent progressivement. Le tourisme rural se développe petit à petit. Les zones rurales comptant des petites villes dispensant des services enregistrent de meilleurs résultats. La situation géographique demeure toutefois le facteur essentiel. L'ouest de la Transdanubie est à cet égard plus favorisé que les régions rurales de l'est.</p>	<p>de Budapest-Vienne-Bratislava, la région de Miskolc-Košice à la frontière slovaque-hongroise, celle de Nyíregyháza-Záhony à la frontière entre l'Ukraine et la Hongrie (qui demeure la plus difficile à franchir), les régions de Debrecen-Oradea, Szeged-Timisoara, Békéscsaba-Arad à la frontière entre la Roumanie et la Hongrie, la région de Nagykanizsa-Zalaegerszeg-Szombathely-Graz à la frontière austro-hongroise.</p>
<p><b>Irlande</b></p>				
<p>La croissance démographique concerne toutes les régions; elle est forte dans le</p>	<p>La décennie qui s'est terminée en 2007 a été marquée par une nette hausse nationale de</p>	<p>Récemment, la croissance démographique a principalement concerné</p>	<p>La part de la population vivant dans les zones rurales a légèrement diminué ces vingt</p>	<p>Les relations entre l'Irlande et l'Irlande du Nord (navetteurs transfrontaliers,</p>

<p>Mid-East et le Midland, notamment parce que ces régions absorbent l'excédent de population de Dublin. Une croissance relativement plus lente est observée dans le Mid-West et le South-West, tandis que les autres régions se situent approximativement dans la moyenne nationale. Deux grands secteurs ont connu un déclin: les zones les plus occidentales du littoral ou à proximité, et une large bande centrale qui s'étend de Dunganvan au sud vers Roscommon et Leitrim, et jusqu'au sud et à l'ouest du Donegal.</p>	<p>l'emploi. La répartition de cette expansion n'a toutefois pas été homogène. La croissance la plus faible a été observée dans la région de Dublin. Par contre, la région voisine du Mid-East, qui s'est caractérisée par d'importants déplacements domicile-travail et par d'autres relations avec la région de Dublin, a connu une forte croissance. La croissance était lente dans le Mid-West, tandis qu'elle était relativement élevée dans la région West, ce qui atteste que ce privilège n'est pas réservé à l'est de l'Irlande. Le taux de croissance de la région South-West s'inscrit dans la moyenne nationale.</p>	<p>les secteurs les moins urbanisés, à l'inverse des grandes villes. La population des cinq villes de transit (Dublin, Cork, Limerick, Galway et Waterford) a diminué mais, dans l'absolu, elles ont connu une croissance démographique. Celle des quatre points d'accès non urbains (Sligo, Dundalk, Letterkenny, Athone-Tullamore-Mullingar) a été nettement plus forte que celle des villes de transit. Cela s'explique par les déplacements de population des grandes villes vers de très vastes zones de rayonnement.</p>	<p>dernières années. Le différentiel de croissance entre les zones urbaines et rurales a cependant augmenté sur la période 2002-2006. La variation des schémas de croissance d'une région à l'autre est moins significative entre les zones rurales qu'entre les zones urbaines. La région South-East se distingue par une croissance démographique des campagnes nettement plus élevée que dans les autres régions. Des taux de croissance relativement faibles des zones rurales sont relevés dans les régions de Dublin et du Mid-East.</p>	<p>échanges commerciaux, circulation de marchandises) sont relativement limitées. Ce faible niveau de rapports économiques suggère qu'il existe un potentiel considérable de développement dans ce domaine et à l'échelle de toute l'île. Le développement et l'intensification de telles relations profiteraient non seulement à la région frontalière, mais aussi au reste de l'Irlande et de l'Irlande du Nord grâce à la constitution de plus grands marchés locaux et à la création d'un cadre de répartition plus efficace des moyens de production. Du point de vue géographique, il existe une dynamique pour améliorer le couloir Dublin-Belfast, renforcer la liaison Dundalk/Newry,</p>
---	--	--	--	--

				<p>développer le pôle d'accès Letterkenny-Derry et améliorer les marchés et les autres points de contact économiques dans les secteurs centraux de la région «Border».</p>
<b>Lettonie</b>				
<p>La population totale du pays diminue depuis 1991, ce qui s'explique principalement par le solde naturel négatif. En Lettonie, la principale tendance démographique reste un recul dû au vieillissement et à l'émigration. Ces dernières années, le solde migratoire négatif s'est accentué. Cette tendance devrait se poursuivre avec la hausse du chômage. De 2003 à 2008, le recul de la population a été le plus marqué dans la région de Latgale (aux frontières de la Russie et du Bélarus) et le moins</p>	<p>La région de Riga concentre plus de 70 % du PIB. Début 2008, la région de Latgale avait le taux de chômage le plus élevé, et celle de Lettonie accuse un retard en matière d'économie du savoir; celle-ci est essentiellement concentrée à Riga (connectivité, bonnes infrastructures et masse critique de ressources humaines, présence d'universités et d'établissements de recherche). D'autres villes, telles que Vālmiera, Liepāja</p>	<p>La population des villes de Lettonie a considérablement évolué de 2003 à 2008. Plusieurs villes (Baloži, Ikskile) ont connu une croissance supérieure à 20 %, alors que d'autres (Viesīte, Ligatne, Ape, Vīlaka, Ainaži) ont perdu plus de 10 % de leurs habitants. Un étalement urbain se produit autour des villes de Riga, Daugavpils, Jēkabpils, Jelgava, Jūrmala, Liepāja, Rēzekne, Vālmiera et Ventspils. La croissance des banlieues a commencé au début des années 1990 et s'est accélérée après 2000.</p>	<p>L'évolution démographique diffère fortement d'une zone rurale à l'autre. De 2003 à 2008, certaines ont connu une augmentation considérable (Garkaine, Mārupe, Olaine) alors que la population d'autres déclinait nettement (Kalncempil, Ukri, Kepova). Dans l'ensemble, le déclin de la population rurale s'est ralenti sur la période 2003-2008.</p>	<p>Des efforts considérables sont consentis afin de renforcer l'intégration territoriale entre les États baltes et, plus généralement, dans la région de la Baltique (VASAB). La coopération transfrontalière et internationale favorise également l'intégration par-delà les frontières extérieures (<i>oblasts</i> de Pskov et de Leningrad). Le long de la frontière entre la Lettonie et l'Estonie, l'intégration est notable entre les villes jumelles de Valka-Vālgā. Des efforts visent à promouvoir</p>

<p>marqué dans celle de Riga. En 2007, la population a reculé dans toutes les régions, hormis celle de Riga qui a connu un léger accroissement. Le vieillissement de la population est rapide.</p>	<p>et Daugavpils, ont également des pépinières, des universités et des établissements de recherche. Le déclin de la région de Latgale est étroitement lié au manque d'emplois et aux accès déficients. Ces cinq dernières années, les disparités entre les régions se sont accentuées en matière d'emploi, mais ont diminué sur le plan social. Les principales régions qui profitent de l'économie immobilière et touristique sont la région de Riga (villes de Riga et de Jūrmala), suivie de celles de Latgale, de Kurzeme et de Vidzeme. Il existe un potentiel touristique inexploité dans les zones rurales et littorales.</p>	<p>Jusqu'en 2009, l'urbanisation extérieure aux limites administratives des villes a pris la forme d'un étalement incontrôlé. La récession économique a temporairement enrayé cette tendance. Dans la capitale, la tendance est double: la population se déplace vers le centre de la ville (concentration) mais aussi vers la périphérie urbaine. Toutefois, le centre-ville se dépeuple fortement au bénéfice de la périphérie. Les banlieues sont souvent pauvres en infrastructures et en services. Elles se caractérisent par un nombre croissant de personnes qui font la navette vers le centre. Les flux de navetteurs interrégionaux sont également intenses dans tout le pays. La politique de développement de la</p>	<p>l'intégration des régions frontalières de Latgale et de Vitebsk (Biélorus).</p>
--	--	--	--

		<p>capitale privilégiée une urbanisation compacte, la revitalisation des quartiers délabrés et la protection d'espaces naturels.</p>		
<p>« L'ex-République yougoslave de Macédoine »</p>				
<p>«L'ex-République yougoslave de Macédoine » compte un peu plus de deux millions d'habitants. Elle est traditionnellement en particulier de jeunes, essentiellement pour des raisons économiques. Le solde a toutefois été positif en 2007. Ces dernières années, les taux de natalité ont considérablement baissé, mais les taux de mortalité se sont stabilisés et le taux de mortalité des jeunes enfants a diminué. La population est toutefois répartie de manière</p>	<p>Entre 2004 et 2008, le taux de croissance économique de «l'ex-République yougoslave de Macédoine » a été satisfaisant. La situation du marché du travail n'est toutefois pas favorable, le taux d'emploi est faible et le taux de chômage élevé. Les activités manufacturières sont concentrées dans les zones urbaines (Skopje, Bitola, Ohrid, Prilep, Tetovo, Gostivar, Kumanovo, Strumica, etc.). Dans la plupart des zones rurales, l'économie repose uniquement sur</p>	<p>Le développement urbain demeure largement centralisé ; la capitale, Skopje, enregistre la plus forte concentration de population, de services publics et l'infrastructure y est la plus développée. Ces dernières années, la politique publique a été axée sur la décentralisation de certaines fonctions dans le domaine de l'éducation au profit de grands centres urbains (Tetovo, Štip, Ohrid). L'étalement des villes se fait essentiellement au détriment des terres agricoles productives.</p>	<p>Les zones urbaines et rurales présentent de grandes différences du point de vue de la concentration de la population, du développement économique, de l'équipement en infrastructure et de la qualité de vie. Pendant les dernières années de la période de transition, d'importants processus ont été mis en place pour réactiver un certain nombre de villages et de zones rurales par le développement de diverses activités économiques (en particulier le tourisme).</p>	<p>Le développement des interactions transfrontières est facilité par les activités menées dans le cadre de la coopération transfrontière avec les régions voisines de l'Albanie, de la Bulgarie et de la Grèce, ainsi que par la construction de couloirs paneuropéens transfrontières (couloirs 8 et 10). La coopération dans la région des lacs a été axée sur la protection de l'environnement (lac d'Ohrid, projet du parc de Prespa). Le long des frontières terrestres avec la Bulgarie, l'Albanie et la Grèce, la coopération</p>

<p>inégal dans le pays et les tendances à la polarisation s'accroissent. Les parties orientales se caractérisent par une stagnation démographique tandis que les parties occidentales connaissent une explosion démographique. Plus d'un quart de la population totale se concentre dans la capitale, Skopje.</p>	<p>l'agriculture. D'après le plan national d'aménagement du territoire, la création de zones franches et de zones de développement industriel technologique est prévue dans les régions de Skopje, de la Pélagonie, de Gevgelija, de Štip et de Strumica. Pour ce qui est des spécialisations de la production, l'industrie textile est traditionnelle dans « l'ex-République yougoslave de Macédoine » et est présente dans tous le pays. Un autre secteur important est celui de l'industrie alimentaire (transformation des fruits et des légumes, production viticole, etc.) qui est très développée dans le sud du pays et dans les environs de Skopje et de Kumanovo. Bien qu'il progresse, le niveau des investissements</p>		<p>Des zones économiques spéciales sont créées dans les zones rurales, en dehors des zones de peuplement. Pour lutter contre le processus d'abandon des terres (désertification), un soutien est accordé à l'agriculture. Une politique active de développement rural est menée, elle comprend aussi la revitalisation des villages.</p>	<p>inclut aussi les secteurs économiques (développement de potentiels, promotion du tourisme).</p>
---	---	--	--	--

	étrangers directs dans le pays demeure modeste. Le secteur du tourisme a beaucoup progressé jusqu'en 2008.			
<b>Norvège</b>				
<p>La croissance démographique globale constatée dans toutes les régions du pays s'explique principalement par le solde migratoire en provenance de l'étranger. La tendance générale est à l'accroissement de la population dans les communes du centre, tandis que les secteurs périphériques cumulent un solde migratoire négatif et un déficit des naissances. La concentration de la population n'est pas dramatique dans une perspective européenne. La Norvège a réussi</p>	<p>Les disparités économiques entre les régions diminuent en Norvège. En 2006, les comités d'Oslo et de Rogaland ont enregistré le PIB le plus élevé par salarié et par habitant. Par comparaison avec l'année antérieure, la plupart des comités, y compris les plus périphériques du nord de la Norvège, se sont rapprochés de la moyenne nationale. Des disparités régionales existent également sur le plan du revenu disponible des ménages et de la consommation, mais elles restent modestes.</p>	<p>Les grandes villes comme Oslo, Bergen, Stavanger et Trondheim se développent plus vite. Cette croissance touche également les petites et moyennes villes des régions centrales, tandis que les villes et les urbanisations périphériques ainsi que les districts ruraux déclinent. Auparavant, les arrivées à partir des communes voisines permettaient aux zones urbaines des régions périphériques de maintenir leur population malgré l'émigration vers les parties plus centrales du pays. Etant donné que la</p>	<p>Seul le littoral du sud (Aust- et Vest-Agder), connaît une légère augmentation de sa population rurale. L'exode rural est le plus net dans les comités du nord et de l'ouest de la Norvège, dans les secteurs périphériques du sud-est de la Norvège et dans l'intérieur du pays. Le recul affecte la plupart des villages et des zones rurales sans centre urbain de taille suffisante, trop éloignés pour le navetage et dont les facteurs de développement endogène sont faibles. Le nord de la Norvège se heurte à des difficultés</p>	<p>L'intégration territoriale transfrontalière est limitée par plusieurs facteurs (montagnes, faible densité de population, frontières maritimes). Cette intégration est la plus poussée le long des principaux couloirs, notamment dans la région d'Oslo, avec la région voisine de Suède (Götaland, Värmland). D'autres couloirs transnationaux relient Trøndelag à Jämtland en Suède, Nordland à Norrbotten (Suède), Narvik à Kiruna (Suède) et le Finmark à la Laponie (Finlande) et à Mourmansk (Russie).</p>

<p>à maintenir des communes viables de diverses tailles sur l'ensemble du territoire national. La croissance démographique est la plus forte dans les zones centrales du sud-est de la Norvège (Oslo et Akershus) et en Norvège occidentale (Rogaland et Hordaland). Cette forte hausse s'explique à la fois par l'immigration et par la forte natalité. Une population relativement jeune se trouve dans les centres des régions et à proximité, ainsi que le long du littoral du sud et de l'ouest de la Norvège. Certains comtés ont connu un soldé migratoire national négatif (dans le nord, l'ouest et le centre de la Norvège). Le vieillissement de la population est atténué par la forte natalité et par l'immigration.</p>	<p>L'économie du savoir se concentre dans les régions métropolitaines d'Oslo et de Bergen et dans les autres villes dotées d'universités et de centres de recherche (Kristiansund, Stavanger, Trondheim et Tromsø). Un petit nombre de comtés obtiennent des résultats moindres (nord de la Norvège, Nord-Trøndelag, comtés de l'intérieur et Aust-Agder) mais ne sont pas affectés par le déclin généralisé. L'émigration des retraités n'est pas un phénomène commun en Norvège. L'on note une légère migration vers le littoral du sud. Les retraités préfèrent émigrer vers des pays de la Méditerranée comme l'Espagne. Dans les régions des fjords et du littoral, l'économie touristique est</p>	<p>population et la natalité diminuent dans les communes avoisinantes, beaucoup de petites et de moyennes villes périphériques stagnent ou déclinent. Le développement de banlieues se généralise autour des principales villes et petites et moyennes communes des régions centrales. Dans leur expansion, les villes absorbent les communes et les villages, les convertissant en banlieues. Cette évolution engendre un étalement des logements et du marché de l'emploi et, par conséquent, une multiplication des navetteurs. Ce phénomène est particulièrement manifeste dans l'agglomération d'Oslo, autour des villes de Stavanger-Sandness</p>	<p>particulières liées à sa population clairsemée, aux longues distances entre les localités et à la petite taille des marchés de l'emploi. La différenciation économique des zones rurales résulte de nombreux facteurs. Dès le début des années 1900, le développement de l'énergie hydroélectrique a permis l'essor des industries chimiques et des métaux lourds. Le littoral bénéficie des industries maritimes (chantiers navals, pétrole, pêche). La pêche et l'aquaculture sont très développées et leurs produits représentent une part considérable des exportations du pays, comme le pétrole et le gaz naturel. La Norvège a également un riche potentiel touristique bien réparti sur l'ensemble</p>	<p>Les régions méridionales sont reliées par la mer au Danemark, à la Suède et à l'Allemagne</p>
---	---	---	---	--

	<p>importante, surtout dans les zones rurales.</p>	<p>(Rogaland), de Bergen (Hordaland) et de Trondheim. Les mécanismes de gestion de cette croissance intercommunale (étalement urbain) ne sont pas suffisamment utilisés.</p>	<p>du pays. Le tourisme est particulièrement important pour l'économie rurale des régions des fjords et du littoral de l'ouest et du nord de la Norvège.</p>	
<b>Pologne</b>				
<p>Le dépeuplement, le vieillissement de la population et les migrations sont les principaux paramètres qui déterminent l'évolution démographique du pays. Ces dernières années, la population de la Pologne a eu tendance à diminuer, avec de nettes différences d'une région à l'autre. Les villes ont, dans l'ensemble, perdu de la population (émigration à l'étranger, solde naturel négatif) mais la population des</p>	<p>L'économie des régions polonaises s'est diversifiée ces dernières années. Les disparités régionales ont toutefois augmenté, surtout entre les régions urbaines et rurales et les régions en reconversion. Du point de vue des dépenses d'investissement par habitant, le contraste est le plus net entre les minima de l'est, et les maxima du centre et du sud du pays. La période 2004-2008 s'est caractérisée par une nette hausse du taux</p>	<p>La Pologne a hérité d'un système d'urbanisme qui se caractérise par un polycentrisme très équilibré, même si les régions occidentales ont une plus grande concentration d'unités urbaines que les orientales. Les principales villes de Pologne qui associent un degré élevé de développement, une croissance rapide et forte et une influence positive sur la région qui les entoure sont Varsovie, Cracovie, Wrocław,</p>	<p>Le fossé entre les zones rurales et urbaines se creuse, notamment des points de vue du PIB et des gains de productivité. L'économie des campagnes reste dominée par l'agriculture, surtout dans l'est de la Pologne. Dans certaines régions, l'agriculture devient compétitive (nord de la Mazovie, Podlasie). L'on note toutefois des progrès dans la diversification de l'économie, surtout dans les zones rurales</p>	<p>L'intégration territoriale est entravée par les montagnes sur la frontière sud, et par la mer sur la frontière nord. A l'est (frontière avec la Russie, le Belarus et l'Ukraine), l'intégration est nettement plus limitée qu'à l'ouest et au sud-ouest en raison de la faible perméabilité. Dans les régions occidentales, l'intégration est par contre aidée par la facilité d'accès à Berlin et à d'autres villes d'Allemagne, tandis que la frontière occidentale</p>

<p>campagnes croît (solde naturel positif et faible volume de migration). La mobilité internationale accélère le processus de mobilité interne. Les flux migratoires ont été intenses des régions moins développées de l'est vers les régions plus développées du centre et de l'ouest de la Pologne, et surtout vers les grands centres urbains (Varsovie, Cracovie, Wrocław, Poznań, Łódź, Katowice). La mobilité entre régions est la plus forte dans l'ouest du pays. L'immigration étrangère a débuté, et privilégie les grandes villes et leurs secteurs fonctionnels, principalement Varsovie et Poznań. Les plus nets reculs démographiques ont affecté les régions périphériques, surtout dans le sud-est du pays, où elles ont atteint 20 à</p>	<p>d'emploi, mais avec de fortes disparités régionales. La Pologne accuse encore du retard dans l'économie du savoir (dépenses en R&amp;D). La majeure partie des dépenses en R&amp;D est concentrée sur les centres de quelques régions dont l'économie est dynamique. Les investissements étrangers, qui contribuent dans une grande mesure aux innovations technologiques, sont également concentrés dans les régions les plus développées. Malgré une nette amélioration de la situation socio-économique ces dernières années, les régions de l'est de la Pologne continuent de souffrir d'un développement insuffisant, du vieillissement de la population, d'un faible</p>	<p>Poznań, la conurbation de Haute-Silésie, Gdańsk-Sopot-Gdynia et Łódź. Certaines zones urbaines (notamment Szczecin) ont connu un développement plus lent ces dernières années. Les villes les plus concernées par ce problème se situent principalement dans le nord et le centre de la voïvodie de Śląskie et dans le sud de celle de Łódzkie. En Pologne, le développement des banlieues résulte principalement du déclin et de la dégradation des centres-villes, qui restent attractifs pour le travail, mais pas assez pour y vivre. La concentration de population à l'échelle des métropoles, qui induit un développement des banlieues, concerne les plus grandes villes: Varsovie, Gdańsk, Poznań, Wrocław, Cracovie et quelques</p>	<p>proches des villes, comme dans l'ouest de la Pologne. Les zones rurales de l'est du pays, avec la dispersion des cultures, la faible productivité et les plus grandes distances vers les grandes villes, sont menacées de dépeuplement. Elles ont pourtant un potentiel de développement lié à la qualité du milieu naturel (tourisme vert, agriculture biologique). Les zones rurales des montagnes du sud-est et du sud-ouest de la Pologne, ainsi que les zones littorales du nord, tirent des revenus substantiels du tourisme. Dans ces secteurs, la mise en place d'un développement territorial durable constitue un enjeu majeur.</p>	<p>de la Pologne est généralement distante et mal reliée à la capitale nationale et aux autres grandes villes du pays. Dans ces régions, des particuliers entretiennent quotidiennement d'étroites relations transfrontalières. Le potentiel de développement économique offert par la proximité des régions allemandes n'est toutefois pas pleinement exploité. Le long des frontières orientales, la coopération commence à s'installer avec la Lituanie et, plus difficilement, avec l'Ukraine. La seule agglomération polonaise proche de la frontière occidentale est Szczecin. Son développement économique souffre cependant de sa position périphérique et de la proximité de Berlin.</p>
---	---	--	--	---

<p>25 % de la population. Les zones rurales de cette partie de la Pologne sont également touchées par un dépeuplement qui engendre aussi un vieillissement de la population. Les régions au plus fort vieillissement de la population sont l'est et le centre de la Pologne. Les jeunes ont tendance à quitter les campagnes. Cela peut, à long terme, contribuer à accentuer les disparités régionales, surtout aux dépens des régions orientales.</p>	<p>niveau d'éducation, d'un retard dans les infrastructures et de difficultés d'accès aux biens et services. Il y a cependant des disparités au sein même de ces régions, dont certains secteurs se portent mieux (Białystok, Kielce, Lublin, Olsztyn). Les régions de Pologne comptent un fort pourcentage d'espaces de grande valeur naturelle offrant un potentiel important pour le tourisme. Les plus attrayantes à cet égard sont les montagnes du sud, le littoral et les lacs du nord. L'écotourisme se développe également. Le niveau relativement faible des revenus et de la mobilité des retraités ainsi que de l'espérance de vie entravent le développement du secteur immobilier.</p>	<p>villes de l'est de la Pologne: Rzeszow, Lublin, Białystok et Olsztyn. Les banlieues se diversifient et assument de nouvelles fonctions. Par contre, les flux de navetteurs et les pressions sur l'environnement augmentent fortement. Dans l'ouest du pays, le développement des banlieues s'accélère, formant un réseau d'urbanisations de taille moyenne et générant une forte migration depuis les petites villes vers les plus grandes. Dans l'est de la Pologne, l'urbanisation classique qui domine consiste en une migration des campagnes vers les zones urbaines. Le développement des banlieues s'accompagne d'une diminution de la population dans le cœur des villes, mais le phénomène est modéré.</p>		
---	--	--	--	--

<b>République tchèque</b>				
<p>Ces cinq dernières années, toutes les régions ont enregistré une légère augmentation de leur population à l'exception d'Olomouc. En dehors de Prague, la capitale, et de la région de la Bohême centrale, la plus forte augmentation a été observée dans les régions de Liberecký, d'Ústecký et de Plzeňský. Les migrations interrégionales, principal facteur de la dynamique démographique régionale, sont essentiellement motivées par des considérations liées au marché du travail. Les régions où le vieillissement de la population est important et où la population diminue sont pour l'essentiel des zones rurales reculées,</p>	<p>Entre 2003 et 2008, le PIB a augmenté dans toutes les régions. Les régions qui se sont le plus développées sont celle de Prague et celle de Středočeský, de Plzeňský et de Jihozápadní. Prague, Brno et Ostrava sont des pôles naturels de développement et d'économie du savoir. Ces villes présentent un potentiel d'innovation dans divers domaines. Elles sont suivies de Plzeň. Les régions de Jihočeský, de Pardubický et de Královéhradecký présentent aussi des conditions favorables à l'économie du savoir et à l'innovation. Les performances économiques des régions éloignées des pôles de développement et situées en dehors des axes de développement sont</p>	<p>La République tchèque se caractérise par une structure de peuplement fragmentée qui comprend de nombreuses communes et un réseau dense de villes petites et moyennes. Le pays ne compte que trois villes de plus de 250 000 habitants (Prague, Brno, Ostrava). Les régions faiblement urbanisées des hauts plateaux moraves et des parties du nord de la Moravie représentent un défi particulier. Après 1998, les villes régionales (de plus de 100 000 habitants) ont eu tendance à croître de manière continue. Par la suite, ce processus s'est surtout concentré sur Prague, Brno et Ostrava aux dépens d'autres villes régionales.</p>	<p>Les zones rurales sont relativement diverses et leur évolution varie en fonction de leur emplacement par rapport aux zones urbaines et aux centres de développement. Il existe trois grands types de zones rurales. Les zones rurales autour des grandes villes enregistrent les meilleurs résultats, mais elles sont soumises au phénomène du développement de la banlieue. Les zones rurales marginales, en perte de vitesse, sont particulièrement touchées par la désertification. Il s'agit pour l'essentiel de zones frontalières et de zones à la « périphéricité interne ». La troisième catégorie comprend des zones rurales dont le niveau de</p>	

<p>éloignées des agglomérations urbaines et des grands réseaux de transport, souvent situées dans les régions frontalières ou périphériques. Les difficultés d'accès et l'absence de travail sont les principales causes du dépeuplement, de la désertification et du vieillissement de la population locale. Le vieillissement de la population est toutefois un processus largement répandu dans le pays. Ces cinq dernières années, il a touché toutes les régions à l'exception de Prague.</p>	<p>généralement plus faibles. Les régions dont les résultats économiques sont les moins bons sont celles de Karlovary, d'Olomouc, de Gdańsk et de Moravie-Silésie. Outre leur caractère périphérique, plusieurs des régions concernées sont handicapées par la reconversion économique, l'insuffisance du niveau d'éducation des groupes de population jeunes et l'émigration de ces groupes. En dehors de la capitale, Prague, le tourisme bénéficie essentiellement aux zones rurales intermédiaires accessibles par les transports, où le niveau de développement est moyen et les possibilités de loisirs nombreuses. Le thermalisme (spas de l'ouest de la Bohême)</p>	<p>Les banlieues se développent autour des grandes villes et ce développement touche les petites villes des environs. Par opposition au développement de banlieues résidentielles, surtout observé autour des zones de peuplement existantes, les nouveaux locaux commerciaux sont presque toujours construits sur des sites vierges, en particulier aux alentours de Prague, de Brno, d'Ostrava, d'Ústí nad Labem, de Liberec, de Jihlavaz et d'Olomouc. Le développement de la banlieue présente un aspect négatif dans la mesure où la zone bâtie, les transports et l'infrastructure technique ainsi que les services ne sont pas utilisés de manière rationnelle, de sorte que les coûts d'investissement et</p>	<p>développement est moyen, qui présentent une bonne accessibilité et des possibilités de loisirs et de tourisme. Cette catégorie offre des perspectives de développement particulières (tourisme, industrie agro-alimentaire, produits locaux spéciaux). Cela étant, le potentiel de diversification économique dépend en grande partie de la proximité d'agglomérations urbaines.</p>
--	---	---	---

	<p>occupe une position importante dans l'économie touristique.</p>	<p>d'exploitation augmentent. La majorité des villes ne voient pas leur banlieue se développer à un rythme comparable à celui des banlieues de Prague. Le centre des grandes agglomérations se dépeuple sous l'effet du développement de la banlieue et du départ des résidents jeunes dont la position sociale est plus établie. Le développement de banlieues commerciales se traduit souvent par une augmentation des terrains abandonnés dans le centre des villes, d'où des problèmes considérables.</p>		
<b>Fédération de Russie</b>				
<p>De 2004 à 2009, la population totale de la Fédération de Russie a reculé de 1,6 %. Durant cette période, la population a augmenté</p>	<p>Les disparités socio-économiques entre les régions de Russie sont très marquées, mais tendent à s'atténuer. Les premières en termes de</p>	<p>La part de la population qui vit dans de petites villes est restée stable ces dernières années. Le nombre de villes de plus d'un million d'habitants</p>	<p>Il existe de fortes différences de niveau et de dynamisme dans le développement socio-économique des zones rurales de Russie.</p>	<p>L'intégration des régions de Russie dans l'économie mondiale est très inégale. L'on trouve, en haut de l'échelle, les régions très développées</p>

<p>dans 14 régions, est restée stable dans l'une et a diminué de plus de 5 % dans 10 entités constituantes de la Fédération de Russie. Le déclin a toutefois ralenti en 2007 et en 2008. Une forte croissance naturelle de la population est observée dans le Caucase du nord et en Sibérie méridionale, ainsi que dans les zones productrices de pétrole et de gaz de Sibirie occidentale (pourcentage élevé de jeunes). L'on constate un déclin naturel et un vieillissement de la population dans plusieurs régions de la Russie d'Europe (districts du centre et du nord-ouest). Ces régions souffrent également d'un solde migratoire négatif. Les régions les plus attrayantes pour les immigrants sont les "régions capitales" de</p>	<p>PIB par habitant sont les régions qui vivent principalement des matières premières destinées à l'exportation (pétrole, gaz, fer et acier, industries des métaux non ferreux), ainsi que Moscou et Saint-Petersbourg, dont l'économie repose sur le secteur des services. C'est là que l'économie du savoir est la plus dynamique, comme dans les autres grandes villes. Le développement de l'économie du savoir est lié aux "pôles de connaissances". C'est la région de Moscou qui en compte le plus, et le Caucase du nord et l'Extrême-Orient qui en ont le moins. Outre ces pôles de connaissances, le développement des hautes technologies est également encouragé dans quatre pôles spéciaux de développement</p>	<p>diminue (13 en 2003 ; 11 en 2005). Seule Moscou n'est pas affectée par ce recul de la population. La population de la capitale est en augmentation constante. Ces dernières années, le pourcentage de la population qui habite les grandes villes de plus de 0,5 millions d'habitants augmente. Dans plusieurs régions, les capitales régionales s'illustrent par leur dynamisme et leur degré de développement socio-économique. Pourtant, l'économie de 40% des villes de Russie repose sur une seule ressource, ce qui les rend vulnérables. Le développement de banlieues reste modeste en Russie en raison d'un développement insuffisant des transports et des infrastructures sociales, d'un niveau de vie peu élevé et d'un</p>	<p>L'implantation dans une région constitue un important facteur de différenciation (ceinture verte d'une ville ou secteur isolé). La situation s'est avérée plus propice pour la production agricole dans les zones vertes, surtout à la périphérie des villes, avec le développement de meilleures productions et de niches commerciales comme l'approvisionnement des habitants des datchas et des citadins qui y séjournent en permanence pendant l'été. Le deuxième grand facteur de différenciation est le fait que l'agriculture est pratiquée dans toutes les zones écologiques et climatiques, qui vont des plus propices à celles nettement défavorables. La situation est bien meilleure dans les</p>	<p>qui ont un commerce extérieur diversifié et d'un volume significatif. Outre Moscou et Saint-Petersbourg, cela concerne aussi les républiques du Tatarstan et du Bachkortostan, ainsi que Sakka, Rostov, Samara, Novgorod, Nizhnyi Novgorod, l'oblast de Sverdlovsk et le kraï de Khabarok. A l'autre extrême se trouvent les régions qui ont un commerce extérieur peu développé et un faible potentiel pour l'exportation. Ce sont le kraï de Zabaykal'ski, les régions d'Oulyanovsk et de Penza et les républiques du Caucase du Nord.</p>
--	--	--	--	---

<p>Moscou et de Saint-Petersbourg, ainsi que l'oblast de Belgorod et le kraï de Krasnodar. Les régions dont le solde migratoire est fortement négatif sont les districts fédéraux d'Extrême-Orient, même si l'émigration s'est ralentie ces dernières années. L'émigration est également caractéristique de plusieurs régions de Sibérie et du nord de la Russie d'Europe.</p>	<p>technologique (à Moscou, à Saint-Petersbourg, dans la ville de Doubna et dans les régions de Moscou et de Tomsk) et dans une série de parcs scientifiques. Les républiques des ethnies du sud de la fédération sont nettement moins développées sur le plan socio-économique. Les créations d'emploi n'y suivent pas le rythme de la croissance démographique. Un programme fédéral pour la Russie méridionale a été mis sur pied pour remédier à ces problèmes. Un programme fédéral supplémentaire a été adopté pour l'Extrême-Orient. Ces régions en difficulté se tournent vers leur potentiel touristique. Sept zones économiques orientées sur le tourisme et les</p>	<p>environnement et d'un climat relativement durs. Les habitants préfèrent vivre en ville et profiter des datchas. Toutefois, dans les plus grandes villes (surtout Moscou et Saint-Petersbourg) davantage de quartiers de villas servent de résidences principales. Un autre facteur significatif pour l'étalement urbain est l'incitation à construire des édifices peu élevés. La transformation progressive des villes s'accompagnera d'une élimination des quartiers délabrés et défavorisés. Leur remplacement, dans les centres-villes, par des quartiers d'habitation cotés et la reconversion de bureaux en tours d'habitation dépendront des situations spécifiques. L'Etat encourage la construction de</p>	<p>principales régions agricoles que dans les territoires où l'agriculture joue un rôle secondaire, souvent limité à des ventes en petites quantités ou à la culture de légumes pour la consommation personnelle.</p>
--	--	--	---

	<p>loisirs sont en cours de création en Russie, dont quatre dans les régions les moins développées (républiques d'Altaï et de Bouriatie et kraï de d'Altaï et de Stavropol), et les autres dans les régions de Kaliningrad, d'Irkoutsk et de Krasnodar. En outre, un bon potentiel touristique existe dans les régions bien développées (Moscou, Saint-Pétersbourg).</p>	<p>nouvelles urbanisations satellites des villes par des entreprises privées. Vingt-deux projets ont déjà été retenus sur la base d'appels d'offres concurrentiels. Ces villes offriront une nouvelle qualité de vie et de nouvelles approches architecturales. L'on espère ainsi enrayer la hausse rapide des prix des logements dans les capitales régionales.</p>		
<p><b>République slovaque</b></p>				
<p>Sur l'ensemble du pays, la lente augmentation de la population résulte de la croissance démographique naturelle, mais surtout d'un solde migratoire positif. De 2004 à 2008, c'est dans le comté de Bratislava que la croissance démographique était la plus forte, suivi de ceux</p>	<p>La Slovaquie a connu une croissance économique particulièrement forte de 2000 à 2008. L'économie du pays étant exigüe et extrêmement ouverte, la Slovaquie a été durement frappée par la crise économique. Du point de vue des performances</p>	<p>Au cours de la dernière décennie, la population des villes a constamment diminué, tandis que celle des campagnes augmentait légèrement. Après une phase de croissance dynamique et l'exode des populations des campagnes vers les zones urbaines centrales, caractéristique de toutes les villes avant 1990,</p>	<p>Il existe de fortes disparités régionales entre les zones rurales du point de vue de la réussite économique et de l'attrait pour la population. Paradoxalement, la région de Bratislava possède l'agriculture la plus performante en termes de rendements directs et d'industries</p>	<p>L'adhésion de la Slovaquie à l'UE, et surtout son intégration à l'espace Schengen, ont renforcé les contacts transfrontaliers. Du point de vue des tendances à l'implantation et à l'agglomération, les activités transfrontalières sont plus manifestes près de la ville de Bratislava. Outre les relations</p>

<p>de Prešov, de Trnava, de Košice et de Žilina. Trois comités (Banská Bystrica, Nitra et Trenčín) ont enregistré un recul de leur population. Dans les comités de Bratislava et de Trnava, qui ont la croissance la plus rapide du pays malgré le déclin naturel de la population, le solde migratoire positif est notable. Le vieillissement de la population se généralise en Slovaquie, mais varie d'un comité à l'autre. Il est le plus marqué dans le comité de Bratislava ; vient ensuite ceux de Trenčín et de Nitra. Ces comités ont également la plus grande moyenne d'âge (près de 40 ans). Le vieillissement est le plus léger dans le comité de Prešov. C'est la tendance à long terme dans tous les comités de Slovaquie.</p>	<p>économiques et de l'emploi, la région clé est celle de Bratislava-Trnava, centrée autour de la ville de Bratislava. A l'opposé, la Slovaquie orientale est la région la plus pauvre du pays. L'économie du pays se dégrade nettement d'ouest en est (production économique, investissements, productivité, chômage, etc.). L'économie du savoir est surtout concentrée dans la région de Bratislava. Le secteur du logement connaît aussi la meilleure progression dans la conurbation de Bratislava-Trnava. Il est le moins prospère dans les comités de Trenčín et de Prešov. La Slovaquie possède un très bon potentiel touristique (montagnes, thermes) encore insuffisamment exploité. Le tourisme</p>	<p>la stagnation a persisté tout au long des années 1990, parallèlement à un étalement graduel des villes dans l'espace couvert par leur agglomération. Les gens les plus prospères quittaient les centres-villes pour les banlieues où se construisaient des maisons monofamiliales, des entreprises et des centres commerciaux. Ces dernières années, les agglomérations ont connu une déconcentration poussée : un afflux de résidents et d'activités en provenance d'autres régions et le développement de banlieues à proximité des plus grandes villes. Les fonctions urbaines réimplantées se concentrent généralement le long des couloirs autoroutiers. La qualité de l'environnement résidentiel des banlieues est menacé par</p>	<p>agro-alimentaires. Malgré son caractère plus rural, l'est de la Slovaquie à une agriculture moins performante et des industries agro-alimentaires en déclin. Les régions les plus rurales sont les comités de Banská Bystrica et de Nitra. Ce sont spécialement les plus petites communes qui ne parviennent pas à garantir le niveau de vie de leur population et les emplois nécessaires. Les jeunes quittent régulièrement les zones rurales, qui se caractérisent aussi par un déclin de la natalité et par un vieillissement accru de la population. Les zones rurales souffrent notamment du manque d'accessibilité dû au développement insuffisant des infrastructures de</p>	<p>étroites avec Vienne, les banlieues de Bratislava ont récemment développé des rapports avec les territoires voisins d'Autriche et de Hongrie. Une agglomération transfrontalière naturelle est en train de voir le jour. Des interactions mutuelles naissent également entre les villes des deux côtés des frontières avec la Pologne, l'Autriche et la Hongrie (Komárno-Komarom; Štúrovo-Ostrihom; Kráľovský Chmiec-Cierne nad Tatou; Visoké Tatry-Zakopane; Skalica/Holíč-Hodonin, etc.).</p>
---	--	---	---	--

	<p>a été le plus durement affecté par la crise économique dans les régions les plus pauvres du pays (Prešov, Žilina).</p>	<p>l'implantation d'entrepôts, de plateformes logistiques et d'entreprises de services. Le développement de réseaux de transports (publics et privés) accuse un retard considérable par rapport aux besoins générés par les nouveaux quartiers. Les banlieues les plus importantes se sont développées autour des deux principales agglomérations (Bratislava et Košice). Dans le cas de Bratislava, l'on note également une tendance au développement de banlieues autour des petites communes de son agglomération. La population recule dans les petites localités rurales et dans les quartiers centraux des grandes villes, tandis que les communes de taille moyenne et les environs des grandes villes sont en légère expansion.</p>	<p>transports. L'important potentiel touristique est surtout exploité dans les campagnes à la périphérie de communes rurales et à proximité des principaux couloirs de transport. Le développement durable et à long terme des zones rurales dépend étroitement de la diversification des productions traditionnelles et dominantes.</p>	
--	---	---	--	--

Ukraine	L'Ukraine a connu une longue période de déclin de sa population (faible natalité et émigration). En 2007, et pour la première fois depuis 1990, cinq régions du pays (les <i>oblasts</i> de Zakarpattia, de Rivne, de Volyn, de Lviv et de Kiev) ont enregistré plus de naissances que de décès. Cela confirme la tendance positive d'une augmentation de la natalité ces deux dernières années. À l'exception de Kiev, toutes les régions présentant un solde démographique naturel positif se situaient toutefois dans l'ouest du pays, ce qui révèle des différences régionales dans la natalité. L'émigration est significative depuis le début de la période de	En Ukraine, les disparités régionales ne sont pas très marquées, mais elles ont augmenté ces dernières années. Les régions ( <i>oblasts</i> ) les plus développées sont Kiev, Zaporizhzhya, Odessa et Dnipropetrovsk ; les moins performantes sont Zakarpattia, la Crimée, Zhytomyr, Tcherkassy ; Vinnytsia et Kherson. Les plus grandes disparités régionales sont constatées dans le domaine des entreprises performantes et les plus petites dans ceux de la santé et de l'enseignement primaire. La région de Zaporizhzhya est la plus performante selon les indicateurs « innovation et sophistication ».	Depuis son indépendance, le pays a perdu 5 millions d'habitants. Il a été pratiquement impossible aux villes d'augmenter leur population aux dépens des campagnes. Seules cinq agglomérations régionales affichent un solde démographique positif sur la période 2001-2008 (Kiev, Vinnytsia, Khmelnytskyi, Tchernivsi et Ivano-Frankivsk). Le recul démographique est le plus net dans les agglomérations régionales de Ternopil, de Soumy et de Kherson. Le potentiel d'accroissement de la population des villes à partir des villages est pratiquement épuisé. La vie dans les villes est devenue moins	Les localités rurales sont très variées (dispersées, groupées, linéaires, autonomes ou intégrées à des territoires urbanisés). Leur population n'a cessé de décliner. Le nombre de grands villages a diminué, tandis que celui des petits villages a augmenté. La répartition des villages n'est pas homogène. Les grands villages prédominent dans les campagnes des régions de Zakarpattia, Tchernivsi et Ivano-Frankivsk. La plus forte proportion de petits villages se trouve dans les régions de Dnipropetrovsk, Pottlava, Soumy, Kharkiv et Tchernigov.	L'intégration territoriale transfrontalière est facilitée tant par la création d'eurorégions (Boug, Karpaty, Nyzhniï Dunai, Yaroslavinva, Dniipro, Slobozhanschyna, Verhniï Prut, Donbas) que par les activités de coopération par delà les 7 frontières nationales avec la Pologne, la Slovaquie, la Hongrie, la Roumanie, le Bélarus, la Russie et la Moldova. La frontière entre l'Ukraine et la Roumanie est subdivisée en deux secteurs distincts : la zone des Carpates et celle du cours inférieur du Danube. Les lois d'aménagement du territoire contiennent des dispositions pour des projets conjoints dans les régions transfrontalières.

<p>transition. On estime qu'environ 3 millions de personnes ont ainsi quitté le pays.</p>		<p>atrayante. La population urbaine a fortement diminué, même dans les plus grandes villes. Les politiques urbaines actuelles visent à développer des villes compactes afin d'enrayer les pertes de population tout en intégrant les exigences du développement durable (économies d'énergie et respect de l'environnement). L'augmentation de la circulation automobile est devenue un grave problème dans les villes.</p>		
---	--	---	--	--

**Tableau 2 : Incidences territoriales des défis qui apparaissent ou qui gagnent en importance, et éléments moteurs**

Impacts territoriaux du changement climatique (exemples)	Impacts territoriaux de la mondialisation (exemples)	Aspects territoriaux du changement de modèle énergétique (exemples)	Aspects territoriaux de l'immigration et des disparités sociales (exemples)	Impacts territoriaux de la crise économique et financière
<p><b>Allemagne</b></p> <p>Les régions les plus touchées et les plus menacées par le changement climatique sont celles des montagnes et du littoral, ainsi que la vallée du Rhin et les régions du nord-est du pays. Les inondations, les tempêtes et les vagues de chaleur sont les problèmes naturels les plus fréquemment survenus en rapport avec le changement climatique. En 2008, le gouvernement fédéral a adopté une stratégie nationale d'adaptation aux défis du changement climatique. Les politiques d'aménagement du territoire seront</p>	<p>La mondialisation représente un défi particulier pour les agglomérations, surtout du point de vue des activités du domaine de l'innovation. Afin d'exploiter au mieux les potentiels de divers territoires, le gouvernement fédéral a élaboré des principes directeurs de promotion de partenariats entre les grandes agglomérations et les villes qui les entourent. Cette stratégie vise également à intégrer une grande partie du territoire dans les zones susceptibles de profiter des aspects positifs de la mondialisation.</p>	<p>En Allemagne, les énergies renouvelables représentent 9,5 % de la consommation énergétique finale. En 2007, le gouvernement fédéral a adopté un programme intégré pour le climat et l'énergie visant à réduire nettement les émissions de gaz à effet de serre, à augmenter l'efficacité énergétique et la part des énergies renouvelables, et à développer des centrales à cogénération. Dans le domaine des énergies renouvelables, les centrales hydro-électriques sont majoritairement implantées dans les</p>	<p>L'intégration économique et sociale de personnes issues de l'immigration est une priorité aux différents niveaux politiques. Sur un total de 550 communes, d'importants besoins d'intégration ont été identifiés dans 1 500 quartiers. L'on trouve une forte concentration de tels quartiers dans les régions manufacturières (notamment les bassins du Rhin et de la Ruhr et à Stuttgart). Les besoins d'intégration sont étroitement liés à la ségrégation ethnique. Une stratégie largement</p>	<p>Les grandes régions manufacturières fournées vers l'exportation se concentrent dans l'ouest de l'Allemagne. Ce sont les plus durement frappées par la crise économique, surtout dans les secteurs du fer et de l'acier, des machines, des produits chimiques, des automobiles et des produits électrotechniques. Les grandes agglomérations souffrent également d'une réduction des activités du secteur bancaire. Les régions de l'est de l'Allemagne sont moins exposées à la demande et à la concurrence</p>

<p>déterminantes pour la cohérence et la coordination de la mise en œuvre de cette stratégie. La prévention et l'adaptation sont les deux principaux axes de la politique envisagée.</p>		<p>régions méridionales de l'Allemagne. L'énergie éolienne est principalement produite dans les régions du nord et de l'est du pays. Les centrales à biomasse sont surtout installées dans les régions rurales ou les plantes énergétiques peuvent être produites en grande quantité. La production d'énergie photovoltaïque est plus dispersée, avec de nombreuses petites unités. Le gouvernement est conscient du risque pour l'environnement d'un développement des énergies renouvelables, et notamment de l'énergie éolienne et de la biomasse.</p>	<p>répandue consiste à élaborer des stratégies d'intégration au niveau des quartiers.</p>	<p>internationales et ont été moins affectées. L'augmentation du chômage y a été nettement moins forte que dans les régions de l'ouest du pays.</p>
<b>Arménie</b>				
<p>Au cours des 80 dernières années, les moyennes annuelles de température ont augmenté de 0,85°C, et les précipitations annuelles ont diminué de</p>	<p>Les investissements sont de plus en plus concentrés sur l'agglomération d'Erevan. Pour assurer un développement plus stable et plus</p>	<p>La principale source d'énergie renouvelable est le potentiel hydroélectrique dont bénéficie le pays grâce à ses nombreuses montagnes. L'Arménie</p>	<p>La pauvreté est notable dans la plupart des villes d'Arménie (à l'exception d'Erevan). La croissance a tendance à renforcer la polarisation territoriale et sociale.</p>	<p>La crise économique a eu un impact considérable sur les secteurs de la construction et de l'industrie (mines, machines, textiles)</p>

<p>6 %. Le nord et le centre (vallée de l'Ararat) du pays deviennent plus arides, tandis que dans les régions méridionales et du nord-ouest, ainsi que dans le bassin du lac Sevan, les précipitations ont augmenté au cours des soixante-dix dernières années, provoquant des glissements de terrain dans les régions du nord. La sécheresse affecte durement la fertilité des sols et la productivité de l'agriculture, et limite fortement les possibilités d'irrigation. Plusieurs types de catastrophes naturelles se sont intensifiées ces dernières années : les inondations (surtout dans les régions de l'Ararat et d'Arashat), les gelées et la grêle (régions de Kapan, de Meghri, de Sisian et de Goris en 2008) ; les incendies de pâturages (mont Yerenos en 2008 ; secteur de Geghi en 2008).</p>	<p>équilibré du pays, il faut augmenter le niveau des investissements dans les autres régions. Des investissements considérables sont nécessaires dans les zones rurales (irrigation, routes, horticulture, élevage de bétail).</p>	<p>prévoit de construire trois nouvelles centrales hydroélectriques de grande taille et d'exploiter le potentiel de centrales plus petites. Elle consent des efforts considérables de promotion d'autres sources d'énergie renouvelable : l'énergie éolienne (potentiel élevé dans les montagnes ; la construction de nouvelles éoliennes a débuté en 2005 et s'accélère) ; l'énergie solaire (potentiel important ; la production de collecteurs thermiques solaires a commencé) ; l'énergie géothermique (des sites envisageables pour l'implantation de centrales électriques ont été identifiés), la méthanisation (un projet fonctionne déjà à Nubarashen) ; et le bio-éthanol (deux études sont en cours pour en évaluer le potentiel).</p>	<p>et sur les secteurs de l'éducation et de la communication. Les villes les plus affectées par la crise sont celles des régions de Kotayk (important potentiel industriel), de Tsakhadzor, de Garni et de Goght (tourisme).</p>
--	---	---	--

<p><b>Autriche</b></p>	<p>Le développement des énergies renouvelables est une priorité en Autriche. Un exemple remarquable est la région de Güssing, dans le sud du Burgenland, qui était l'une des plus pauvres du pays. Güssing est devenue autosuffisante en énergie (biomasse, méthanisation, dispositifs photovoltaïques), ce qui lui a permis de créer 1 000 nouveaux emplois et 50 nouvelles entreprises. La ville espère devenir le premier centre autrichien de formation continue dans le domaine des énergies renouvelables. Un autre exemple remarquable est celui de la Pamdorferr Plate (Burgenland) dans le domaine de l'énergie éolienne. 190 éoliennes ont été construites, et leur énergie couvre près de 50 % des besoins en électricité du Burgenland.</p>	<p>Après une période de prospérité économique appréciable de 2004 à 2008, la crise a accéléré le processus de restructuration économique. Les pressions sur les coûts et sur la délocalisation de la production vers des pays où les salaires sont moins élevés s'accroîtront. Les chaînes de valeur actuelles devront être réorganisées. La transition vers une économie du savoir vient encore plus nécessaire. L'on anticipe une poursuite de la valorisation de sites bien cotés proches des régions urbaines et d'établissements d'enseignement et de recherche de qualité, ce qui devrait encore augmenter l'attrait des agglomérations.</p>
------------------------	---	--

<p><b>Croatie</b></p>	<p>La Croatie est exposée à la sécheresse, aux inondations, aux incendies de forêt et à la hausse du niveau de la mer. Les incendies ont provoqué les dégâts les plus importants pendant l'été, menaçant des vies humaines et l'environnement. La sécheresse affecte le littoral ainsi que les plaines où se pratique l'agriculture intensive (Slavonie, Baranja); elle est aggravée par des systèmes d'irrigation inadaptés et insuffisants. Les inondations constituent un risque dans les plaines vallonnées et dans les vallées de plusieurs cours d'eau (Drava, Sava, Danube et Mura).</p>	<p>En Croatie, la mondialisation a principalement frappé les secteurs bancaire et du commerce, qui sont vitiés pour le pays. Des mesures ont été prises pour promouvoir les entreprises par la création de pépinières d'entreprises dans les grandes agglomérations. Les investissements étrangers directs ont débuté plus tard que dans les autres pays d'Europe de l'Est. Ils ont principalement ciblé les finances et le commerce, mais aussi quelques secteurs de l'industrie (chimie, dérivés du pétrole). Les investissements étrangers directs sont insuffisants dans le secteur de la production. En outre, ils privilégient les régions les plus développées : 75 % des IED vont à la région de Zagreb.</p>	<p>Le nouveau paradigme énergétique inspire plusieurs objectifs stratégiques (Stratégie énergétique de la République de Croatie); améliorer l'efficacité énergétique des systèmes existants ainsi que la part de sources d'énergie renouvelable, et notamment de l'éolien, du solaire et de la biomasse. Parallèlement à la construction de centrales thermiques, la stratégie envisage la construction de nouvelles centrales hydroélectriques et d'une centrale nucléaire. Elle encourage l'énergie solaire ainsi que la production d'énergie éolienne dans l'arrière-pays du littoral. La construction de gazoducs est également en cours.</p>	<p>La Croatie a connu d'importants flux migratoires, principalement internes (provoqués par la guerre et ensuite par la disparité entre les campagnes et villes). Ces flux migratoires ont principalement profité aux grandes villes: Zagreb, Osijek, Rijeka, Split et Zadar.</p>	<p>La production industrielle a nettement diminué à cause de la crise. Au contraire, le secteur touristique s'est révélé stable et les prévisions négatives ne se sont pas confirmées. Les problèmes de l'économie croate sont principalement d'ordre structurel.</p>
-----------------------	---	--	---	---	---

<p><b>Estonie</b></p>	<p>La mondialisation affecte surtout le développement économique des grandes villes, qui jouent un rôle international plus important dans les relations économiques. Les villes de Tallinn et de Tartu concentrent la plupart des IED et des activités économiques avec une main-d'œuvre étrangère et une forte participation de groupes internationaux. Certains acteurs internationaux qui avaient naguère investi en Estonie, pour profiter surtout du faible coût de la main-d'œuvre, ont démenagé leurs installations vers d'autres pays à cause de l'augmentation des salaires dans le pays.</p>	<p>La plupart des fonds consacrés à la production d'énergie sont régulièrement investis dans la région du nord-est, qui concentre la majeure partie du potentiel de production d'électricité (centrales à schistes bitumineux). La production d'énergie verte se développe modestement dans quelques zones rurales. Les fies de l'ouest de l'Estonie et du littoral sont les plus adaptées à la production d'énergie éolienne, et quelques petits parcs d'éoliennes y ont déjà été installés. En outre, des centrales de cogénération fonctionnent ou sont prévues dans plusieurs villes.</p>	<p>Le taux d'immigration est très faible. Il existe toutefois une ségrégation notable, tant sociale que dans l'espace, de la population russophone des villes du nord-est du pays et, dans une moindre mesure, à Tallinn, qui s'explique par l'immigration historique de main-d'œuvre à l'époque soviétique. Les pouvoirs publics ont mis en œuvre plusieurs mesures visant à faciliter l'intégration des russophones dans la société estonienne.</p>	<p>Pratiquement toutes les régions ont été plus ou moins affectées par la crise économique et financière. Son impact est le plus manifeste dans le nord de l'Estonie et dans la région de Pärnu. Cette tendance est en partie due à la récession dans le secteur de la construction. La hausse du chômage a été moins forte dans le sud-est de l'Estonie et dans les autres régions où l'agriculture représente une partie relativement importante du marché de l'emploi. Localement, les conséquences les plus dramatiques ont été ressenties dans les localités où un petit nombre d'employeurs, voire un seul, sont en difficulté, et où dominent des entreprises des secteurs en perte de vitesse (bois, textile, etc.).</p>
-----------------------	--	---	---	--

<p><b>Finlande</b></p>	<p>La Finlande anticipe une poursuite du réchauffement climatique et de l'augmentation des précipitations. Le nord de la Finlande est particulièrement exposé aux changements climatiques (élevage de rennes et tourisme). Des zones fortement urbanisées pourraient être frappées par de graves inondations. Les localités étant dispersées, la circulation dépend presque entièrement des combustibles fossiles.</p>	<p>Les grandes agglomérations profitent de la mondialisation, tandis que les villes qui dépendent d'une seule industrie, comme le travail du bois, ont perdu de nombreux emplois. La principale conséquence de la mondialisation sur l'aménagement du territoire a été un renforcement des relations entre les villes afin de mettre leur potentiel en commun. Les régions et les villes de Finlande ont élaboré des stratégies de développement pour faire face à la mondialisation (réseaux de coopération internationale et amélioration de l'accessibilité).</p>	<p>Une grande importance est accordée aux économies d'énergie (transports, structure urbaine, chauffage collectif, promotion des véhicules légers et des transports publics). L'on note une réorientation vers l'éolien et les biocarburants. Des normes spécifiques pour les économies d'énergie et pour la diversification des sources d'énergie ont été adoptées.</p>	<p>Tandis que l'économie du pays traversait des turbulences, la tendance à la concentration et à la croissance des principales agglomérations urbaines, et en particulier celle de Helsinki, s'est confirmée et même accélérée. Des pertes d'emploi ont frappé des centres traditionnels d'industries lourdes comme celle du bois.</p>
------------------------	--	--	--	--

<p><b>France</b></p>	<p>L'évolution à long terme des températures moyennes varie d'une région à l'autre. Le réchauffement climatique est plus marqué dans les régions du sud-ouest, mais à peine perceptible dans les régions du nord. Les précipitations augmentent légèrement dans les régions du nord-ouest. Les principales menaces en termes de catastrophes naturelles liées au changement climatique sont les inondations, les tempêtes, les tornades et les vagues de chaleur. Les régions du sud-est sont les plus affectées et les plus menacées par les inondations. Le risque de fortes tempêtes est plus important dans les régions du littoral atlantique et de la Manche. En</p>	<p>L'ouverture au commerce international varie fortement d'une région à l'autre. Celles du nord et de l'est de la France, qui constituaient des pôles industriels stratégiques, possèdent une tradition plus longue des échanges internes et ont fait l'objet de programmes de réimplantation et d'externalisation des entreprises, surtout dans l'industrie automobile. Depuis 1995, les régions les plus affectées par les délocalisations (surtout vers la Chine) sont la région Rhône-Alpes, le nord-est de la France, la Normandie, la Bretagne et les Pays de la Loire. L'internationalisation gagne également le secteur des services. Les régions les plus concernées sont celles dont le secteur des</p>	<p>Dans le domaine de l'énergie, la France vise une réduction de la dépendance extérieure du pays, la promotion des énergies renouvelables et la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Des centrales nucléaires produisent une part importante de l'électricité du pays. Les possibilités du territoire en matière d'énergies renouvelables varient d'une région à l'autre. Les principales priorités sont les énergies éolienne et solaire, les biocarburants, les pompes à chaleur et l'énergie géothermique. L'énergie solaire progresse rapidement, surtout en Alsace et en Rhône-Alpes. Des centrales électriques alimentées par de la biomasse voient</p>	<p>La polarisation sociale s'est accentuée dans le pays. Les problèmes sociaux se concentrent dans certaines zones urbaines où les immigrants sont généralement nombreux. L'immigration s'accroît dans les grandes agglomérations. La plupart des immigrants proviennent d'Afrique du Nord. La progression la plus forte concerne toutefois les flux d'immigration en provenance d'Afrique subsaharienne et d'Asie. Les immigrants éprouvent de graves difficultés économiques et d'intégration sociale. La pauvreté et l'instabilité sociale progressent également en dehors des agglomérations, à la périphérie des villes et dans les zones rurales isolées et en déclin.</p>	<p>Les régions les plus durement frappées par la crise sont les plus ouvertes des points de vue du commerce international et des activités manufacturières. Ce sont principalement les régions de la moitié nord du pays, et en particulier du nord-est, ainsi que la Normandie et les Pays de la Loire. Seul un petit nombre de régions a été fortement affecté dans la moitié sud du pays (Rhône-Alpes et la région de Toulouse). A l'inverse, les régions où l'emploi est en grande partie concentré dans les services publics et aux personnes, comme c'est le cas dans de nombreuses régions du sud de la France, ont été moins touchées.</p>
----------------------	--	---	--	--	--

<p>plus des impacts sur l'environnement, les phénomènes climatiques pourraient aussi avoir de lourdes conséquences sur la vie économique et sociale et sur la démographie (tourisme, pénuries d'eau, risques pour l'agriculture, migrations motivées par les risques naturels, etc.).</p>	<p>services commerciaux et financiers est le plus développé (Ile-de-France, Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA), Languedoc-Roussillon). Les emplois liés aux investissements étrangers directs sont principalement concentrés dans la région de Paris et en Rhône-Alpes, ainsi que dans certaines régions frontalières. La mondialisation a également induit la constitution de regroupements d'entreprises, avec l'aide des pouvoirs publics.</p>	<p>également le jour dans plusieurs régions. Les aspects énergétiques sont systématiquement pris en compte dans les politiques locales d'aménagement du territoire.</p>	
<p><b>Hongrie</b></p> <p>La Hongrie est de plus en plus vulnérable face aux changements climatiques. Les étés deviennent plus secs avec des températures maximales plus élevées, et les hivers plus doux</p>	<p>Les IED ont joué un rôle majeur dans la reconstruction de l'économie hongroise. La concentration territoriale des capitaux étrangers s'est intensifiée essentiellement au</p>		<p>L'immigration augmente régulièrement depuis l'an 2000. Le pourcentage d'immigrés reste toutefois modeste. Les principales destinations des immigrés sont la capitale</p>
	<p>Les conséquences économiques de la crise sont encore difficiles à évaluer avec précision. La crise du secteur bancaire a eu un impact grave sur l'emploi et sur la consommation</p>		

<p>mais pluvieux, ponctués de fortes tempêtes et d'orages. Globalement, le climat du bassin des Carpates devrait devenir comparable à celui de la Méditerranée. L'allongement des périodes sèches et l'intensification des pénuries d'eau constituent de graves menaces pour l'ensemble du territoire de la Grande Plaine et du sud de la région transdanubienne. Les feux de forêt ont augmenté dans les régions du nord et du sud-est. Plus d'un tiers du territoire hongrois se situe dans les plaines alluviales du Danube, de la Tisza et de leurs affluents ce qui constitue une grave menace pour la vie socio-économique du pays. Des inondations catastrophiques aux conséquences tragiques</p>	<p>centre de la Hongrie (Budapest) ainsi qu'au centre et à l'ouest de la Transdanubie. Le principal partenaire étranger de la Hongrie est l'Allemagne. Les régions hongroises sont diversement orientées vers l'exportation, les plus dynamiques étant le centre et l'ouest de la Transdanubie. Des îlots fortement orientés vers l'exportation existent également dans différentes parties du pays, liés à l'implantation des entreprises multinationales. Des pôles de spécialisation territoriale sont apparus au début du millénaire, principalement dans les secteurs de l'automobile, du bois et des meubles, de l'électronique, de l'alimentation et des textiles, ainsi que dans ceux de la construction</p>	<p>et ses environs, le lac Balaton et les localités proches de la frontière. Les immigrés sont principalement issus des minorités ethniques des pays voisins (Roumanie, Ukraine, Serbie). Le deuxième groupe important est originaire d'Asie (Chine, Vietnam). Du point de vue de la polarisation sociale, un tiers des Roms vivent dans les petits villages des régions les plus défavorisées (près des frontières du nord-est et du sud). Le pourcentage de Roms augmente dans ces régions. La ségrégation sociale s'accroît dans les villes. Des programmes de lutte contre la ségrégation ont été élaborés pour 157 localités du pays.</p>	<p>intérieure, principalement à Budapest et dans d'autres villes (Győr, Szeged, Pécs) ou le secteur immobilier connaissait un fort développement. L'extension des banlieues ralentit. Les retombées sont également profondes dans les régions orientées vers l'exportation (ouest de la Hongrie). Plusieurs villes industrielles sont menacées par la possible délocalisation de leurs industries manufacturières. De plus, il est probable qu'à l'avenir les IED préfèrent les pays de l'union monétaire européenne à la Hongrie. L'importante dette publique aura un impact sur le budget du développement territorial. Une reprise</p>
--	--	--	---

<p>ont frappé la Hongrie en 2001 et en 2006. Les risques d'inondation les plus importants se situent dans le bassin versant de la Tisza, le long des rives du Danube dans le nord de la Transdanubie et dans les massifs montagneux du nord.</p>	<p>et du tourisme. Ces regroupements sont concentrés en Transdanubie. Sur les 100 regroupements que compte le pays, 16 sont qualifiés de pôles d'innovation. Ils se situent principalement en Hongrie centrale et dans la partie méridionale de la Grande Plaine, et concernent l'industrie de la santé (biotechnologies et industrie médicale) et l'informatique.</p>		<p>économique est attendue dans les centres urbains, mais dans les secteurs où les sociétés internationales ne sont pas assez présentes dans l'économie locale, il existe un risque plus important de crise de longue durée.</p>
<b>Lettonie</b>			
<p>Les principales conséquences du changement climatique en Lettonie sont l'érosion du littoral provoquée par les tempêtes et par le réchauffement de la planète (manque de glace en hiver) ainsi que les risques d'inondation dans le bassin de la Daugava.</p>		<p>D'importants investissements dans le secteur des énergies renouvelables ont été consacrés aux centrales hydroélectriques sur la Daugava afin d'augmenter leur capacité de production et de les moderniser. Le développement des centrales éoliennes de l'ouest du pays se</p>	

		<p>poursuit. Des centrales de méthanisation et à biomasse ont été implantées sur tout le territoire suivant les ressources disponibles. Une centrale électrique utilisant un combustible solide particulier (charbon et biomasse) devrait être installée sur le littoral, à Liepāja.</p>		
<b>« L'ex-République yougoslave de Macédoine »</b>				
<p>Le pays est très attentif aux inondations qui surviennent en raison du changement climatique, et met en place des systèmes de protection adaptés. Les inondations affectent durement les terres agricoles, les infrastructures, les installations industrielles, les logements, etc. Les problèmes sont aggravés par l'insuffisance des réseaux d'évacuation du pays et par l'absence de</p>	<p>Le pays possède une économie modeste avec des ressources limitées et s'efforce de promouvoir le développement par une stratégie orientée vers les exportations. Pour lutter contre le déficit chronique de sa balance commerciale et de son bilan, il consacre une attention particulière à l'augmentation des exportations et à l'amélioration des relations économiques</p>	<p>Une stratégie pour le développement du secteur énergétique sur la période 2008-2030 est en préparation. De nouveaux investissements sont prévus dans les centrales hydroélectriques et de cogénération. En matière de réseaux de transport d'énergie, une ligne électrique transfrontalière doit être construite entre Štip et Niš (Serbie). Une étude de faisabilité est en cours pour</p>		

<p>mesures de lutte contre l'érosion dans le cours supérieur des rivières et des torrents. De grands ouvrages de protection contre les inondations sont construits dans les secteurs suivants : Skopje, Pelagonia, Strumica et Struga.</p>	<p>et de la compétitivité de son secteur des exportations. Il s'efforce également d'attirer des investissements étrangers directs, de moderniser les infrastructures, d'améliorer les productions locales et de promouvoir le tourisme.</p>	<p>l'implantation d'un réseau de gazoducs sur l'ensemble du territoire national.</p>		
<b>Norvège</b>				
<p>La Norvège est une nation maritime dont la plupart des localités sont réparties le long du littoral. Son rude climat expose les habitants à des risques importants (tempêtes, fortes pluies et neiges, glissements de terrain et inondations). Le changement climatique devrait entraîner davantage de tempêtes. Les basses terres du sud-est sont menacées par les inondations le long des principaux cours d'eau.</p>	<p>Les IED ne sont pas courants en Norvège. Il y a de nombreuses années que les industries traditionnelles gourmandes en main-d'œuvre ont été délocalisées vers les pays à bas coût. Les industries qui subsistent sont hautement spécialisées et compétitives sur les marchés mondiaux (pétrole et chantiers navals, pôles d'électronique dans le sud-est et à Trøndelag,</p>	<p>Depuis un siècle, l'énergie hydroélectrique joue un rôle fondamental pour la population et pour l'économie de nombreuses communes. Depuis les années 1970, l'exploitation du pétrole et du gaz au large de la Norvège a attiré des investissements considérables pour l'extraction, le transport et le développement technologique. Il existe également un potentiel important pour l'énergie éolienne sur le littoral</p>	<p>La pourcentage de la population totale issu de l'immigration représente plus de 10 %. La croissance de la population immigrée aura de profondes conséquences sur le développement futur du pays. Cette population est cependant très diversifiée. La ville d'Oslo compte le plus grand nombre d'habitants d'origine étrangère, suivie par Drammen. Le manque d'immigration pourrait</p>	<p>La Norvège a traversé une crise financière vers 1990. Cette expérience l'a encouragée à mettre en place des mesures de précaution qui l'ont rendue plus solide face à la nouvelle crise en termes d'exigences pour les montages financiers, de fonds de réserve, etc. Les industries qui dépendent des exportations vers le marché mondial (bois, papier, métaux, pièces détachées pour l'automobile et chantiers</p>

<p>L'été, de dangereux incendies de forêt se produisent pendant les sécheresses.</p>	<p>industries électromécaniques et principalement dans l'ouest du pays). Les autres industries orientées vers l'exportation sont affectées par la chute de la demande sur les marchés mondiaux, ce qui engendre de graves problèmes pour les communes concernées. Ces dernières années ont été caractérisées par une immigration croissante motivée par l'emploi, en provenance de la Suède, de la Pologne et des Etats balles, principalement dans les secteurs des services et de la construction.</p>	<p>de l'ouest et du nord de la Norvège. Quelques parcs d'éoliennes ont déjà été mis en place, l'énergie éolienne reste toutefois moins rentable que l'énergie hydroélectrique.</p>	<p>engendrer certains problèmes de cohésion sociale. Les politiques sociales et du logement actuellement en place ne sont pas conçues pour faire face aux mécanismes du marché.</p>	<p>navals) ont malgré tout souffert. Bon nombre de localités industrielles concernées n'offrent aucune autre possibilité d'emploi. La crise frappe alors des communautés entières.</p>
<b>Pologne</b>				
<p>La Pologne se caractérise par un niveau relativement faible d'exposition aux risques naturels. Les plus graves</p>	<p>La mondialisation affecte surtout les régions qui ont un certain dynamisme économique et qui</p>	<p>L'approvisionnement énergétique de la Pologne dépend encore fortement des énergies fossiles (charbon, lignite, pétrole</p>	<p>L'immigration étrangère est un phénomène récent en Pologne. Elle ne compense pas la tendance</p>	<p>Du point de vue de la vulnérabilité face à la crise mondiale, l'agglomération de Varsovie et les</p>

<p>sont les inondations, les glissements de terrain et, dans certaines régions, les tempêtes et les orages. Certaines années, le pays a connu des conditions extrêmes (sécheresse en Podlasie ; inondations dans les Carpates ; très fortes pluies dans le sud et dans l'ouest de la Pologne). Aucune mesure de protection adaptée contre les catastrophes et les risques naturels n'a encore été intégrée aux politiques d'aménagement du territoire. Les projections du changement climatique en Pologne ont révélé une série de menaces (canicules, fortes pluies, inondations et glissements de terrain, sécheresses en période de croissance de la végétation, fortes tempêtes, manque de neige, prolifération</p>	<p>reçoit de nombreux investissements étrangers. Les grandes villes ont connu une croissance plus rapide que les villes moyennes et les zones rurales. La main-d'œuvre qualifiée et des infrastructures de qualité sont les critères stratégiques les plus importants pour les investisseurs étrangers. Des villes comme Varsovie, Wrocław, Poznań et Katowice remplissent le mieux ces conditions. La notion de pôle économique, en particulier pour les techniques de pointe, a été mise en œuvre ces dix dernières années. Les régions suivantes offrent les meilleures conditions pour la mise en place et le développement de tels pôles : Mazovie (Varsovie), Małopolskie (Cracovie), Basse Silésie (Wrocław), Poméranie (Gdańsk). La spécialisation des</p>	<p>et gaz). La part des énergies renouvelables est minime. Le gouvernement a décidé de développer fortement la production d'énergie nucléaire et de renforcer les liaisons avec les pays voisins dans le domaine des infrastructures de transport d'énergie (électricité, gazoducs, terminaux de GPL). Il prévoit la construction de nouvelles centrales électriques moins polluantes. Il envisage aussi le développement des énergies renouvelables (méthanisation, biomasse, énergies solaire, éolienne et géothermique). La Pologne a d'importantes réserves de charbon et de lignite qui peuvent lui offrir un avantage concurrentiel sur le marché mondial à condition de mettre en œuvre des technologies propres pour leur combustion.</p>	<p>démographique négative de la population, et le pays n'est pas prêt à accueillir une immigration massive qui affecterait la cohésion sociale. Les immigrés privilégient les grandes agglomérations et les régions occidentales. La fracture sociale s'accroît en Pologne, surtout entre les grandes villes et les zones rurales. Dans les grandes villes, la pauvreté est concentrée dans certains quartiers. Dans les zones rurales, elle touche principalement les secteurs des anciennes fermes d'Etat, dont les habitants sont généralement passifs sur le plan professionnel et social. Les zones menacées par la pauvreté forment des îlots, comme la région des lacs de Warmia et de Masurie et celle des monts Świętokrzyskie.</p>	<p>régions relativement moins développées de l'est de la Pologne devraient être les moins affectées, tandis que les deux anciens centres industriels (régions de Łódź et de Haute Silésie) sont les plus exposés. Depuis le début des années 1990, la restructuration de ces régions s'est orientée vers la production de biens de consommation durable, et de nombreuses personnes continuent de travailler dans les industries traditionnelles affectées par la récession (textile, fonderies). De graves difficultés peuvent également surgir en basse Silésie (de nombreuses usines se sont implantées dans cette région au cours de la dernière décennie). En plus de la métropole, le nord de la Pologne, où sont installés les principaux fabricants de</p>
---	--	---	--	--

<p>d'agents pathogènes à la suite du réchauffement, hausse du niveau de la mer), mais également quelques opportunités intéressantes (hausse de la température de l'eau, réduction de l'incidence de certaines maladies / baisse de la mortalité hivernale, économies d'énergie).</p>	<p>est fortement lié aux activités héritées du passé.</p>		<p>La polarisation sociale transparaît dans l'accès aux services sociaux et de santé et à l'enseignement supérieur.</p>	<p>meubles, pourrait être durement frappé par la crise.</p>
<b>République tchèque</b>				
<p>En République tchèque, les principales menaces liées aux changements climatiques sont une plus grande fréquence des phénomènes météorologiques extrêmes (inondations, tempête de neige, tornades, sécheresse de longue durée), la diminution de la qualité des eaux de surface pendant les périodes sèches et la modification des écosystèmes (déstabilisation des</p>	<p>La mondialisation a eu un impact positif sur l'économie tchèque jusqu'à la crise économique grâce à l'ouverture du pays et aux avantages concurrentiels d'une main-d'œuvre bon marché. Les IED ont privilégié les grandes villes (Prague, Plzeň, Brno, Ostrava) et certaines régions bénéficiant d'un développement appréciable. Le nouveau</p>	<p>La priorité de la politique de l'aménagement du territoire en matière d'énergie est de créer localement les conditions pour le développement d'une production d'énergie décentralisée, efficace et sûre, à partir de sources renouvelables. Ces énergies doivent également être utilisées d'une manière durable. Il existe un environnement favorable à la production</p>	<p>L'on constate une polarisation sociale qui s'accroît en raison de l'émigration des personnes les plus diplômées et de l'immigration de groupes de population plus problématiques. Elle est plus manifeste dans les régions dont les conditions économiques ou environnementales sont défavorables. La situation risque de s'aggraver si aucune mesure spécifique n'est</p>	<p>Les régions les plus affectées par la crise économique sont principalement celles où se concentrent les aides de l'Etat (Most, Karvina, Chomutov, Teplice, Ostrava-Město, Frydek-Mistek, Nový Jičín, Sokolov).</p>

<p>forêts de résineux, migration d'espèces, etc.).</p>	<p>contexte actuel fait ressortir les aspects négatifs de la mondialisation. L'avantage concurrentiel de la main-d'œuvre bon marché s'estompe graduellement. L'économie est menacée par la délocalisation des unités de production et par l'élimination de pans entiers de l'industrie (chaussures et textiles). Une reconversion économique s'impose. Pour y parvenir, le pays encourage le développement des pôles de compétitivité afin de pallier l'isolement des entreprises.</p>	<p>d'énergie éolienne (Ustecký ; Krusnohory), avec toutefois un risque d'exploitation excessive qui menacerait le patrimoine naturel. D'autres projets visent à mettre en valeur les terres récupérées dans les secteurs d'exploitation minière pour des cultures techniques ou destinées à la production d'énergie, et à construire de nouvelles petites centrales hydroélectriques sur les grands cours d'eau (Elbe, Odra).</p>	<p>prise pour enrayer la tendance. En outre, une partie importante de la population de la République tchèque risque de tomber dans la pauvreté. Certains groupes sont particulièrement menacés par l'exclusion économique et sociale (les personnes peu qualifiées ou âgées, la minorité tzigane, les immigrants, etc.). Le pays comptait peu d'immigrés jusqu'à présent, mais leur nombre est en augmentation.</p>	
<p><b>Fédération de Russie</b></p>				
<p>Le réchauffement de la planète a de lourdes conséquences sur la condition socio-économique de nombreuses régions de Russie (kraïs d'Altai,</p>	<p>La mondialisation a surtout affecté les plus grandes villes de Russie, les régions productrices de pétrole et de gaz et les territoires dont la situation économique et</p>	<p>Le nouveau paradigme énergétique élaboré en 2007-2008 par la Russie prévoit un passage aux énergies renouvelables ainsi que des économies massives d'énergie,</p>	<p>De 2004 à 2009, l'immigration a compensé à peine 5 % de la baisse de la population. Le nombre d'immigrés travaillant légalement en Russie</p>	<p>Les conséquences structurelles de la crise économique sont particulièrement notables dans les régions qui bénéficiaient auparavant d'une bonne</p>

<p>Irkoutsk et République Zabaykalskyi d'Altaï en Sibérie méridionale). Parallèlement, les températures estivales ont diminué. Dans les régions septentrionales (4 millions de km<sup>2</sup>) le permafrost fond, entraînant la destruction des fondations des édifices et des installations. Ce phénomène est particulièrement marqué dans les villes nordiques de Nadym, de Sourgout, de Vorkouta et bien d'autres. La pluviométrie a diminué sur près de 20 % du territoire de la Fédération de Russie, et les sécheresses sont plus fréquentes dans le sud de la Sibérie occidentale, dans l'oblast de Rostov et dans les régions de Stavropol et de Krasnodar, les principaux greniers à</p>	<p>géographique favorise le développement du commerce extérieur. Il existe une forte concentration d'IED à Moscou et à Saint-Pétersbourg ainsi que dans les régions dotées d'importantes matières premières. Ces investissements occupent également une grande place dans les activités industrielles (nouvelles industries automobiles à Saint-Pétersbourg et dans la région de Kaluga). La construction de nouveaux pipelines a été entreprise pour diversifier et intensifier les exportations de pétrole et de gaz (Sibérie orientale-océan Pacifique, etc.). La priorité est également accordée au développement de ports maritimes, y compris en Extrême-Orient. De nouveaux ports sont</p>	<p>mais n'est pas encore pleinement mis en œuvre et n'a pas d'impact significatif sur l'aménagement du territoire.</p>	<p>augmente constamment (environ 380 000 en 2003 ; environ 1 million par an de 2006 à 2008). La proportion de travailleurs immigrés par rapport à la population active de Russie reste relativement faible (1,5 %). Les travailleurs immigrés proviennent principalement des pays Etats indépendants et d'Extrême-Orient. Le principal pays d'origine est l'Ukraine. La principale destination des travailleurs immigrés est la Russie centrale (40 %) et en particulier l'agglomération de Moscou. D'après les estimations, les travailleurs immigrés et clandestins représentent 10 à 20 % (1 à 2 millions de personnes) de la population de cette ville. Le deuxième pôle d'attraction est le district fédéral de l'Oural (gisements pétroliers</p>	<p>croissance (kraï de Krasnoïarsk, Tatarstan, oblasts de Sverdlovsk et de Novossibirsk). Un des secteurs les moins touchés est celui de l'agroalimentaire. De même, les moins fortes baisses de production sont typiquement enregistrées dans les régions principalement agricoles. Dans les régions productrices de pétrole bénéficiant de grands projets d'investissement (oblast de Sakhaline et district autonome des Nenets), la production a augmenté. À l'inverse, la récession la plus grave a frappé les industries mécaniques (régions d'Orel, d'Oulianovsk, de Novgorod, de Samara et Tchouvaachie). Les régions spécialisées dans la fabrication d'engrais ont également souffert. La crise a sanctionné le problème de la</p>
--	---	--	--	---

<p>céréales. Le risque d'incendie de forêt augmente (sud de la Russie d'Europe et de la Sibérie occidentale, Sibérie orientale et Extrême-Orient).</p>	<p>en construction (Ust-Luga sur la Baltique, gigantesque projet à Mourmansk).</p>		<p>de la communauté des de Yamalo-Nenets et de Khanty-Mansi). L'Extrême-Orient attire également de nombreux travailleurs immigrés, principalement originaires d'Asie.</p>	<p>spécialisation trop étroite de certaines régions ainsi que celui des villes dont l'économie repose sur une seule activité. Les territoires dont l'économie est plus diversifiée survivent plus facilement à la crise.</p>
<p><b>République slovaque</b></p>				
<p>L'on observe de nombreux signes d'un changement climatique durable en Slovaquie. Les quantités moyennes de précipitations ont diminué, et la tendance est plus forte dans le sud du pays. Toutes les prévisions annoncent une augmentation du volume des eaux de ruissellement en hiver et au printemps, et une baisse de leur volume en été et en automne. Les régions de l'ouest et du sud du pays seront les plus affectées. De 1996 à 2000, plusieurs fortes</p>	<p>Le principal avantage comparatif de la Slovaquie réside dans le coût relativement faible de sa main-d'œuvre, ses infrastructures bien développées, la stabilité politique et une forte croissance de son PIB. Les IED sont le moteur de l'économie slovaque, mais ils engendrent de très profondes disparités dans le pays. Les régions privilégiées par ces investissements sont Bratislava et tout l'ouest de la Slovaquie ainsi que les régions centrales de Povaztie et de Košice.</p>	<p>La principale énergie renouvelable est l'hydroélectricité. Il existe encore un potentiel dans ce domaine. L'énergie solaire offre également de bonnes perspectives et son exploitation bénéficie d'aides publiques (subventions). L'énergie géothermique est principalement exploitée dans les comités de Trnava, de Nitra et de Žilina. Elle s'accompagne toutefois de contraintes techniques. Le meilleur potentiel technologique</p>	<p>La Slovaquie a longtemps été un pays d'émigration, mais la tendance s'est inversée ces dernières années. Le nombre d'immigrés dépasse à présent celui des émigrés. Les immigrés proviennent principalement d'Europe centrale et orientale. Le pourcentage d'immigrants en provenance d'Asie est cependant en augmentation. Les personnes qui immigrent pour des raisons économiques sont plus nombreuses que ceux</p>	<p>Avec la crise économique, le nombre d'emplois menacés par des licenciements massifs est estimé à environ 40 000 (industries automobiles, électriques et électroniques). Les régions de Banská Bystrica, de Prešov et de Košice sont parmi les plus durement frappées par la hausse du chômage.</p>

<p>inondations ont frappé des territoires relativement limités. Il existe un risque important d'incendies de forêt (incendies majeurs en 2004 et en 2005). D'importantes modifications devraient survenir dans les écosystèmes (principalement forestiers). L'environnement des grandes villes devrait également être affecté, avec une augmentation des températures et une diminution de l'humidité, ainsi que des tempêtes et de fortes averses.</p>	<p>Des pôles industriels ont récemment été créés ou sont en préparation (industrie automobile, génie électrique, informatique, traitement du bois). Ils font l'objet d'aides publiques.</p>	<p>est offert par la biomasse qui peut être brûlée, en association avec des combustibles fossiles, dans des centrales thermiques et dans des unités de cogénération. Trois parcs d'éoliennes déjà vu le jour, mais le potentiel est bien plus important (ouest de la Slovaquie, massif des Tatras). En 2009, le gouvernement a adopté une stratégie de promotion du recours aux énergies renouvelables.</p>	<p>dont les motivations sont politiques. La fuite des cerveaux reste importante, ce qui nuit à l'économie slovaque.</p>	
---	---	---	---	--

**Tableau 3 : Evolution des mesures ayant une incidence sur le territoire (1)**

Renforcement des approches globales (exemples)	Promotion du développement territorial durable (exemples)	Mesures de renforcement de la compétitivité régionale (exemples)	Prévention et atténuation des impacts du changement climatique (exemples)	Promotion des énergies renouvelables (exemples)
<p><b>Allemagne</b></p> <p>Les procédures de coopération horizontale et verticale ont été renforcées depuis les années 1990. Un exemple significatif en est fourni par les projets pilotes d'aménagement du territoire (MORO), soutenus par le ministère fédéral, qui visent à tester et à mettre en œuvre des approches stratégiques innovantes axées sur l'aménagement du territoire et des instruments exigeant une coopération entre universitaires et praticiens, par exemple et les acteurs locaux et régionaux. Ce sont par exemple les stratégies</p>	<p>Plusieurs de ces projets pilotes (MORO) contribuent à la réalisation d'objectifs de développement territorial durable. Une stratégie spécifique a été mise en place pour constater les avancées, mais également les reculs en matière de développement territorial durable : il s'agit d'un système d'indicateurs qui mesurent les déficits de durabilité. La durabilité régionale correspond à la somme de tous les indicateurs. Les régions devraient ainsi pouvoir identifier elles-mêmes les lacunes ou les</p>	<p>Dans le cadre des projets pilotes (MORO), des partenariats interrégionaux pour le renforcement de la croissance et de l'innovation, et donc de la compétitivité, sont expérimentés pour évaluer leur intérêt pratique. L'accent est mis sur les domaines d'action suivants : éducation et connaissance, innovation, pôles, retombées technologiques, réseaux financiers, développement économique interrégional conjoint. L'objectif est d'en</p>	<p>En 2008, l'Allemagne a adopté sa stratégie nationale d'adaptation au changement climatique, qui devrait être suivie en 2011 d'un plan d'action. Cette stratégie part du principe que le développement territorial peut jouer un rôle important dans la prise de mesures concrètes pour les régions et les villes et dans la coordination de tout ce qui contribue à la protection, au bon fonctionnement et au développement durable des structures de l'habitat, des transports et des espaces ouverts, ainsi que de</p>	<p>La République fédérale d'Allemagne s'est dotée d'un large éventail d'instruments de promotion des énergies renouvelables comprenant des lois, des incitations financières, des travaux de recherche, des campagnes de sensibilisation et divers mécanismes de financement. La loi privilégiant les sources d'énergie renouvelable vise ainsi à intensifier la production d'électricité et de chaleur à partir de telles sources. Elle prévoit notamment un mécanisme de garantie du prix d'achat de</p>

<p>d'aménagement du territoire pour lutter contre le changement climatique (KlimaMORO), des partenariats interrégionaux dans les régions transfrontalières dotées de liaisons fonctionnelles, des projets novateurs de promotion de la coopération entre les cités-régions, de l'établissement de réseaux et du partage de responsabilités au sein de vastes territoires ainsi qu'une démarche stratégique dans l'aménagement régional afin de garantir les services d'intérêt général.</p>	<p>déficits en matière de durabilité et prendre les mesures politiques nécessaires pour les pallier.</p>	<p>déduire des recommandations généralement applicables aux régions et d'orienter les aides spécifiques apportées par les mesures du gouvernement fédéral.</p>	<p>l'exploitation des ressources naturelles. C'est tout particulièrement au niveau régional que les stratégies d'adaptation devront être mises en œuvre, tandis que les stratégies de prévention interviennent de plus en plus au niveau local. Diverses mesures sont déjà en place : les régions pilotent des stratégies d'aménagement du territoire pour lutter contre le changement climatique, le développement urbain axé sur le changement climatique (anticipation des causes et des conséquences du changement climatique par les principes d'urbanisme) et des concours pour l'efficacité énergétique de la rénovation des grands ensembles d'habitation.</p>	<p>l'électricité produite à partir d'énergies renouvelables.</p>
---	--	--	--	--

<p><b>Arménie</b></p>	<p>Une commission interministérielle a été créée pour renforcer la coordination verticale et horizontale. La coopération verticale vise, par exemple, à promouvoir l'esprit d'entreprise, la création d'emplois, l'amélioration des conditions sociales de la population et la compétitivité des produits locaux sur les marchés mondiaux. Les politiques agricoles visent à renforcer les relations et la coopération horizontales (avec les secteurs des transports, des machines, des communications et du commerce et les établissements financiers, etc.).</p>	<p>Le développement territorial durable est encouragé dans divers domaines. Le gouvernement a ainsi adopté le principe du « développement urbain vert » (recherche d'un équilibre entre les quartiers et promotion du polycentrisme). Les principaux axes de la mise en valeur des zones rurales sont le développement de l'agriculture, l'exploitation équilibrée des ressources naturelles et la stabilité des systèmes énergétiques. Des programmes de grande envergure sont mis en œuvre dans les communes rurales et frontalières, y compris par des organisations internationales, pour stimuler le développement des villages frontaliers pénalisés par la destruction des infrastructures, un taux de chômage élevé et une forte immigration.</p>	<p>Le programme de la promotion de la compétitivité régionale (2008-2012) prévoit de subventionner l'agriculture dans les régions où les conditions climatiques sont défavorables afin d'en exploiter le potentiel. La formation est un axe important de cette politique de promotion de la compétitivité.</p>	<p>Pour limiter les émissions de gaz à effet de serre, l'Arménie a décidé de construire une nouvelle centrale nucléaire et de réduire sa consommation d'énergies fossiles. Elle a également entrepris la restauration des forêts coupées pendant les années 1990 et la plantation de nouvelles forêts. Des stations de prévention de la grêle ont été reconstruites et développées. Des dispositions ont également été prises pour atténuer ou prévenir les impacts des inondations. Des mesures d'adaptation sont en cours d'élaboration dans divers autres domaines afin de limiter les conséquences négatives du changement climatique.</p>	<p>En matière d'énergie renouvelable, la principale mesure est un projet de construction de 115 centrales hydroélectriques, d'une capacité totale de 147 MW, réparties sur l'ensemble du pays. D'autres projets concernent le développement des énergies éolienne et solaire et la méthanisation.</p>
-----------------------	---	---	--	--	---

<p><b>Autriche</b></p>	<p>La coopération intercommunale s'est fortement développée en Basse-Autriche. Il s'agit d'une démarche volontaire. Au cours des vingt-cinq dernières années, 59 microrégions ont ainsi été constituées. Elles bénéficient du soutien des gouvernements et des administrations régionales. La coopération intercommunale s'organise sous la forme de « programmes de développement microrégional » et de « programmes-cadres microrégionaux ».</p> <p>La première catégorie concerne le développement économique, social et de la diversité culturelle des microrégions, avec des perspectives et des</p>	<p>En Autriche, les entités administratives régionales constituent un bel exemple de développement territorial durable. Depuis leur création au milieu des années 1990, ces entités ont démontré qu'elles constituent une innovation importante du développement régional pour toute la communauté. Créées par la Chancellerie fédérale, ces institutions se situent à l'interface entre l'administration régionale et les plus petites collectivités autonomes, un niveau où l'aménagement et la coopération stratégiques au-delà des frontières administratives offrent le meilleur potentiel d'efficacité (organisation des mises en relation, promotion de projets</p>	<p>Des mesures de prévention et d'atténuation des conséquences du changement climatique sont prises aux divers niveaux administratifs. Au niveau fédéral, ces mesures sont explicitement intégrées au cadre stratégique national de référence pour les politiques structurelles de l'Union européenne. Des subventions encouragent le recours à des experts en énergie pour la conception et la réalisation de projets d'investissement. Les économies d'énergie et l'efficacité énergétique sont très prioritaires dans les projets soutenus par le gouvernement national. Au plan local, la ville de Vienne met en œuvre depuis dix ans</p>	<p>La mise en place, en Basse-Autriche, de certificats énergétiques pour l'habitat est un exemple intéressant. Le principe consiste à calculer le coût total de l'énergie consommée par le logement (y compris l'investissement initial pour la construction et les coûts de maintenance des installations techniques, des infrastructures servant à l'élimination des déchets et des infrastructures de transports). Le montant ainsi obtenu pour l'énergie permet de comparer diverses possibilités de construction en divers endroits d'une même commune. Le système permet de démontrer l'influence du choix de divers types de constructions, leur coût</p>
------------------------	---	--	---	--

<p>stratégies pour l'avenir définies avec la participation de la population. La deuxième catégorie vise l'optimisation territoriale sur 10 à 15 ans afin de définir les meilleurs sites et potentiels. Les deux documents sont complémentaires.</p>	<p>d'aménagement). Ces entités administratives régionales sont devenues les principaux contacts pour les citoyens et les promoteurs de projets (soutien dans la mise en œuvre de projets et obtention de fonds auprès de divers niveaux, secteurs et institutions, y compris auprès d'établissements privés). Au départ, ces entités concentraient leur action sur les zones rurales. Depuis quelques années, elles jouent un rôle important dans des agglomérations où elles soutiennent les processus d'aménagement et d'urbanisation.</p>		<p>un vaste programme de protection du climat destiné à éviter une augmentation des émissions annuelles d'équivalents CO<sub>2</sub>. Le programme de suivi se poursuivra jusqu'en 2020. Il porte sur la production et l'utilisation d'énergie, la mobilité et la structure des villes.</p>	<p>et la mesure dans laquelle le lieu d'implantation d'un quartier d'habitation influe sur le coût et le niveau des émissions de CO<sub>2</sub>.</p>	
<p><b>Croatie</b></p>		<p>La loi sur l'aménagement du territoire et la construction prévoit notamment des mesures de surveillance du territoire et l'établissement</p>	<p>La politique économique et régionale de la République de Croatie veille à la compétitivité des diverses régions. Le ministère de l'Economie, du Travail et des</p>	<p>La politique de protection de l'environnement impose notamment des déclarations d'impact sur l'environnement et des évaluations stratégiques d'impact sur</p>	<p>Le cadre de l'utilisation des énergies renouvelables est la stratégie pour le développement énergétique adoptée en 2009 ainsi que la</p>

<p>C'est notamment le cas de la loi sur l'aménagement du territoire et la construction, de la loi sur la protection de l'environnement, de la Stratégie nationale pour l'environnement, la Stratégie pour le développement durable de la République de Croatie et de la loi sur l'aménagement régional.</p>	<p>obligatoire de documents pour l'aménagement du territoire à divers niveaux. La politique d'aménagement du territoire est décentralisée. Les collectivités locales sont responsables de la gestion et de la protection de leur territoire. Elles veillent aux conditions de développement économique et social, à la protection de l'environnement et à l'utilisation rationnelle des ressources naturelles et historiques dans le respect des principes de l'approche intégrée de l'aménagement du territoire.</p>	<p>Entreprises étrangères prend diverses mesures de promotion des regroupements d'entreprises et des IED. La reconversion professionnelle des travailleurs est assurée conjointement par les politiques de l'emploi, du travail et de l'éducation. Parallèlement, les régions (comités) proposent des stratégies adaptées à leur développement endogène et les coordonnent avec le niveau national. Le développement de cette collaboration réciproque (du haut vers le bas et du bas vers le haut) devrait être encouragé afin d'établir un lien avec les politiques et les fonds européens. Le programme opérationnel 2009-2013 pour la compétitivité régionale est un dispositif préalable à l'utilisation des fonds structurels de l'UE.</p>	<p>l'environnement. Divers autres textes réglementaires et législatifs du domaine de la protection de l'environnement veillent à la prévention et à l'atténuation des conséquences du changement climatique. De plus, la Stratégie nationale pour l'environnement et le Programme opérationnel 2007-2009 pour l'environnement fixent des priorités et définissent des mesures dans ce domaine.</p>	<p>politique environnementale du pays. Les sources d'énergie renouvelable n'ont pas encore la part et la place qui leur revient dans le secteur énergétique, même si elles sont importantes et très disponibles (notamment les énergies solaire et éolienne et la biomasse). Le gouvernement participe toutefois à la promotion de l'utilisation des énergies renouvelables (énergies solaire et éolienne, biomasse, petites centrales hydroélectriques, énergies géothermique est marémotrice, etc.).</p>
---	---	--	--	--

<p><b>Estonie</b></p>	<p>Pas d'intensification significative des coopérations verticale et horizontale dans les politiques pertinentes pour les collectivités au cours des cinq dernières années. Quelques grandes villes (Tallinn, Tartu) et leurs communes avoisinantes ont cependant lancé des formules spéciales de coopération afin de renforcer la collaboration et la concertation en matière d'aménagement du territoire au sein d'agglomérations plus vastes (occupation des sols, transports publics, gestion des déchets et organisation de divers autres services publics). La coopération verticale dans les politiques ayant une incidence sur le territoire revient régulièrement à un niveau relativement constant.</p>	<p>Depuis 2008, un programme spécial baptisé « Développement des zones urbaines » soutient les investissements de cinq grandes villes et de leurs agglomérations dans le domaine de l'aménagement de l'espace urbain, des transports urbains durables et des services sociaux.</p>	<p>Plusieurs programmes et stratégies œuvrent en faveur d'une amélioration de la compétitivité régionale en Estonie, comme le programme « Compétitivité régionale et emploi » (aides de l'UE), le programme de promotion de la compétitivité régionale des petits projets, le programme d'aide au développement des écoles régionales, etc.</p>	<p>Les investissements destinés à accroître la part des énergies renouvelables sont aidés dans le cadre du programme opérationnel de développement du milieu vivant (soutien de l'UE) : de petites centrales électriques à cogénération sont installées en complément des parcs d'éoliennes. Le Plan de développement rural de l'Estonie soutient les investissements des agriculteurs pour la production verte d'énergie (bio-électricité, chaudières à biomasse, biocarburants). L'énergie éolienne ne profite pas au développement régional, car les investissements subventionnés sont consentis par des investisseurs extérieurs.</p>
-----------------------	---	--	---	--

<p><b>Finlande</b></p> <p>Les lignes directrices nationales d'aménagement du territoire sont régulièrement mises à jour. Elles portent sur la structure des collectivités régionales et communales, la qualité du milieu vivant, les réseaux de communication, l'approvisionnement en énergie, le patrimoine naturel et culturel et l'exploitation des ressources naturelles. Elles peuvent faciliter la coordination horizontale.</p>				
<p><b>France</b></p> <p>Les approches globales font participer tous les partenaires et parties prenantes des secteurs public et privé. Ce sont par exemple les contrats de projet Etat-région pluriannuels, dont le</p>	<p>La Stratégie nationale de développement durable adoptée pour la période 2003-2008 sera suivie d'une autre pour 2010-2013 qui doit être approuvée en 2010, en intégrant notamment</p>	<p>La compétitivité territoriale doit être stimulée par une aide aux pôles les plus performants. La politique nationale correspondante adoptée en 2004 s'appuie</p>	<p>Le gouvernement a approuvé, en 2007, une Stratégie nationale d'adaptation au changement climatique. Il est prévu de rendre obligatoire l'élaboration de plans climat-énergie</p>	<p>La France s'est fixé l'objectif de 20 % d'énergies renouvelables dans sa consommation énergétique finale en 2020, contre 10,3 % en 2005. Afin d'y parvenir, elle a adopté en 2008</p>

<p>but est de promouvoir la compétitivité et l'attractivité du territoire, le développement durable et la cohésion sociale territoriale. Des procédures similaires sont à l'œuvre dans des domaines spécifiques faisant l'objet d'une restructuration économique, suivant des approches qui associent tous les partenaires. Des approches globales sont également mises en place dans le cadre de la coopération transfrontalière.</p>	<p>les conclusions des débats du « Grenelle de l'environnement ». Quelques initiatives concrètes sont la construction de 2 000 km de lignes ferroviaires à grande vitesse, la promotion des transports publics dans les agglomérations (comme Montpellier, qui prépare la création du plus grand réseau de tramway de France).</p>	<p>notamment sur de grandes entreprises et divers établissements de recherche publics et privés. A ce jour, 71 pôles ont été retenus pour obtenir une aide, dont certains ont une notoriété mondiale (la Vallée aérospatiale en Midi-Pyrénées et en Aquitaine). Parallèlement, les stratégies régionales pour l'innovation apportent une aide ciblée aux PME avec le concours des autorités régionales, de l'Etat et de l'UE. L'Agence française pour les investissements internationaux est chargée d'améliorer l'attrait des régions de France pour les investissements étrangers directs grâce à diverses mesures incitatives.</p>	<p>territoires pour toutes les agglomérations de plus de 50 000 habitants. Les Agenda 21 locaux permettent une mise en œuvre au plan local des principes du développement durable. Il est également envisagé d'élaborer, au plan régional, des « schémas régionaux de cohérence écologique » auxquels se réfère l'évaluation des diverses décisions d'aménagement et de développement. La politique en faveur des énergies renouvelables contribue fortement à la réalisation des priorités en matière de changement climatique.</p>	<p>un Plan national de développement des énergies renouvelables qui comprend 50 mesures opérationnelles, dont plusieurs ont une spécificité territoriale (la rationalisation des parcs d'éoliennes, l'exploitation de l'énergie géothermique, etc.). Ce plan couvre également les territoires d'outre-mer (avec, par exemple, le programme GERRI sur les énergies renouvelables pour l'île de la Réunion).</p>
--	--	---	--	--

<p><b>Hongrie</b></p>	<p>La politique hongroise de développement régional œuvre notamment à l'harmonisation des politiques sectorielles et des aménagements, et à la mise en place de synergies avec les stratégies des programmes de développement régional. Le Schéma de développement du territoire national énonce des orientations et des priorités territoriales en ce sens à l'intention des différents secteurs. Le nouveau plan hongrois d'aménagement du territoire et le nouveau plan stratégique de développement des zones rurales se fixent tous deux l'objectif ultime de la cohésion territoriale, ce qui constitue une innovation</p>	<p>Ces dernières années, d'importants efforts ont été consentis pour intégrer la durabilité dans le développement régional et dans les politiques de développement proprement dites. La prise en compte de la durabilité dans les projets est en cours. Le Schéma de développement du territoire national a introduit le concept de durabilité dans les politiques territoriales. Celles-ci peuvent, dans une certaine mesure, être transposées dans les documents d'aménagement du niveau local. Le principe de la durabilité territoriale est ainsi pris en compte dans le programme opérationnel pour l'environnement</p>	<p>Le nouveau plan d'aménagement du territoire de la Hongrie focalise les aides de l'Union européenne sur deux domaines afin de renforcer la compétitivité internationale du pays: la promotion de l'emploi et celle de la stabilité de la croissance (R&amp;D et innovation, développement de pôles d'entreprises et notamment de PME, amélioration et modernisation de l'environnement des entreprises, amélioration de l'accessibilité et de l'adaptabilité des ressources humaines, etc.). Au plan théorique, le Schéma de développement du territoire national a introduit la notion de compétitivité territoriale</p>	<p>Une grande initiative (programme spécial 2001-2007) a été prise pour la région de Homokhatsag, située entre le Danube et la Tisza, qui est la plus menacée par le changement climatique (risque de désertification liée à la sécheresse). Elle associe la promotion de changements structurels dans l'agriculture et l'expérience encourageante de telles reconversions, et un transfert de technologie en matière de connaissances agronomiques. Dans le secteur pilote, de nombreuses cultures alternatives résistantes à la sécheresse ont été testées; même dans cette région, elles ont produit de bons rendements. Le programme comportait</p>
-----------------------	--	--	---	---

<p>majeure. Les questions territoriales peuvent ainsi être prises en compte dans tous les programmes et projets financés par des fonds européens. La teneur territoriale des diverses stratégies sectorielles varie toutefois fortement. Globalement, les stratégies sectorielles ne sont pas organisées dans une logique territoriale. Elles ne prennent que modestement en compte les aspects territoriaux. Leur dimension territoriale devrait donc être développée afin de promouvoir les synergies.</p>	<p>et l'énergie quand il aborde la production de biomasse. Un manuel de la cohésion territoriale illustré par des exemples pratiques a été publié; il traite notamment de la durabilité, de son interprétation en termes d'aménagement du territoire et des moyens de la concrétiser. La durabilité intervient également dans les plans d'aménagement des niveaux régional et local.</p>	<p>dans les politiques territoriales (chaque région est appelée à définir ses propres facteurs spécifiques de compétitivité). La compétitivité de tels territoires est également améliorée grâce au développement d'un système de zones commerciales et de parcs industriels. Les pôles constituent des types relativement nouveaux d'entités territoriales économiques. Les premiers pôles ont vu le jour en 2000 et bénéficient d'aides importantes de l'Union européenne.</p>	<p>également un volet de développement rural orienté sur le développement du tourisme, la promotion de coopératives et les énergies renouvelables.</p>	
<b>Lettonie</b>				
<p>En matière d'approche globale, un exemple significatif est la stratégie pour le développement durable</p>		<p>La Lettonie soutient ses plus grandes communes – qui sont potentiellement les plus fortes –, afin de</p>	<p>La Lettonie s'est dotée d'un instrument financier pour le changement climatique (vente de quotas</p>	<p>Le meilleur exemple concerne la production d'énergie à partir de sources d'énergie renouvelable assortie de</p>

<p>de la Lettonie jusqu'à l'horizon 2030, qui est en cours d'achèvement. Cette stratégie constituera le principal document d'orientation du pays pour l'aménagement. Elle est envisagée comme une stratégie horizontale globale et intégrée qui ne s'intéresse pas à des mesures et à des secteurs spécifiques, mais fournit un cadre général et définit quelques grands principes, des objectifs et des orientations pour la mise en œuvre en matière de développement économique et social et d'aménagement du territoire. Ce processus</p>		<p>globalement faciliter le multilatéralisme dans le développement, notamment par la promotion de la compétitivité et de l'accessibilité et de l'attrait des zones urbaines et des cités-régions. Dans le cadre des fonds structurels de l'UE, 17 communes peuvent bénéficier des aides au développement des infrastructures. Elles jouent un rôle moteur dans le développement économique national et régional. Les collectivités concernées reçoivent des aides équivalentes pour favoriser un développement équilibré du pays et empêcher</p>	<p>d'émissions) et a signé des accords avec les Pays-Bas et l'Autriche pour la vente de tels quotas. D'autres accords devraient être conclus à l'avenir. Les recettes serviront à financer les mesures de réduction des émissions de gaz à effet de serre dans le pays. Les diverses mesures envisagées devraient permettre d'améliorer l'efficacité énergétique des logements publics et privés, de réduire les émissions liées aux transports, de réaliser des économies d'électricité dans les secteurs public et privé, et de développer et d'utiliser des</p>	<p>l'achat de l'électricité ainsi produite à un prix supérieur à celui du marché, garanti par le gouvernement. La place la plus importante revient aux centrales hydroélectriques, suivies des unités de méthanisation, des parcs d'éoliennes et des centrales à biomasse.</p>
---	--	--	--	--

<p>a déjà nécessité deux ans d'un intense travail d'analyse, avec la participation du grand public et des parties prenantes (débat d'experts, forums, etc.). Le Parlement letton devrait approuver cette stratégie en 2010.</p>		<p>que les disparités ne se creusent. L'aide aux territoires défavorisés vise à améliorer les conditions de vie et l'accès aux services, et à créer des emplois.</p>	<p>technologies du domaine des ressources renouvelables. Des aides financières seront octroyées aux communes (amélioration de l'efficacité calorifique) et aux universités (amélioration de l'efficacité énergétique).</p>	
<p>« L'ex-République yougoslave de Macédoine »</p>				
			<p>Le gouvernement a publié une première communication nationale sur le changement climatique en 2005 et une deuxième en 2008 ; il y fournit des données sur les émissions de gaz à effet de serre ventilées par sources, des scénarios climatiques, les analyses des secteurs les plus vulnérables aux changements climatiques, des projets de mesures et d'actions d'atténuation et d'adaptation aux</p>	

			<p>conséquences de ces changements, des activités de sensibilisation du public, etc. La stratégie nationale pour un développement propre (2008-2012) énonce des recommandations administratives et techniques pour la mise en œuvre de projets ; d'autres documents stratégiques prennent en compte les problèmes du changement climatique ; la stratégie nationale de développement durable, le deuxième plan national d'action pour l'environnement, etc.</p>	
<b>Norvège</b>				
<p>On observe un renforcement des approches globales dans de nombreux domaines (gouvernance à plusieurs niveaux). La réforme des régions de 2010 renforce les instances régionales et crée des liens forts</p>	<p>Les formes les plus durables de développement territorial sont encouragées. Désireux d'éviter une concentration trop forte dans de grandes agglomérations urbaines, le gouvernement prend</p>	<p>Le renforcement de la compétitivité de certaines régions est prioritaire pour la Norvège, qui met en œuvre divers instruments pour y parvenir. Le gouvernement veille à répartir les centres</p>	<p>Les autorités communales et régionales d'aménagement du territoire sont tenues de veiller à la protection civile, y compris par une analyse des risques et de la vulnérabilité</p>	<p>Les centrales hydroélectriques sont les principales sources d'énergie pour l'industrie et les logements. Il existe un potentiel considérable pour l'électricité éolienne sur le littoral. Des activités de R&amp;D</p>

<p>et contraignants entre les niveaux régional et national. La réforme de l'aménagement du territoire de 2009 améliore l'efficacité et la puissance du système en instaurant une coordination horizontale et verticale. Le système permet ainsi de mieux mettre en valeur le potentiel spécifique des régions. Le gouvernement apporte son soutien aux initiatives locales de développement. La coopération territoriale transfrontalière s'intensifie, avec une participation plus large et une plus grande pénétration.</p>	<p>des mesures en faveur de la qualité du logement, de l'efficacité des services et de l'emploi dans les régions les plus rurales et les moins développées. La polyvalence de l'agriculture est encouragée. Des dispositions sont également prises pour limiter le transport automobile et les émissions correspondantes grâce à une amélioration de l'aménagement du territoire et de l'organisation des transports. Les études d'impact et stratégiques permettent d'orienter les processus de décision vers des formes plus durables de développement territorial. Les politiques en faveur des zones protégées visent à étendre les territoires bénéficiant d'une protection (archipel, milieux spécifiques, etc.).</p>	<p>de connaissances et de pouvoir sur l'ensemble du pays en démantant certaines administrations d'Oslo vers les régions. Les agences de développement jouent un rôle important pour l'innovation et le développement des entreprises, y compris en faveur des territoires moins développés. Le gouvernement aide également les entreprises basées sur des ressources et des potentiels régionaux, et notamment celles lancées par des jeunes. Il considère également que la mise en valeur des paysages urbains et ruraux contribue fortement à l'attrait et à la compétitivité du territoire. La politique pour le Grand Nord sera une des priorités stratégiques des prochaines années et nécessitera une importante coopération internationale.</p>	<p>de tous les terrains constructibles. Le plan général de la commune ou des plans thématiques distincts peuvent énoncer les mesures et les moyens mis en œuvre pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et veiller à une consommation plus efficace de l'énergie ainsi qu'au passage à des énergies plus respectueuses de l'environnement. Les conseils de comté sont également responsables de l'aménagement régional et de leur propre domaine de compétence.</p>	<p>dans le domaine de l'énergie matrice et des centrales à pression osmotique sont en cours. La première centrale osmotique du monde a vu le jour en 2009. Cette technique offre un potentiel important de production électrique qui pourrait avoir un impact considérable sur le développement territorial des régions où les ressources nécessaires sont abondantes. L'exploitation de la biomasse (bois et déchets) offre également un grand potentiel. Les possibilités en matière d'énergie solaire sont plus modestes, même si les industries correspondantes sont en pleine expansion. Elles exportent une grande partie de leurs produits.</p>
---	---	--	--	--

<p><b>Pologne</b></p>	<p>L'objectif de la nouvelle politique régionale est de renforcer à plusieurs niveaux la coordination horizontale des activités à l'échelle du pays et des régions. Il est admis qu'il faut développer des synergies entre les différents investissements publics et que l'approche sectorielle qui a prévalu jusqu'à présent doit être abandonnée. Le renforcement de la coordination permettra d'obtenir une plus grande cohérence entre les initiatives du gouvernement et des autorités régionales et locales d'une part, et celles des partenaires publics et privés d'autre part. Les procédures d'application devront également être simplifiées.</p>	<p>La Vision territoriale pour la Pologne exposée dans le projet de document KPZK 2030 veille à la cohérence interne du territoire polonais et à son intégration dans l'espace européen. Son axe est un réseau métropolitain polycentrique reposant sur des centres de développement dynamique ; un réseau ouvert de nombreuses agglomérations associées à leur périphérie et à d'autres pôles de croissance qui sont tous reliés entre eux. Cette vision intègre l'aménagement du territoire à la planification socio-économique. Le territoire envisagé intègre les zones maritimes et accorde davantage d'importance</p>	<p>Un exemple majeur d'initiative visant à renforcer la compétitivité territoriale est le Programme opérationnel pour le développement de la Pologne orientale (financement de l'Union européenne), qui cible les cinq voïvoïes les plus défavorisées du pays. Ce programme sélectionne des zones éligibles et s'oriente selon des priorités thématiques. Il encourage l'économie du savoir, l'accès à l'internet à haut débit, le développement de diverses fonctions urbaines dans les agglomérations et la promotion d'un tourisme durable. Il entend promouvoir les intérêts suprarégionaux, les biens et services publics</p>	<p>Les émissions de gaz à effet de serre ont relativement augmenté ces dernières années, parallèlement à la forte croissance économique du pays. Elles se situent toutefois un niveau nettement inférieur à celui de 1988, avant la période de transition.</p>	<p>Les énergies renouvelables restent peu utilisées en Pologne. La modernisation du système d'approvisionnement en énergie commencera par les grandes centrales électriques afin de réduire leur impact sur l'environnement. Deux ou trois centrales nucléaires seront construites, ainsi que des centrales à charbon d'un nouveau type faisant appel à des technologies de pointe (liquéfaction et capture du CO<sub>2</sub>). L'utilisation des énergies renouvelables sera encouragée par la promotion de petites centrales électriques (biomasse et méthanisation, énergies solaire et géothermique). Le réseau électrique sera adapté pour assurer le</p>
-----------------------	--	---	--	--	--

	<p>aux liaisons transfrontalières le long des frontières intérieures et extérieures de l'Union européenne.</p>	<p>communs et une stratégie commune en matière de coopération transfrontalière.</p>		<p>transport de l'énergie provenant de ces sources. Le réseau des lignes à haute tension sera également adapté au transport de l'électricité éolienne.</p>
<b>République tchèque</b>				
	<p>La République tchèque s'efforce de créer les bonnes conditions territoriales équilibrées nécessaires à la sauvegarde de l'environnement, à la croissance économique et à la cohésion sociale (développement territorial durable). La politique d'aménagement du territoire définit des stratégies pour encadrer les activités des régions et des communes et mettre en place des mesures sectorielles. Les documents d'urbanisme des régions et des</p>	<p>La stratégie de développement régional de la République tchèque vise prioritairement à créer les conditions nécessaires à un développement économique dynamique des régions, à renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises, à promouvoir les initiatives commerciales novatrices et la recherche dans les régions, à créer des opportunités d'emploi et à promouvoir les investissements dans le capital humain.</p>	<p>Suite à son programme national de 2004 pour l'atténuation des conséquences des changements climatiques, la République tchèque élabore actuellement une nouvelle politique de protection climatique qui doit être adoptée au cours du deuxième semestre 2010. Ces dernières années, de nets progrès ont été réalisés en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre grâce au recours aux énergies renouvelables (énergies éolienne et solaire,</p>	<p>La République tchèque a consenti d'importants efforts pour accroître le pourcentage des énergies renouvelables dans sa production d'électricité. L'objectif est d'atteindre un taux de 8 % en 2010. Le gouvernement prépare trois documents stratégiques pour sa politique énergétique: la Stratégie énergétique nationale (pour les trente prochaines années), la Stratégie énergétique des collectivités (objectifs et principes au niveau régional) et le Programme national de promotion des</p>

	<p>communes sont administrés en conformité avec la politique d'aménagement du territoire afin de créer les conditions d'un équilibre des trois piliers du développement territorial durable et d'une stabilisation générale de l'habitat.</p>		<p>méthanisation). Des mesures ont été prises pour l'agriculture et la gestion de l'eau (prévention des inondations tout en assurant l'approvisionnement en eau). Des difficultés subsistent sur le plan des transports (forte augmentation du trafic).</p>	<p>économies d'énergie et de recours aux énergies renouvelables.</p>
<b>Fédération de Russie</b>				
<p>L'on trouve des exemples d'approches plus globales en matière d'aménagement du territoire dans plusieurs domaines. La coopération horizontale et verticale est renforcée dans l'élaboration et la mise en œuvre – y compris par les collectivités locales et nationales – de projets régionaux – en particulier dans les secteurs de la santé, de l'éducation et du logement. L'adoption</p>	<p>Une des causes majeures du manque de viabilité économique de certains territoires est l'absence de diversification économique (une dépendance trop forte à un petit nombre d'industries de base). Le problème est encore plus manifeste à l'échelle de certaines communes. Le ministère du Développement régional a créé un groupe de travail interdépartemental pour</p>	<p>Un large éventail d'instruments contribuent à améliorer la compétitivité des territoires, comme par exemple les instituts fédéraux de développement et diverses mesures de stratégie économique du gouvernement fédéral. Des programmes spécifiques soutiennent le développement des régions moins avancées, comme l'Extrême-Orient et la région de</p>		

<p>d'un système de planification stratégique à long terme renforce également les approches globales. Il s'appuie à son tour sur des mesures pour encourager les relations entre les autorités des différents niveaux (verticales) et développer l'interaction entre les régions et la coordination des différents ministères et administrations (interactions horizontales). Un service spécial a été créé au ministère fédéral du Développement régional pour coordonner les stratégies de développement sectoriel à long terme, les programmes fédéraux ciblés et les programmes départementaux.</p>	<p>traiter ces problèmes. Il s'efforce de rendre plus compétitives les entreprises uniques dont dépendent ces communes tout en y implantant des activités alternatives. Il y a quelques années, la Russie s'est fixé la priorité de passer d'une économie basée sur les matières premières à une économie innovante. Les nouvelles mesures stratégiques vont bien au-delà du cadre des politiques régionales. Divers ministères et les services fédéraux sont chargés de la mise en œuvre des mesures correspondantes. Elles ont ainsi créé des pôles scientifiques, des zones économiques spéciales et de nombreux autres établissements fédéraux de développement.</p>	<p>Zabaykalskiy, le sud de la Russie, le Caucase du Nord, la région de Kaliningrad et les îles Kouriles. Le gouvernement fédéral subventionne le développement d'infrastructures, y compris pour soutenir les entreprises. Le Fonds d'investissement de la Fédération de Russie encourage les partenariats publics-privés dans les régions. La politique du logement contribue également à une amélioration de l'attrait des villes.</p>	
--	--	--	--

<b>République slovaque</b>				
<p>En République slovaque, la période de transition s'est caractérisée par une accentuation des inégalités territoriales et sociales. Les principaux axes de la politique menée au cours de la dernière décennie pour éliminer les causes de cette polarisation entre les collectivités et pour en atténuer les conséquences sont l'aide aux régions les plus faibles des points de vue économique et social, les réformes institutionnelles (politique de développement régional, autonomie régionale, décentralisation), la promotion de la coopération intercommunale en vue de créer des partenariats stratégiques régionaux et micro-régionaux et le recours aux fonds de l'UE.</p>	<p>Des formes plus durables de développement territorial ont été intégrées aux divers types de plans d'aménagement du territoire et à tous les niveaux. Au niveau national, le Modèle de développement territorial de la Slovaquie adopté en 2001 formule des recommandations pour l'organisation et la hiérarchisation des localités et des agglomérations, ainsi que pour les agglomérations à économie forte dans les relations internationales et nationales. Il évalue également les programmes sectoriels des points de vue de l'organisation territoriale et de l'utilisation</p>	<p>Les mesures incitatives pour attirer les investissements étrangers directs figurent parmi les principaux instruments de promotion de la compétitivité des régions. Les aides à la création et au renforcement des pôles d'entreprises vont dans le même sens.</p>	<p>Les principales mesures de prévention et d'atténuation des conséquences du changement climatique figurent dans les documents stratégiques suivants : le programme national pour le climat (estimation des divers impacts possibles, stratégies d'adaptation socio-économique et de protection du milieu naturel) ; la 4<sup>e</sup> communication nationale sur les changements climatiques ; le rapport d'étape sur la réalisation des engagements du Protocole de Kyoto, programme national pour les forêts (2009-2011) ; la stratégie nationale de développement rural 2007-2013. Divers projets de coopération</p>	<p>En 2006, le gouvernement a approuvé un projet de politique énergétique qui se fixe, entre autres priorités, l'objectif d'accroître la part des énergies renouvelables dans la production d'électricité et de chaleur, afin de pourvoir aux sources complémentaires nécessaires pour couvrir les besoins du pays. Un décret du gouvernement rend également obligatoire le développement de stratégies menant à une utilisation accrue des sources d'énergie renouvelables du pays. Il existe un potentiel important dans de nombreux domaines. La loi de promotion des énergies renouvelables a fortement contribué au</p>

	<p>fonctionnelle du territoire. Divers projets de coopération internationale et transfrontalière portent sur le développement territorial durable.</p>		<p>territoriale contribuent également à l'élaboration de solutions aux impacts du changement climatique.</p>	<p>développement de leur utilisation. Plusieurs initiatives visent à identifier le potentiel de diverses sources afin de déterminer les options pour une utilisation commerciale et de proposer des objectifs à atteindre d'ici à 2015, ainsi que les mesures qui permettront d'atteindre ces objectifs.</p>
<p><b>Ukraine</b></p>				
<p>De nouveaux plans d'aménagement du territoire sont élaborés pour plusieurs régions. Quatre sont déjà en place. Dans ce contexte, l'Ukraine accorde une attention particulière aux projets de développement conjoint de plusieurs régions et à celui des régions transfrontalières avec les pays voisins. Les plans d'aménagement de la</p>				

<p>République autonome de Crimée et de l'oblast d'Odessa revêtent une grande importance. Ils ont tous deux été approuvés par les instances politiques. Les programmes régionaux s'inspirent d'une nouvelle méthodologie qui prend en compte le potentiel et le niveau de développement de chaque région. Tous les aspects du développement territorial sont examinés. Les plans d'aménagement sont aussi élaborés pour les territoires assimilables à une entité géographique et socio-économique, comme le littoral des mers Noire et d'Azov, les Carpates, la Polissyia, etc.</p>				
---	--	--	--	--

**Tableau 4: Evolution des politiques ayant une incidence sur le territoire (2)**

Mesures et politiques contre les conséquences territoriales de la polarisation sociale (Exemples)	Mesures et politiques favorisant l'intégration territoriale le long des frontières (Exemples)	Incidences territoriales probables des politiques de relance de l'économie après la crise	Relance de l'économie par la promotion décentralisée de ressources endogènes et de nouveaux secteurs de croissance (Exemples)
<b>Allemagne</b>			
<p>Le programme de développement urbain des « quartiers urbains ayant des besoins spéciaux de développement – la ville intégrée socialement » a été lancé en 1999 dans le but de briser le cercle vicieux des quartiers urbains défavorisés et d'améliorer sensiblement les conditions de vie. Aujourd'hui, 523 zones urbaines sont concernées par le programme dans 326 communes. Le programme relatif à la ville sociale adopte une approche intégrée et complexe du développement des quartiers. Les mesures et les projets s'inscrivent dans le cadre d'un catalogue de 13 domaines d'action thématiques.</p>	<p>La coopération territoriale et l'intégration transfrontière sont une tradition en Allemagne. Depuis les années 1950, des structures de coopération transfrontière entre collectivités locales et régionales sont apparues aux frontières internes et externes de l'UE. Elles sont souvent qualifiées d'eurorégions ou euroregios. Y participent des parties prenantes politiques, administratives, économiques et sociales ainsi que des citoyens et d'autres parties, sur la base du consensus. Certaines euroregios ont une représentation parlementaire transfrontière. Il existe aussi d'autres types de structures et d'instruments pour promouvoir la coopération entre</p>	<p>Afin de contrer les effets de la crise financière, le gouvernement fédéral a adopté successivement deux programmes visant à stimuler l'économie nationale (lois). Le premier train de mesures, adopté en novembre 2008, facilite les investissements et les commandes des entreprises, des ménages et des collectivités locales à hauteur d'environ 50 milliards d'euros. Le programme comprend des mesures très diversifiées, comme celles visant à préserver l'emploi, à favoriser les amortissements accélérés des petites et moyennes entreprises, à rénover des bâtiments en encourageant les économies d'énergie, à accélérer les</p>	<p>Des mesures décentralisées pour tenter de venir à bout de la dépression sont essentiellement prises par les Länder et les régions. A titre d'exemples, on peut citer les programmes de prêt et de cautionnement des banques des Länder qui ont été adaptés à la situation actuelle ou ont été créés récemment. Il a été décidé au niveau des Länder d'accélérer les investissements dans l'infrastructure ou de lancer des programmes d'investissement supplémentaires.</p>

<p>Les projets pilotes correspondants portent essentiellement sur l'intégration des migrants, la participation, l'école et l'éducation, la cohésion sociale et d'autres activités sociales.</p>	<p>les autorités nationales. En dehors des commissions binationales d'aménagement du territoire (par exemple les frontières germano-polonaise et germano-néerlandaise), il existe des accords en vertu desquels des commissions gouvernementales aux compétences plus larges géographiquement sont mises en place (région du Rhin supérieur; lac de Constance). D'autres exemples sont fournis par des communautés qui coopèrent au niveau transfrontalier sur une zone plus vaste ou sur plusieurs frontières nationales (par exemple ARGE Alp et ARGE Donauländer). Il existe aussi certains réseaux transnationaux de villes ou liens transnationaux entre villes comme MONT (Münster-Osnabrück-Netwerstad-Twente), Quattro Pole (Luxembourg, Metz, Sarrebruck, Trèves) et la ville double de Zgorzelec (Görlitz; Zgorzelec).</p>	<p>investissements dans les transports, etc. Le deuxième programme, adopté en janvier 2009, comprend des mesures s'élevant à 50 milliards d'euros. Il est tout d'abord axé sur des mesures ayant des effets à court et à moyen terme. Deuxièmement, des investissements d'ensemble dans des domaines d'éducation tournés vers l'avenir, dans l'infrastructure et dans l'atténuation des changements climatiques visent à renforcer et à moderniser ces secteurs à long terme. Une grande partie du programme est aussi consacrée au développement de toutes sortes d'infrastructures (éducatives, sociales, sanitaires, de transport, rénovation urbaine).</p>	
---	--	--	--

<p><b>Arménie</b></p>	<p>Dans un contexte de disparités croissantes entre les collectivités, la fracture sociale se creuse à la fois au sein des régions (pauvreté dans les zones rurales) et dans les villes. Le gouvernement considère que le principal instrument de lutte contre la fracture sociale est le développement de l'emploi. Il a pris des mesures pour améliorer la qualité de l'environnement entrepreneurial et des investissements. Dans les zones urbaines, il veille au développement des PME et à l'attraction des investisseurs étrangers (prêts à long terme).</p>	<p>Comme seules deux des quatre frontières sont ouvertes (celles avec la Géorgie et l'Iran), les efforts en matière de coopération transfrontalière sont limités. Ils se concentrent toutefois sur la gestion commune des ressources, la prévention des risques et la résolution des problèmes d'environnement. Le long des frontières du nord et du sud, une coopération étroite est menée en matière d'agriculture, ce qui favorise l'intégration territoriale. Des eurorégions ont été créées dans plusieurs zones transfrontalières (Shirak-Kars, Lori-Javakheti).</p>	<p>Désireux d'enrayer la forte récession économique provoquée par la crise, le gouvernement a adopté des mesures de renforcement de l'emploi et de reconversion professionnelle. Il espère une reprise de la croissance dans les secteurs de la construction et des services. Il envisage également d'orienter l'économie vers les investissements productifs et le savoir, et la politique industrielle vers la construction de complexes industriels modernes, compétitifs sur la scène internationale. intégrant les nouvelles technologies et de la main-d'œuvre très qualifiée. Dans ce domaine, il attire les investisseurs étrangers par la mise en place d'infrastructures adaptées et par le développement de formations et de l'enseignement supérieur.</p>	<p>Afin d'équilibrer le développement de son territoire, l'Arménie encourage les activités touristiques dans les régions qui offrent un potentiel dans ce domaine (tourisme de cures minérales et thermales, ski alpin, route des vins, création d'un centre de bijouterie spécialisé dans l'or et les diamants).</p>
-----------------------	---	--	---	---

<p><b>Autriche</b></p>	<p>La politique du logement et du renouvellement urbain de Vienne fournit un exemple remarquable d'action publique pour prévenir la polarisation sociale. Elle accorde une grande importance à la répartition stratégique des logements publics et subventionnés, qui sont implantés dans différents quartiers de la ville, ainsi qu'à une vision globale du renouvellement urbain. Vienne s'appuie sur une longue tradition en matière de logements sociaux et de renouvellement urbain durable, et les avantages qu'elle retire de sa lutte contre la polarisation sociale sont internationalement reconnus. Actuellement, le parc de logements sociaux comprend environ 220 000 unités appartenant à la collectivité et 200 000 appartements à loyer subventionné, auxquels il faut ajouter ceux construits par des associations caritatives et les promoteurs privés.</p>
	<p>La ville de Vienne a augmenté ses investissements en faveur de l'économie et de l'emploi. Ses grandes priorités restent le développement des infrastructures, de l'éducation, de l'aide à l'enfance, de la santé, du bien-être social et de la culture. La ville de Vienne a investi 4,4 milliards d'euros dans la relance de l'économie en soutenant tout particulièrement les PME, les hôpitaux et les maisons de retraite médicalisées. Elle a également accordé la priorité à l'intégration des jeunes sur le marché du travail par l'amélioration de leurs qualifications. Les mesures d'amélioration des infrastructures portent sur le secteur de la R&amp;D et des technologies, et sur les transports publics. Un nouveau programme de développement des logements sociaux a en outre été adopté. Enfin, la ville subventionne la construction de nouvelles écoles maternelles gratuites.</p>

<p>Depuis 1995, l'accent est particulièrement mis sur la qualité générale des logements subventionnés (concours à l'intention des promoteurs immobiliers). Des projets expérimentaux tels que le logement pilote gratuit, les projets d'habitations conçues par des femmes et pour les femmes, les projets d'intégration et les maisons passives (bilan énergétique nul) contribuent à promouvoir la qualité. Environ 7 000 nouveaux logements subventionnés sont construits chaque année.</p>			
<b>Croatie</b>			
<p>La polarisation et la marginalisation sociales se sont accentuées au cours des vingt dernières années suite aux profondes mutations que le pays a traversées et aux conséquences de la guerre. Tant les zones rurales que les villes de la périphérie sont concernées. Un programme spécifique vise à développer</p>	<p>Tous les comtés du pays, sauf trois, sont situés le long des frontières où l'intégration territoriale est encouragée par des programmes de coopération transfrontalière, à la fois avec les pays de l'UE (programme pour l'Adriatique) et avec les autres (programme pour la Bosnie-Herzégovine). La coopération couvre de</p>		

<p>certaines régions défavorisées (notamment des îles). En 2007, un mémorandum conjoint sur l'inclusion sociale (JIM) a été signé entre la Croatie et l'UE. Les mesures de ce programme portent sur la politique du logement, le marché de l'emploi, les personnes socialement défavorisées (handicapés, réfugiés et vétérans de la patrie, Roms), les soins de santé et l'assistance sociale.</p>	<p>nombreux domaines et questions : promotion d'un développement socio-économique durable, protection de l'environnement et du patrimoine naturel et culturel, développement du tourisme, etc.</p>		
<b>Estonie</b>			
<p>La polarisation sociale n'est pas un problème majeur en Estonie.</p>	<p>L'intégration territoriale le long des frontières est encouragée par les programmes de coopération territoriale de l'UE.</p>	<p>Le gouvernement s'efforce de relancer l'économie et d'atténuer les conséquences de la crise économique par des subventions salariales aux entreprises, des programmes gratuits de formation et de reconversion professionnelle pour les demandeurs d'emploi, une hausse des compensations financières aux communes, etc. Il n'y a pas d'incidences territoriales visibles.</p>	<p>Ce type de mesures ne concerne que les plus grandes villes. La ville de Tallinn met localement en œuvre un train de mesures spéciales qui comprend un large éventail d'initiatives (création d'emplois sociaux par des entreprises privées et communales ; soutien financier aux entreprises ; programme de formation et d'orientation pour les chômeurs de longue durée ; soutien financier aux habitants dans des cas particuliers comme l'augmentation des frais de chauffage, etc.).</p>

<p><b>France</b></p>	<p>Une politique mixte est jugée nécessaire pour contrer la polarisation sociale; elle doit associer des mesures locales et des mesures de politique sociale nationales. La politique nationale en faveur des villes, de tradition en France, tente de contrecarrer la polarisation sociale en favorisant l'accès à l'emploi des citoyens vivant dans des quartiers défavorisés, en améliorant la qualité de vie et en favorisant la mixité sociale, en particulier grâce à des politiques de logement et de rénovation urbaine. De plus, l'Etat accorde une aide particulière aux agglomérations confrontées à de graves problèmes de polarisation sociale (programmes pluriannuels fondés sur des approches globales). La maîtrise de l'expansion des villes, qui limite le processus de division sociale, est aussi une réponse possible qui conduit à repousser les groupes moins favorisés à la périphérie des grandes villes.</p>	<p>L'intégration territoriale au-delà des frontières nationales est essentiellement favorisée par la coopération transfrontière. La France participe à 20 programmes de coopération transfrontière. Il est possible d'accroître l'intégration territoriale en améliorant la gouvernance territoriale des zones transfrontalières. La création des Groupements européens de coopération territoriale (GECT) dans le contexte de l'UE a été un progrès notable à cet égard. Le premier GECT a été créé dans le cadre de l'Eurométropole Lille- Courtrai-Tournai. Les collectivités locales sont en fait les moteurs de la coopération transfrontière. L'intégration territoriale est particulièrement forte dans la région Luxembourg-Lorraine-Sarre, où 140 000 personnes franchissent quotidiennement la frontière du Luxembourg.</p>	<p>Un programme national de relance de l'économie après la crise a été adopté en février 2009. Il a pour principal objectif de maintenir l'emploi et les activités économiques par un soutien des entreprises, des mesures fiscales et l'augmentation des investissements publics. Le renforcement de l'attractivité des territoires par le développement des infrastructures est l'une des grandes priorités (établissements d'enseignement et de recherche de haut niveau, renforcement du patrimoine culturel). Le soutien des investissements par les collectivités locales et régionales est une partie importante du programme. De plus, un fonds national pour la revitalisation des territoires a été créé en avril 2009, dans le but d'accorder des prêts aux entreprises menacées par la crise, leur permettant ainsi de maintenir l'emploi. D'après les</p>	<p>Les politiques publiques mettent de plus en plus l'accent sur le développement de « l'excellence territoriale » (capital territorial exceptionnel) dans le contexte de la relance de l'économie. L'excellence peut se déployer dans divers secteurs : tourisme, environnement, économie, etc. Un exemple spécifique a cet égard est la politique des « pôles ruraux d'excellence », lancée en 2006, qui vise à développer l'emploi dans les zones défavorisées. Des projets relevant des catégories ci-après sont soutenus : technologies pour l'industrie et l'artisanat dans les zones rurales, services et logements pour les nouveaux habitants, exploitation des ressources biologiques, développement du patrimoine naturel et culturel et développement touristique. Cette initiative a permis de créer un nombre notable d'emplois.</p>
----------------------	---	---	--	--

<p>Des mesures particulières sont aussi conçues pour les zones rurales qui font de plus en plus face à des problèmes de marginalisation sociale, de pauvreté et de dénuement.</p>		<p>estimations, 250 000 emplois ont été préservés en 2009 dans le cadre du programme national de relance de l'économie.</p>	
<b>Hongrie</b>			
<p>Des mesures visant à lutter contre la polarisation sociale sont prises aux niveaux régional et microrégional plutôt qu'au niveau urbain. Des ressources destinées au développement régional sont notamment allouées aux zones qui accusent un retard. Le gouvernement a aussi lancé un programme de développement intégré pour les microrégions les plus défavorisées (33 au total dans le pays), qui est financé par le nouveau plan hongrois de développement. Un ensemble de projets est financé, en fonction des besoins de la microrégion, dans les domaines suivants : rénovation des jardins d'enfants, des établissements scolaires, des salles de</p>	<p>Plusieurs types d'activités de coopération transfrontière et transnationale favorisent l'intégration territoriale. Le long des frontières hongroises, 14 eurorégions encouragent la coopération transfrontière. Leurs domaines d'activités ont été élargis ces dernières années. Pour améliorer la gouvernance territoriale dans les régions transfrontalières, deux Groupements européens de coopération territoriale (GECT) ont été créés, l'un le long de la frontière hongro-slovaque, l'autre pour la zone de coopération le long des frontières qui séparent la Slovaquie, la Hongrie, l'Ukraine et la Roumanie. Les programmes de coopération</p>	<p>Plusieurs mesures de relance économique ont été prises pour surmonter la crise financière et économique. A l'été 2009, divers plans d'action ont été adoptés dans les secteurs de l'automobile et de la logistique, dans l'industrie médicale et biotechnologique et dans le domaine des technologies de l'information et de la communication. Ces mesures ont plusieurs fonctions. Elles ont des effets dans divers domaines comme la réglementation, les politiques publiques (en particulier l'éducation, la formation professionnelle et le développement des ressources humaines) et les mesures de transfert direct.</p>	<p>Les échanges intérieurs ont été durement frappés par la crise économique : le chiffre d'affaires du commerce de détail a nettement baissé. La stratégie élaborée vise à renforcer la position des petites entreprises de détail sur le marché, à réduire les charges administratives des entreprises commerciales, à améliorer les débouchés des produits nationaux et à élargir les relations commerciales transfrontières. De plus, plusieurs programmes financiers visent à aider les entreprises (programmes de microcrédit, facilités d'accès au crédit, nouveau programme hongrois de prêts sous forme d'actifs circulants, programme de crédits à l'investissement pour les PME).</p>

<p>consultation ; développement de la collecte des déchets et des eaux de pluie ; et mise en œuvre de programmes de développement de l'éducation, de l'emploi et de la santé, l'accent étant mis en particulier sur l'intégration des Roms. Des incitations particulières pour attirer les entreprises dans les microrégions les plus défavorisées font aussi partie du programme.</p>	<p>territoriale de l'UE jouent un rôle important dans le renforcement de l'intégration territoriale le long des frontières hongroises. La coopération des quatre pays du groupe de Visegrád (République tchèque, Pologne, Hongrie, Slovaquie) contribue à l'intégration territoriale. La Roumanie et la Bulgarie participent aussi à cette coopération. L'harmonisation des politiques régionales de développement, par exemple dans le domaine des réseaux de transport et des axes de développement transfrontaliers, relève de cette coopération.</p>		
<b>Lettonie</b>			
		<p>Afin d'atténuer les effets de la crise économique et de relancer l'économie, le ministère du Développement régional et des collectivités locales a élaboré le plan de développement stratégique de la Lettonie 2010-2013, qui oriente l'action publique vers trois priorités : la relance du développement</p>	<p>Une attention particulière est accordée aux activités au niveau local (communes) pour promouvoir le développement économique. Les diverses mesures de soutien dont disposent les communes vont de déductions fiscales sur les biens immobiliers à des investissements dans</p>

		<p>économique (réduction des disparités régionales par des investissements ciblés dans les localités), la sécurité sociale (aide pécuniaire), et l'administration publique et l'efficacité des services (amélioration de l'offre de services aux citoyens, soit sous forme électronique, soit par une présence physique, sur l'ensemble du territoire avec création de guichets uniques).</p>	<p>l'infrastructure, la création et le développement de zones industrielles, une aide aux entrepreneurs pour créer de nouveaux produits, services et marchés. Les communes peuvent aussi créer des centres de soutien des entreprises. L'amélioration de la qualité et de l'efficacité des services publics au niveau local est aussi une priorité.</p>
<b>Norvège</b>			
<p>On considère que pour être florissantes, les villes et les sociétés de demain devront être interculturelles. Elles devront être capables de valoriser leur diversité culturelle afin de stimuler la créativité et l'innovation et, ainsi, assurer leur prospérité économique et améliorer leur qualité de vie. Conformément à ces principes, les politiques visent à développer une économie créative, ouverte et favorable à la diversité (permettant aux immigrés d'avoir leurs propres</p>	<p>Toute une série d'organisations, de politiques et de programmes contribuent à l'intégration territoriale par-delà les frontières nationales. Le Conseil nordique des ministres traite de sujets présentant un intérêt commun pour les pays nordiques. Les domaines de coopération dans les secteurs de l'environnement et de la nature sont nombreux. La Norvège participe à quatre programmes Interreg transfrontaliers. L'instrument européen de voisinage et</p>	<p>L'économie norvégienne a été touchée par la crise financière et la récession mondiale, mais moins que la plupart des autres pays industrialisés.</p>	<p>En dehors des activités classiques tournées vers l'exportation (secteur marin et produits de la mer, industries maritimes avec chantiers navals spécialisés), d'autres activités endogènes sont favorisées (recherche, développement technologique et commercialisation d'une énergie respectueuse de l'environnement, comme les centrales éoliennes; développement de technologies environnementales). Le tourisme est une activité très</p>

<p>activités), à régler les problèmes du marché du travail et de géographie sociale (plus grande mixité ethnique et sociale) et à renouveler l'espace public (pour qu'il soit accessible à tous et attrayant pour tous sur la base de principes communs aux fins de la diversité). La politique OXLO (Oslo extra-large – une ville pour tous) est un exemple significatif à cet égard.</p>	<p>de partenariat (IEVP) – Programme kolarctique favorise la coopération transfrontalière dans une région comprenant les parties septentrionales de la Finlande, la Suède, la Norvège et une grande partie du nord-ouest de la Russie. La coopération same porte sur des programmes scolaires conjoints (écoles et jardins d'enfants) le long de la frontière entre la Norvège et la Finlande. Le Conseil de l'Arctique, qui participe à la coopération circumpolaire, a été créé en 1996.</p>		<p>importante pour la Norvège et offre de nombreuses possibilités de développement (régions septentrionales, tourisme dans les régions sames, tourisme côtier, tourisme de montagne, tourisme urbain).</p>
<p><b>Pologne</b></p> <p>Pour lutter contre la polarisation sociale accrue dans les villes, des projets de réaménagement sont menés. Varsovie en est un bon exemple : sa stratégie vise à coordonner plusieurs politiques dans les zones visées par des programmes de réaménagement et à soutenir les activités de quartiers donnés dans le domaine du réaménagement urbain durable de zones</p>	<p>Le long des frontières avec des pays de l'UE, les zones frontalières ont profité de la suppression des obstacles (au commerce, à la mobilité des personnes, aux échanges de capitaux et de services) et de nouvelles incitations positives (croissance économique, coopération internationale, échange d'expériences et de bonnes pratiques). Les progrès</p>	<p>Aucune étude particulière ne porte sur les incidences des politiques publiques imposées.</p>	<p>Le projet de stratégie nationale pour le développement régional propose de transformer la politique régionale au sens classique d'instrument de redistribution financière en une politique visant à utiliser pleinement le potentiel endogène des territoires pour réaliser les objectifs du développement national : croissance, emploi et cohésion.</p>

<p>ayant perdu leurs fonctions sociales et économiques antérieures. Les principaux critères de choix des zones de réaménagement sont sociaux : taux de chômage élevé, pathologies et inertie sociales. Les stratégies comprennent la relance de l'économie locale, la rénovation de bâtiments, l'amélioration de la gestion des espaces ouverts de manière à créer des conditions propres à l'autodéveloppement de communautés locales. L'approche est globale. Elle est non seulement matérielle, mais aussi sociale, et comprend des projets sociaux visant une réactivation professionnelle et sociale.</p>	<p>de l'intégration territoriale dans ces régions demeurent entravés par certains obstacles comme les difficultés d'accès, les différences culturelles et sociales, la concurrence de régions voisines, en particulier dans l'ouest de la Pologne. L'intégration territoriale progresse beaucoup moins rapidement le long des frontières avec la Russie, le Bélarus et l'Ukraine.</p>		<p>Dans le cadre de la stratégie actuelle (cadre de référence stratégique national), l'un des principaux instruments de la croissance et de la cohésion est le soutien accordé aux grandes villes en tant que pôles de croissance régionaux. Leurs forces devraient aussi profiter aux villes et territoires qui les entourent (petites villes et territoires locaux).</p>
<b>République tchèque</b>			
<p>Les mesures contre les conséquences territoriales de la polarisation sociale visent à pallier les problèmes du chômage de longue durée, à promouvoir l'intégration sociale dans les régions – notamment de divers groupes sociaux et</p>	<p>La coopération transfrontalière s'appuie principalement sur les 13 eurorégions. Les régions frontalières sont parmi les secteurs les moins développés du pays. Le gouvernement s'efforce d'élever le niveau de vie de leurs habitants et de</p>		<p>Le programme « Feu vert aux économies d'énergie » subventionné par le gouvernement pour une meilleure isolation des logements, est un exemple remarquable. Il vise à réduire la consommation d'énergie, à</p>

<p>ethniques – à améliorer et à développer de nouvelles formes de services sociaux et de santé, à favoriser la prise en charge médicale des personnes âgées, et à optimiser et à restructurer le système de la santé publique.</p>	<p>promouvoir la coopération dans les domaines de la culture, de l'aide sociale, de l'économie, de l'environnement, de l'aménagement du territoire et du développement des infrastructures. Ces mesures devraient progressivement atténuer les disparités territoriales.</p>	<p>créer des emplois et à favoriser le développement des petites entreprises.</p>
<p><b>Fédération de Russie</b></p>		
<p>Toutes les régions russes ont pour objectif de développer le potentiel humain et d'améliorer la qualité de vie de la population. Compte tenu des déséquilibres existants au niveau du développement socio-économique, il n'est guère possible de garantir les mêmes conditions de vie à l'ensemble du territoire, mais des mesures tangibles sont prises à cet effet. En particulier le soutien fédéral accordé aux budgets régionaux concentre l'attention en Russie, car une part non négligeable des dépenses sociales sont à la charge des budgets régionaux et locaux.</p>	<p>La base juridique et réglementaire pour mettre en œuvre la coopération interrégionale et transfrontière en Fédération de Russie se trouve pour l'essentiel dans la Convention-cadre européenne sur la coopération transfrontière des collectivités ou autorités territoriales. Les conseils économiques des Chambres de commerce et d'industrie des régions frontalières jouent un rôle important dans le développement de la coopération transfrontière. A titre d'exemple, on peut citer la création du Conseil économique de la Chambre de commerce et d'industrie de la région</p>	<p>Le programme de la Fédération de Russie pour lutter contre la récession économique comprend diverses mesures liées aux obligations sociales, au développement du potentiel industriel et technologique, à la stimulation de la demande intérieure de produits russes, à la stimulation de l'innovation, à la mise en place d'un système financier puissant et à la garantie de la stabilité macroéconomique. Le soutien fédéral s'est concentré dans les régions qui ont le plus souffert de la crise, c'est-à-dire celles dont le niveau de développement économique est élevé ou moyen. A titre d'exemple, on peut citer le</p>
<p>Reconnaissant les avantages d'une prise de décision décentralisée, les autorités fédérales ont habilité les entités constitutives de la Fédération de Russie à concevoir en toute indépendance des mesures pour lutter contre la crise – en partie financées par le budget fédéral – sous forme de subventions aux budgets régionaux. C'est ainsi par exemple que sont soutenues les mesures visant à atténuer les tensions sur le marché du travail (formation professionnelle des salariés dans les entreprises, organisation d'un travail d'intérêt général, etc.) ou celles en faveur des PME et des travailleurs indépendants.</p>		

	<p>frontalière entre le Bélarus, la Russie et l'Ukraine. Les relations amicales au niveau local complètent les liens politiques internationaux et externes entre les régions.</p>	<p>secteur de l'automobile. Toute une série de mesures a été prise pour stabiliser la situation dans ce secteur. Les grandes usines de construction automobile sont localisées dans des villes bien développées comme Saint-Pétersbourg, Samara, Nijni-Novgorod. D'autres efforts tendent à stimuler la croissance économique sont faits dans les régions les mieux situées, présentant le plus fort potentiel de développement économique et les meilleures conditions pour des activités novatrices. Parallèlement, la politique régionale vise à créer les conditions propres au développement socio-économique des régions en difficulté.</p>	
<b>République Slovaque</b>			
<p>Les villes slovaques ne comprennent pas de quartiers où règne la ségrégation ethnique, mais la Slovaquie compte une population rom relativement importante, d'où l'existence de campements roms distincts qui se caractérisent par une forte polarisation sociale, une grande</p>	<p>Les régions frontalières de la Slovaquie continuent de se heurter à de nombreux obstacles à leur développement et l'intégration territoriale progresse lentement, à l'exception de la partie sud-ouest du pays, limitrophe de l'Autriche et de la Hongrie. Les mesures prises pour renforcer</p>	<p>Les mesures à court terme, prises par le gouvernement pour réduire les effets de la crise économique, ont trait à la politique budgétaire expansive, à l'utilisation des fonds structurels et des projets d'investissement de l'UE dans le domaine des autoroutes. Un deuxième groupe de</p>	<p>Dans le contexte des politiques structurelles, des mesures ayant des effets à moyen terme et présentant un caractère régional sont mises en œuvre dans les domaines de l'éducation, de l'emploi et de l'énergie. Il n'est toutefois pas encore possible d'évaluer les effets territoriaux.</p>

<p>pauvreté et l'exclusion sociale. Ces campements se trouvent pour l'essentiel dans les zones rurales de l'est et d'une partie du centre de la Slovaquie. La ville de Košice a aussi un ghetto rom (Luník IX). Pour réduire la polarisation croissante dans les villes, divers types de mesures sont envisagés, comme la cartographie des ressources locales, des problèmes de logement et d'insécurité, le développement d'institutions financières de prestations d'aide sociale.</p>	<p>L'intégration transfrontalière comprend la promotion de la coopération dans les eurorégions (au niveau des unités de l'autonomie régionale), la formation d'associations – régionales et microrégionales – de communes de régions transfrontalières, et diverses initiatives transfrontalières des autonomies locales. Les districts autonomes sont les premiers promoteurs de l'intégration dans les régions transfrontalières. De manière générale, les communes ne se concentrent que sur le développement de la coopération transfrontalière culturelle et sociale (approche ascendante).</p>	<p>mesures ayant des effets à moyen terme vise à améliorer l'environnement commercial.</p>
--	--	--

## **V. Rapport d'activité CEMAT 2006-2010**

## Introduction

Depuis 1970, la CEMAT promeut un développement territorial concurrentiel et durable dans tous les Etats membres du Conseil de l'Europe. Les activités de la CEMAT reflètent les orientations fondamentales du Conseil de l'Europe et accordent par conséquent une attention particulière aux dimensions sociales et culturelles du développement territorial. Au cours des dix dernières années, la CEMAT a concentré ses efforts sur les besoins spécifiques des nouveaux Etats membres du Conseil de l'Europe. Les Principes directeurs pour le développement territorial durable du continent européen, adoptés en 2000 à Hanovre et développés dans la Recommandation Rec(2002)1 du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe aux Etats membres, ont fourni une doctrine commune à l'Europe orientale et à l'Europe occidentale, tout en mettant l'accent sur la dimension continentale du développement territorial dans la grande Europe. La 13<sup>e</sup> session de la CEMAT qui s'est déroulée à Ljubljana en 2003 a permis d'établir que le développement territorial intégré constituait l'un des outils les plus performants pour garantir la durabilité globale. La 14<sup>e</sup> session, à Lisbonne en 2006, a encouragé l'intégration du développement territorial dans toute l'Europe par le biais de diverses activités basées sur le travail en réseau.

Afin de poursuivre les efforts entrepris en matière de promotion du développement territorial durable, les activités de la CEMAT se sont focalisées pendant la période 2006-2010 sur une série de questions thématiques relatives aux changements importants qui ont affecté le contexte mondial et entraîné des répercussions significatives au niveau du territoire. Etant donné que la nécessité de recourir à des approches intégrées reste l'un des principes essentiels des politiques de développement territorial durable, les activités ont également pris en compte les besoins en matière d'approche intégrée que ces questions thématiques ont fait émerger.

A l'occasion du 40<sup>e</sup> anniversaire de la CEMAT, les conclusions des séminaires et symposiums de la CEMAT tenus pendant ces dix dernières années, sont présentés ci-après.

Le site internet de la CEMAT a été actualisé afin de rendre compte des activités de la CEMAT et de celles des Etats membres du Conseil de l'Europe : [www.coe.int/CEMAT/fr](http://www.coe.int/CEMAT/fr) ; [www.coe.int/CEMAT](http://www.coe.int/CEMAT).

## **I. Questions thématiques du programme de travail du comité des hauts fonctionnaires de la CEMAT**

Le Conseil de l'Europe s'attache à promouvoir les droits de l'homme, la primauté du droit et la démocratie. Bien qu'elles soient fondées sur un cadre juridique et institutionnel, les politiques de développement territorial présentent une certaine souplesse. Les actions proposées et mises en œuvre dans ce contexte vont généralement plus loin que les normes minimales requises par les règlements. On pourrait considérer que la CEMAT a pour doctrine la promotion du « droit des citoyens européens à un territoire durable ».

L'objectif principal de la CEMAT consiste à produire et à transférer des idées. Guidée par les résultats de recherches et d'études prospectives, la CEMAT identifie, confronte et compare les expériences concrètes des différents pays membres, tout en encourageant les transferts de savoir-faire et de solutions efficaces.

Le programme de travail proposé par la présidence russe de la CEMAT comportait une série de questions thématiques choisies en fonction de l'intérêt qu'elles présentent pour les dix années à venir au vu de l'émergence de nouveaux enjeux territoriaux.

### **a. Démographie, migrations et leurs impacts territoriaux**

La plupart des Etats d'Europe ont à faire face à un vieillissement de leur population et à une augmentation de la pression exercée par l'immigration externe, qui se traduisent par des défis de taille pour les villes et les régions. Les flux de migration intra-européenne jouent également un rôle significatif, par exemple entre l'est et l'ouest ou encore au sein même de certains pays. Des impacts majeurs sont attendus : sur les marchés régionaux du travail, avec une pénurie de main-d'œuvre qualifiée ; sur les besoins en logements dans les zones métropolitaines où se concentrent des groupes de population plus jeunes et des immigrés ; sur le maintien des services publics et privés dans des régions touchées par un fort déclin démographique ; sur les tensions liées à l'intégration socioculturelle des immigrés dans les villes, etc. La CEMAT s'efforce avant tout de mettre en évidence les problèmes émergents et d'élaborer des stratégies communes visant à atténuer les difficultés et à tirer profit des nouvelles chances offertes, par exemple, par l'immigration de remplacement ou par le développement de l'économie résidentielle dans certaines régions.

### *Questions clés*

- Rapport entre le vieillissement de la population et l'offre de services, les marchés régionaux du travail et le dépeuplement.
- Immigration et migrations internes: leurs relations avec les marchés régionaux du travail et avec l'offre de logements et de services.
- Perspectives régionales offertes par l'économie résidentielle.

### **b. Impacts territoriaux du nouveau paradigme énergétique en Europe (approvisionnement énergétique, conservation de l'énergie, sécurité, nouvelle géographie des systèmes énergétiques)**

L'augmentation significative des prix de l'énergie résultant d'un déséquilibre prolongé entre l'offre et la demande à l'échelle mondiale a entraîné l'émergence d'un nouveau paradigme énergétique, notamment en Europe, afin de réduire la dépendance vis-à-vis de l'extérieur en matière d'approvisionnement énergétique. Ce nouveau paradigme comprend des mesures d'économie d'énergie, le développement de sources d'énergie renouvelables ainsi que d'autres technologies innovantes d'approvisionnement énergétique (telles que la technologie hydrogène), et une utilisation plus rationnelle des sources d'énergie classiques disponibles en Europe (pétrole, gaz et charbon). La CEMAT se penche sur les aspects territoriaux du nouveau paradigme énergétique. Ceux-ci sont liés, d'une part, à la mise en évidence d'une nouvelle géographie de l'approvisionnement énergétique en Europe (montrant les réserves d'énergie fossile, les principaux axes de transport de l'énergie, les régions les plus adaptées à la production d'énergie renouvelable, etc.) et, d'autre part, aux changements susceptibles de modifier la configuration des transports et de la mobilité, les zones de peuplement humain, les régions rurales, la localisation des activités de production, etc.

### *Questions clés*

- Impacts territoriaux des tarifs énergétiques élevés, des mesures d'économie et des pénuries éventuelles sur la mobilité, sur les systèmes régionaux de production ainsi que sur les systèmes de peuplement humain.
- Impacts territoriaux et environnementaux de l'exploitation des sources d'énergie renouvelables et du développement de nouvelles technologies énergétiques.
- Nouvelle géographie de l'approvisionnement énergétique en Europe.

### **c. Impacts territoriaux de l'accélération de la mondialisation**

Le processus de mondialisation est en cours, avec des répercussions d'une importance capitale pour l'Europe. Il touche sans cesse de nouveaux segments de l'économie et, par conséquent, différents types de régions. La mondialisation peut s'exprimer ou se concrétiser de nombreuses manières, telles que l'intensification de la concurrence mondiale sur les produits et – plus récemment – sur les services, la délocalisation d'entreprises et d'activités, l'augmentation du nombre de fusions et d'acquisitions et les modifications qui s'ensuivent quant à la propriété des entreprises à l'échelle intercontinentale, la pression sur les salaires, l'accélération des évolutions technologiques, etc. A cet égard, il s'avère important de prêter attention aux aspects prospectifs étant donné que, la concurrence se déplaçant de plus en plus des segments de production à bas salaires vers les produits à forte intensité technologique, l'évolution future du processus de mondialisation peut différer considérablement des effets déjà observés jusqu'à présent. Le développement de la société de l'information qui génère un grand nombre de nouvelles activités constitue une dimension supplémentaire de la mondialisation. La CEMAT concentre ses activités sur les aspects de la mondialisation qui ont les répercussions les plus sensibles sur le territoire européen, en particulier sur l'évolution des marchés régionaux du travail et des zones métropolitaines et rurales, etc.

#### ***Questions clés***

- Impacts de la mondialisation sur les systèmes régionaux de production, sur les marchés régionaux du travail et sur les systèmes de peuplement (métropolisation).
- Nécessité de former des groupements territoriaux et d'établir des réseaux pour accroître la masse critique et pour améliorer la compétitivité.
- Recherche de compatibilité entre l'amélioration de la compétitivité et le maintien de valeurs à caractère spatial.
- Perspectives fournies par la société de l'information en termes d'organisation de la compétitivité territoriale et de maintien d'un équilibre territorial dans un contexte d'intensification de la concurrence.

**d. Création de nouvelles voies de transport et de commerce, et intégration paneuropéenne durable. Accès aux services essentiels**

L'aspect principal de cette question thématique est lié aux répercussions du développement des grandes infrastructures de transport sur l'intégration territoriale et sur le développement régional. Pour venir à bout de la fragmentation actuelle, il faudra à l'avenir que l'intégration territoriale progresse sensiblement au sein de la zone couverte par les pays membres du Conseil de l'Europe. A plus petite échelle, il faut moderniser l'infrastructure des transports et les services afin d'améliorer l'accessibilité des régions enclavées, tout en veillant à contribuer au maintien de l'accès aux services essentiels. Dans ce domaine, la CEMAT concentre d'abord ses activités sur l'identification et l'examen des principaux corridors de développement à travers l'Europe, ainsi que sur la nécessité de mettre en place une politique de développement territorial durable en liaison avec ces corridors. L'étude des conditions préalables à l'amélioration durable de l'accessibilité des régions enclavées constitue un second domaine d'activité. Enfin, la CEMAT se penche également sur des stratégies susceptibles de maintenir, voire d'améliorer l'accès aux services essentiels.

***Questions clés***

- Développement territorial durable lié à la promotion des principaux corridors du continent européen : répercussions sur les systèmes de peuplement et sur le développement régional ; endiguement de la pression environnementale et promotion de modes de transport écologiques .
- Amélioration de l'accessibilité des zones enclavées afin de garantir et d'exploiter leur potentiel de développement.
- Maintien et amélioration de l'accès aux services essentiels dans les régions les moins favorisées.

**e. Impacts territoriaux des changements climatiques ; adaptation, gestion et mesures préventives, notamment en ce qui concerne les risques naturels**

L'accélération des changements climatiques est considérée actuellement comme un facteur majeur qui aura des répercussions considérables dans de nombreux domaines au cours des prochaines décennies. Les politiques de développement territorial ne peuvent guère influencer sur l'intensité des changements climatiques,

mais elles peuvent modifier considérablement leurs impacts sur le territoire en question, notamment par le biais de mesures d'adaptation et de prévention. A cet égard, la CEMAT examine les impacts les plus importants que les changements climatiques sont susceptibles d'engendrer sur le territoire européen, plus particulièrement ceux affectant les écosystèmes (flore et faune), les structures de production et les services (agriculture et sylviculture, tourisme, etc.), les sites résidentiels et l'habitat, etc. Il faut différencier les impacts de nature structurelle (comme la sécheresse en Europe méridionale qui touche durablement de vastes étendues de territoire) de ceux ayant un caractère plus local et temporaire (tels que les inondations ou d'autres risques naturels) : ces derniers peuvent provoquer occasionnellement des dégâts importants mais sur des parties limitées du territoire. Les efforts de la CEMAT portent également sur les types de mesures de développement territorial les plus aptes à limiter les répercussions négatives des changements climatiques ainsi que les dégâts causés par des catastrophes naturelles. Il sera en outre nécessaire de prendre les mesures appropriées pour optimiser un certain nombre de possibilités ouvertes par les changements climatiques.

### *Questions clés*

- Impacts territoriaux des changements climatiques (tant négatifs que positifs) sur les peuplements humains, les infrastructures, les écosystèmes, l'emploi et les systèmes régionaux de production.
- Mesures de prévention, de gestion et d'adaptation destinées à contrebalancer les répercussions négatives des changements climatiques, notamment les dégâts pouvant être provoqués par des catastrophes naturelles, et à renforcer les impacts positifs.

### **f. Rôle joué par les politiques de développement spatial dans la durabilité environnementale ainsi que dans la protection et la mise en valeur des paysages**

La protection environnementale est une des premières priorités de la plupart des Etats européens. Ce ne sont pas seulement les dégâts causés dans le passé aux écosystèmes et à la santé humaine qui ont fait prendre largement conscience de la nécessité d'améliorer la situation environnementale : plus récemment, la mise en évidence de relations entre les émissions de gaz à effet de serre et les changements climatiques a encore renforcé cette sensibilisation.

En raison de leur nature transversale et de leur situation à la croisée de plusieurs thèmes, les politiques de développement spatial ont la possibilité et la mission d'intervenir dans de nombreux domaines et de promouvoir une certaine cohérence afin d'atteindre un meilleur niveau de durabilité. La CEMAT approfondira les résolutions adoptées lors de la Conférence de Ljubljana et élaborera des propositions communes afin que les politiques de développement spatial contribuent de manière plus importante à la durabilité environnementale en Europe : ainsi, elle formulera des recommandations en matière de transport, d'agriculture et de sylviculture, de tourisme, d'énergie, de développement de l'habitat, etc. De plus, la CEMAT examinera dans quelle mesure les politiques de développement spatial pourraient contribuer à la conservation et à la mise en valeur des paysages, ainsi qu'à la mise en œuvre des principes énoncés dans la Convention européenne du paysage.

### *Questions clés*

- Optique à long terme des politiques de développement territorial, permettant de ce fait la mise en place d'activités structurelles en faveur de l'environnement.
- Situation des politiques de développement territorial à la croisée de plusieurs thèmes, ce qui contribue à garantir une certaine cohérence tout en limitant les conflits ou les insuffisances pouvant entraîner des impacts préjudiciables à l'environnement.
- Contribution des politiques de développement territorial à la protection et à la mise en valeur des paysages.

### **g. Interactions transfrontalières et intégration territoriale en Europe**

Bien que la coopération transfrontalière jouisse d'une longue tradition en Europe, on note encore l'existence d'une fragmentation territoriale le long des frontières nationales d'un certain nombre d'Etats, plus particulièrement en Europe de l'Est et du Sud-Est. Ce phénomène est dû à leur pratique et leur expérience plus brèves en matière de politiques d'intégration et de coopération. Différentes régions présentant des problèmes spécifiques devraient faire l'objet d'une attention particulière : l'enclave de Kaliningrad, par exemple. La mission de la CEMAT dans ce domaine consiste à identifier les zones frontalières dans lesquelles la fragmentation territoriale est encore importante et où les interactions transfrontalières ne sont pas développées de manière harmonieuse. Il convient

de formuler des propositions et des recommandations au sujet du rôle que les politiques de développement territorial seront amenées à jouer pour améliorer l'intégration territoriale et la cohésion le long des frontières nationales.

### **Questions clés**

- Identification des zones situées le long des frontières nationales et présentant une importante fragmentation territoriale ainsi qu'un développement territorial incohérent, et nécessitant de ce fait une coopération transfrontalière renforcée ;
- Elaboration de principes et de méthodes visant à mettre en œuvre des politiques de développement territorial cohérentes dans les régions transfrontalières.

## **II. Rétrospective des conclusions des séminaires et des symposiums de la CEMAT tenus de 2000 à 2010**

### **1. Séminaire international de la CEMAT sur l'intégration des grands espaces européens**



Organisé par le Conseil de l'Europe – Secrétariat de la CEMAT, Division de l'aménagement du territoire et du paysage – en coopération avec le ministère grec de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire et des Travaux publics, dans le cadre des travaux de la Conférence européenne des ministres responsables de l'aménagement du territoire des Etats membres du Conseil de l'Europe – CEMAT.

*(Actes publiés dans la série « Aménagement du territoire européen » du Conseil de l'Europe, n° 65, 2003)*

**Lieu :** Thessalonique, Grèce

**Date :** 25-26 juin 2001

#### *Objectifs*

Le séminaire de Thessalonique a traité des questions suivantes :

- l'organisation spatiale et l'aménagement intégré des grands espaces européens ;

- les expériences de coopération transnationales, transfrontalières et interrégionales dans le domaine de l'aménagement du territoire ;
- le rôle des villes dans l'intégration des grands espaces européens ;
- le rôle des réseaux transeuropéens (de transport, de communication et de l'énergie) dans l'intégration des grands espaces européens ;
- l'approche pour une politique de développement territorial durable.

### *Conclusions*

*Rapporteur : Dušan Blaganje, expert du Conseil de l'Europe.*

1. Au cours des années 1990, des tentatives importantes ont été faites pour établir des cadres de coopération contribuant à l'intégration territoriale européenne. Ces tentatives ont porté sur différents espaces territoriaux, tels que la macrorégion Atlantique, la mer Baltique, l'Espace Cadses (Espace du Centre, de l'Adriatique, du Danube et du Sud-est de l'Europe), l'Europe du Sud-Est, la région de l'Estia (Espace européen et alternatives d'intégration territoriales), la région Méditerranée, la mer du Nord, l'Europe du Nord, etc. Malgré de nombreuses expériences positives, les partenariats établis dans ces cadres ont également fait apparaître diverses difficultés, telles que des problèmes de coordination, de compétition et d'organisation. Leur principal apport est probablement d'avoir contribué à dépasser les frontières nationales et ethniques pour aborder les questions de développement spatial, d'aménagement du territoire et les problèmes d'environnement. D'un autre côté, ils ont mis en évidence l'importance de bien connaître les différents systèmes européens d'aménagement du territoire et le rôle des différents acteurs dans ces systèmes pour la compréhension des nombreux aspects du processus d'intégration spatiale.

2. La grande importance du Schéma de développement de l'espace communautaire (SDEC), approuvé au Conseil informel des ministres responsables de l'aménagement du territoire à Potsdam, en mai 1999, a été reconnue. Parallèlement, l'existence de nombreux autres espaces « européens » dans l'Union européenne et en dehors de celle-ci a été soulignée. L'aménagement de l'espace doit donc résoudre les problèmes liés à l'intégration spatiale, non seulement au sein de l'Union européenne ou de l'Union monétaire européenne, mais aussi dans les pays membres du Conseil de l'Europe.

3. L'aménagement de l'espace européen a connu plusieurs phases. Il est passé d'une vision étroite de l'aménagement physique et d'une approche administrative de l'aménagement du territoire à une logique de développement plus large, qui cherche à combiner les objectifs du développement durable, de la protection de l'environnement et de l'intégration spatiale. On a d'abord commencé par prendre en compte l'environnement (en étudiant, par exemple, l'impact de chaque activité sur l'environnement) et, plus récemment, la dimension spatiale (conséquences et analyses spatiales des actions entreprises) dans le processus de développement. L'aménagement du territoire et l'environnement devraient toujours être considérés comme des aspects à part entière de toute politique sectorielle (transports, réseaux, développement industriel, développement rural, développement de zones en crise, etc.). L'aménagement du territoire est l'une des politiques de régulation les plus importantes pour réaliser l'intégration territoriale et contenir les forces liées à l'élargissement et à l'unification du marché européen.

4. Il faut cependant tenir compte du fait que les facteurs déterminant l'espace (le territoire) européen sont, à de nombreux égards, incompatibles avec les objectifs d'aménagement du territoire. Le développement spatial est fragmenté et inégal, et la polarisation centre-périphérie représente un facteur aggravant. Des recherches menées dans de nombreuses régions européennes ont montré que les inégalités préexistantes en sont renforcées. En dépit des déclarations politiques affirmant le contraire, les nouvelles inégalités créent de nouvelles exclusions et entraînent l'apparition de groupes sociaux marginaux aux dimensions inquiétantes : chômeurs de longue durée, nouveaux pauvres, sans-abris, immigrés. Des « zones grises » et des « trous noirs » se forment dans l'espace socio-économique européen. Malheureusement, des exemples tels que ceux de la Bosnie et du Kosovo ne sont pas uniques. Dans le même temps, de nouvelles barrières apparaissent. La xénophobie, le racisme, le nationalisme et l'exclusion sociale resurgissent sous de nouvelles formes dans plusieurs régions d'Europe. Ces problèmes sont aggravés par les besoins des vagues d'immigrés en provenance des nombreuses régions européennes en crise. Dans le cadre du Conseil de l'Europe, la CEMAT devrait renforcer son rôle afin de remédier à ces graves problèmes.

5. La politique d'aménagement du territoire doit continuer à aller de l'avant et dépasser le stade de la fixation d'objectifs généralement acceptables, qui, à partir d'un certain point, deviennent des vœux pieux s'ils ne débouchent pas sur

la définition de priorités et l'introduction d'outils adaptés. Ces derniers peuvent être utilisés pour mettre en œuvre des politiques visant à atténuer les inégalités géographiques, afin de parvenir à la convergence du développement spatial et de l'intégration de l'espace. Les efforts entrepris jusqu'à présent pour diffuser et échanger les informations territoriales pertinentes, comparer les méthodes d'aménagement du territoire et s'entendre sur celles qui correspondent le mieux aux objectifs, devraient être poursuivis. De plus, il est indispensable de développer les connaissances spécialisées des mutations continues de l'espace.

6. Le nouveau système de gouvernance territoriale est lié aux problèmes des macrorégions. L'approche macrorégionale permet de dépasser l'approche « ethnocentrique » de l'aménagement du territoire et requiert un processus d'aménagement du territoire impliquant des institutions autres que nationales (par exemple les régions, les espaces transfrontaliers, etc.). Cette approche permet aussi de mobiliser des ressources économiques et humaines endogènes ainsi que de dégager la capacité institutionnelle de la macrorégion à créer des réseaux de coopération basés sur la confiance mutuelle. La perspective de l'intégration spatiale et du développement durable des macrorégions doit devenir le principal objectif à long terme de toute l'Europe. Cet objectif est très difficile à atteindre au niveau du Conseil de l'Europe, qui compte 43 Etats membres. La CEMAT des Etats membres du Conseil de l'Europe ne dispose pas des moyens financiers nécessaires à la promotion des politiques de cohésion spatiale. Il serait pourtant utile que le Conseil de l'Europe puisse financer des activités pilotes, au moins au niveau des études et du savoir-faire, pour comprendre les problèmes et la diversité de « l'espace européen » dans son ensemble.

7. L'une des actions les plus importantes pour le développement des travaux de la CEMAT devrait être la diffusion des Principes directeurs, non seulement dans les 43 Etats membres du Conseil de l'Europe, mais aussi dans d'autres organisations internationales et administrations nationales. Cela comprend les organisations internationales qui appliquent ou soutiennent les politiques de développement du territoire européen, comme l'Union européenne, la Banque mondiale, l'OCDE, la Banque européenne de reconstruction et de développement, etc.

8. Il est par conséquent nécessaire d'agir sur les plans suivants :

- accroître la participation active de leurs représentants aux séminaires de la CEMAT ;

- élargir le dialogue avec leurs représentants dans les Etats membres du Conseil de l'Europe, afin de faciliter leur rôle dans la mise en œuvre des Principes directeurs ;
- renforcer le dialogue avec le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe, en prêtant une attention particulière à l'application des décisions du Congrès qui vont dans le sens de la mise en œuvre des Principes directeurs aux niveaux régional et local.

9. La préparation de la 13<sup>e</sup> session de la CEMAT, qui se tiendra à Ljubljana en septembre 2003, devrait s'effectuer à la lumière des conclusions du Séminaire de Thessalonique. A cet égard, il serait souhaitable de donner aux régions et aux municipalités de plus grandes responsabilités dans la mise en œuvre des Principes directeurs.

10. Les séminaires de la CEMAT permettent de réaliser la synergie de divers projets et programmes européens de coopération transnationale, transfrontalière et interrégionale. Il ne serait pas économique, ni efficace, que les Etats membres du Conseil de l'Europe, en particulier ceux qui font également partie de l'Union européenne, participent activement à des activités qui se recourent. Pour éviter cela, il faudrait étudier la possibilité de prévoir, dans le cadre de chaque séminaire, une session organisée conjointement avec la Commission européenne, qui serait conçue comme un colloque de pays membres et non membres de l'Union. Elle inclurait, lorsque nécessaire, d'autres pays non européens, afin de préparer le terrain pour la coopération future dans le domaine du développement et de l'aménagement de l'espace par-delà toutes les frontières qui existent encore en Europe.

## **2. Séminaire international de la CEMAT sur le patrimoine paysager, l'aménagement du territoire et le développement durable**



Organisé par le Conseil de l'Europe – Secrétariat de la CEMAT, Division de l'aménagement du territoire et du paysage – en coopération avec le ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire du Portugal dans le cadre des travaux de la Conférence européenne des ministres responsables de l'aménagement du territoire des Etats membres du Conseil de l'Europe – CEMAT

*(Actes publiés dans la série « Aménagement du territoire européen » du Conseil de l'Europe, n° 66, 2003)*

**Lieu :** Lisbonne, Portugal

**Date :** 26-27 novembre 2001

### *Objectifs*

Le séminaire avait pour objectif de contribuer à la mise en œuvre des Principes directeurs pour le développement territorial durable du continent européen et à la préparation de la prochaine Conférence européenne des ministres responsables de l'aménagement du territoire qui se tiendra à Ljubljana les 16 et 17 septembre 2003 sur « La mise en œuvre des stratégies et perspectives pour le développement territorial durable du continent européen ». Il s'agissait à cet égard :

- d'identifier les problématiques de l'aménagement du territoire à travers la dimension paysagère ;
- de rechercher des solutions concrètes aux problèmes posés en tenant compte des caractéristiques locales de chaque paysage ; et
- de formuler des propositions afin d'intégrer la dimension paysagère dans les politiques d'aménagement du territoire.

### *Conclusions*

*Rapporteur : Dušan Blaganje, expert du Conseil de l'Europe.*

Il s'agissait du deuxième séminaire organisé depuis l'adoption des Principes directeurs pour le développement territorial durable du continent européen par la 12<sup>e</sup> session de la Conférence européenne des ministres responsables de l'aménagement du territoire (CEMAT) à Hanovre, en Allemagne, le 8 septembre 2000.

Les Principes directeurs prennent tout spécialement en compte la question du paysage et considèrent que « la politique d'aménagement peut contribuer à la protection des paysages, à leur gestion et à leur aménagement par le biais de mesures appropriées et par une meilleure interaction des diverses politiques sectorielles quant à leurs impacts sur l'espace ». Ils énoncent ainsi une série de mesures appropriées.

La Convention européenne du paysage a par ailleurs été ouverte à la signature le 20 octobre 2000 à Florence (Italie) lors d'une conférence ministérielle du Conseil de l'Europe. Elle a pour objet de promouvoir la protection,

la gestion et l'aménagement des paysages européens et d'organiser la coopération européenne dans ce domaine. Elle représente aujourd'hui le premier traité international exclusivement consacré à la protection, à la gestion et à la mise en valeur du paysage européen.

Élément essentiel du bien-être individuel et social des populations, une haute qualité paysagère contribue au maintien, voire à l'amélioration, de la qualité de vie des êtres humains ainsi qu'à la valorisation de leur identité culturelle. Par ce biais le paysage contribue de manière essentielle à tout intérêt général sur les plans économique, culturel, écologique, environnemental et social. Pourtant, les évolutions des techniques de production agricole, sylvicole, industrielle et minière, ainsi que les pratiques en matière d'aménagement du territoire, d'urbanisme, de transport, de réseaux, de tourisme et de loisirs et, plus généralement, les changements économiques mondiaux continuent, dans beaucoup de cas, à accélérer la transformation des paysages.

Il est incontestable que certains paysages, parmi les plus remarquables, ont besoin d'une protection spéciale. Les paysages ne sont cependant pas seulement un patrimoine à protéger, ils sont également des ressources, qui ont besoin d'une gestion appropriée pour que leur évolution s'opère sans perte de qualité, voire permette d'en augmenter la qualité. A cet effet, on devra privilégier le rôle des ressources naturelles, notamment en agriculture et en sylviculture, sans pour autant diminuer l'obligation qui incombe à tout opérateur économique de les exploiter d'une manière prudente, durable et respectueuse. Enfin, les évolutions sociales et économiques peuvent nécessiter l'aménagement de paysages nouveaux, comme la construction de nouvelles infrastructures de transport. Ces aménagements doivent être conçus et réalisés de manière à offrir la meilleure qualité des paysages produits.

Aucun objectif ne peut justifier que la qualité des paysages soit détériorée par les effets résultant du peuplement humain et des activités économiques. Une utilisation maîtrisée de l'espace urbain, et notamment l'encouragement de la croissance endogène des villes, peut réduire le phénomène de la transformation de paysages naturels ou semi-naturels en terrains à bâtir. Et lorsque ce processus est inévitable, il demeure souhaitable de pratiquer un certain degré de conservation pour que les espaces urbanisés et les espaces verts se valorisent réciproquement.

L'agriculture et la sylviculture ne doivent pas être considérées uniquement comme des activités économiques et des formes d'utilisation des sols : elles sont des éléments indispensables dans la gestion des paysages. Les méthodes d'exploitation agricole et sylvicole doivent rester conformes aux objectifs d'une utilisation des sols prudente et rationnelle et d'un développement spatial durable. Face aux incertitudes des marchés agricoles, on pourrait utiliser plus largement des schémas de production adaptés aux créneaux du marché, qui se multiplient et se diversifient avec le développement économique et social de nos sociétés.

Les paysages d'aujourd'hui reflètent l'histoire démographique, économique, sociale et culturelle des régions. Ils requièrent des connaissances approfondies et des instruments de qualification et de gestion aussi complexes qu'efficaces. Une étude approfondie des paysages en tant qu'éléments indissociables des territoires, des possibilités, opportunités et contraintes en matière de développement, des potentialités et capacités de l'espace, de leur vulnérabilité, des cultures, des opinions publiques et des valeurs sociales, ainsi qu'une étude approfondie du changement, sont autant d'outils scientifiques très importants pour un aménagement efficace des paysages. Un aménagement global du territoire avec une analyse de l'impact paysager à long terme y incluant tout changement prévu dans l'utilisation des sols est une procédure politique et administrative essentielle du futur.

L'identification et la qualification des paysages, et leur systématisation en fonction de leurs traits saillants, facilitent leur protection, leur aménagement et leur gestion en les rendant plus compréhensibles, et favorisent l'émergence d'une opinion publique favorable, sensible à leur importance. L'élaboration de lignes directrices et de principes communs, ainsi que l'octroi d'un accès permanent aux bonnes pratiques qui se développent, sont de nature à favoriser une gestion et un aménagement durables des paysages, depuis la réglementation des utilisations intensives des sols jusqu'à la conservation la plus radicale du patrimoine paysager particulièrement précieux.

La gestion des paysages fait partie intégrante de l'aménagement du territoire, mais il convient d'avoir à l'esprit que celui-ci est bien davantage que l'élaboration et l'adoption de plans d'aménagement détaillés. Le principal objectif de l'aménagement du territoire, et sa principale composante, est la mise en œuvre des décisions de planification à travers un certain nombre

de mesures indispensables à cet effet. Elles incluent diverses politiques, notamment financières, économiques, spatiales, agricoles, sociales, culturelles, etc.

Dans la recherche de l'intérêt général, ces politiques ne peuvent ignorer que la gestion des paysages soulève des questions importantes en termes d'avoirs, de patrimoine ou de biens fonciers. Les outils financiers « ordinaires », notamment fiscaux, auxquels on a souvent recours pour réglementer le développement urbain dans la perspective des besoins de la population, ne sont pas nécessairement opérationnels pour la gestion paysagère.

Ainsi, très souvent, la réglementation et la gestion protectrices des paysages ne peuvent être mises en œuvre sans une stimulation économique et financière des propriétaires fonciers. Les paysages sont un bien tellement précieux qu'ils pourraient justifier qu'on apporte des dérogations à des politiques européennes de stimulation économique habituellement très restrictives à cet égard.

La Convention européenne du paysage constitue un outil neuf et important. Il faudra cependant déployer de nouveaux efforts pour élaborer des instruments efficaces pour sa mise en œuvre et, dans cette démarche, aussi prendre en compte les messages livrés par le Séminaire de Lisbonne. Il faudra élaborer de nouvelles méthodes, les méthodes existantes ne paraissant pas suffisantes.

Par ailleurs, le rôle des pouvoirs locaux et régionaux en matière de gestion paysagère doit encore être développé. Il a été souligné, lors du séminaire, que la compétence en matière de gestion et d'aménagement des paysages devrait être exercée à un niveau de gouvernement qui soit le plus proche des préoccupations des populations. On pourrait ajouter que cette observation ne renvoie pas uniquement à la compétence juridique, mais qu'elle implique une association directe de la population par le biais de sa participation aux processus de décision. Cela devrait déboucher sur une plus grande volonté d'améliorer les modes de coopération entre les différents niveaux de gouvernement. En même temps, il y a là un défi pour les travaux futurs de la CEMAT.

### 3. Conférence internationale de la CEMAT sur le rôle des autorités locales et régionales dans la coopération transnationale en matière de développement régional et d'aménagement du territoire



Organisée par le Conseil de l'Europe – Secrétariat de la CEMAT, Division de l'aménagement du territoire et du paysage – en coopération avec le Land allemand de Saxe, avec l'appui du ministère fédéral allemand des Transports, de la Construction et du Logement dans le cadre des travaux de la Conférence européenne des ministres responsables de l'aménagement du territoire des Etats membres du Conseil de l'Europe – CEMAT

*(Actes publiés dans la série « Aménagement du territoire européen » du Conseil de l'Europe, n° 67, 2003)*

**Lieu :** Dresde, Allemagne

**Date :** 15-16 mai 2002

#### *Objectifs*

Les objectifs de la conférence étaient d'examiner les projets portant sur :

- les expériences de mise en œuvre des Principes directeurs aux niveaux local et régional ;
- des exemples de bonnes pratiques des régions et municipalités européennes en matière de coopération transnationale dans le domaine de l'aménagement du territoire tels que les projets concernant les couloirs de transports européens, les routes culturelles et les paysages ;
- des exemples de projets pilotes bénéficiant de financements internationaux tels que les programmes INTERREG III B, PHARE, TACIS, MEDA et CARDS ;
- les programmes de soutien en matière de coopération transnationale ayant un impact sur les autorités locales et régionales tels que les instruments financiers de l'Union européenne (UE), de la Banque de développement du Conseil de l'Europe (CEB), de la Banque européenne de reconstruction et de développement (BERD), ainsi que les travaux menés dans le cadre du Plan d'action pour la Méditerranée du PNUE et de l'OCDE, qui ont un impact sur les autorités locales et régionales et visent notamment les pays de l'Europe centrale et orientale ;

- les projets de « Régions modèles CEMAT » menés dans les *oblasts* de Moscou et de Leningrad.

### *Conclusions*

*Rapporteur : Dušan Blaganje, expert du Conseil de l'Europe.*

Les participants ont adopté les conclusions suivantes :

1. les politiques européennes de développement territorial doivent être conçues comme un appui nécessaire pour un développement durable favorable à une meilleure cohésion économique et sociale et une prise en compte des patrimoines naturel, culturel et paysager, dans la perspective de l'élargissement de l'UE et, de façon plus générale, de l'intégration européenne ;
2. la qualité de la coopération est intimement liée à la qualité des informations disponibles sur le développement du territoire et des efforts devraient être développés pour la renforcer ;
3. il convient d'utiliser plus activement les deux documents de base fondamentaux que sont les « Principes directeurs pour le développement durable du continent européen » du Conseil de l'Europe (PDDTDCE-CEMAT) et le « Schéma de développement de l'espace communautaire » (SDEC) de l'Union européenne, en particulier dans la mise en œuvre des programmes de financement européens et internationaux concernant l'aménagement du territoire et la coopération transnationale ;
4. la mise en œuvre effective de ces documents de principe devrait être suivie et évaluée à intervalles réguliers. Une telle évaluation pourrait prendre la forme de contributions nationales aux rapports généraux préparés pour les sessions de la CEMAT, qui passent en revue la mise en œuvre des décisions précédentes, et sont présentées ultérieurement aux organes politiques du Conseil de l'Europe (Comité des Ministres, Assemblée parlementaire, Congrès des pouvoirs locaux et régionaux (CPLRE)) ;
5. les Principes directeurs doivent également être appliqués par les régions et les pouvoirs locaux dans la mesure où ils ont souvent un rôle central à jouer dans ce domaine. Le CPLRE devrait être invité à contribuer à ce processus d'évaluation mis en œuvre par la CEMAT ;

6. l'évaluation des rapports nationaux précités devrait conduire à une plus grande coopération européenne entre les pouvoirs locaux et régionaux ; les projets pilotes identifiés à cette occasion pourraient être mis en réseau pour favoriser les échanges de bonnes pratiques ;
7. il convient de promouvoir la mise en œuvre des Principes directeurs dans les régions modèles de la CEMAT (régions d'innovation), qui permettent de concrétiser leurs dispositions sur le terrain ;
8. il est recommandé à l'Union européenne, aux institutions financières européennes (y compris la CEB) et internationales, aux Etats membres, et aux pouvoirs régionaux et locaux de contribuer à la mise en œuvre active et de façon prioritaire des programmes et projets de développement qui nécessitent une coopération transfrontalière, transnationale ou interterritoriale ;
9. il est également recommandé à l'Union européenne, dans la perspective de son futur élargissement, de continuer à assurer la mise à disposition des fonds nécessaires pour l'aménagement du territoire et la coopération transnationale, mais aussi de veiller à une plus grande coordination de ces fonds, dans l'intérêt de ses futurs Etats membres mais également de celui des autres pays d'Europe centrale et orientale, et notamment ceux situés le long des futures frontières de l'Union européenne, ainsi que les pays concernés par le Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est ;
10. il convient de noter avec satisfaction que le pacte de stabilité a décidé de mettre la coopération transfrontalière et les eurorégions au rang de priorité pour ses prochaines actions, ce qui aura un impact bénéfique sur les régions frontalières et les eurorégions des pays de cette partie de l'Europe ;
11. les partenariats de toute nature (en matière de transfert de savoir, de formation des fonctionnaires nationaux et locaux, d'échanges d'expériences et de fonctionnaires ou d'élus, de coopérations pratiques et de proximité...) entre les Etats, mais également entre leurs pouvoirs régionaux et locaux respectifs, doivent être fortement encouragés ;
12. il convient notamment de développer la coopération transnationale dans les grands espaces européens comme ceux de la Baltique, de la Méditerranée, de l'Europe centrale et du Sud-Est, de l'Arc Atlantique, des Carpates-Danube ou de la mer Noire, en tenant compte des Principes directeurs. Ces

coopérations permettent d'avoir une vue d'ensemble de ces espaces et de traiter de façon globale de leurs questions d'aménagement du territoire et de développement durable ;

13. dans ce contexte, une attention particulière est portée à l'élaboration des infrastructures de transport nécessaires dans le cadre d'un réseau de corridors transeuropéens concernant l'ensemble des pays membres du Conseil de l'Europe, qui devrait tenir compte des exigences écologiques et paysagères du développement durable ;

14. ces coopérations régionales européennes sont effectivement essentielles pour garantir le développement durable des territoires concernés, alors que cette notion de développement durable court le risque d'être mise en cause par les mouvements de globalisation mondiale qui, dans certains cas, affectent l'environnement et l'équilibre des territoires ;

15. il s'agit également, dans le respect du rôle important qui revient aux Etats en matière d'aménagement du territoire, de promouvoir le renforcement de la consultation des élus locaux et régionaux. Les principes de subsidiarité, de proximité et de partenariat, prônés par la Charte européenne de l'autonomie locale, ainsi que le principe de réciprocité énoncé dans les Principes directeurs, trouvent ici toute leur place.

#### **4. Séminaire international de la CEMAT sur l'aménagement du territoire pour le développement durable des espaces européens particuliers : montagnes, zones côtières et rurales, bassins fluviaux et vallées alluviales**



Organisé par le Conseil de l'Europe – Secrétariat de la CEMAT, Division de l'aménagement du territoire et du paysage – en coopération avec le ministère du Développement régional et des Travaux publics de Bulgarie, avec le concours du projet intégré du Conseil de l'Europe « Faire travailler les institutions démocratiques ».

*(Actes publiés dans la série « Aménagement du territoire européen » du Conseil de l'Europe, n° 68, 2003)*

**Lieu :** Sofia, Bulgarie

**Date :** 23-24 octobre 2002

### *Objectifs*

Le séminaire avait pour objectif de promouvoir la mise en œuvre de la Recommandation Rec(2002)1 du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe aux Etats membres sur les Principes directeurs pour le développement territorial durable du continent européen, en vue de la préparation de la 13<sup>e</sup> session de la CEMAT à Ljubljana, Slovénie (16-17 octobre 2003).

### *Conclusions*

*Rapporteur : Dušan Blaganje, expert du Conseil de l'Europe.*

Le séminaire de Sofia a traité de sujets concernant les politiques et les projets d'aménagement et de développement du territoire. Il a mis en évidence les multiples questions rencontrées dans les grandes zones étudiées en présentant, à titre d'exemple, un certain nombre de solutions intéressantes, en tentant de proposer les méthodes qui permettraient de les résoudre globalement.

Un grand nombre d'exposés et d'interventions au cours de la discussion ont fait clairement apparaître que l'aménagement du territoire est véritablement l'outil auquel doit revenir le rôle central dans la gestion des grandes zones et que les mesures d'application prises dans ce cadre (à savoir les politiques de développement territorial) sont le bon moyen de s'attaquer aux problèmes de ces zones.

Des progrès considérables ont déjà été accomplis grâce à des activités menées récemment dans les Etats membres du Conseil de l'Europe et dans le contexte de l'intégration européenne. Chartes, principes directeurs, conventions, conventions-cadres, modèles de loi, législations et politiques nationales, initiatives régionales et locales, coopérations et projets internationaux forment une base solide sur laquelle on pourra s'appuyer pour renforcer l'efficacité de l'aménagement et du développement territoriaux, avec un certain nombre de composantes applicables dans les divers Etats membres et régions.

Il convient de porter une attention particulière aux procédures démocratiques d'élaboration des politiques et de prise des décisions ainsi qu'à la participation du public à l'aménagement du territoire. Cette participation doit être renforcée et encouragée: en effet, il a été souligné avec force que l'aménagement du territoire ne pouvait produire des résultats viables que s'il était conçu pour les populations. Il ne faut pas perdre de vue que le développement territorial

durable prépare un avenir dans lequel les jeunes et les enfants d'aujourd'hui prendront la place de leurs parents. Il ne faut pas non plus oublier que le développement durable tel que défini dans le rapport Brundtland a en vue les générations futures. C'est pourquoi les jeunes et les enfants devraient se voir confier un rôle particulier dans ces processus démocratiques.

Certains problèmes abordés lors du séminaire nécessitent une évaluation plus approfondie, bien qu'il existe déjà un large consensus concernant non seulement leur gravité, mais aussi les solutions qui pourraient leur être apportées. Il ne faut pas s'en remettre entièrement aux valeurs communément admises : si immanentes et incontestables qu'elles paraissent, la vérification est préférable à la confiance aveugle et la remise en question permanente des idées établies est un pilier de la démarche scientifique.

Même si cela peut sembler paradoxal, le consensus sur les valeurs immanentes peut même apparaître comme une contrainte lorsque l'aménagement du territoire est appliqué à la gestion des grandes zones. Celui-ci s'efforce de concilier un certain nombre d'intérêts et d'arguments contradictoires et sa finalité, en dernière analyse, est de régir la gestion des biens.

Il ne faut pas perdre de vue que l'aménagement du territoire n'a de sens que s'il est applicable et appliqué. En termes économiques et fiscaux, l'aménagement du territoire peut avoir deux conséquences : soit une utilisation profitable des sols ou des avantages nets pour le public, soit une charge publique qui doit être tolérable afin de pouvoir être supportée par les contribuables si elle est d'ordre financier ou par le public en général s'il s'agit d'une autre sorte d'inconvénient ou de contrainte.

Le principal point d'achoppement méthodologique que doit dépasser l'aménagement du territoire dans toute zone sensible est celui du « bilan nul », c'est-à-dire une approche antagonique du développement d'une part, et de la conservation/protection d'espaces particuliers d'autre part, qui suppose que l'une des parties ne peut gagner plus que ce que l'autre perd. Cette approche ne peut déboucher que sur une alternative bien connue et rarement productive qui consiste soit à choisir le développement au détriment de la conservation, soit à choisir la protection au détriment du développement.

Une démarche d'aménagement du territoire pour un avenir durable devrait abandonner le principe du bilan nul pour privilégier la recherche

d'une « valeur ajoutée mutuelle ». Cela exige non seulement une prise en compte globale des problèmes, mais aussi un changement d'attitude. Pour trouver des solutions qui aboutissent à un accroissement net des avantages ou à une diminution nette des coûts, inconvénients et autres contraintes – accroissement ou diminution qui soit général et durable –, il faut renforcer les méthodes interdisciplinaires et mettre en place un système multidisciplinaire d'évaluation des phénomènes territoriaux.

En résumé, on pourrait dire que les politiques économiques doivent s'accompagner d'une évaluation sociale et environnementale, la protection de l'environnement d'une évaluation économique et sociale, et les mesures sociales d'une évaluation économique et environnementale. Toutes ces évaluations doivent être intégrées dans des méthodes et des procédures d'aménagement du territoire régies par la législation pertinente et synthétisées dans une « évaluation de l'impact territorial » des phénomènes territoriaux, c'est-à-dire des faits, des problèmes et des mesures visant à les traiter.

L'évaluation de tout modèle, politique ou mesure ayant des conséquences sur le développement territorial devrait donc être fondée sur une analyse coûts-avantages (économique, environnementale, sociale et territoriale) spécifique, quelle que soit la dimension du territoire auquel l'instrument considéré est appelé à s'appliquer. Cette évaluation ne doit pas seulement porter sur l'instrument proprement dit, mais aussi sur ses effets secondaires. Une telle démarche, et ce n'est pas le moins important, favoriserait la mise en application de l'approche globale qui fait encore défaut dans l'aménagement et le développement du territoire.

## **5. Séminaire international de la CEMAT sur le développement territorial durable : renforcement des relations intersectorielles**



Organisé par le Conseil de l'Europe – Secrétariat de la CEMAT, Division de l'aménagement du territoire et du paysage – et l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), en coopération avec le Bureau national pour le développement régional du Bureau du Premier ministre de Hongrie et le Centre européen de la Jeunesse du Conseil de l'Europe de Budapest.

*(Actes publiés dans la série « Aménagement du territoire européen » du Conseil de l'Europe, n° 69, 2003)*

**Lieu :** Budapest, Hongrie

**Date :** 26-27 mars 2003

### *Objectifs*

Le séminaire avait pour objectifs de promouvoir la mise en œuvre de la Recommandation Rec(2002)1 du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe aux Etats membres sur les Principes directeurs pour le développement territorial durable du continent européen (PDDTDCE-CEMAT) ainsi que les résolutions adoptées lors de la 12<sup>e</sup> session de la CEMAT, d'aider à l'élaboration de propositions pour la 13<sup>e</sup> session de la CEMAT, de contribuer à la mise en œuvre des actions identifiées par le Sommet de Johannesburg sur le développement durable, et de soutenir l'approche intégrée de l'aménagement du territoire.

### *Conclusions*

*Rapporteur : Dušan Blaganje, expert du Conseil de l'Europe.*

Le séminaire a mis l'accent sur le renforcement des relations, de la coopération et des partenariats interdisciplinaires et intersectoriels dans le domaine de l'aménagement du territoire. Les thèmes développés lors du séminaire reflétaient l'accent mis par les Principes directeurs sur l'importance de la promotion de la coopération et des relations horizontales et verticales, et en particulier de la coopération intersectorielle visant à « créer une Europe régionalement plus équilibrée et plus durable », principes qui ont tous pour objectif commun le développement durable, et notamment l'équilibre entre les régions.

Une des raisons du renforcement de la coopération horizontale et verticale et des relations intersectorielles est la fragmentation des pratiques actuelles en matière d'aménagement : dans les pays d'Europe, la planification sectorielle/fonctionnelle, qui est essentiellement économique, est traditionnellement séparée de l'aménagement du territoire, centré sur la mise en valeur de l'environnement physique. Plus les différentes approches se sont diversifiées, plus le besoin d'intégration, qui n'est pas un objectif facile, s'est accentué. Il existe des différences notables entre la planification sectorielle et l'aménagement du territoire qui tiennent à des théories différentes ainsi qu'à des méthodes et des raisonnements divergents, ce qui complique l'intégration des approches et gêne parfois la coopération entre les secteurs.

Le séminaire a mis en évidence, une fois de plus, le fait que l'aménagement du territoire constitue le contexte institutionnel, technique et politique approprié pour gérer l'aspect territorial de la durabilité. Cette durabilité est le principal objectif de l'aménagement du territoire et l'aménagement du territoire est le principal outil de réalisation de la durabilité. Le développement durable constitue en soi un objectif global. Premièrement, la fragmentation des pouvoirs de décision dans les sociétés modernes appelle une coopération verticale et horizontale entre les différents secteurs et niveaux de gouvernement. Deuxièmement, les problèmes et les préoccupations concernant des zones géographiques spécifiques nécessitent de plus en plus des actions complexes et multidimensionnelles. Ils appellent une stratégie intégrée de l'aménagement durable du territoire, en termes de qualité, d'identité et d'efficacité, ainsi qu'une approche intégrée de l'aménagement de l'habitat, des infrastructures, de l'environnement et des paysages.

Néanmoins, se pose la question de savoir si l'aménagement du territoire constitue le domaine le plus approprié pour coordonner les relations intersectorielles, ou s'il existe de meilleurs cadres pour cela, et si les spécialistes de l'aménagement du territoire ont les moyens de traiter les questions complexes impliquées, si les organes s'occupant d'aménagement du territoire peuvent coordonner l'ensemble des actions, etc. Des secteurs de plus en plus spécialisés ont des avis très spécifiques concernant leurs problèmes et leurs solutions éventuelles – ce qui rend la coordination difficile – et il semble qu'il n'existe pas d'outils acceptés par tous permettant de concilier tous les points de vue. Cependant, il est pratiquement certain que pour jouer pleinement son rôle d'intégration, l'aménagement du territoire ne doit pas essayer de se comporter comme un secteur, mais doit offrir :

- un cadre pour des analyses et des débats, permettant de se mettre d'accord sur des mesures durables ;
- des règles et des normes obligatoires, garantissant la mise en œuvre des mesures adoptées.

L'aménagement moderne et intégré du territoire doit faire appel à des moyens d'évaluation accrus, à une véritable participation du public, à une coopération (verticale et horizontale) renforcée et à de nouveaux outils de prise de décisions, et s'appuyer davantage sur la coopération intersectorielle, les relations contractuelles et consensuelles que sur les pouvoirs de

décision et d'exécution des gouvernements. Un tel aménagement exige non seulement des objectifs clairs mais aussi une meilleure organisation ainsi qu'un engagement renforcé et de meilleures compétences professionnelles des partenaires impliqués. Il doit s'appuyer sur des recherches complexes et bien programmées. Ainsi que l'expérience pratique l'a démontré, ce type d'aménagement intégré du territoire est réalisable.

Les instruments les plus importants de la coopération intersectorielle sont apparemment la contractualisation, la mise en place d'organes de coordination et d'un modèle d'organisation des processus et des organes d'aménagement, ainsi que l'évaluation permanente des effets transsectoriels des mesures sectorielles sur le territoire. Bien que l'aspect environnemental de la durabilité ne soit pas contesté et que l'on attache de plus en plus d'importance au rôle de la biodiversité, l'évaluation du territoire représente alors non pas l'évaluation – normalement finale – de l'impact sur l'environnement, mais un outil d'orientation, notamment pour identifier les meilleures solutions possibles ou des solutions de remplacement. Une bonne gouvernance du territoire est nécessaire à tous les niveaux, mais surtout au niveau local. Il faut également un examen approprié des interventions de l'Etat sur les droits de propriété et les marchés ainsi que des mesures favorisant l'équité et l'efficacité de l'utilisation des sols, qui constituent une ressource limitée mais très importante pour la population.

L'approche intersectorielle permettrait d'améliorer l'aménagement du territoire sans diminuer pour autant le rôle des secteurs. Une participation renforcée des secteurs améliorerait les résultats de l'aménagement et faciliterait la recherche de la durabilité. La coopération intersectorielle permet d'obtenir des synergies. Chaque secteur conserve la responsabilité de ses propres objectifs, tout en veillant à ce qu'ils soient en accord avec les objectifs des autres secteurs, conformément au processus coordonné d'aménagement du territoire qui a été accepté.

L'aménagement intégré – c'est-à-dire intersectoriel – du territoire doit s'intéresser davantage à certains enjeux majeurs du développement territorial durable de l'Europe. Plusieurs tendances et modèles territoriaux existants constituent des obstacles à un développement équilibré du continent européen et sont contraires aux objectifs politiques de la cohésion économique, sociale et territoriale de l'Europe. Il faut donc élaborer des politiques territoriales

plus efficaces et cohérentes verticalement (aux niveaux européen, national, régional et local) et plus intégrées horizontalement avec des politiques sectorielles et spatiales cohérentes et intégrées.

L'accès universel aux services essentiels constitue un des objectifs de la cohésion territoriale et sociale. Les besoins et les services essentiels ne sont pas seulement ceux qui sont indispensables à la vie de l'homme, mais aussi ceux qui sont nécessaires au respect de la dignité humaine. Ils couvrent notamment la nourriture, le vêtement, le logement, l'énergie, les médicaments, les communications, les médias de masse, les soins de santé, l'éducation, la culture, etc. L'accès physique (disponibilité) et économique aux biens et aux services essentiels doit être accordé à tous, y compris ceux qui ne peuvent en payer le prix intégral.

Il ne peut pas y avoir de discrimination concernant ce droit fondamental, ce qui signifie que les mesures sociales de correction des inégalités doivent concerner une gamme de services publics beaucoup plus large que cela n'est généralement le cas aujourd'hui. La solidarité et les mesures sociales de correction des inégalités ne concernent pas seulement les services fournis par le secteur public. On sait qu'il existe divers systèmes efficaces en matière d'organisation et de financement de la fourniture des services publics et que les collectivités locales jouent un rôle essentiel dans ce secteur, qui est particulièrement adapté à l'instauration de partenariats entre le secteur public et le secteur privé. Ceux-ci fournissent souvent des services plus efficaces, meilleurs et donc plus durables, mais nécessitent une organisation et une gestion particulières.

Les partenariats public-privé ne sont pas un phénomène récent. Les premiers datent du XIX<sup>e</sup> siècle où ils étaient associés, notamment, au développement des transports publics ainsi qu'à la production et à la distribution de l'électricité. Les partenariats public-privé modernes sont devenus très complexes. Normalement, les initiateurs et les principales parties prenantes des projets gérés en partenariat public-privé sont les opérateurs publics, principalement aux niveaux local et régional. Pour fonctionner correctement, ces partenariats nécessitent des formations spécialisées, des compétences particulières et des outils de travail appropriés, y compris des formes spécifiques de négociations et d'accords, de systèmes de contrôle et d'obligations contractuelles entre le secteur public et le secteur privé garantissant que la fiabilité et la qualité des

services essentiels l'emportent sur d'autres intérêts. Ces outils ne sont pas ceux employés dans les pratiques commerciales habituelles.

Le recours aux partenariats public-privé pour assurer l'accessibilité des services essentiels exige une nouvelle approche en matière de formation au niveau des collectivités locales, de leurs agents et de leurs usagers. Il est important d'encourager ces initiatives de formation.

La nécessité d'évaluer l'impact territorial des projets et de veiller à leur intégration dans des politiques territoriales intersectorielles durables vaut également pour les partenariats public-privé et les initiatives purement publiques. Les secteurs public et privé sont solidaires dans ce domaine. Un développement à deux vitesses des deux secteurs est impossible, il est donc logique qu'ils fournissent des services en partenariat plutôt qu'en concurrence. Cependant, la question essentielle concerne les tarifs ou les charges à appliquer.

La participation du public et le rôle des organisations non gouvernementales ont une importance essentielle pour l'aménagement du territoire et le développement durables. La participation à la prise de décisions des pouvoirs publics doit être considérée comme un droit fondamental collectif et individuel dans la législation moderne de l'environnement et de l'aménagement, comme l'ont confirmé, notamment, la Convention d'Aarhus et la Convention européenne du paysage. Pour que ce processus soit effectif et non purement formel, il faut identifier les stades de la prise de décision où la participation est nécessaire.

Presque tous les pays d'Europe ont une longue tradition de participation aux questions d'aménagement local – bien qu'à des degrés divers – depuis la procédure purement théorique jusqu'au partage véritable de la prise des décisions. Mais la participation à l'échelon national s'est avérée beaucoup plus difficile à réaliser. Bien que réglementée de diverses manières, cette participation est demeurée généralement une notion informelle et floue. On ne sait pas bien dans quelle mesure elle a permis de représenter véritablement les opinions du public et les besoins de la société, plutôt que les intérêts plus restreints et sélectifs de certains groupes. Selon la culture et les traditions propres à chaque société, on a constaté des degrés variables de résistance de l'administration à associer la démocratie représentative et la démocratie participative. Mais cette tâche délicate, qui nécessite des activités d'éducation,

de réflexion, de formation et une aide aux collectivités pour leur permettre de remplir leurs fonctions d'aménagement de manière responsable, est essentielle pour un aménagement du territoire intégré et durable.

La coopération verticale entre les divers niveaux de gouvernement est l'un des grands thèmes communs de nombreux rapports et discussions. Les participants ont discuté de l'inclusion du niveau européen dans la coordination verticale, qui exigerait un renforcement de l'aspect territorial lors de la révision des politiques des institutions européennes, ainsi que dans la coordination horizontale des points de vue des différents Etats dans les négociations sectorielles concernant les nouvelles politiques européennes, afin de renforcer le rôle des territoires à l'échelon national. Une approche intersectorielle nationale est une condition préalable à une approche intersectorielle au niveau européen.

Par ailleurs, il est généralement admis que les gouvernements centraux ne peuvent pas diriger seuls l'aménagement du territoire et le développement régional en Europe et que dans ce domaine, les collectivités locales et régionales ont un rôle important à jouer. Ces dernières réclament ouvertement une place appropriée dans la prise des décisions au niveau européen, avec un partage des responsabilités entre tous les niveaux de gouvernement. Les collectivités locales et régionales peuvent contribuer notablement aux politiques nationales de développement territorial durable. Modèles de bonne gouvernance dans leurs communautés, elles sont des partenaires clés pour la mise en œuvre des Principes directeurs pour le développement territorial durable du continent européen de la CEMAT.

On peut résumer le message essentiel du Séminaire de Budapest en se référant aux termes clés cités le plus souvent : développement durable, aménagement du territoire, coopérations horizontale et verticale, approche intersectorielle, coordination, accès aux services essentiels, partenariat public-privé, participation, collectivités locales et régionales, et formation. Ce sont aussi les principaux termes qui devraient être utilisés lors des futurs rassemblements de la CEMAT.

## 6. Séminaire international de la CEMAT sur les catastrophes naturelles et le développement territorial durable : la prévention des inondations



Organisé par le Conseil de l'Europe – Secrétariat de la CEMAT, Division de l'aménagement du territoire et du paysage – en coopération avec le Centre du Gouvernement polonais pour les études stratégiques et la ville de Wrocław.

(Actes publiés dans la série « Aménagement du territoire européen » du Conseil de l'Europe, n° 70, 2003)

**Lieu :** Wrocław, Pologne

**Date :** 30 juin 2003

### Objectifs

Le séminaire avait pour but d'analyser les causes des grandes catastrophes et les possibilités de prévention des inondations ainsi que de promouvoir l'application, d'une part de la Recommandation Rec(2002)1 du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe sur les Principes directeurs pour le développement territorial durable du continent européen (PDDTDCE-Cemat), et d'autre part des résolutions adoptées à la 12<sup>e</sup> session de la CEMAT, à Hanovre en 2000. Il lui appartenait aussi de contribuer à la formation de propositions pour la 13<sup>e</sup> session de la CEMAT, de contribuer à la mise en œuvre des actions définies par le Sommet mondial pour le développement durable qui s'est tenu en 2002 à Johannesburg, ainsi que de mettre l'accent sur une approche intégrée de la planification du développement territorial et de la bonne gouvernance.

### Conclusions

*Rapporteur : Dušan Blaganje, expert du Conseil de l'Europe.*

Sans ignorer les autres catastrophes naturelles, le séminaire s'est intéressé surtout au problème des inondations. Les inondations correspondent à un phénomène naturel dangereux pour les personnes et sensible surtout dans ce que l'on appelle les zones inondables. Ces événements rares sont limités à des périmètres bien circonscrits, ce qui fait souvent perdre de vue les risques qu'ils

créent et les dégâts qu'ils provoquent. Les inondations récentes ont sensibilisé l'opinion publique au fait que l'Europe est exposée à des inondations qui sont des catastrophes naturelles, qu'il n'existe pas de sécurité absolue contre elles et que les précautions techniques – aussi vastes et perfectionnées qu'elles puissent être – n'offrent pas la garantie d'une totale sécurité.

Les hommes se sont toujours installés à proximité des fleuves et des rivières, principalement pour les ressources en eau, la nourriture et le moyen de transport qu'ils y trouvaient. C'est pourquoi une partie considérable du patrimoine culturel est concentrée le long des cours d'eau, ce qui la rend vulnérable aux inondations et appelle donc sur elle une protection spéciale. Au XIX<sup>e</sup> siècle, on a canalisé la plupart des fleuves d'Europe et de nombreuses rivières pour gagner des terres, se garantir des inondations, faciliter la navigation fluviale et réduire les zones humides à cause des maladies qui s'y contractaient. Ces vastes travaux d'aménagement, qui se sont poursuivis dans toute l'Europe jusqu'aux années 1990, ont considérablement réduit l'espace fluvial naturel et les zones soumises à des inondations occasionnelles sans conséquences.

On construit des canaux, des digues et des barrages, et l'on régularisa le débit naturel des cours d'eau pour prévenir les inondations, selon l'idée beaucoup trop simpliste qu'il suffisait de chasser les vagues d'inondation en aval pour les écarter le plus vite possible des zones protégées. Ces aménagements provoquèrent une accélération des débits fluviaux et des inondations beaucoup plus fortes entraînant des dégâts bien plus importants, surtout dans les zones non protégées, tant en amont qu'en aval des ouvrages en question. Face à cela, on construisit des digues et des barrages encore plus élevés, et l'on omit de gérer les risques fluviaux dans l'optique de la durabilité.

Les inondations tiennent principalement au cycle naturel de l'eau, au régime hydrologique et aux conditions topographiques et géologiques influençant la morphologie des cours d'eau; peut-être aussi sont-elles liées de nos jours à des changements météorologiques dus au réchauffement de la planète. Les rivières sont des systèmes dynamiques, et surtout, elles ont besoin d'assez d'espace pour charrier au loin toutes les eaux qu'elles captent à partir de leur bassin, non seulement dans des conditions hydrologiques normales, mais aussi à des moments de précipitations extrêmes, lorsque leur débit se multiplie.

Les plaines alluviales présentent une importance primordiale pour la gestion des cours d'eau et la prévention des inondations. Ce sont de vastes zones où

un sol perméable et une certaine configuration du terrain peuvent retenir l'eau, réduisant en grande partie la hauteur et la rapidité des vagues d'inondation. En outre, comme le montrent plusieurs exemples européens, ces plaines se prêtent à divers usages économiquement durables : exploitation forestière, pâturage, tourisme et autres activités.

Le développement a beaucoup réduit les plaines naturellement inondables, et il a accru le ruissellement à cause d'une diminution de leur perméabilité comme de leur capacité de rétention de l'eau, qui accroît les risques d'inondation. Mais des inondations locales peuvent apparaître bien avant que les cours d'eau ne soient en crue, à cause de l'insuffisance des infrastructures de drainage. L'augmentation du ruissellement des eaux de surface en cas de fortes précipitations ne fait qu'accroître le débit maximal des cours d'eau, qui s'écoulent rapidement, aggravant les risques d'inondation des zones non protégées.

Le risque d'inondation est inévitable, mais peut être géré et réduit. Chacun s'accorde à dire que la prévention des inondations doit passer par une approche intégrée dans le cadre de laquelle il faut tenir compte non seulement des zones directement affectées par les inondations, mais aussi de tout le bassin fluvial concerné.

La gestion des bassins fluviaux et des risques d'inondation ainsi que les méthodes de réduction des dégâts causés par les inondations doivent reposer sur des recherches scientifiques sérieuses. Il faut analyser les propriétés d'écosystèmes entiers, avec leurs cours d'eau, leurs plaines alluviales et leurs bassins hydrographiques. Il faut aussi examiner d'une manière approfondie les relations entre processus naturels et processus dus à l'action humaine dans les zones avoisinantes des cours d'eau ou périphériques à ceux-ci, en amont comme en aval. Non moins nécessaire, enfin, est l'étude attentive des problèmes météorologiques et climatiques. L'approche scientifique passe par l'observation, la quantification, la prévision et la modélisation, principalement sur la base des sciences naturelles et à une échelle appropriée. Des tâches importantes sont à accomplir dans le domaine de l'information et de la gestion des données. Ce qui s'impose le plus à ces fins, c'est un système d'information normalisé.

De même qu'on ne peut éliminer les inondations, il est impossible d'éviter tous les dégâts qu'elles causent. C'est pourquoi les nouvelles approches de la

gestion des cours d'eau et des risques d'inondation tendent à laisser se produire des inondations plus fréquentes dans les zones où celles-ci causent le moins de dégâts. C'est économiquement soutenable, car cela coûte moins cher de payer pour des dégâts occasionnels, surtout ceux subis par les terres agricoles ou les zones forestières, que d'investir dans de vastes ouvrages ou d'avoir à supporter les conséquences financières des dégâts causés au cadre bâti.

On peut adopter cette approche soit en préservant et en élargissant les zones existantes de rétention naturelle des eaux, soit en restaurant la morphologie naturelle des cours d'eau et en créant de nouvelles zones de rétention. Ces deux démarches sont écologiquement viables. Les cours d'eau doivent disposer d'un espace bien plus vaste pour s'épandre, ce qui peut s'obtenir par un élargissement et, si possible, un abaissement du niveau des plaines inondables. Si l'on veut œuvrer avec et non pas contre les processus naturels, il faudra prendre des mesures pour restaurer la capacité d'absorption des sols. Mais on ne devra pas perdre de vue que ces mesures exigent beaucoup de temps une fois définies et adoptées.

L'aménagement du territoire – y compris ses deux composantes spécialisées que sont la gestion des paysages et l'urbanisme – joue un rôle crucial dans la gestion durable des bassins fluviaux et la prévention des inondations. Sa fonction essentielle est d'éloigner les établissements humains et les utilisations sensibles des sols des zones de rétention naturelle des eaux et des secteurs où existent des risques d'inondation accrus, empêchant ainsi des dommages plus importants lorsqu'une inondation se produit. Cette stratégie doit s'appliquer chaque fois que cela est possible dans les zones de peuplement historique qui ne peuvent être modifiées ou améliorées moyennant un coût raisonnable.

La gestion des paysages doit faire une place à la préservation et à la restauration du lit naturel des rivières comme des zones de rétention de l'eau, humides ou non. Il faut aussi qu'elle empêche la réduction de la capacité d'absorption de l'eau dans la totalité des bassins fluviaux, que cette réduction soit due à l'activité humaine ou à une évolution naturelle, par exemple en recourant à des systèmes de drainage durables permettant de régulariser le débit des rivières au plus près possible de leur source. L'urbanisme doit laisser aux rivières assez d'espace à l'intérieur des villes pour permettre à leurs eaux en crue de s'écouler dans un lit élargi, et il doit offrir une ligne de côte sûre aux villes du littoral. Enfin, il lui faut accorder la priorité aux zones de moindre

risque. Ces mesures ne sont pas à court terme, elles non plus, et doivent donc aller de pair avec d'autres actions également importantes.

On a laissé entendre que les propositions d'aménagement devaient s'accompagner d'une évaluation des risques d'inondation et des possibilités de drainage qui corresponde à l'ampleur et à la nature des aménagements envisagés, ainsi qu'aux risques inhérents à ceux-ci. Mais le risque d'inondation, qui est très incertain et peut s'accroître, demande à être abordé avec le souci de prendre des précautions. Les principes du développement durable imposent d'éviter autant que possible les risques d'inondation et de gérer ceux-ci ailleurs.

On ne saurait trop insister sur le rôle joué par le droit relatif à l'environnement, à l'aménagement du territoire, à l'eau et au bâtiment. Il doit fournir aux niveaux européen, national, régional et local les instruments juridiques qui faciliteront la gestion des catastrophes naturelles et permettront de prendre effectivement les mesures élaborées et adoptées. La durabilité du développement territorial ne saurait être assurée sans une réduction et une gestion des risques causés par les inondations et autres catastrophes naturelles.

Les autorités régionales et locales ont, sur place, un rôle crucial à jouer et une responsabilité primordiale à assumer dans la politique de gestion des inondations et d'aménagement du territoire, et les autorités compétentes – appuyées par l'Etat central – doivent diriger le développement de manière à réduire les risques dans les zones exposées aux inondations.

Cela ne signifie pas que nous devons mettre fin à tout aménagement dans les plaines inondables. Ce serait là une politique irréaliste et insoutenable à tous égards. Egalement irréaliste serait l'idée de délocaliser des constructions menacées par les inondations. On a déjà trop construit dans ces endroits, et une grande partie des bâtiments y sont assez bien protégés contre les inondations. Mais chaque fois que des opérations de construction ou de reconstruction sont engagées dans des zones à haut risque, il faut les gérer de façon appropriée, ce qui devrait être le cas non seulement pour la protection contre les inondations, mais aussi pour la prévention des dangers inhérents à d'autres catastrophes naturelles, notamment les tremblements de terre, les éruptions volcaniques, les glissements de terrain, les avalanches et les incendies de forêts.

Les bassins fluviaux et les crues – lorsqu'elles se produisent – font fi des frontières administratives. Pour être efficaces et durables, la prévention

des inondations et la protection contre elles exigent donc une coopération interrégionale, transfrontalière et internationale. Les inondations qui se sont produites récemment en Europe ont accentué une certaine prise de conscience de ce fait, grâce à quoi de nouvelles structures de coopération ont été mises en place avec succès, quand bien même d'autres existaient déjà.

Les principaux aspects de la coopération européenne dans le domaine de la prévention des inondations et de la protection contre elles sont la solidarité et la durabilité, qu'on ne saurait séparer l'une de l'autre. En vertu de la solidarité entre habitants d'un même bassin fluvial, chacun doit être conscient que sa propre protection contre les inondations ne saurait être assurée au prix d'une négligence des risques d'autrui. Quant à la durabilité de la protection contre les inondations, elle ne peut en aucun cas se percevoir seulement en termes de durabilité environnementale. Plus que dans bien d'autres cas, en effet, la durabilité a manifestement ici des composantes sociales et économiques dues à une activité très coûteuse, à l'issue de laquelle chacun n'est pas forcément gagnant sur toute la ligne.

Mais la solidarité et la durabilité sociale qui doivent caractériser la protection contre les inondations, en particulier l'aide aux sinistrés, présentent un autre aspect, qui est des plus importants et qu'il est interdit de perdre de vue, ce qui pourrait aisément se produire dans la mesure où l'on insiste tant par ailleurs sur le paradigme de durabilité écologique. Les dégâts que subissent en cas d'inondation les régions peu développées et les habitants pauvres d'Europe sont beaucoup plus difficiles à réparer que ceux des parties développées de notre continent, à cause de la pénurie locale de ressources humaines, financières et matérielles. Les catastrophes naturelles qui affectent ces régions accroissent généralement les disparités en matière de développement, et dans de tels cas, il est crucial que les Européens les mieux lotis se montrent solidaires des plus mal lotis. L'aspect social doit donc figurer en première ligne dans la gestion intégrale des inondations, au même titre que le souci majeur de préserver des vies humaines.

De plusieurs points de vue, dont le point de vue social n'est pas exclu, dans la gestion des inondations il faut prêter une grande attention aux bassins des cours d'eau frontaliers, et notamment à ceux qui relient des régions marquées par un déséquilibre considérable en matière de développement. On mentionnera à cet égard trois types de frontières européennes : les frontières extérieures des

Etats membres périphériques du Conseil de l'Europe, les nouvelles frontières extérieures de l'Union européenne élargie et les frontières entre anciens et nouveaux Etats membres de l'Union européenne.

La Conférence de Wrocław a préconisé une action paneuropéenne cohérente pour la gestion intégrée des inondations. Or, compte tenu du rôle que joue à cet égard la politique de développement territorial, la CEMAT est le cadre qui se prête le mieux au lancement d'une telle action. C'est pourquoi les ministres devraient envisager de prendre une initiative appropriée lors de leur 13<sup>e</sup> session.

## **7. Séminaire international de la CEMAT sur la gouvernance territoriale : les réseaux de coopération institutionnels**



Organisé par le Conseil de l'Europe – Secrétariat de la CEMAT, Division de l'aménagement du territoire et du paysage – en coopération avec le ministère du Développement urbain de l'Arménie.

*(Actes publiés dans la série « Aménagement du territoire européen et paysage » du Conseil de l'Europe, n° 73, 2004)*

**Lieu :** Erevan, Arménie

**Date :** 28-29 octobre 2004

### *Objectifs*

Le séminaire avait pour objectif de promouvoir la mise en œuvre de la Recommandation Rec(2002)1 du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe aux Etats membres sur les Principes directeurs pour le développement territorial durable du continent européen, en vue de la préparation de la 14<sup>e</sup> session de la CEMAT à Lisbonne, Portugal (26-27 octobre 2006) sur « Des réseaux pour le développement territorial durable du continent européen : des ponts à travers l'Europe ».

### *Conclusions*

*Rapporteur : Claude Rougeau, expert du Conseil de l'Europe, représentant de la Fédération internationale pour l'habitation, l'urbanisme et l'aménagement des territoires (IFHP) et de la Commission de liaison des ONG du Conseil de l'Europe.*

Le séminaire a permis de parvenir aux constats et/ou conclusions suivantes :

1. L'Arménie est un pays qui possède un patrimoine d'une exceptionnelle richesse. De larges vallées, des plateaux, des montagnes, des ravins et des gorges alternent avec des lacs et des rivières sur un territoire de 29 800 km<sup>2</sup>. Ce décor, théâtre d'une grande beauté, est par ailleurs doté d'une nature d'une riche biodiversité et d'un patrimoine historique et culturel inestimable.

Le patrimoine immatériel est constitué des coutumes, des traditions, du savoir et de savoir-faire séculaires qui ont, par ailleurs, contribué à façonner un paysage unique.

2. Pays en transition, l'Arménie doit à ce jour faire face à des difficultés économiques suscitant un développement territorial qui doit être contrôlé et maîtrisé afin de ne pas mettre en péril ce patrimoine.

Il convient donc de veiller à éviter toute disparition ou dégradation du patrimoine et toute transformation du paysage qui conduirait à sa banalisation ou même à sa globalisation.

3. Signataire de la Convention européenne du paysage, le Gouvernement arménien a exprimé son intention de se conformer aux principes de la Convention européenne du paysage en vue d'une prochaine ratification.

4. Il conviendra donc de veiller à mettre en place toutes les dispositions facilitant une bonne mise en œuvre tant sur le plan de la répartition des compétences que sur les plans juridique, scientifique et technique (articles 4, 5 et 6 de la Convention).

5. La Convention prévoit en particulier que chaque Partie s'engage à intégrer le paysage dans les politiques d'aménagement du territoire. Cette interprétation pourrait être facilitée par les travaux menés par le Comité des hauts fonctionnaires de la Conférence européenne des ministres responsables de l'aménagement du territoire (CEMAT). Le paysage s'inscrit en effet dans le cadre d'un contexte de développement territorial plus large.

Lors de sa dernière session, la CEMAT a adopté, le 17 septembre 2003, la Déclaration de Ljubljana sur la dimension territoriale du développement durable, qui énonce les nombreux défis qui conditionnent notre avenir européen, dont la transformation et la disparition de paysages. Elle prévoit que les Etats seront à l'avenir amenés à rendre compte (au moyen de rapports fondés sur des

indicateurs) de la manière dont ils mettent en œuvre les Principes directeurs pour le développement territorial durable du continent européen.

Divers pays ont, à cet égard, élaboré des stratégies nationales d'aménagement du territoire. Une telle démarche pourrait être suivie en Arménie et faciliterait ainsi la mise en place d'un instrument cadre national permettant de mieux fonder les politiques paysagères. Cette stratégie pourrait s'accompagner de l'adoption ou de la mise en œuvre appropriée des lois nécessaires.

Il convient de rappeler que le paysage constitue l'un des volets essentiels de la Recommandation Rec(2002)1 du Comité des Ministres aux Etats membres du Conseil de l'Europe sur les Principes directeurs pour le développement territorial durable du continent européen (PDDTDCE-CEMAT).

La recommandation souligne l'importance de quatre axes méthodologiques qu'il y a lieu de mettre en relief par rapport à la Convention européenne du paysage :

- la coopération horizontale : il convient de promouvoir une coopération interministérielle en matière de paysage et de mettre en place, par exemple, un conseil national du paysage ;
- la coopération verticale : il convient de promouvoir la coopération entre les échelons nationaux, régionaux et locaux ;
- la participation de la population : la Convention européenne du paysage souligne l'importance de cette participation et se réfère explicitement à la Convention d'Aarhus ;
- le partenariat des associations et des organisations non gouvernementales.

Le territoire doit dorénavant être perçu comme un bien limité et précieux qu'il s'agit d'aménager avec prudence et modération, et qu'il convient plus de ménager que d'aménager.

Le patrimoine (diversité, biologique, patrimoine culturel, patrimoine immatériel) doit désormais être perçu comme une chance, comme une richesse, comme un facteur et un moteur de développement.

Il y aurait lieu de se souvenir de quelques mots clés énoncés lors de ce séminaire : mise en place d'agents de développement ; relais associatifs, professionnels,

administratifs; démarche contractuelle, consensuelle; prise en compte de la valeur mythique et mystique des sites; rôle de l'imaginaire collectif.

Par ailleurs, il conviendra d'une manière plus pratique de développer des actions concrètes dans certains sites pilotes (le lac Savan, le fleuve Hrazdan et le plan directeur de Erevan ont été mentionnés) au moyen peut-être du projet des régions d'innovation CEMAT. Le *Guide européen d'observation du patrimoine rural – CEMAT* pourrait aussi être adapté à la situation de l'Arménie.

Il conviendrait enfin de mettre en œuvre les dispositions de la Déclaration de Ljubljana qui :

- invite l'Union européenne et le Conseil de l'Europe à intensifier leur coopération dans le domaine du développement du territoire; et
- demande à la Commission européenne de définir des instruments qui, sur la base de l'expérience des programmes INTERREG, PHARE, TACIS, CARDS et MEDA, faciliteraient la coopération entre pays européens et avec les pays voisins dans le domaine du développement territorial, afin d'éviter l'apparition de clivages imputables à un développement déséquilibré.

6. Il y a lieu, pour finir, de souligner qu'il conviendra de présenter l'exposition sur le paysage à travers le regard des enfants d'Arménie lors de la 2<sup>e</sup> réunion des ateliers de la Convention européenne du paysage qui se tiendra à Strasbourg, le 27 et 28 novembre 2003, comme une expérience pilote exemplaire développée en Arménie en vue de mettre en œuvre l'article 6 de la Convention européenne du paysage.

## **8. Séminaire international de la CEMAT sur le rôle de la formation dans la mise en œuvre de la politique du développement territorial durable en Europe**



Organisé par le Conseil de l'Europe – Secrétariat de la CEMAT, Division de l'aménagement du territoire et du paysage – en coopération avec le Réseau européen des institutions de formation pour les collectivités territoriales (ENTO), le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe, la Conférence européenne des ministres responsables de l'aménagement du territoire des Etats membres du Conseil de l'Europe (CEMAT), la

Division de l'aménagement du territoire et du paysage du Conseil de l'Europe (DG IV), et l' Union des dirigeants territoriaux européens (UDITE).

*(Actes publiés dans la série « Aménagement du territoire européen et paysage » du Conseil de l'Europe, n° 76, 2006*

**Lieu :** Strasbourg, France

**Date :** 15 mars 2005

### *Objectifs*

Le séminaire a notamment pour objet de mettre en œuvre la Résolution n° 2 relative à la formation des autorités responsables du développement territorial durable, adoptée lors de la 14<sup>e</sup> session de la Conférence européenne des ministres responsables de l'aménagement du territoire (CEMAT) à Lisbonne, Portugal (26-27 octobre 2006).

### *Conclusions*

*Rapporteur : M<sup>me</sup> Maria José Festas, présidente du Comité des hauts fonctionnaires de la CEMAT.*

1. Il conviendrait tout d'abord d'inscrire la question du développement territorial durable – de l'aménagement du territoire – à l'ordre du jour du prochain Sommet des chefs d'État et de gouvernement des États membres du Conseil de l'Europe qui se tiendra les 16 et 17 mai 2005 à Varsovie, en Pologne. Il conviendrait d'insister à cet égard sur l'importance de la « dimension territoriale du développement durable », ainsi que l'a soulignée la Déclaration de Ljubljana adoptée en septembre 2003.
2. Il serait opportun ensuite, que les membres du Comité des hauts fonctionnaires de la CEMAT examinent, conjointement avec le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe et l'ENTO, les modalités de la poursuite d'une coopération renforcée.
3. La mise en œuvre des dispositions formulées dans la Résolution n° 2 adoptée lors de la 13<sup>e</sup> session de la CEMAT à Ljubljana en 2003 soulève par ailleurs quelques difficultés.

Nous travaillons certes déjà à la mise en œuvre du répertoire des centres de formation actifs dans le domaine du développement territorial durable, mais nous ne pouvons pas oublier qu'il faut que ce répertoire soit en permanence

actualisé. Le développement territorial durable est un thème dynamique, pour lequel la recherche et la pratique produisent de nouvelles connaissances qu'il faut utiliser et de nouvelles compétences auxquelles il faut répondre, grâce à une formation appropriée et actualisée.

## 9. Séminaire international de la CEMAT sur des réseaux pour le développement territorial durable du continent européen



Organisé par le Conseil de l'Europe – Secrétariat de la CEMAT, Division de l'aménagement du territoire et du paysage – en coopération avec les autorités de la Fédération de Russie dans le cadre des travaux de la Conférence européenne des ministres responsables de l'aménagement du territoire des Etats membres du Conseil de l'Europe.

*(Actes publiés dans la série « Aménagement du territoire européen et paysage » du Conseil de l'Europe, n° 79, 2005)*

**Date:** 26 septembre 2005

**Lieu:** Moscou, Fédération de Russie

### *Conclusions*

*Rapporteur: M. Günter Mudrich, premier secrétaire de la Chambre des régions du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe*

L'aménagement du territoire au niveau national et européen doit être considéré comme une activité politique qui conditionne et définit directement le développement futur de notre société. L'aménagement et la gestion de l'environnement naturel et bâti, les décisions politiques sur l'organisation, le transport, les infrastructures, les projets environnementaux, et les décisions sur l'avenir des régions rurales et urbaines ont une influence, directe ou indirecte, sur le mode de vie des habitants des zones concernées. Ainsi, la décision d'aménager une aire de stationnement plutôt que de planter un arbre aura une incidence sur l'environnement et les conditions de vie du citoyen, incidence dont les hommes politiques et les administrations concernées doivent être conscients. L'aménagement régional est donc une partie importante du développement socio-économique de nos sociétés, qui s'inscrit dans le long terme.

C'est en ce sens que M. Vladimir Yakovlev, ministre russe du Développement régional et M<sup>me</sup> Gabriella Battaini-Dragoni, directrice générale de la DG IV du Conseil de l'Europe, ont présenté leurs allocutions d'ouverture.

M. Yakovlev s'est félicité de la tenue de ce séminaire, premier événement de nature internationale à être organisé par son ministère.

Il a souligné que les politiques de développement régional doivent répondre aux besoins des citoyens, c'est-à-dire leur assurer des services publics collectifs, contribuer à la cohésion sociale, assurer un environnement sain et des conditions de vie et de travail adéquates. Il a également rappelé la nécessité de définir des principes directeurs pour les politiques de développement durable, en particulier pour le concept national d'aménagement du territoire en Fédération de Russie. M<sup>me</sup> Battaini-Dragoni a insisté sur l'importance de l'échange d'expériences et de la formation, qui sont les éléments moteurs de la coopération paneuropéenne et de la création de réseaux, notamment avec les nouveaux Etats membres du Conseil de l'Europe. Il importe de construire des ponts à travers toute l'Europe, par le biais de structures en réseaux fondées sur les concepts et les valeurs du Conseil de l'Europe.

Un certain nombre de principes doivent être appliqués lors de la définition et de la mise en œuvre des politiques d'aménagement du territoire. La Charte européenne de l'aménagement du territoire, adoptée en 1983 à Torremolinos, énonce que l'aménagement du territoire doit être démocratique, global, fonctionnel et prospectif. Etant donné qu'il doit prendre en considération l'existence d'une multitude de décideurs individuels et institutionnels qui influencent l'organisation territoriale, il doit tenir compte des réseaux existant aux différents niveaux, dans une double dimension, horizontale et verticale. En outre, la Charte définit les objectifs fondamentaux suivants :

- le développement socio-économique équilibré des régions ;
- l'amélioration de la qualité de la vie ;
- la gestion responsable des ressources naturelles et la protection de l'environnement en favorisant le développement durable ;
- l'utilisation rationnelle du territoire.

Ces principes doivent être appliqués dans toutes les politiques sectorielles, en particulier dans les régions urbaines, rurales, frontalières et de montagne.

Dans l'esprit de la charte, qui représente le fondement théorique et la volonté politique commune des Etats membres du Conseil de l'Europe dans le domaine de l'aménagement du territoire, il importe de soutenir la création de réseaux opérationnels et efficaces et d'identifier les obstacles éventuels à leur bon fonctionnement.

L'aménagement du territoire est à la fois une technique administrative, une activité politique et – selon la définition d'Eugène Claudius-Petit, le père de l'aménagement du territoire en France – l'organisation de la société en orientant les conditions de vie et de travail des citoyens en milieu urbain et rural.

Dans une société pluraliste et démocratique, il existe un grand nombre de réseaux de différents types, pouvant avoir un caractère politique, administratif, technique, général ou spécifique. Ils peuvent être créés à des fins précises ou avec des objectifs à long terme, être supprimés lorsque leurs objectifs sont atteints, ou créés dès qu'un nouveau besoin se fait sentir.

Au cours du séminaire, les délégués de différents pays ont présenté plusieurs exemples de création et de fonctionnement de réseaux. Cinq types de réseaux à caractère européen ou transnational peuvent être identifiés à partir de ces contributions.

### *1. Réseaux géographiques – territoriaux*

Les réseaux urbains: des exemples ont été présentés par Robert Kragt, qui a évoqué la stratégie nationale d'aménagement du territoire aux Pays-Bas. Ont également été mentionnés les réseaux transeuropéens de transport, de communication et d'infrastructures assurant la mobilité des biens, des idées et de l'information sur les axes nord-sud et ouest-est. Parmi les réseaux urbains bien développés, on trouve, par exemple, les réseaux Maastricht (NL)-Liège (B)-Aix-la-Chapelle (D) ou Bâle (CH)-Fribourg (D)-Mulhouse (F).

Les zones protégées: de tels réseaux existent notamment pour les parcs nationaux et naturels, qui peuvent être liés entre eux pour assurer la protection des habitats naturels nationaux.

Les réseaux de zones: il convient de mentionner ici la communauté de travail Alpe-Adria, les communautés des régions pyrénéennes et alpines ainsi que les structures de coopération dans les Carpates, l'eurorégion Adriatique récemment créée ou encore l'eurorégion de la mer Noire.

## 2. Réseau politique territorial

Font partie de cette catégorie les structures de coopération transfrontalière et de coopération régionale transnationale. Jans Gabbe a présenté les réseaux européens de coopération transfrontalière actifs au sein de l'Association des régions frontalières européennes. Sergey S. Artobolevskiy a décrit les régions frontalières russes et Karoly Misley a présenté le cas du bassin de la rivière Tisza/Tissa.

## 3. Réseaux sociaux – politiques

Le Réseau européen des institutions de formation des collectivités territoriales (ENTO) a été cité en exemple, de même que le Réseau des médiateurs présenté par Chryssi Hatzi. Les problèmes et la gestion de l'évolution récente en matière de migrations de population ont fait l'objet de publications à l'échelle européenne, comme l'a présenté Irina Molodikova.

## 4. Réseaux sectoriels

Henri Jaffaux a présenté le Réseau écologique paneuropéen, qui rassemble des zones protégées et des corridors écologiques. Le réseau européen du paysage et la Convention européenne du paysage ont été présentés par Bas Pedroli, qui a également évoqué la carte des paysages européens et la *European Landscape Character Assessment Initiative* (Initiative d'évaluation du paysage européen). Il existe également des réseaux de coopération universitaires aux niveaux européen, transfrontalier et international.

Thiemo Eser a présenté l'Observatoire en réseau de l'aménagement du territoire européen (ORATE), qui reste toutefois limité aux pays de l'Union européenne élargie. Des exemples d'activités de protection du paysage culturel russe ont également été exposés.

## 5. Projets spécifiques et réseaux ad hoc

Les structures de coopération créées par la CEMAT et son Comité des hauts fonctionnaires sont un exemple opérationnel de ce type de réseaux, tout comme les projets innovants spéciaux pour l'aménagement durable des *oblasts* de Saint-Petersbourg, Leningrad, Kaliningrad et Moscou. Ruzan Alaverdyan a également présenté l'exemple de l'Arménie en tant que pays « passerelle » de la CEMAT.

Avec l'élargissement du Conseil de l'Europe, qui s'étend aujourd'hui à l'ensemble de l'Europe et à des parties du continent asiatique, il convenait d'ajouter aux travaux de l'Organisation une nouvelle dimension dans le domaine de l'aménagement du territoire. L'aménagement stratégique du territoire est nécessaire pour passer du développement équilibré des régions à un équilibre continental et transcontinental. Deux instruments pourraient être mis au point pour la création de réseaux. Par exemple, un « concept de développement territorial transcontinental » pourrait définir des lignes directrices et des projections territoriales afin de renforcer les liens entre les territoires de Russie orientale et centrale et les centres industriels et urbains d'Europe centrale et occidentale. Ce concept devrait être basé sur un ensemble d'axes de communication et de transport, de couloirs de développement et de réseaux énergétiques apportant des perspectives à moyen et à long terme pour le développement de l'habitat, des centres urbains et des investissements industriels.

Un tel concept nécessite de nouveaux instruments de travail. Outre les méthodes traditionnelles d'aménagement du territoire, les gouvernements ont à leur disposition des technologies spatiales, et notamment satellitaires. En particulier, il conviendrait de faire un meilleur usage de la télédétection, qui a été développée ces quinze dernières années en tant qu'instrument d'étude de l'évolution écologique et industrielle à l'échelle continentale et globale.

S'il est vrai que les Etats membres de l'Union européenne ont commencé à travailler sur un concept d'aménagement du territoire, cette approche semble être limitée à l'Europe centrale et à certaines parties de l'Europe orientale ; elle ne permettra donc pas de répondre à la dimension géopolitique résultant de l'élargissement du Conseil de l'Europe. La « maison commune européenne » a également besoin d'une nouvelle stratégie d'aménagement du territoire, qui tienne compte de la dynamique urbaine et industrielle de la Fédération de Russie, de l'Ukraine et des pays voisins pour apporter de nouveaux instruments et des objectifs adaptés en matière d'aménagement du territoire européen.

Toutefois, cette nouvelle constellation géographique crée une nouvelle catégorie de régions défavorisées, à savoir les régions ultrapériphériques situées aux frontières extérieures de notre continent. Il importe que ces

régions s'intègrent aux réseaux d'aménagement régional existants et, si possible, qu'elles créent leurs propres nouveaux réseaux pour renforcer leur visibilité au niveau national et européen.

Les catastrophes écologiques récentes ont mis en évidence la nécessité d'une coopération étroite dans d'autres domaines tels que la lutte contre les incendies de forêt dans les pays méditerranéens ou les grandes crues en Europe centrale. L'aménagement régional peut aider à mieux faire face à ces catastrophes et accidents écologiques, dont l'intensité et la dangerosité ont augmenté ces dernières années. Il conviendrait de créer des réseaux de coopération paneuropéens pour élaborer des politiques de prévention et des programmes d'entraide.

En conclusion, les réseaux revêtent une importance capitale dans notre société : cela fait de nombreuses années que le Conseil de l'Europe défend cette idée. Ils sont essentiels pour la création de synergies et l'amélioration du travail avec les institutions, aux niveaux national et européen.

De nombreux travaux de fond ont été réalisés en matière d'aménagement du territoire en Europe : études, recherches, évaluations, travaux analytiques, échange d'expériences et projets pilotes. Il reste maintenant à les intégrer dans des activités d'aménagement du territoire et à les rendre accessibles aux planificateurs chargés d'élaborer des plans d'aménagement. De là, les informations, connaissances et expériences devront être transmises à la classe politique pour la prise de décisions et la définition des grandes orientations. La CEMAT a un rôle important à jouer sur ce plan, ainsi que dans le renforcement des activités de transfert d'informations et de connaissances. C'est ce qu'elle fait depuis vingt-cinq ans et qu'elle doit continuer à faire.

La protection de l'environnement, le développement durable du territoire local, régional, national et européen, l'utilisation rationnelle du territoire et l'harmonisation des valeurs culturelles et des politiques de cohésion sociale doivent être les orientations majeures pour l'avenir de l'aménagement territorial du paysage européen élargi. Le Conseil de l'Europe a élaboré des grands principes, mais aussi des instruments juridiques et techniques qui devraient permettre de faire en sorte que tous les citoyens de l'Europe élargie bénéficient de conditions de vie et de travail conformes aux valeurs de l'Organisation.

## 10. Séminaire international de la CEMAT sur la gestion urbaine dans une Europe en réseau



Organisé par le Conseil de l'Europe – Secrétariat de la CEMAT, Division de l'aménagement du territoire et du paysage – en coopération avec la République de Slovénie et le Conseil européen des urbanistes (CEU).

*(Actes publiés dans la série « Aménagement du territoire européen et paysage » du Conseil de l'Europe, n° 80, 2005)*

**Lieu :** Ljubljana/Bled, Slovénie

**Date :** 17-18 novembre 2005

### *Objectifs*

Le symposium a eu pour objectif de promouvoir une approche intégrée de l'aménagement du territoire et une bonne gouvernance, et de faire des propositions en vue de la préparation de la 15<sup>e</sup> session de la CEMAT qui se tiendra en 2010 en Fédération de Russie sur le thème « Les enjeux du futur : le développement territorial durable du continent européen dans un monde en mutation ».

### *Conclusions*

*Rapporteur : Elias Beriatos, président de l'Association des urbanistes et aménageurs grecs (SEPOX), vice-président de l'Association internationale des urbanistes (AIU).*

Comme il n'y a jamais de conclusions vraiment finales, nous tâcherons ici de présenter quelques remarques, constatations et commentaires, issus de ce qui a été dit et discuté durant le séminaire et que nous considérons comme essentiels et utiles pour l'éventuel usager des actes de cet événement scientifique intéressant.

Tout d'abord, à titre de bilan quantitatif du séminaire, nous pouvons présenter quelques statistiques relatives aux communications effectuées et aux orateurs présents aussi bien qu'aux simples participants dont la présence a largement facilité le dialogue et contribué à un véritable débat sur la problématique du séminaire. En fait, cette participation active fut très représentative et très

variée tant géographiquement que culturellement. Sans compter les discours d'inauguration effectués par les organisateurs au début du séminaire, 26 orateurs sont intervenus, provenant de plus de 22 pays différents du continent européen (c'est-à-dire presque 50 % des pays membres du Conseil de l'Europe). Du côté des participants, 150 personnes ont été enregistrées.

En ce qui concerne l'évaluation qualitative et la structure thématique du séminaire, il est possible de souligner les points suivants. Le thème central « La gestion urbaine dans une Europe en réseau » est vraiment une question d'actualité et de grande importance. En effet, les réseaux de villes constituent aujourd'hui, avec l'informatisation galopante de la société, une réalité/un facteur qui influence fortement tous les aspects de l'aménagement et du développement urbain. Plus particulièrement, au travers de ce séminaire, un des objectifs essentiels fut de mettre en exergue les divers aspects de cette gestion urbaine tant d'un point de vue théorique que politique et pratique. Ces aspects correspondent aux trois parties-sessions du séminaire autour desquelles se sont concentrées les présentations et le débat.

La première partie (session), plus ou moins théorique, se réfère à la fameuse notion du polycentrisme (un concept dominant ces dix dernières années en Europe) combinée avec la relation entre les deux extrémités de l'échelle spatiale : le mondial et le local – ce que nous rappelle le terme anglo-saxon *glocal* (du global local). La deuxième et la troisième parties concernent les perspectives et la mise en œuvre des projets et la gouvernance. Lors de ces sessions des études de cas furent présentées, montrant de bons exemples de projets urbains dans différentes villes, régions et pays. Au travers de ces exemples, il a été possible non seulement de considérer quels sont de nos jours les moyens et les mécanismes de réalisation, mais plus encore d'apprendre au travers des erreurs commises par les autres. Il faut, de plus, noter le poids particulier du concept de gouvernance, utilisé dans cette session, car il constitue finalement un mécanisme novateur, une innovation sociale analogue aux innovations pratiquées dans d'autres champs (technologie, etc.).

### *Documents*

Il est également nécessaire de mentionner que de nombreux documents de référence furent utilisés par les orateurs du séminaire, documents qui jouent un rôle important dans le processus de planification. Ce sont des documents de base qui constituent en quelque sorte les « évangiles » de tous les décideurs

(hommes politiques et fonctionnaires à tous les niveaux de l'administration), mais également des planificateurs qui sont impliqués dans l'aventure de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et du développement spatial des villes et des campagnes européennes. Ces documents sont :

- le Schéma directeur de l'espace communautaire (SDEC) ;
- les Principes directeurs pour le développement territorial durable du continent européen ;
- la Déclaration de Ljubljana sur la dimension territoriale du développement durable ;
- la Convention européenne du paysage du Conseil de l'Europe ;
- la Charte d'Athènes du Conseil européen des urbanistes ;
- la Charte urbaine européenne du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe.

Etant donné qu'il est impossible de procéder à un commentaire de toutes les interventions, nous allons aborder les principales questions et thèmes soulevés par les orateurs au cours des trois sessions.

Auparavant cependant, il faudrait souligner que toutes les présentations furent intéressantes, voire même excellentes, qu'il s'agisse des études de cas ou bien de présentations plus théoriques. Elles ont mis en évidence les optiques quelque peu différentes et les problématiques – parfois opposées – qui se développent de nos jours au sein des différents pays du continent ou encore dans un même pays. Tel est le cas des Pays-Bas où dans un espace national relativement restreint, on observe des attitudes et des politiques spatiales extrêmement différenciées. De plus, les interventions et la discussion qui fit suite, ont enrichi le discours, mais également révélé le dénominateur commun tant des politiques – certains aspects cachés concernant les concepts – que des idéologies sous-jacentes avec leurs succès et leurs échecs.

#### *Concepts (objectifs et moyens)*

Le concept principal du thème du séminaire, le « réseau des villes », est une nouveauté en matière de politique urbaine, car au fond il s'agit d'une manière d'agir dans une Europe où 80 % de la population vit dans les centres urbains. Cependant le volume des effectifs humains au sein des espaces donnés des

viles ou des régions ne constitue pas un vrai problème. Ce sont les modes d'utilisation de ces espaces par les hommes – le mauvais « fonctionnement » de l'espace au sens plus large du terme – qui engendrent des difficultés (et cela s'applique à toutes les échelles, du local au continental et au mondial). Tel est le véritable défi pour les urbanistes d'aujourd'hui, qui souhaiteraient réellement aider les sociétés urbaines à améliorer la gestion de leurs espaces, en privilégiant le qualitatif plutôt que le quantitatif.

Le concept le plus analysé au cours du séminaire fut celui du polycentrisme, mais une attention particulière fut également portée sur les notions similaires et complémentaires telles l'« équilibre spatial » et la « cohésion territoriale » qui expriment les objectifs de la planification spatiale en Europe ces dernières années. Ce sont ces concepts que nous allons commenter ci-dessous.

A partir des exposés de la première session, le polycentrisme – défendu par les uns, attaqué par les autres – demeure encore un concept vague, flou, voir même ambigu, dont la définition scientifique n'est ni claire ni vraiment complète. Il signifie « différentes choses pour des gens différents et à des échelles différentes » (Robert Kragt). Malgré cela, ce concept est jugé utile et surtout opérationnel (Peter Mehlbye). Il est alors inutile de chercher des définitions absolues car, finalement, il vaut mieux être approximativement juste au lieu d'être précisément faux. Ce n'est pas la première fois dans l'histoire de la terminologie et du savoir qu'une notion mal définie scientifiquement est « exploitée » – dans le bon sens – comme un principe directeur. Enfin il s'agit d'un concept qui doit venir soutenir la politique d'aménagement spatial. Or toute politique comprend des éléments et des dimensions non scientifiques et devient dans un certain sens, un véritable « art » qui, selon le grand écrivain T. S. Eliot, « résout les problèmes qui ne peuvent être formulés avant d'être résolus ».

Le polycentrisme nous rappelle aussi un autre concept – et suggère la comparaison avec lui –, celui de la « décentralisation » surutilisé durant les années 1970 et 1980 mais un peu délaissé aujourd'hui. Cependant, la différence entre le polycentrisme et la décentralisation se situe dans le fait que cette dernière présuppose toujours un « centre », un « pôle » puissant qui doit être « éclaté » en plusieurs morceaux ou multiplié (pour obtenir une distribution et une diffusion tolérables du développement sur un territoire donné), tandis que le polycentrisme représente un élan, un processus grâce auquel il est possible de faire émerger de nouveaux centres, selon un modèle

« du bas vers le haut » et non pas « du haut vers le bas ». En d'autres termes, il s'agit d'une question de méthode, une autre façon de voir les choses dans le sens où il peut y avoir une structure spatiale polycentrique sans passer auparavant par une structure centralisée.

En ce qui concerne les moyens et le processus de la planification, on distingue deux types de concepts (idéologiquement opposés) qui servent d'outils de travail aux urbanistes et aux aménageurs. Il y a d'une part la « compétition », la « compétitivité » et le « marketing des villes », et d'autre part la « gouvernance », le « partenariat tripartite », la « synergie », la « solidarité », la « coopération » interrégionale, transnationale, etc. qui sont les mots clés pour l'élaboration et la réalisation d'une politique de développement spatial. On peut citer également des termes plus spécifiques – surtout anglais – tels les *gateway cities*, *brain ports*, etc. Il s'agit de nouveaux signifiants provenant d'une littérature – à la fois politique et scientifique – qui s'est développée au cours des dernières années et qui pourrait être considérée, à la limite, comme un « verbalisme utile » ou une certaine tendance à l'embellissement de la réalité lorsqu'il est, en pratique, difficile de la changer.

Quoi qu'il en soit, le problème qui se pose est de réconcilier les deux « chemins », les deux processus méthodologiques vers un développement durable, chose qui est extrêmement difficile voire même impossible. Par conséquent, la question que nous avons envisagée ci-dessus constitue, selon nous, la contradiction fondamentale du séminaire qui est, par ailleurs, très fertile et riche de résultats, car les véritables questions sont toujours contradictoires.

La preuve en est le vif débat qui eut lieu au cours du séminaire.

### *Politiques*

Le problème « éternel » de la planification, sous toutes ses formes, est celui de trouver comment transformer la théorie scientifique en une vision politique réalisable. Ainsi, l'une des questions posée très fréquemment par les intervenants fut la suivante : Où en sommes nous, en ce qui concerne la gestion de l'espace en Europe, en ce début du XXI<sup>e</sup> siècle ? (Kalle). L'Union européenne a lancé, il y a quelques années, le programme ORATE (ESPO) qui constitue un excellent outil pour trouver le savoir nécessaire en vue d'une intervention et une planification rationnelle de l'espace. Mais quel fut et quel est son impact ?

De la même façon, quel est le futur de l'aménagement du territoire au niveau de l'Union européenne ? (Frank d'Hondt). Va-t-on élaborer un nouveau (2<sup>e</sup>) SDEC (Schéma directeur) ? Pour répondre à cette question pressante, Peter Mehlbye – responsable de coordination de l'ORATE – affirme: « La question ne se pose pas pour le moment. On verra en 2007 quand l'ORATE aura débouché sur des résultats visibles ». Mais alors, en matière d'aménagement, presque toute la première décennie du XXI<sup>e</sup> siècle aura été perdue ! A vrai dire il semble qu'après les efforts des années 1990 (élaboration du SDEC), et surtout depuis l'an 2000, un silence, une sorte d'inertie règne dans les « états majors » de l'Union européenne, non justifiable si on prend en compte l'expérience acquise durant les années 1990. Au lieu d'accélérer le mouvement, on l'a ralenti. Espérons que d'ici à 2007, nous aurons quelque chose de nouveau à signaler (c'est-à-dire une action politique et non seulement de l'assistance) au niveau de l'Union européenne des 25 (ou des 25 + 4 pays).

Sur ce point (la continuation des projets d'aménagement au niveau interrégional ou transnational), les interventions de plusieurs orateurs (Walther Stöckl, Inge Brørs, Miran Gajšek) ont démontré qu'il reste beaucoup de choses à faire dans certains grands espaces (macrorégions) qui composent le territoire de la Grande Europe, depuis les Açores jusqu'à l'Oural et Chypre. Il nous semble que l'élaboration de plans de développement spatial dans les différentes macrorégions – c'est-à-dire la régionalisation du SDEC – soit la meilleure façon de continuer l'aménagement du territoire en Europe au cours de cette décennie.

Voilà un chemin prometteur pour aller un peu plus loin dans l'histoire du SDEC. Le vrai motif de la planification territoriale des grands ensembles spatiaux consiste dans ce que l'on pourrait appeler « la troisième voie » de la politique spatiale européenne. Il s'agit d'une position prudente entre deux extrêmes: d'une part un aménagement du territoire fait et dirigé par Bruxelles (donc bureaucratique) et, d'autre part, une coordination des politiques nationales d'aménagement spatial. A ce niveau, il faut souligner le rôle constructif du Conseil de l'Europe et la contribution importante de la CEMAT qui, à plusieurs reprises, a lancé des campagnes pour l'aménagement et l'environnement en organisant des conférences, des séminaires et d'autres rencontres.

### *Dialectiques*

En ce qui concerne la question des échelles territoriales, on peut évoquer le processus mentionné par Ann Bogan en utilisant le slogan: « Une

stratégie spatiale nationale pour des lignes directrices régionales », ce qui signifie qu'il n'y a pas de sens unique en planification. On peut et on doit toujours procéder dans les deux sens : du local vers le régional et national/supranational et vice-versa. Il faut promouvoir à la fois une stratégie et une synthèse aux niveaux supérieurs et une bonne gestion aux niveaux inférieurs, selon un processus dialectique et par des pas successifs. Aborder un problème signifie toujours : thèse, anti-thèse, synthèse, comme nous l'enseigne la philosophie classique grecque.

La logique dialectique est présente également dans le domaine de la mobilité et des transports, dont le rôle s'avère primordial pour la cohésion territoriale et la croissance urbaine des grands espaces européens et les différents niveaux spatiaux. Tant au niveau de la région qu'au niveau de la ville, la circulation des véhicules pose des problèmes qui conduisent à un véritable cercle vicieux : la construction de nouvelles infrastructures routières – surtout intra-urbaines – conduit à une nouvelle congestion du trafic ; plus de trafic routier conduit à la construction de nouvelles infrastructures. Plus on ouvre le « robinet », plus l'eau coule et ainsi de suite. On trouve une fois encore ici, l'application de la démarche dialectique.

De surcroît, si le système de transports influence et modifie l'accessibilité des régions éloignées et défavorisées, ce n'est pas toujours dans le bon sens. Son action est souvent négative car entre le faible et le fort, c'est le fort qui l'emporte : les forces centripètes au détriment des forces centrifuges. L'expérience nous a montré que les infrastructures de transports conduisent toujours à la concentration quand elle ne sont pas accompagnées par d'autres politiques d'équilibre. Voilà le rôle important de la planification spatiale en tant que politique d'intérêt public.

### *Frontières*

L'urbanisme et l'aménagement se heurtent souvent à des problèmes concernant les frontières de toute sorte : frontières géographiques, culturelles, raciales, religieuses, administratives, juridiques. Fernando Tapia et Markella Hadjida se sont référés à des cas de villes situées près ou même sur les frontières, et par conséquent fortement influencées par ces dernières. Saint-Sébastien (ville espagnole face à Biarritz en France), Nicosie (capitale de Chypre), Jérusalem (Israël), Berlin (Allemagne), Belfast (Irlande), et d'autres encore, moins connues, comme Gorizia (ville frontalière entre l'Italie et la

Slovénie) sont des exemples caractéristiques de villes proches ou divisées par des frontières qui exigent un aménagement et une gestion plus élaborés de leur territoire spécifique. Et tout cela sans compter, bien entendu, les frontières souvent infranchissables qui existent dans nos villes sous la forme de l'exclusion sociale, de la pauvreté, etc., et qu'il faut absolument éradiquer par des politiques intégrées.

### *Mise en pratique*

Comme il a déjà été mentionné, entre la théorie et la réalisation, entre la politique et sa mise en pratique, il y a souvent un fossé à franchir. En effet, une grande distorsion existe entre les plans et les programmes d'action selon les pays et les régions concernés, et selon les systèmes politiques et administratifs au sein d'un même pays, ce à quoi Robert Kragt a fait référence. C'est l'antinomie fondamentale de la planification qui réduit son efficacité. Par exemple, on parle beaucoup aujourd'hui de la protection de l'environnement et de la qualité de vie, mais on voit que l'urbanisation accélérée et non contrôlée conduit à la destruction du paysage et du patrimoine naturel et culturel. Représentants et représentés des systèmes politiques des pays de l'Europe démocratique ne sont pas suffisants pour résoudre les problèmes.

Dans ce contexte, la participation sociale s'avère primordiale pour la planification à condition qu'elle se fasse d'une façon créative et inventive et non pas mécanique. La participation comme processus social et politique est souvent jugée comme étant aux antipodes de l'efficacité, mais ce n'est pas toujours vrai dans la réalité. Il se dit fréquemment que plus de démocratie signifie moins d'efficacité et vice-versa. Les partisans de point de vue contraire insistent sur le fait qu'il n'y a pas de villes sans citoyens : *no cities without citizens*. Le chemin de la démocratie participative et de la convivialité s'avère dès lors une étape nécessaire de la planification dans un système d'économie de marché. Il s'agit d'un chemin à sens unique.

Ce n'est pas par hasard que l'exemple du projet de BTC en Slovénie (un complexe d'architecture « international », selon la critique) a soulevé une très vive discussion entre les participants du séminaire. Malgré ses aspects économiques positifs pour la ville et la région, ce projet a été considéré par certains participants, comme un produit d'une planification non participative et non intégrée aux conditions locales. Mais la participation sociale en ce début du XXI<sup>e</sup> siècle présuppose l'utilisation de nouvelles technologies et,

de ce point de vue, le programme PICT est un bon exemple de la façon dont on peut informer aujourd'hui les citoyens et les habitants. Les moyens de communication sont des outils indispensables à la planification contemporaine lorsqu'ils sont utilisés dans une juste mesure et de façon pertinente.

En conclusion, on peut affirmer que le débat soulevé par le séminaire a montré que si nous ne sommes pas capables de résoudre le problème, il est toujours possible de tenter d'apprendre à partir des erreurs ou des réussites des autres. La critique est sans doute nécessaire, mais l'action est encore plus indispensable. Par conséquent, il faut agir au risque d'échouer. En fin de compte, le juge le plus juste et le plus impartial est l'histoire de chaque ville, de chaque pays, de chaque territoire.

## **11. Conférence sur le partage des responsabilités pour notre région : redéfinir l'intérêt du public pour le développement territorial**

Organisée par la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe et le Conseil de l'Europe – Secrétariat de la CEMAT, Division de l'aménagement du territoire et du paysage –, en coopération avec la République slovaque.

**Lieu :** Bratislava, République slovaque

**Date :** 22-23 mai 2006

### *Conclusions*

#### **Thème I : La ville comme cadre de vie et moteur de développement**

##### **A. Tendances générales**

Les villes situées dans la région de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies (CEENU) rencontrent des problèmes propres à chacun de leur pays ; néanmoins, il se dégage des tendances communes, influencées par trois décennies d'approches néolibérales. Parmi celles-ci figurent le rôle réduit du gouvernement associé à une diminution des réglementations et des dispositions applicables aux activités du secteur privé. Cette approche a pesé sur la métamorphose physique et spatiale des villes à divers degrés ; certaines villes ont connu un déclin malgré leur poids historique tandis que d'autres ont prospéré.

Depuis la seconde guerre mondiale, les gouvernements de la région CEENU ont participé à la fourniture de logements sous diverses formes,

et à l'aménagement urbain par le biais soit d'instruments d'aménagement statutaires, soit de subventions – en assumant l'essentiel des responsabilités dans le secteur. Aujourd'hui, les conséquences d'un rôle très réduit de l'Etat dans le logement et la planification urbaine, qui caractérise la plupart des pays, sont également visibles dans les anciennes républiques socialistes.

L'approche néolibérale a influé sur les outils d'aménagement et de gestion. Les politiques ont évolué vers une libération des « énergies » du secteur privé au moyen de stratégies adaptées. Se posent pourtant des questions délicates, comme de savoir qui bénéficie réellement de ces stratégies – sans tenir compte des objectifs d'équité et de durabilité. La régression de l'Etat dans le programme économique néolibéral a conduit à une polarisation sociale et physique et/ou à une fragmentation des villes ; c'est une évidence qui s'observe non seulement dans les pays en transition mais également dans les économies les plus avancées.

Concernant les pays en transition, des tendances significatives avec une influence sur les économies nationales, de même que sur les conditions économiques et sociales de leurs habitants, sur leur mode de vie et sur leurs préférences, notamment, ont eu des répercussions majeures sur les caractéristiques urbaines et sociales des villes.

Ci-après certains changements qui ont affecté significativement le développement des villes :

- la fermeture d'usines non rentables a été catastrophique pour les villes qui en étaient totalement dépendantes ; les habitants ont commencé à fuir, certains sont restés, sans aucune perspective d'emploi ;
- avec la privatisation d'usines rentables est né le besoin de nouvelles capacités, de nouvelles formations et d'un enseignement différent, induisant une modification de la structure sociale et de la richesse de la société. Par ailleurs, la pauvreté a commencé à augmenter en chiffres absolus et relatifs tandis que, bien souvent, un petit groupe d'individus s'enrichissait ;
- la privatisation/restitution des terres est devenue l'instrument de planification majeur, qui s'est traduit par une distribution massive des terres par les municipalités ; la propriété foncière était restituée sans aucune limite ni restriction relative à son usage. Les villes se sont densifiées, sans plan sur le long terme ni contrôle à court terme.

En conséquence de certaines décisions politiques ou économiques, certaines villes ont commencé à perdre leur attrait et, ce faisant, leur population. Ces effets sont plus visibles dans les nouvelles villes et métropoles dépendant d'une seule industrie. Mais même certaines villes possédant une longue histoire sont restées en marge du développement, du fait de leur situation géographique. En revanche, celles qui occupaient des positions stratégiques sont devenues des pôles d'attraction parce qu'elles avaient un potentiel touristique, parce qu'elles étaient proches d'axes routiers majeurs, de frontières ou de ports, ou encore parce qu'elles étaient engagées dans une activité économique spécifique.

La sphère urbaine a également souffert : de problèmes physiques, d'abord, liés au développement incontrôlé de l'activité humaine et à l'expansion urbaine, à des infrastructures physiques insuffisantes, à un parc de logements dégradé, à des modes de transport en évolution, à la gestion des déchets, etc. ; mais également de problèmes environnementaux, comme la disparition des espaces naturels et de la biodiversité ; et, enfin, de problèmes socio-économiques comme le manque d'opportunités d'emploi, le chômage – et, en conséquence, une inégalité sociale croissante, une criminalité accrue et une carence de contacts sociaux –, des services restreints dans les domaines de l'éducation et de la santé, et des activités culturelles à l'origine de disparités problématiques dans la structure socio-économique de la population.

## **B. Nouvel aménagement – approches différentes**

### *Liens réciproques entre la ville et son environnement*

Au moment d'examiner la durabilité des systèmes urbains, il conviendrait de mettre l'accent sur les liens réciproques entre la ville, son environnement et son cadre. La perception du développement d'une ville en lien étroit avec les problèmes humains généraux est source de nouvelles difficultés inhérentes à tous ses liens.

Durant la discussion, une claire distinction des approches selon les villes est apparue. Le concept de création de réseaux et d'attribution de fonctions à chaque ville au sein d'un réseau a tout particulièrement retenu l'attention des participants.

Ces réseaux sont définis comme des entités formées de ville plus ou moins grandes, incluant le territoire adjacent entre celles-ci. Les villes et les centres

qui constituent ces réseaux complètent et renforcent leurs forces respectives, de telle manière que les villes ont davantage à offrir ensemble que de façon individuelle. Les partenariats entre les gouvernements locaux et régionaux au sein des réseaux sont en principe volontaires, souples et pragmatiques. Les gouvernements nationaux attendent des municipalités qu'elles concluent des accords sur la façon de dessiner la politique de concentration en consultation avec les provinces et les régions urbaines. Au sein de chacun de ces réseaux urbains, le gouvernement national désigne un nombre de régions dans lesquelles l'urbanisation sera concentrée.

Dans les pays en transition, les efforts semblent se concentrer sur la législation et sur des mécanismes efficaces pour traduire dans la pratique les instruments d'aménagement – comme l'ont clairement énoncé la plupart des réponses. Néanmoins, dans ces pays, de nouveaux pôles métropolitains émergent. Même s'ils ne sont pas reconnus officiellement en tant que tels par la législation – situation évoquée par la majorité des pays participants –, ces pôles jouent un rôle crucial dans la modification du système, en ce que leur développement non seulement introduit des changements à l'intérieur de leurs propres limites mais aussi influence le système des habitats environnants au sein d'un réseau plus large. Les participants à la conférence ont examiné le rôle potentiel des villes en relation avec les systèmes régionaux, nationaux et internationaux. Mais, pour favoriser ce rôle crucial, il faudrait que des structures institutionnelles et gouvernementales soient en place.

### *Gouvernance*

Ces deux dernières décennies, les institutions internationales et les gouvernements nationaux ont changé leur regard sur les stratégies urbaines, s'intéressant moins à leurs dimensions spatiales et physiques et de plus en plus à la gouvernance et à ses aspects institutionnels.

Le concept de gouvernance a réapparu avec de nouvelles connotations, tandis qu'il était réévalué dans un contexte caractérisé par des transformations significatives – dont la domination des politiques néolibérales, le retrait de l'Etat-providence, la mondialisation économique et l'émergence de multinationales dotées de pouvoirs supranationaux.

Pour garantir la redistribution des investissements publics, pour équilibrer les disparités régionales et la polarisation physique et sociale, il faut un

engagement renforcé du gouvernement par le biais de la législation, une coopération intersectorielle et une planification sur le long terme.

Dans de nombreux pays de la région, une approche « centrée sur la société », principalement concernée par le rôle de la société civile dans le processus de gouvernance, a émergé. Pour une planification participative et une gouvernance flexible, il est également indispensable de créer une structure institutionnelle et organisationnelle intégrée, s'occupant de toutes les phases de l'aménagement urbain, depuis la conception jusqu'à la mise en œuvre. En d'autres termes, il faut une structure, un mécanisme qui garantisse la participation de tous les acteurs concernés.

La décentralisation est une autre tendance de la région CEENU : dans les pays en transition, les municipalités, habituées aux restrictions freinant leur développement, ont gagné une plus grande autonomie depuis la décentralisation des pouvoirs politiques. Pourtant, leurs moyens financiers restent souvent trop modestes pour leur conférer un véritable pouvoir. Elles ont donc été contraintes de nouer des alliances au niveau local et de créer de nouvelles entités formées de plusieurs municipalités. Cette situation se reflète également dans le manque de documents stratégiques et de mécanismes d'aménagement pour encadrer le développement local (stratégies de développement urbain, plans urbains généraux, plans-cadres, etc.).

### **C. Les villes comme moteur de développement**

Les villes sont généralement considérées comme des moteurs de l'intégration économique et politique dans le processus de mondialisation, comme de véritables « nœuds » dont la vocation est d'assurer la coordination internationale et de servir des économies dynamiques.

Les richesses culturelles et naturelles des villes accroissent leur attractivité ; elles promeuvent le domaine public, la conception et la revitalisation urbaines, et une nouvelle approche de la gouvernance ; elles mobilisent les efforts pour contenir et maîtriser l'expansion urbaine. Le développement urbain polycentrique, basé sur des réseaux, est un mécanisme particulier du développement.

Les participants à la conférence ont réaffirmé quelques-uns des concepts clés en relation avec les forces motrices qui influent sur l'aménagement urbain et le développement spatial : l'image de la ville englobant une identité urbaine, la qualité de l'environnement, l'utilisation de l'énergie, mais aussi

les tendances sociales – comme les coûts sociaux, les niveaux d'instruction, une vie communautaire saine et sûre, les ressources humaines, la cohésion entre les sexes et les générations – qui influent sur la croissance et le déclin des villes et sur leur rôle dans l'économie.

Mais une question fondamentale est restée sans réponse : comment réaliser un équilibre entre un développement urbain basé sur l'économie et des conditions de vie saines? Il faudra conduire d'autres recherches sur les tentatives déployées dans ce sens. Dans cet objectif, la Stratégie de la CEENU pour une qualité de vie durable dans les établissements humains au XXI<sup>e</sup> siècle pourrait offrir un cadre utile.

Certains pays ont mentionné l'importance de la collecte de données et l'établissement d'une série d'indicateurs de la durabilité urbaine, en vue d'évaluer les tendances actuelles et de suivre les changements. L'identification de cibles concrètes pourrait servir de base à une approche de développement durable. Les autorités locales devraient intégrer dans leurs plans/programmes de développement stratégique les résultats des analyses issues de l'évaluation conduite au moyen des indicateurs. La participation du public, par le biais des sondages d'opinion ou d'autres modes de participation plus novateurs, est également importante durant l'évaluation et l'élaboration des politiques.

D'autres pays ont évoqué la nécessité de mettre l'accent sur les questions de sécurité humaine durant les activités de réaménagement et de reconstruction, de manière à minimiser l'exposition future aux risques d'inondation, de glissement de terrain, d'incendie et de tremblement de terre.

#### *Aménagement des villes*

Pour rendre les villes vivables, plusieurs stratégies ont été évoquées durant la discussion, en relation notamment avec leur aménagement. Mais, lorsque l'on conçoit une entité aussi complexe qu'une ville, que l'on crée de nouveaux quartiers ou que l'on mène des programmes de revitalisation urbaine, il faut prendre en compte les aspects à la fois physiques et non physiques de la structure des réseaux urbains.

L'aménagement des villes est à la fois une démarche sur une petite échelle mais aussi la création d'un nouvel ordre spatial pour de grandes parties de la ville où la coordination spatiale et fonctionnelle s'opère entre des éléments unis au sein d'une entité, d'abord planifiée puis mise en œuvre.

Les participants à la conférence se sont largement penchés sur la question de l'expansion urbaine et de ses dimensions. Le phénomène n'est pas qu'une question d'urbanisation excessive et de répartition de la population ; il concerne aussi les modes de mouvement (transport) et les opportunités d'emploi. Ce qui souligne encore une fois l'importance de considérer également les dimensions physiques et sociales de l'aménagement, pour éviter la ségrégation et ses répercussions négatives.

## **Thème II : Comment le développement territorial polycentrique peut-il améliorer l'intégration fonctionnelle ?**

### **A. Le concept polycentrique**

Le concept de développement urbain polycentrique n'est pas nouveau, mais sa récente introduction dans la politique d'aménagement du territoire lui a conféré une nouvelle signification. Les conclusions de la conférence montrent que les nouvelles définitions et la signification du concept de polycentrisme sont loin d'être claires ou consensuelles, ce qui a amené à conclure que la signification du polycentrisme dépend largement du contexte (à savoir les différentes caractéristiques territoriales et démographiques des pays ; leurs schémas de développement urbain, l'organisation institutionnelle, etc.). Le polycentrisme s'applique principalement au mésoniveau d'agglomération urbaine et met l'accent sur les schémas intra-urbains. Il est également utilisé au macroniveau à l'échelle interurbaine. Au méganiveau de l'échelle intra-européenne, le polycentrisme est utilisé dans les politiques destinées à réconcilier les objectifs divergents de l'économie concurrentielle et de la cohésion socio-territoriale.

Les participants à la conférence ont constaté que le polycentrisme : a. offre la possibilité de combiner l'effet des villes et des zones urbaines en soutenant la concurrence, l'innovation et la croissance grâce à un modèle d'aménagement du territoire plus équilibré ; b. peut améliorer la coopération, la coordination et la complémentarité et réduire la concurrence inadaptée entre les villes ; et enfin, c. peut contribuer à créer des synergies en renforçant les réseaux et la coopération entre les villes et leur arrière-pays, tout en étant capable d'assurer la complexité fonctionnelle des systèmes urbains.

Des recherches récentes ont montré que les systèmes nationaux urbains polycentriques ne réduisent pas forcément les disparités régionales. Inversement, dans certaines circonstances, davantage de systèmes monocentriques urbains

se caractérisent par moins de disparités régionales. Ceci est vrai en particulier pour les 15 anciens pays membres de l'Union européenne. Toutefois, dans certains cas, le développement monocentrique a eu davantage d'effets négatifs que positifs. Il convient de mener de plus amples recherches afin d'analyser ces scénarios et l'incidence des différentes approches.

#### *À l'échelle paneuropéenne*

Le polycentrisme traite le problème de l'inégalité d'accès aux services pour tous les citoyens tout en réduisant la déséconomie des disparités territoriales. Malgré les efforts de politique au plus haut niveau européen, le "Pentagone" (la zone comprend Londres, Paris, la Randstad Holland, Bruxelles et la partie ouest de l'Allemagne jusqu'à Milan, et compte la plus forte concentration de production et de services innovants et compétitifs) est prédominant, en dernier lieu parce qu'il est considéré comme étant seul capable d'être compétitif au niveau mondial.

Le polycentrisme figure en bonne place dans les politiques supranationales. L'aménagement du territoire nécessite une intégration interdisciplinaire, une coopération entre les organes politiques et les autorités compétentes, et une participation accrue. Le polycentrisme peut avantager les régions développées de l'Europe, et le « noyau » peut offrir de meilleures possibilités d'intégration territoriale. Dans certains pays, les capitales peuvent ne pas évoluer comme des partenaires égaux même sur le long terme, bien que le marché les privilégie au détriment de leurs propres arrière-pays nationaux.

Divers scénarios entraînent des coûts et bénéfiques, des conséquences sociales, économiques et environnementales différents. Dans la pratique, différents scénarios peuvent convenir à des régions en particulier. De nombreux facteurs ont une incidence sur la forme réelle du polycentrisme, tels que les prix de l'énergie, la stabilité politique, etc. Par conséquent, ce ne sont pas seulement les décisions prises par les gouvernements qui conditionnent le polycentrisme. Toutefois, les incidences des politiques gouvernementales doivent faire l'objet d'un examen plus approfondi.

#### *À l'échelle nationale*

L'inertie des structures physiques et économiques, l'organisation institutionnelle et les schémas comportementaux culturels continueront de jouer un rôle important dans l'approche polycentrique. La diversité de

schémas d'implantations nationales et régionales peut être évaluée comme faisant partie de l'identité nationale ou régionale, et d'une sorte de patrimoine paneuropéen commun. Parallèlement aux capitales nationales qui sont des centres de premier ordre incontestés, il existe généralement un réseau de centres secondaires, qui devraient accroître leur compétitivité à l'avenir.

Le niveau et la nature du polycentrisme varient à l'intérieur de la région de la CEENU. Les pays membres de l'Union européenne à 15 ont mis en place des politiques territoriales liées aux principales zones urbaines et le long des principaux axes de transport. Les réseaux urbains comportant des villes de petite et moyenne taille qui se renforcent mutuellement devraient optimiser l'utilisation des espaces rares et former une nouvelle structure de gouvernance par le biais de partenariats volontaires avec le gouvernement central indiquant où les efforts d'urbanisation doivent se concentrer.

Les efforts visant à orienter les villes d'Europe du sud et d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale vers un réseau européen polycentrique peuvent être préjudiciables au potentiel humain et économique du reste de ces pays, à moins que des investissements majeurs en matière d'infrastructures d'intérêt européen s'accompagnent d'améliorations appropriées des infrastructures de réseau à l'échelle nationale et régionale.

#### *À l'échelle régionale et locale*

Les grandes régions urbaines polycentriques se situent principalement dans le nord-ouest de l'Europe. Dans les zones les plus reculées, le schéma de centres dominants et d'arrière-pays ruraux est plus fréquent. Dans de nombreux cas, les régions sont faibles lorsqu'elles sont confrontées à une mobilité accrue des personnes, du capital et des activités économiques, en particulier là où il y a une absence d'identité régionale. La politique européenne polycentrique, qui pourrait créer une illusion de développement équilibré, tout en présidant ou même en exacerbant la polarisation à une échelle plus localisée, peut être évitée lorsque l'on en sait plus sur les tendances et les politiques en matière d'aménagement du territoire à des niveaux inférieurs.

L'écart se creuse entre les zones rurales qui bénéficient d'une influence urbaine du fait de leur proximité géographique ou des moyens de communication et celles qui n'en bénéficient pas. Ces dernières ne sont pas accessibles, mais il est possible que les avantages retirés de la création d'infrastructures de

transport suprarégionales dans les zones périphériques ne leur profitent pas. Les territoires ruraux multipolaires intégrés qui englobent les petites villes et l'arrière-pays constituent un autre modèle de développement.

### **B. Mise en œuvre du développement polycentrique**

La région de la CEENU présente une diversité territoriale et sociale considérable. La question est de savoir comment tirer profit de la diversité existante afin d'assurer le bien-être économique et social des sociétés de la région. La liberté de mouvements garantie par l'Union européenne a sans aucun doute contribué à une certaine convergence. Toutefois, la mondialisation et la mobilité à l'échelle mondiale ont fait apparaître une nouvelle diversité avec des disparités ethniques, raciales, religieuses et sociales plus accentuées qui ont entraîné des incompatibilités, des frictions, des rivalités et même des conflits ouverts. Elles ont donné lieu à des réponses défensives exprimées sous la forme de communautés cloisonnées, de zones de non-droit ainsi que la tentation de faire de l'Europe une forteresse. L'on pourrait donc avancer que le polycentrisme inséré dans des actions de coopération et de solidarité n'est pas naturel dans les sociétés humaines. Une action humaine concertée est nécessaire pour mettre en œuvre la polycentricité. Ce vers quoi la recherche tend est de savoir comment passer de l'état présent à l'état souhaité attendu avec le polycentrisme.

L'Union européenne a adopté des mesures économiques, notamment des investissements en capital dans des infrastructures de transport, afin d'améliorer l'équilibre territorial et l'inclusion sociale. Les études montrent que ces mesures peuvent avoir des effets pervers : par exemple, laisser de côté les zones périphériques au lieu de les intégrer dans une économie territoriale équilibrée. De même, l'élargissement du réseau routier dans la Randstad Holland, modèle original de la polycentricité, accroît la congestion. Cela réduit donc à la fois l'accessibilité pour tous et l'égalité des chances, deux objectifs déclarés du polycentrisme.

L'efficacité économique est souvent préjudiciable à l'égalité socioterritoriale. Dans le cas d'infrastructures de grande qualité, des écarts apparaissent entre les coûts d'exploitation et de maintenance et leur utilisation limitée, en particulier dans les territoires moins attractifs qui connaissent un déclin démographique et économique. Il est difficile pour les pays en transition de trouver des solutions *post hoc* pour les contradictions de leur aménagement du territoire incontrôlé.

Il faut autre chose que des mesures économiques et physiques pour atteindre les objectifs du polycentrisme. Des changements d'attitudes et de comportements humains s'imposent, comme le passage d'une attitude de compétition à un nouvel humanisme pour réduire la polarisation et tendre vers davantage d'intégration.

Il y a à tout le moins un certain nombre de conditions préalables. La mise en œuvre du polycentrisme dépend des personnes qui sont disposées à mettre en commun et à partager leur « richesse commune » et à construire des institutions qui facilitent le développement d'une société plus équitable. Ils ont besoin de la coopération des milieux d'affaires de même que d'autres groupes d'intérêt.

#### *Préalables institutionnels*

La gouvernance est considérée comme la clé de la mise en œuvre du polycentrisme. La « bonne gouvernance » est censée combiner la prééminence du droit, l'obligation de répondre de ses actes, un sens de la responsabilité partagée et de la transparence, la recherche du consensus, la réactivité et la participation publique. Toutefois, la gouvernance à elle seule ne suffit pas et d'autres outils de mise en œuvre sont nécessaires, comme la capacité d'organisation, l'innovation institutionnelle et des partenariats pour surmonter les contradictions entre compétitivité et coopération, complémentarité et coordination.

Le polycentrisme requiert différentes structures administratives et organisationnelles dotées d'une légitimité en matière de prise de décision. Même dans le contexte actuel de déréglementation et de privatisation, les gouvernements et autres organes publics peuvent encore influencer le processus de prise de décision des milieux d'affaires. Toute décision gouvernementale d'organiser activement des changements territoriaux nécessite la stabilité et la continuité de la direction politique, une coopération à long terme et un concept de développement partagé.

Les partenariats sont la forme prédominante de gouvernance de nos jours. Le concept même de partenariat connaît de nombreuses interprétations différentes, mettant en jeu différents types de partenaires aux rôles très divers. Il est primordial de choisir le type de partenariat approprié aux circonstances spécifiques de lieu, de temps et d'objectifs. Si le secteur public est de plus

en plus souvent géré comme le secteur privé, les partenariats et le recours à la sous-traitance occupent aujourd'hui une place croissante. Le passage d'un service public fondé sur la hiérarchie et la fiscalité à un gouvernement qui fait preuve d'initiative axé sur la responsabilité contractuelle habilitante a des conséquences sur les institutions.

Les partenariats peuvent prendre de nombreuses formes de coopération et de partage : public-public, public-privé, privé-privé et une combinaison des secteurs privé, public et bénévole. Afin de prévenir la fragmentation des institutions, il est primordial d'identifier les intérêts communs des principaux partenaires dans le développement des systèmes polycentriques. En retour, les milieux d'affaires, qui opèrent dans des environnements économiques et sociaux à haut risque, attendent du secteur public que sa politique en matière d'aménagement du territoire soit cohérente, complète, stable et transparente à tous les niveaux.

Les réseaux doivent être considérés comme des instruments permettant de faciliter la transition de la notion de concurrence à celle de coopération. Les relations réciproques entre les unités territoriales au sein des réseaux existants sont fondées sur le partage. Les particuliers ou agents peuvent avoir plus d'une identité dans un réseau territorial. Avec les réseaux territoriaux, le concept de limite n'a plus de raison d'être. Les trois villes visitées pendant l'étude illustraient la diversité de partenariats disponibles pour l'aménagement du territoire comme un moyen de convertir les objectifs socio-économiques en espace.

La mise en œuvre de réseaux polycentriques à l'échelle régionale et/ou locale exigera de renforcer les capacités institutionnelles dans les régions et municipalités dont les traditions administratives et culturelles sont moins développées via la création de partenariats et coalitions. Dans les Etats fortement centralisés, cela constituera un défi supplémentaire et accentuera le lien entre le développement de mécanismes de gouvernance et les modèles polycentriques d'aménagement du territoire.

Si souhaitables que soient les objectifs du polycentrisme, sa mise en œuvre est vouée à modifier les rapports de force. Elle exige de doter des pouvoirs les personnes qui participent le plus activement à la mise en œuvre en leur conférant la volonté politique pour légitimer leurs actions menées afin de réaliser le polycentrisme. Comme l'a montré la recherche, le niveau régional est le mieux adapté pour mettre en œuvre le polycentrisme. Le niveau

intermédiaire de gouvernance entre le niveau national et le niveau local doit être renforcé. De plus, le niveau chargé de la mise en œuvre doit être habilité à se procurer les moyens financiers nécessaires par l'intermédiaire des taxes et des impôts. Il est bien peu probable que quiconque veuille quitter le pouvoir. Dans la réalité, le profit à court terme éclipse la durabilité à long terme. Il faudrait des changements majeurs du comportement et de la culture pour mettre en œuvre le polycentrisme et venir à bout du paradoxe entre compétitivité et coopération, complémentarité et coordination.

La coopération fondée sur la proximité est importante, en particulier dans un contexte régional et frontalier. La spécialisation fonctionnelle et l'influence sont des aspects plus décisifs lorsque l'on considère les options de coopération transnationale. La complémentarité est un moteur du polycentrisme. Reste à démontrer si la complémentarité peut être obtenue dans un climat de gains à court terme.

Le polycentrisme nécessite l'existence de nombreuses unités gouvernementales. Dès lors, la coordination et le partenariat intergouvernemental – horizontal et vertical – semblent être nécessaires, mais les exemples montrent que même des pays qui sont allés très loin dans le polycentrisme (les Pays-Bas) ont des difficultés de coordination et de coopération au niveau local. Il est clair que la taille a une importance – non seulement celle des niveaux territoriaux du polycentrisme mais aussi la taille des unités où les processus se déroulent.

Les stratégies polycentriques doivent être compatibles avec le concept de durabilité. Une planification progressive, allant de projets de faible ampleur au début à des projets plus complexes comprenant le développement des institutions, pourrait aider à la mise en œuvre. Les exemples des effets attendus ou estimés du polycentrisme sur le développement durable sont variables. Il peut fournir aux infrastructures et services urbains un accès durable du point de vue social. Au niveau local (zone urbaine fonctionnelle), il peut accentuer la ségrégation sociale par la suburbanisation et l'étalement des villes, non durables d'un point de vue social. Il peut aussi contribuer à procurer de nouveaux investissements durables et des emplois dans les zones reculées.

Le développement polycentrique est un processus complémentaire à la centralisation. Les deux processus peuvent avoir des effets positifs et négatifs sur la société, l'économie et l'environnement. Il appartient aux instances politiques de convenir d'objectifs et de priorités, et aux Etats de développer

des politiques destinées à renforcer les aspects positifs et à limiter les aspects négatifs du processus. Ainsi, les Etats et les autorités à d'autres niveaux ont un rôle à jouer dans le développement polycentrique.

### **C. Questions-clés de politique**

Les documents de réponse et les débats de la conférence ont dégagé un certain nombre de questions de politique. Les travaux de recherche présentés à la conférence les ont repris soit en tant qu'analyse des changements territoriaux ou socio-économiques et de leur rapport avec le polycentrisme, soit en tant que réactions politiques aux aménagements urbains actuels et la façon dont ils sont traités.

#### *Recherche analytique*

Le polycentrisme, non clairement défini, comprend différents éléments conceptuels et peut avoir regroupé différents débats conceptuels. Néanmoins, les participants à la conférence sont parvenus à un consensus sur le fait qu'une sorte de développement polycentrique est en cours actuellement. Le polycentrisme est directement lié à la recherche du consensus, qui est intimement lié à ses objectifs.

La visibilité des initiatives de développement polycentrique varie. Les projets en matière de transport semblent être les plus notables. La taille joue également un rôle clé en termes de visibilité. Les cartes présentaient des développements polycentriques dans toute l'Europe, mais certains exemples de régions polycentriques « oubliées » ont été signalés (par exemple la région de la Vénétie en Italie). En outre, la coopération frontalière a été présentée comme un outil de mise en œuvre du développement polycentrique. Pourtant, les cartes contenues dans la plus grande majorité des travaux ne présentaient aucune initiative de développement au-delà des frontières des Etats.

Les recherches sur la polycentricité évoluent de façon régulière. Un certain nombre d'études de grande ampleur (par exemple ORATE) sont en cours, visant à identifier les tendances actuelles de développement.

#### *Recherche en matière de politique et mise en œuvre*

Les chercheurs ont présenté leurs conclusions à propos des réponses aux processus d'aménagement urbain et à l'état de préparation politique à les

traiter. Il n'y a eu aucun consensus quant à la meilleure façon d'atteindre le but du développement polycentrique. Rien n'a prouvé que les approches descendante ou ascendante sont meilleures. Il n'y a sans doute pas une seule et unique façon de traiter cette question. Il a été suggéré que les zones rurales pourraient constituer un bon laboratoire pour mieux comprendre ces interactions.

Œuvrer dans le sens du développement polycentrique suppose de renforcer les capacités institutionnelles. Le renforcement des capacités institutionnelles et organisationnelles est considéré comme un processus lent et progressif. L'échelle régionale a été choisie comme exemple pour illustrer ce point. Des recherches plus approfondies qui réuniraient, synthétiseraient et diffuseraient des informations disponibles sur les processus actuels de construction de capacité pourraient initier le développement de méthodologies d'innovation institutionnelle, notamment en ce qui concerne le rôle des agences de développement régional. Les recherches pourraient montrer comment ces institutions pourraient aller au-delà d'un rôle exclusivement bureaucratique et adopter une position habilitante, de médiation. Un autre point examiné par les chercheurs a été d'étudier dans quelle mesure le développement polycentrique a une incidence sur les structures administratives nationales.

La complémentarité fonctionnelle a été reconnue comme étant la pierre angulaire de zones polycentriques durables et doit être prise en considération dans l'évolution à venir de la politique.

Il a été reconnu d'un commun accord qu'il n'existe pas de solutions de développement standard. Les contextes locaux comptent, et il convient de leur accorder une importance de premier ordre dans toute stratégie d'aménagement du territoire. La recherche doit prendre en compte la diversité des contextes locaux. Une variété intéressante d'approches relatives à l'identité territoriale a été présentée. Certains travaux ont évoqué la difficulté de créer de nouvelles identités territoriales. D'autres ont cité le renforcement des « personnalités » territoriales existantes comme étant un moteur essentiel du développement.

La question relative à l'éventualité de séparer les zones urbaines des zones rurales n'a donné lieu à aucun accord tranché.

Le développement économique a été abordé dans la majorité des présentations. Pourtant, plusieurs questions restent sans réponse, comme par exemple : Qui dirige le « développement » économique ? Les forces du marché sont-elles le moteur et le secteur public l'exécutant, ou est-ce le contraire ? Ou bien encore : Ne peut-on identifier aucun schéma unique ?

Plus généralement, les participants ont exprimé la nécessité de réaliser des travaux de recherche qui fourniraient des résultats moins discutables. La diffusion et la transmission de l'information sont considérées comme étant de la première importance dans ce contexte et ne doivent pas être négligées.

Certaines questions soulevées dans le document de discussion initial de la conférence n'ont pas été examinées. Aucun exposé n'a proposé d'autres perspectives de développement. Le rôle des Etats dans la mise en œuvre des stratégies de développement polycentrique a été quelque peu laissé de côté. De même pour le débat au sujet des questions politiques qui pourraient découler des changements administratifs territoriaux que ce modèle de développement semble catalyser. Enfin, le lien entre le développement polycentrique et la cohésion sociospatiale n'a pas été clarifié.

Le débat et les documents de réponse ont reconfirmé que le polycentrisme urbain offre la possibilité de combiner l'influence non négligeable des villes et des zones urbaines tout en favorisant la compétitivité, l'innovation et la croissance avec des modèles plus équilibrés d'aménagement du territoire. La polycentricité peut renforcer la coopération, la coordination et la complémentarité plutôt que de faire régner une concurrence préjudiciable entre les villes. Elle peut créer des synergies en favorisant des réseaux de coopération et en mettant en commun des fonctions complémentaires, même à différents niveaux hiérarchiques et dans des espaces discontinus. Toutefois, le polycentrisme ne doit pas être considéré comme une panacée pour résoudre des problèmes générés par un manque de cohésion territoriale et sociale et des disparités territoriales et économiques croissantes. D'autres concepts destinés à aplanir les disparités territoriales et à tirer profit des atouts urbains existants et potentiels méritent d'être explorés. Un nouvel examen des perceptions des forces du marché et le développement de nouvelles attitudes dans le sens d'une gouvernance territoriale et d'une gestion du changement urbain pourraient constituer des initiatives prometteuses.

## 12. Symposium international de la CEMAT sur l'accessibilité et l'attractivité des territoires ruraux et enclavés : transports durables et services d'intérêt général



Organisé par le Conseil de l'Europe – Secrétariat de la CEMAT, Division du patrimoine culturel, du paysage et de l'aménagement du territoire – en coopération avec le ministère de l'Urbanisme et de l'Aménagement du territoire de la principauté d'Andorre.

*(Actes publiés dans la série « Aménagement du territoire européen et paysage » du Conseil de l'Europe, n° 87, 2008)*

**Lieu :** Andorre-la-Vieille, principauté d'Andorre

**Date :** 25-26 octobre 2007

### *Objectifs*

Le symposium a eu pour objectif de promouvoir une approche intégrée de l'aménagement du territoire et une bonne gouvernance, et de faire des propositions en vue de la préparation de la 15<sup>e</sup> session de la CEMAT qui se tiendra en 2009 en Fédération de Russie sur le thème : « Les enjeux du futur : le développement territorial durable du Continent européen dans un monde en mutation ».

### *Conclusions*

*Rapporteur : M. Jacques Robert, expert du Conseil de l'Europe.*

Les Pyrénées ont été l'un des laboratoires de l'intégration européenne et c'est largement au Conseil de l'Europe qu'elles le doivent. Ceux qui se souviennent des conférences du Conseil de l'Europe de la fin des années 1970 et du début des années 1980 (Pau, Oloron, Jaca) savent que ces dernières ont engendré la Communauté de travail des Pyrénées. L'Andorre a toujours fait preuve d'un très grand engagement au sein de la Communauté de travail des Pyrénées.

Le symposium qui s'achève a traité simultanément de plusieurs problématiques qui ne sont pas identiques. Le point commun des problématiques abordées est qu'il s'agit de territoires un peu laissés pour compte et sujets à des problèmes particuliers. Le manque d'accessibilité, de services d'intérêt général ou de solutions durables pour les transports met en danger l'attractivité, la qualité de vie et même la survie de certains des territoires concernés.

L'intérêt des travaux de ces journées réside dans le fait qu'ils traitent à la fois de problématiques anciennes, telles que l'enclavement, dont les inconvénients sont dénoncés depuis des décennies, mais également de problématiques liées à un contexte nouveau, qu'il s'agisse de valeurs nouvelles comme le développement durable ou l'intérêt pour les paysages, de contraintes nouvelles comme la question énergétique ou encore d'enjeux nouveaux comme les potentialités qui se présentent aux zones rurales, telles que l'économie résidentielle ou la production d'énergies renouvelables.

Pour ce qui concerne l'accessibilité et devant le très grand nombre de définitions de ce concept, je me permets d'attirer l'attention sur l'importance de l'accessibilité relative. En raison de la concurrence entre les territoires qui ne cesse de s'exacerber dans le contexte de la mondialisation, c'est le différentiel d'accessibilité d'un territoire par rapport à un autre qui procure un avantage.

Il faut ensuite observer que depuis des décennies, les réseaux de transport évoluent vers des systèmes qui privilégient les grandes mailles au détriment des petites. Ceci est dû non seulement au progrès des technologies, comme dans le cas des trains à grande vitesse, mais aussi et surtout à des questions de rentabilité d'infrastructures très coûteuses. Etant donné que ce sont les flux de transport entre les grandes métropoles qui sont les plus importants et qu'ils ne cessent d'augmenter, la loi de la rentabilité privilégie tout naturellement les liaisons rapides entre les métropoles. Celles-ci ne bénéficient guère aux espaces moins développés qu'elles traversent, ni à ceux, plus périphériques, qui sont dépourvus de métropoles. La problématique des réseaux secondaires, plus capillaires, devient de ce fait une problématique centrale pour la cohésion des territoires si l'on veut éviter que le différentiel d'accessibilité ne s'accroisse démesurément. Le rôle des collectivités régionales et locales dans le développement de tels réseaux a été plusieurs fois mentionné, mais il ne peut être efficace que si ces collectivités disposent de moyens suffisants. C'est souvent le cas en Europe occidentale, mais c'est beaucoup moins possible dans les Etats d'Europe centrale et orientale. Même les Etats, parmi eux, qui sont membres de l'Union européenne, voient les ressources des fonds structurels concentrées sur le développement des grands corridors, et les collectivités locales et régionales ne peuvent guère financer toutes seules l'amélioration des réseaux secondaires.

Un autre point qui doit être mentionné à propos de l'accessibilité, est sa relation avec le développement économique. Il a été souligné que la corrélation entre les deux n'est pas absolue et qu'il existe bien d'autres facteurs que l'accessibilité pour expliquer les performances ou les non-performances économiques des territoires. Encore ne faut-il pas limiter l'analyse des corrélations à des périodes trop courtes. Il semble qu'à long terme, un différentiel positif durable d'accessibilité se traduise le plus souvent par un différentiel positif en matière de développement économique.

Enfin, il est bon de rappeler que l'accessibilité ne se limite pas aux infrastructures mais qu'elle inclut également les services de transport et de télécommunication. Il y a quelques années encore, on craignait une importante fracture territoriale en matière de réseaux et de services de télécommunication. Aujourd'hui, on ne peut certes pas nier que ces différences existent, mais elles semblent se réduire plus rapidement que les différences territoriales en matière d'infrastructures de transport. L'accès à l'internet à haut débit progresse plus rapidement sur le territoire européen que le TGV ou même que l'autoroute, si bien que l'on pourrait se trouver prochainement dans des situations paradoxales où les potentialités offertes par les réseaux et services de télécommunication risquent de ne pas être complètement exploitables en raison de carences dans les infrastructures physiques de transport.

Pour en terminer avec les questions d'accessibilité, il faut également mentionner le rôle essentiel de l'intégration territoriale et des politiques qui y sont consacrées, en particulier dans les territoires frontaliers. La connexion de systèmes de transport longtemps conçus dans une optique purement nationale peut engendrer, même avec des investissements parfois modestes, des gains d'accessibilité considérables pour les territoires concernés.

L'évolution vers les transports durables relève des valeurs nouvelles. Il faut saluer les nombreuses initiatives prises pour réduire l'empreinte environnementale des transports dans les zones rurales, notamment par le biais de la promotion des transports publics et du transport à la demande, par la réhabilitation de lignes ferroviaires abandonnées, par le développement des télécommunications pouvant engendrer une substitution aux déplacements physiques, etc. Le transport de proximité (dernier chaînon) est particulièrement important pour le caractère durable des transports, car il a un impact important sur l'ensemble de la chaîne de transport. Bien que les modes fluviaux et

maritimes n'aient pas été explicitement mentionnés lors du symposium, il est bon de souligner leur impact plus favorable à l'environnement et le rôle qu'ils peuvent jouer dans un certain nombre de vallées ou de régions côtières. Il importe également de prendre en compte le nouveau paradigme énergétique en émergence. Celui-ci incite aux économies d'énergie dans les transports, mais peut s'avérer défavorable aux régions rurales plus dépendantes des transports routiers et donc plus sensibles à l'accroissement des prix des produits pétroliers. L'évolution technologique ne peut toutefois être négligée, car elle est porteuse de solutions nouvelles, susceptibles à la fois de limiter le handicap du renchérissement du pétrole et celui de son empreinte environnementale. L'avènement des moteurs à hydrogène (piles à combustibles) permettra dans un certain nombre d'années d'éliminer la pollution de l'air causée par les véhicules, ce qui présentera beaucoup d'avantages aussi bien pour les villes que pour les territoires ruraux.

S'agissant du transport des marchandises dans les zones rurales, la production prochaine de biomasse en quantités importantes soulèvera le problème de son transport durable vers les unités de traitement (usines de production de biocarburants). Il importera alors de localiser ces unités de manière à pouvoir massifier le transport de la biomasse par le biais du transport ferroviaire, fluvial ou maritime et à réduire autant que possible le transport par camions.

La problématique du maintien des services d'intérêt général dans les zones rurales (et également dans certaines zones urbaines) se trouve à la conjonction de trois facteurs d'évolution : la libéralisation et la privatisation des services qui affectent de manière aggravée les territoires moins développés et à plus faible densité en raison d'une plus faible rentabilité, voire d'une rentabilité négative ; le vieillissement des populations et la réduction des densités démographiques et enfin, dans le sens inverse, l'évolution des systèmes de valeurs qui considèrent désormais l'accès aux produits et services d'intérêt général comme un droit, similaire aux autres droits fondamentaux. Il existe désormais dans divers pays des exemples concrets d'institutionnalisation de ce droit et il est souhaitable que l'ensemble des pays européens s'en inspirent. Parallèlement à l'institutionnalisation du droit, la pratique de la fourniture, dans des conditions acceptables à la fois pour la collectivité et pour les populations concernées, de biens et de services d'intérêt général (eau, électricité, téléphone et accès à internet, médias et autres supports d'information, produits de consommation de base etc.) fait d'ores et déjà

ressortir un certain nombre de méthodes applicables et généralisables dans un grand nombre de régions rurales (tarification adaptée, seuils de fourniture garantis, regroupement territorial des services, etc.). Pour ce qui concerne les zones rurales les plus déprimées, à la fois sur le plan démographique et économique, des solutions de regroupement des services sur des centres particuliers (bourgs et villes moyennes) paraissent inévitables pour éviter une dévitalisation en profondeur de ces zones.

Qu'il s'agisse de services de transport ou d'autres services à la personne, il est également important de prendre en compte un certain nombre d'opportunités nouvelles qui s'offrent à de nombreux territoires ruraux, comme par exemple la possibilité de développer leur économie résidentielle en accueillant des retraités originaires des villes. Le vieillissement général de la population en Europe va démultiplier, dans les années à venir, ce genre de potentialités qui ne pourront être exploitées de manière adéquate que si des services très spécifiques sont disponibles, qu'il s'agisse de services de transport, de santé ou de services culturels. Le développement de l'économie résidentielle exige une approche intégrée des services, dont peuvent faire partie également les services de transport à la demande.

Pour ce qui concerne de nombreuses zones rurales d'Europe centrale et orientale, l'importance numérique de la population rurale et les mutations auxquelles sont soumises les activités agricoles et rurales font que la libération de main d'œuvre va s'y poursuivre inexorablement encore durant de longues périodes. Le problème crucial est de savoir où vont se localiser les emplois de substitution. Les villes moyennes seront-elles capables de cristalliser des formes durables de développement ? Ou bien les migrations sur de plus longues distances vers les grandes métropoles (principalement les capitales nationales), voire l'émigration vers d'autres pays, vont-elles au contraire se poursuivre ? Une offre intégrée de services au niveau des villes moyennes, incluant à la fois les services aux personnes et les services aux entreprises, apparaît être une stratégie appropriée.

Il faut néanmoins constater qu'il existe une pluralité de situations en matière de territoires ruraux et que les solutions élaborées pour certains espaces ruraux ne sont pas nécessairement transposables telles quelles dans d'autres espaces ruraux. Les espaces ruraux proches des grandes métropoles ont en général des caractéristiques très différentes, en termes socioéconomiques

et culturels, de celles des zones rurales périphériques et éloignées. Des problématiques générales dans des contextes particuliers très contrastés appellent des solutions nécessairement différenciées.

Pour terminer, il est essentiel de mettre en avant une priorité politique. La période actuelle est une période charnière pour le monde rural et pour les territoires ruraux. Dans les années qui viennent vont être mises en place au niveau européen (en particulier dans le cadre de l'Union européenne), pour de longues périodes, des politiques dont dépendra l'avenir du monde rural. Dans le contexte actuel d'exacerbation de la mondialisation, de la recherche de compétitivité et de concurrence entre les territoires, le rapport de force politique entre les métropoles et les territoires ruraux est extrêmement défavorable à ces derniers. Le risque n'est donc pas faible de voir supprimées, ou pour le moins largement réduites, un certain nombre de politiques qui ont contribué jusqu'à ce jour au maintien de la vitalité des zones rurales. L'organisation d'un lobby rural européen est plus que jamais nécessaire, car il s'agit d'un véritable choix de société. La dualisation fatale des territoires européens qui résulterait d'une non-politique de développement rural, engendrerait à long terme des coûts sociaux considérables (dégradation des établissements humains et des infrastructures, dégradation des paysages culturels, enfrichement des terres agricoles et des pâturages etc. Pour être efficace, un lobby rural moderne doit d'une part sensibiliser, au-delà des populations rurales, également les populations urbaines et leurs représentants politiques. Dans le contexte actuel, certaines opportunités doivent être utilisées, notamment la forte médiatisation de certains thèmes affectant les territoires ruraux, comme la possibilité de produire de la biomasse et d'autres énergies renouvelables en substitution des produits pétroliers, le développement des capacités d'accueil des retraités dans les zones rurales, ou bien les impacts du changement climatique. Le lobby rural doit s'appuyer sur ces nouvelles opportunités et ces nouveaux risques qui sont réels et objectifs. Il s'agira moins à l'avenir de demander des subventions que de démontrer que les potentialités des territoires ruraux sont porteuses de développement et d'équilibre pour l'ensemble de l'Europe.

### 13. Symposium international de la CEMAT sur les défis et stratégies pour les métropoles et régions métropolitaines



Organisé par le Conseil de l'Europe – Secrétariat de la CEMAT, Division du patrimoine culturel, du paysage et de l'aménagement du territoire – en coopération avec le ministère du Développement régional de la Fédération de Russie.

*(Actes publiés dans la série « Aménagement du territoire européen et paysage » du Conseil de l'Europe, n° 90, 2010)*

**Lieu :** Saint-Pétersbourg, Fédération de Russie

**Date :** 26-27 juin 2008

#### *Objectifs*

Le symposium avait pour but de contribuer aux discussions sur les points suivants :

- le développement de fonctions métropolitaines concurrentielles : De quoi s'agit-il ? A quelles influences sont-elles soumises ? Quelles sont les politiques publiques possibles ? Quelles formes de coopération et de réseaux entre régions métropolitaines faut-il mettre en place pour contrebalancer le climat de forte concurrence ?
- les caractéristiques initiales et la modification de la distribution et du positionnement des régions métropolitaines du continent européen (étalonnage, rattrapage des régions métropolitaines d'Europe centrale et orientale) ;
- les incidences de la mondialisation, des privatisations et de l'évolution démographique sur les structures sociales et sur la situation et le développement des grandes villes. Stratégies et outils de maintien de la cohésion sociale ;
- l'évolution qualitative des régions métropolitaines : mise en valeur du patrimoine culturel, modification du paysage urbain, développement de modes de transport et d'énergies respectueux de l'environnement, relations ville-campagne ;
- la gestion des régions métropolitaines : gouvernance territoriale et mondiale, planification stratégique, participation de la population, partenariats public-privé.

## Conclusions

*Rapporteur : M. Konstantin Ananichev, expert du Conseil de l'Europe.*

La première session, « L'avenir des métropoles et des grandes agglomérations », a donné un état des lieux détaillé sur la situation actuelle de l'aménagement du territoire dans la Fédération de Russie (M. Dmitry Aratsky, vice-ministre du Développement régional) et notamment dans la ville de Saint-Pétersbourg (M<sup>me</sup> Ekaterina Goloulina). Plusieurs documents d'importance paneuropéenne ont été présentés à cette occasion, à savoir: la Charte urbaine européenne (M. Carlos Alberto Pinto), la Charte de Leipzig sur la ville européenne durable (M. Welf Selke), la nouvelle Charte d'Athènes (M. Luc Emile Bouche-Florin) ainsi que la Convention européenne du paysage (M<sup>me</sup> Maguelonne Déjeant-Pons). Tous les rapports ont mis en lumière le début d'une nouvelle ère qualitative dans les domaines de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme.

La deuxième session, « Une approche holistique: des villes au service de leurs habitants », a consisté en la présentation des expériences locales positives menées sur le territoire de l'*oblast* de Moscou (Fédération de Russie, M. Alexander Frolov), à Saint-Pétersbourg (Fédération de Russie, M<sup>me</sup> Ekaterina Goloulina), à Alicante-Elche (Espagne, M. Vincente Domenech Gregori) ainsi qu'à Bratislava (Slovaquie, M. Peter Benuska). Elle a été suivie de deux tables rondes concomitantes qui ont permis de tenir des échanges de vues ouverts sur les deux questions suivantes: (1) Les grandes tendances du développement des métropoles et régions métropolitaines; et (2) Comment assurer une qualité de vie satisfaisante aux habitants des métropoles: problèmes majeurs.

M<sup>me</sup> Maria José Festas a fait la synthèse des principaux résultats et conclusions de ces deux sessions.

La troisième session a porté sur « Les villes de demain » et les rapports présentés à cette occasion ont traité des grands projets d'investissement et du partenariat public-privé (M. Roman Golovanov), des activités menées dans le cadre du programme ESPON, notamment dans les régions métropolitaines transfrontières (M<sup>me</sup> Margarita Jancic), du programme des villes membres de la Fédération internationale pour l'habitation, l'urbanisme et l'aménagement des territoires (M<sup>me</sup> Alexandra Litchman), ainsi que de la symbiose entre cultures différentes: l'expérience de la ville d'Izhevsk (République autonome d'Udmurt, Fédération de Russie, M<sup>me</sup> Nadezhda Utkina).

En conclusion, je tiens à rappeler quelques points marquants de cette réunion.

1. Comme l'a dit M<sup>me</sup> Festas et nous l'en remercions: «Aucune ville n'est une île». Le développement d'une grande agglomération devient inévitablement un problème d'ordre régional, national et en définitive paneuropéen. La mondialisation des processus économiques et la fin de la confrontation politique en Europe ont permis la coopération transfrontalière, voire mené au regroupement de villes en métropoles. Aujourd'hui nous sommes face à des difficultés nouvelles qui nécessitent des approches plus globales et des solutions universelles. La coopération internationale doit toutefois se fonder sur la compréhension du caractère unique de la nature et sur l'identification des problèmes de chaque ville prise individuellement. Il est opportun, à cet égard, de mentionner les nouveaux documents sur l'aménagement urbain qui ont été présentés au symposium.

2. Les solutions ne peuvent être que plurielles. L'aménagement urbain à lui seul ne suffit plus. Tout projet d'aménagement du territoire a une incidence sur chacun des aspects de la vie urbaine, tout comme les problèmes de croissance urbaine ont inévitablement un impact sur le territoire. Les urbanistes doivent tenir compte non seulement des questions de construction et d'habitat, mais aussi d'environnement, de patrimoine naturel et culturel et de la multiplicité des nations et des cultures. Ils n'ont à leur disposition que très peu d'outils et un espace extrêmement limité. Une comparaison banale mais convaincante est possible avec le jeu d'échecs où la bonne position qu'occupe une pièce peut avoir plus d'importance que la valeur nominale de cette pièce.

3. L'investissement n'est qu'un instrument. Il y a six ans, à l'époque du symposium de la CEMAT à Dresde, il y avait deux catégories de délégués: ceux de l'Europe de l'Ouest qui rendaient compte du succès de leurs programmes d'aménagement du territoire réalisés grâce à de gros investissements, et ceux de l'Europe de l'Est qui parlaient de leurs projets et étaient à la recherche des investissements nécessaires. Aujourd'hui, la situation n'est plus la même. En effet, nous constituons ici un groupe homogène d'aménageurs, conscients de l'insuffisance des investissements nécessaires à un urbanisme approprié. Les projets d'investissement doivent tenir compte des intérêts de la société. Puisque celle-ci se compose de diverses catégories ayant des besoins culturels, matériels, esthétiques et éthiques différents, le consensus ne sera pas facile à obtenir. Mais reprendre le scénario d'origine, à savoir: «projet +

investissements = mise en œuvre », ne nous avancera guère. Au lieu de faire place à une nouvelle ville au service de ses habitants, l'agglomération croîtra en même temps que ses problèmes. C'est ce que l'on appelle la croissance sans le développement.

4. La prise en compte de l'éthique est aujourd'hui incontournable même si, je le sais, ce n'est pas aux aménageurs de s'en charger. Mais comme nous représentons des Etats, des régions et des collectivités de niveaux économiques, de paysages, de traditions et de modes de vie différents, nous ne pourrons pas dessiner ici les plans de la ville idéale. Nous pouvons toutefois en examiner les critères, et ceux d'une ville au service de ses habitants, d'une ville du futur, se fonderont – entre autres éléments – sur les valeurs humaines, l'éthique et l'esthétique.

Le symposium a, dans l'ensemble, été l'occasion d'échanges de vues fructueux et longuement attendus, qui nous permettent d'être optimistes: en effet, l'aménagement du territoire demeure l'un des outils les plus efficaces du développement urbain. Les difficultés naissent d'une mise en œuvre inadéquate et de l'absence de coopération avec la société civile et d'autres secteurs.

#### **14. Symposium international de la CEMAT sur la dimension territoriale des droits humains : pour une nouvelle culture du territoire »**



Organisé par le Conseil de l'Europe – Secrétariat de la CEMAT, Division du patrimoine culturel, du paysage et de l'aménagement du territoire – en coopération avec le ministère du Développement urbain de l'Arménie.

*(Actes publiés dans la série « Aménagement du territoire européen et paysage » du Conseil de l'Europe, n° 91, 2010)*

**Lieu :** Erevan, Arménie

**Date :** 13-14 octobre 2008

#### *Objectifs*

Le symposium a eu pour objet de considérer les interactions qui existent entre l'homme et le territoire, et d'examiner comment l'aménagement du territoire

est un instrument clé pour le développement durable et une gouvernance effective. Il s'agit de promouvoir de manière parallèle : le développement socio-économique équilibré des régions ; l'amélioration de la qualité de la vie ; une gestion responsable du paysage et des valeurs naturelles et culturelles ; la protection de l'environnement ; et l'utilisation rationnelle du territoire.

### *Conclusions*

*Rapporteur : Luc-Emile Bouche-Florin, délégué représentant du Conseil européen des urbanistes (ECTP- CEU).*

Du fait que les conclusions de chaque session ont déjà été plus ou moins tirées, je ne vais pas reprendre le résumé de chaque intervention, mais plutôt me positionner en qualité d'observateur extérieur actif : c'est d'ailleurs mon rôle en tant que représentant du Conseil européen des urbanistes (*European Council of Spatial Planners*) auprès de la CEMAT, mais c'est aussi le rôle des urbanistes en général, qui, en tant que professionnels pluridisciplinaires, se doivent d'activer une approche globale et une écoute suffisante pour tenter de dégager les éléments fédérateurs de la réflexion et de susciter l'émergence des idées novatrices, parfois dans le champs du politiquement incorrect.

Il a été rappelé que l'héritage d'une nation n'inclut pas seulement des objets ou des immeubles, mais aussi des espaces, ce qu'il est convenu d'appeler, par un terme générique, le paysage. Mais, comme l'a rappelé très justement M<sup>me</sup> Cristina Storelli, c'est dans le paysage que l'on trouve la clef de presque tout ce qui nous préoccupe en termes de droits humains. J'ai bien réfléchi à cette remarque, et il m'est venu cette pensée que, si le paysage peut tout contenir, c'est que le paysage – qu'il soit urbain ou rural –, le paysage de tous nos territoires, multiculturels et sans frontières, contient, en réalité, l'identité des populations qui les habitent. N'y a-t-il pas dans l'étymologie même des mots « patrimoine » en français et « *heritage* » en anglais le même concept de ce qui nous a été transmis par nos pères ?

Perceptions sensibles tellement bien illustrées par les propos de M<sup>me</sup> Linda Mavian à propos de Venise. De cette identité multiculturelle découlent les concepts majeurs que l'on appelle piliers du développement durable. Mais en fait, ne doit-on pas se poser la question de savoir si l'identité culturelle, le patrimoine au sens le plus large, bien plus qu'un pilier supplémentaire, bien plus qu'une transversalité – dont M. Jean-François Seguin a bien montré les

travers –, cette identité culturelle, inscrite dans le paysage, ne serait pas le fondement même du développement durable.

En ce qui concerne la préservation des paysages, et de l'identité culturelle qu'ils contiennent, il nous faut alors nous poser la question de la reconnaissance, puis de l'appropriation de cette identité culturelle par les êtres humains, pour que la reconnaissance puisse être possible. Le re-connaître, *re-cognoscere* en latin : faire « naître » à nouveau la faculté de l'âme à distinguer. Parfois l'étymologie se joue des mots et en l'occurrence le « naître avec », étymologiquement incorrect, peut malgré cela acter la vérité de la « re-connaissance » ou de la « renaissance » de la perception de nos paysages.

Lors de notre voyage de découverte dimanche, au cœur de l'Arménie, une chose m'a frappé : nous avons visité deux monastères. Le premier, magnifique en tant qu'objet archéologique, avait l'air abandonné au regard admiratif des touristes ; le second, en revanche, ayant retrouvé une fonction culturelle, fortement identitaire (impression partagée par la population locale), donnait un sentiment bien différent. Cela n'exclut pas une valorisation économique associée, dont nous avons perçu avec quelle prudence il convenait de la manier lors de l'exposé de M. Niek Hazendonk, mais nous avons vu également les aspects positifs de cette valorisation mis en lumière par M. Jean-Claude Rouard.

Alors se pose pour le patrimoine paysager, à l'évidence, la question de sa protection, de sa cohérence, et de sa politique de réappropriation qui peut aller jusqu'à une logique économique. Et alors, et alors seulement, la démarche sera durable et la préservation justifiée, pour le peu que nous nous posions la question du « *after the party* ».

Au cours de l'histoire, les êtres humains ont « hérité » d'une création que l'on ne peut considérer que divine, ici, au pied du mont Ararat. Il leur a été confié, sur une terre apaisée, de peupler et de domestiquer la nature, de donner une forme à leur environnement qui puisse garantir, dans le respect, la survie de l'humanité. Depuis plus de douze mille ans, et jusqu'à récemment, des générations de paysans, de jardiniers de la nature, ont développé des systèmes ingénieux, non pas pour combattre cette nature, mais pour vivre en harmonie avec elle. Et puis, il est venu un temps, il y a à peine un siècle au regard de cette histoire, où l'homme s'est positionné comme s'autorisant à puiser, sans retenue, dans le grand réservoir de la nature qu'il pensait à sa disposition et inépuisable.

Aujourd'hui, cette nature nous force à plus de respect, nous oblige à amorcer une « re-considération », une « re-connaissance », une « re-naissance » qui doit en réalité devenir la nouvelle marche à suivre pour rester dans le cadre de ce qui nous a été donné comme liberté : utiliser notre génie humain à l'adaptation de nos civilisations à leur environnement. Les savoir-faire humains deviennent alors une part de culture, une part de patrimoine, au même titre que la nature elle-même, et en harmonie avec elle : la création des paysages est issue de ces processus. M. Niek Hazendonk nous a à ce sujet invités à réfléchir à notre responsabilité en tant que « consommateurs de paysages ».

Il a été dit également que l'idée de valorisation et d'aménagement du paysage urbain ou rural renvoie très vite à une perception visuelle. Je vois là aussi, dans cette perception visuelle, la connaissance de l'identité d'un espace. C'est pourquoi, en tant qu'urbaniste et responsable de l'aménagement des territoires, il est primordial de s'attacher à favoriser cette lisibilité, à favoriser la qualité des usages, et de permettre une juxtaposition concertée des séquences publiques/privées, pour aller vers une nouvelle cohérence. Cette démarche concertée et citoyenne doit être la nôtre.

« La dimension spatiale des droits humains », thème de notre symposium, doit effectivement, et de façon urgente, être replacée au centre des préoccupations de l'aménagement du territoire et cela passe par une réconciliation avec nos paysages, une reconnaissance possible grâce à une identité retrouvée. Alors seulement, nous pourrons poser des politiques territoriales.

Ce vaste chantier sera peut-être rendu plus facile et moins utopique qu'il ne semble, parce que le monde d'aujourd'hui – et quand je parle d'aujourd'hui, je parle de ce mardi 14 octobre 2008 – peut créer, dans une forme de chaos, l'opportunité d'une reconstruction plus pertinente et plus juste.

En effet, je suis étonné que nous n'ayons pas évoqué, pendant ce symposium, la gigantesque crise financière mondiale qui est en train de balayer les fondements de nos modèles inébranlables de développement économique. Force est de constater que la dimension humaine avait bien disparue de ces modèles, où les mots « réseaux » et « compétitivité » constituaient la base de notre vocabulaire.

Alors revient cette interrogation lancinante « *after the party ?* ». Ce temps est révolu, ou pour le moins profondément remis en cause. Deux possibilités

s'ouvrent à nous : la première s'exprime dans les craintes du Congrès mondial de la nature – dont le dernier jour de session a lieu ce mardi à Barcelone – qui pressent dans la crise financière le risque de voir l'environnement devenir une victime collatérale. Crainte légitime quand on voit qu'on est capable de soulever des montagnes financières pour sauver des banques, alors que les mêmes montagnes suffiraient à éradiquer la pauvreté des pays du Sud pour plusieurs décennies. La seconde possibilité consiste à réconcilier l'être humain et son environnement dans un contexte économique certainement très différent, voire bâti sur de nouvelles bases. Beaucoup de concepts sont à repenser, à inventer. Ainsi que nous l'a dit M<sup>me</sup> Ruzan Alaverdyan, il nous faut retrouver une véritable harmonie entre l'homme et la nature. C'est peut-être le moment comme le rappelait M. Marc Pallemarts de revenir aux fondamentaux des quatre objectifs qui couvrent les dimensions du développement durable, dimensions de fait des droits humains et qui concernent le droit des générations futures. M. Suren Ohanyan nous disait fort justement que l'être humain se doit d'être créateur et de se poser les vraies questions, à savoir si ce que nous appelons le progrès est positif ou non, si c'est à la nature de s'adapter à nous, ou à nous de nous adapter à la nature. Voilà des vraies questions pour une réflexion renouvelée afin que, comme nous l'a suggéré M<sup>me</sup> Cristina Storelli, le paysage urbain devienne un paysage humain.

Permettez-moi de revenir sur une idée développée lors de notre dernière session à Saint-Pétersbourg et qui veut que « au regard de l'histoire, c'est toujours à la difficulté d'adaptation que nous devons la disparition des civilisations ».

Voilà le défi et l'opportunité d'un nouvel humanisme, d'une nouvelle « renaissance », y compris pour les paysages dont M. Jean-François Seguin rappelait qu'ils constituent 100 % de nos territoires, et pour lesquels il est urgent de renforcer les liens avec l'aménagement de ces territoires. Insuffisamment visible, y compris dans les instances du Conseil de l'Europe, même si ce symposium tend à prouver le contraire. Espérons qu'il y ait une suite à cette prise de conscience.

Que va-t-il se passer « *after the party* » ? Le pari est ambitieux, certes ; utopique ? Pourquoi pas ? M<sup>me</sup> Cristina Storelli nous invite à la recherche d'une nouvelle dimension, invitation à laquelle nous pouvons tous répondre. La dimension mystique est sans doute présente car, croyant ou non, nous

pouvons penser, avec certains philosophes et penseurs du XX<sup>e</sup> siècle, que la spiritualité du XXI<sup>e</sup> veut peut-être simplement aller vers la réconciliation de l'être humain avec la création initiale, retrouver la conscience de son rôle de gardien du « grand théâtre de la vie », évoqué avec justesse par M<sup>me</sup> Maguelonne Déjeant-Pons en introduction de ce symposium.

Ce souhait peut et doit nous être inspiré, ici, à Erevan, par la forte présence symbolique du Mont Ararat à nos pieds. Merci à l'Arménie, et à sa culture multimillénaire qui a, de toute évidence, inspiré notre symposium.

### **15. Symposium international de la CEMAT sur une approche globale pour un développement territorial durable et équilibré du continent européen**



Organisé par le Conseil de l'Europe – Secrétariat de la CEMAT, Division du patrimoine culturel, du paysage et de l'aménagement du territoire – en coopération avec le ministère du Développement régional et de la construction d'Ukraine.

*(Actes publiés dans la série « Aménagement du territoire européen et paysage » du Conseil de l'Europe, n° 92, 2010)*

**Lieu :** Kiev, Ukraine

**Date :** 12 juin 2009

#### *Objectifs*

Le symposium a eu pour objet d'examiner comment l'aménagement du territoire est un instrument clé pour le développement durable et une gouvernance effective, afin de promouvoir le développement socio-économique équilibré des régions, l'amélioration de la qualité de la vie, une gestion responsable du paysage et des valeurs naturelles et culturelles, la protection de l'environnement, et l'utilisation rationnelle du territoire. Il a permis de faire des propositions en vue de la 15<sup>e</sup> session de la Conférence du Conseil de l'Europe des ministres responsables de l'aménagement du territoire (CEMAT), qui se tiendra en 2010 en Fédération de Russie sur le thème : « Les enjeux du futur : le développement territorial durable du continent européen dans un monde en mutation ».

### *Conclusions*

*Rapporteur : Maciej Borsa, Ecole des sciences économiques de Varsovie (SGH), Représentant de la Pologne auprès du Comité des hauts fonctionnaires de la CEMAT.*

Le titre de notre symposium, « Une approche globale du développement spatial durable du continent européen », reflète notre conviction – qui s’inscrit désormais dans les missions des spécialistes de l’aménagement du territoire – que les citoyens européens ont droit à un territoire durable. Nous avons examiné cette question lors de deux séances thématiques, la première axée sur les défis auxquels nous devons réagir, la seconde concentrée sur les approches que nous devons appliquer.

Le thème dominant de ces deux séances, et de la troisième, qui clôturait le symposium, était que seule une gouvernance éclairée appliquant une approche globale pouvait assurer la durabilité souhaitée du territoire. Nous sommes convaincus que cette durabilité est un droit pour nos citoyens et, en tant que spécialistes de l’aménagement du territoire, nous sommes résolus à le leur garantir.

Mais le droit à un territoire durable, comme tous les autres droits fondamentaux, suppose aussi des devoirs. Tout avantage procuré aux citoyens exige en effet une certaine contrepartie. Peut-on faire usage d’actifs sans redevance ? Que savons-nous de ces flux ? Nos citoyens sont-ils suffisamment formés et informés pour répondre aux exigences d’une gestion durable du territoire, mettre en valeur des ressources ou enfin les utiliser ou en tirer profit ?

La volonté, la capacité et la préparation de la société à faire usage de ses droits à un territoire durable sont, semble-t-il, un élément clé de l’approche globale souhaitable de l’aménagement du territoire. Compte tenu de l’esprit du temps, nous essayons de faire en sorte que nos plans et nos procédures ne soient pas soumis à des restrictions trop grandes. Nous nous concentrons davantage sur les limites et les réglementations à cet égard. Les décisions finales en matière territoriale n’entrent pas dans notre champ de compétences. Elles sont par ailleurs incertaines (elles ne peuvent pas être prévues avec précision) et pour la plupart fondées sur de nombreuses décisions partielles prises par des personnes diverses. Le résultat final est donc le fruit des décisions partielles d’un nombre inconnu de « petits décisionnaires ». Il est

difficile de dire que ces décisions sont planifiées dans le cadre d'un schéma officiel ou du plan d'aménagement. Nous ne savons même pas si tous ces « petits décisionnaires » savent qu'ils ont pris des décisions d'aménagement importantes, voire qu'ils ont participé au processus de développement du territoire. Il s'agit d'acteurs inconscients dans l'espace territorial.

On peut donc en conclure très simplement que pour parvenir à une gestion durable du territoire, mettre en œuvre une gouvernance plus éclairée ou faire en sorte que l'approche de la planification soit plus globale, nous devons commencer par informer et sensibiliser les citoyens, et en premier lieu afin qu'ils comprennent que ce problème est important. Il faut ensuite leur apprendre les principes de base qui leur permettront d'obtenir des résultats positifs. En tant que spécialistes de l'aménagement du territoire, nous devons éduquer les citoyens en axant nos efforts sur la formation et l'éducation aux comportements en matière d'aménagement du territoire. Cela signifie que nous avons besoin de nouveaux emplois davantage tournés vers les préoccupations du public et la concrétisation des objectifs en matière territoriale : modérateurs, facilitateurs du débat public, etc. Des emplois différents de ceux des spécialistes des Systèmes d'information géographique (SIG). En fait, les emplois susceptibles de développer dans ces domaines sont probablement plus nombreux que ceux ayant trait à la planification « pure ».

Au cours de la deuxième séance de notre symposium, de nombreux exemples positifs de l'engagement social dans les processus d'aménagement du territoire ont été présentés et mentionnés, prouvant ainsi que la participation volontaire des citoyens au développement territorial durable est possible. Nous devons cependant élaborer, voire perfectionner, les modèles d'une telle participation, ce qui pourrait être une tâche énorme pour les individus et les organisations professionnelles, aux niveaux national et européen.

La première étape en la matière consiste à définir les défis. Cette tâche a été l'objet d'une séance thématique de notre symposium. Nous pouvons à cet égard nous appuyer sur la vaste expérience du Conseil de l'Europe, de certains pays et de l'Union européenne. Nous pouvons aussi nous inspirer de la Recommandation Rec(2002)<sup>1</sup> du Comité des Ministres sur les Principes directeurs pour le développement territorial durable de la CEMAT, du Schéma de développement de l'espace communautaire (SDEC), des rapports « Régions 2020 » et « Barca » et du résultat final de la consultation publique

sur le Livre vert sur la cohésion territoriale. Ce processus de consultation montre en particulier que nous sommes encore loin d'une approche globale de l'aménagement du territoire et que celle-ci n'est pas encore profondément ancrée dans nos politiques, notamment au niveau transnational. Il y a plusieurs années, il semblait que la « territorialité » était un pilier prometteur des politiques de l'Union européenne, s'ajoutant aux facteurs de la cohésion économique et sociale, relativement mieux connus et stables. Mais nous ne disposons toujours pas d'une interprétation commune du sens donné à la « territorialité ». S'agit-il de quelque chose de « spatial » au sens le plus large du terme ou seulement (comme cela est parfois perçu) une manière de faire coïncider des statistiques économiques et sociales ? Nous devons préciser le sens de certains mots clés afin que toutes les parties prenantes aient le même degré d'interprétation. Ce point a été précisé lors du débat d'aujourd'hui.

Le mot « global » est un autre de ces mots clés. Concerne-t-il chaque secteur ? L'ensemble du territoire ? Quel sens lui donner ? Avons-nous une interprétation commune de ces termes fondamentaux ? Nous pouvons observer de nombreuses politiques « globales » qui sont fragmentées, vouées à des « îlots » territoriaux, c'est-à-dire des parties isolées d'un territoire plus vaste. Pouvons-nous accepter divers degrés de « globalité » ? Est-il judicieux que des politiques « très » globales coexistent avec d'autres, d'un niveau de globalité moindre ? Peut-être devrions-nous définir des exigences minimales et des niveaux souhaitables ? Nous devrions y travailler, afin que nos politiques soient mieux ciblées et plus opérationnelles. Elles doivent être plus efficaces et appliquées territorialement (pour la plupart, elles sont à l'heure actuelle définies en termes trop généraux).

Le troisième thème qui doit être mentionné en conclusion concerne la façon de concilier les objectifs à court et à long terme du développement territorial. Ou, plus généralement, comment atteindre les objectifs et appliquer les meilleures pratiques pour y parvenir ? Réponse : par une gouvernance innovante. On passe donc imperceptiblement de la « planification territoriale » à la « gouvernance territoriale », parfois dénommée « gestion territoriale ». Quelle est la différence entre la planification et la gestion de l'espace ?

Gestion et gouvernance couvrent des notions plus larges que la planification. On peut utiliser la définition classique de la gestion pour des applications économiques non liées à l'aménagement du territoire. Dans ce sens, la gestion

comprend la planification, l'organisation, la motivation et le contrôle. On peut supposer qu'un tel contenu à caractère général s'appliquera à la gestion de l'espace territorial. Il ressort notamment de cette définition classique que la planification fait partie de la gestion, et non l'inverse.

Cette conclusion est peut-être désormais une évidence pour chacun de nous. Mais il n'y a pas si longtemps, dans de nombreux pays de l'Europe de l'Est, la planification englobait et chapeautait la gestion et la gouvernance. La planification était en effet le dogme, qui s'imposait dans tous les domaines. Dans nombre de ces pays, la transformation du modèle de la planification territoriale qui se produit actuellement en Europe rencontre davantage de résistance que dans d'autres pays. Pour de nombreux spécialistes (et simples acteurs) de la planification territoriale, il est difficile de comprendre et d'admettre que la planification n'est qu'un outil de gouvernance.

En revanche, ceux qui ne participent pas directement aux processus de développement territorial ont associé la « planification territoriale » avec la période de la « planification centrale » dans leurs pays. Ils ont le sentiment que la planification est un héritage du passé qui doit être profondément et rapidement supprimé. Dans ce contexte, les spécialistes de l'aménagement du territoire dans les pays post-soviétiques ont une tâche supplémentaire lorsqu'ils se livrent à des activités de sensibilisation du public, celle de convaincre que la planification territoriale existe encore, et que nous devons élaborer des plans d'aménagement pour des territoires dépendants des marchés comme nous élaborons des plans d'activité pour des entreprises publiques ou privées.

Il est très important pour l'avenir que nous disposions de telles méthodes et que nous essayions de les mettre en œuvre, ce qui a été évoqué aujourd'hui dans de nombreuses interventions. Le programme ukrainien pour les villes et les programmes prévus pour augmenter les capacités et les compétences des spécialistes de l'aménagement territorial et d'autres sont à cet égard pertinents. Nous devons accroître nos connaissances et les capacités professionnelles. Passer de la « planification » à la « gouvernance » n'est pas une chose aisée. Il est plus facile de faire des déclarations que de mettre en œuvre les changements nécessaires. Or savoir n'est pas forcément pouvoir. Qui nous appuiera et qui fera obstruction ? Sommes-nous prêts à bâtir une

coalition en faveur de la « nouvelle gouvernance territoriale » ? Ou sommes-nous simplement des lutteurs isolés voués à l'échec ?

C'est pourquoi nous devons informer les citoyens des droits et des obligations que suppose la gestion durable du territoire, et leur expliquer que ce n'est pas un dû mais quelque chose qui peut être réalisé grâce aux efforts communs et incessants des innombrables acteurs concernés. Il s'agit là, semble-t-il, de la règle de base de l'approche globale de la planification.



## **VI. Glossaire du développement territorial CEMAT**

*Le Glossaire du développement territorial CEMAT a été présenté à la 14<sup>e</sup> session de la Conférence du Conseil de l'Europe des ministres responsables de l'aménagement du territoire à Lisbonne (Portugal), les 26 et 27 octobre 2006.*

*La 15<sup>e</sup> CEMAT a pris note que le Glossaire du développement territorial CEMAT a été publié en français et en anglais aux Editions du Conseil de l'Europe (série Territoire et paysage, n° 2, 2007), qu'il est présenté sur le site internet de la CEMAT, qu'il est déjà traduit en bulgare, croate, hongrois, italien, macédonien, roumain, serbe, et qu'il est en cours de traduction vers d'autres langues - [www.coe.int/CEMAT/fr](http://www.coe.int/CEMAT/fr) (Glossaire du développement territorial / Versions linguistiques). Les acteurs concernés ont été invités à utiliser le glossaire dans les travaux menés en matière d'aménagement du territoire aux niveaux international et national.*

## **Présentation**

Un certain nombre d'expressions spécifiques sont fréquemment employées dans la plupart des pays européens dans le domaine des politiques de développement territorial. Certaines sont des expressions professionnelles traditionnelles, d'autres ont récemment fait leur apparition dans le vocabulaire des spécialistes, surtout par le biais de l'élaboration et de la publication de la Recommandation Rec(2002)1 du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe sur les Principes directeurs pour le développement territorial durable du continent européen (PDDTDCE-CEMAT) ou du Schéma de développement de l'espace communautaire (SDEC). Le rôle du *Glossaire du développement territorial CEMAT* est de donner une définition de ces expressions, ainsi que des explications concernant leur emploi et leur évolution récente.

Le glossaire est destiné à un large éventail de responsables, de professionnels et de représentants de la société civile intéressés à différents niveaux par la politique d'aménagement du territoire et les activités connexes. Il doit servir à clarifier le sens de concepts largement employés dans ce domaine.

Les concepts ou expressions présentés dans le glossaire comprennent chacun une définition, suivie généralement de commentaires en italiques donnant des détails sur leur origine, leur contexte, leur évolution ou leurs implications politiques. Sous sa forme actuelle, le glossaire ne peut être considéré comme un produit « fini ». D'autres concepts et expressions pourraient le compléter

à l'avenir en fonction de demandes spécifiques et de l'évolution des activités de développement spatial.

## **Liste des concepts et expressions contenus dans le glossaire**

Accessibilité  
Aménagement des villes et des campagnes  
Aménagement du paysage  
Aménagement du territoire  
Approche globale de l'aménagement du territoire  
Cohésion territoriale  
Conception urbanistique  
Connectivité  
Conurbation  
Coopération territoriale  
Coopération transfrontalière, transnationale, interrégionale  
Développement endogène  
Développement régional / aménagement du territoire (au niveau régional)  
Développement rural  
Développement territorial  
Développement territorial durable  
Développement territorial, politique de développement territorial  
Développement urbain  
Ecosystème urbain  
Etudes d'impact territorial  
Eurocorridor  
Evaluation de durabilité  
Evaluation de l'impact sur l'environnement  
Evaluation stratégique de l'impact environnemental  
Friche industrielle  
Gestion de bassin fluvial  
Gestion des terres (aménagement foncier)  
Gestion intégrée du littoral  
Gestion urbaine  
Gouvernance territoriale  
Itinéraires culturels  
Niveau administratif  
Niveau politique  
Parc d'activités tertiaires

Partenariat / coopération  
Partenariat public-privé  
Partenariats ville-campagne  
Paysage  
Planification de l'affectation des sols, zonage  
Planification environnementale  
Planification intégrée  
Planification participative  
Planification physique  
Pôle de développement rural  
Politique du paysage  
Potentiel territorial  
Projets de développement territorial  
Région  
Région métropolitaine / zone métropolitaine  
Région urbaine fonctionnelle  
Régions désavantagées (défavorisées)  
Régions périphériques  
Rénovation urbaine / régénération urbaine / revitalisation urbaine /  
réhabilitation urbaine / restauration urbaine  
Risque naturel / catastrophe naturelle  
Risque technologique  
Services publics  
Structure spatiale polycentrique / aménagement polycentrique du territoire  
Structures urbaines / structures de l'habitat  
Suburbanisation  
Technopôle / centre technologique / parc technologique / parc scientifique  
Urbanisation  
Urbanisation tentaculaire  
Urbanisme  
Villes-portes  
Zone laissée à l'abandon  
Zone rurale / campagne  
Zone urbaine  
Zones périurbaines

## **VII. Programme de la 15<sup>e</sup> session de la CEMAT**

**15<sup>e</sup> session de la Conférence du Conseil de l'Europe  
des ministres responsables de l'aménagement du territoire  
(CEMAT/Conseil de l'Europe)**

*« Les enjeux du futur :  
le développement territorial durable du continent européen  
dans un monde en mutation »*

et

**40<sup>e</sup> anniversaire de la CEMAT**

**Moscou, Fédération de Russie, 8-9 juillet 2010**

**8 juillet 2010**

**8.30 – 9.30** Enregistrement des participants

**9.30 – 11.00** **15<sup>e</sup> session de la Conférence du Conseil de l'Europe des  
ministres responsables de l'aménagement du territoire**  
Hymne du Conseil de l'Europe et hymne national de la  
Fédération de Russie

**SESSION D'OUVERTURE**

**9.30 – 9.40** Discours d'ouverture de **M. Thorbjørn Jagland**, Secrétaire  
Général du Conseil de l'Europe

**9.40 – 9.50** *Election du président de la 15<sup>e</sup> session de la CEMAT et  
adoption de l'ordre du jour [15 CEMAT(2010)1]*

Discours de bienvenue de **M. Viktor Basargin**, ministre du  
Développement régional de la Fédération de Russie

Allocution de bienvenue au nom du Président de la Fédération  
de Russie **M. Dmitry Medvedev**

*Message lu par M. Viktor Basargin, ministre du Dévelop-  
pement régional de la Fédération de Russie*

Allocution de bienvenue au nom du Premier ministre de la  
Fédération de Russie, **M. Vladimir Putin**

*Message lu par M. Viktor Basargin, ministre du Dévelop-  
pement régional de la Fédération de Russie*

Allocution de **M. Dmitry Kozak**, Premier ministre adjoint de la Fédération de Russie

Allocution de bienvenue au nom du président du Conseil de la Fédération de l'Assemblée fédérale de la Fédération de Russie, **M. Sergey Mironov**

*Message lu par M<sup>me</sup> Svetlana Orlova, vice-présidente du Conseil de la Fédération de l'Assemblée fédérale de la Fédération de Russie*

Allocution de bienvenue au nom du Président de la Douma d'Etat de l'Assemblée fédérale de la Fédération de Russie, M. Boris Gryzlov

*Message lu par M<sup>me</sup> Galina Izotova, première vice-présidente du Comité des affaires de la Fédération et des politiques régionales de la Douma d'Etat de l'Assemblée fédérale de la Fédération de Russie*

Rapport de **M. Viktor Basargin**, ministre du Développement régional de la Fédération de Russie

Allocution de **M. Nexhati Jakupi**, représentant de la présidence du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe

Allocution de **M. Alekseil Lotman**, représentant de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, président de la Commission de l'environnement, de l'agriculture et des questions territoriales de l'APCE

Allocution de **M. Apolonio Ruiz-Ligero**, gouverneur adjoint de la Banque de développement du Conseil de l'Europe

Allocution de **M<sup>me</sup> Anne-Marie Chavanon**, présidente de la Commission du développement territorial durable, Conférence des OING du Conseil de l'Europe

**11.00 – 11.15** *Photo de famille*

**11.15 – 11.30** Pause café

**11.30 – 14.00** **Session de travail I – présentation générale des activités**  
**M. Sergey Yurpalov**, vice-ministre du Développement régional de la Fédération de Russie, président du Comité des hauts fonctionnaires de la CEMAT

Mise en œuvre des Principes directeurs pour le développement territorial durable du continent européen, de la Déclaration de Ljubljana sur la dimension territoriale du développement durable, et de la Déclaration de Lisbonne sur des réseaux pour le développement territorial durable du continent européen: des ponts à travers l'Europe

***Niveau national***

Rapports nationaux (15 CEMAT(2010)2)

Synthèse des rapports nationaux (15 CEMAT(2010)3)

***Niveau international***

Rapport d'activité CEMAT (15 CEMAT(2010)4)

Glossaire CEMAT du développement territorial durable (15 CEMAT(2010)5)

***Niveaux transnational, transfrontalier et interrégional:***

*Le « Réseau paneuropéen des régions modèles CEMAT (régions d'innovation) »*

***Interventions des ministres / chefs de délégation***

- **M<sup>me</sup> Dagnija Stake**, ministre du Développement régional et du Gouvernement local, Lettonie  
« Un aménagement du territoire durable pour le futur ! »
- **M. Vardan Vardanyan**, ministre du Développement urbain, Arménie  
« L'aménagement du territoire – l'architecture d'un environnement humain harmonieux »
- **M<sup>me</sup> Guri Ulltveit-Moe**, directeur général adjoint, Département de l'aménagement du territoire, Norvège  
« L'aménagement du territoire et le paysage dans le processus de réforme et des priorités du Conseil de l'Europe »

***Discussion***

**14.00 – 15.30**

Déjeuner offert par le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe aux chefs de délégation

Déjeuner offert aux autres participants par le ministère de Développement régional de la Fédération de Russie

**15.30 – 17.30**      **Session de travail II – présentation de la déclaration, discussion et adoption**

**Présentation du projet de Déclaration de Moscou**  
« *Les enjeux du futur : le développement territorial durable du continent européen dans un monde en mutation* »  
(15 CEMAT (2010) 8)

**M. Sergey Yurpalov**, vice-ministre du Développement régional de la Fédération de Russie, président du Comité des hauts fonctionnaires de la CEMAT

***Interventions des ministres / chefs de délégation***

- **M. Neoklis Sylikiotis**, ministre de l'Intérieur, Chypre  
« Développement territorial durable de Chypre dans un monde en mutation »
- **M. Roko Žarnić**, ministre de l'Environnement et de l'Aménagement du territoire, Slovénie  
« Les réponses de la politique d'aménagement du territoire pour un développement durable, équilibré et solidaire du continent européen » – M. Petr Osvald, vice-ministre du Développement régional de la République tchèque
- **M. Arunas Zabulenas**, vice-ministre, ministère de l'Environnement de la Lituanie
- **M. Péter Szaló**, secrétaire d'Etat pour le développement régional et la construction, ministère du Développement national et de l'Economie, Hongrie  
« Préparation de la politique de développement territorial pour les nouveaux défis en Hongrie »
- **M. Jarosław Pawłowski**, sous-secrétaire d'Etat au ministère du Développement régional, Pologne
- **M<sup>me</sup> Maria Kaltsa**, secrétaire générale, ministère de l'Environnement, de l'Energie et du Changement climatique, Grèce  
« Energie verte et développement – perspectives pour le territoire de la Grèce »

- **M. Harald Dossi**, directeur général de la Division pour la coordination, Chancellerie fédérale, Autriche  
« Les nouveaux défis pour le développement territorial durable et leurs effets concernant la CEMAT »
- **M. Vitor Manuel Marques Campos**, directeur général, Direction générale pour l'aménagement du territoire et le développement urbain, au nom du ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du territoire, Portugal  
« Les enjeux du futur et le développement territorial durable du continent européen dans un monde en mutation : la perspective du Portugal »
- **M. Manfred Sinz**, directeur général adjoint, ministère fédéral du Transport, de l'Habitat et des Affaires urbaines, Allemagne
- **M<sup>me</sup> Ulla Koski**, directrice de l'aménagement du territoire, ministère de l'Environnement, Finlande
- **M. Bart Vink**, directeur adjoint, ministère de l'Habitat, de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement, Pays-Bas

## 16.00 – 16.30

Pause café

### *Discussion*

- **M. Jean-François Seguin**, président de la Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage
- **M. Marco Keiner**, directeur de la Division de l'environnement, de l'habitat et de la gestion du sol, CEENU  
« Les défis du futur: le développement spatial durable dans la région CEENU »
- **M. Wladyslaw Piskorz**, chef d'unité, Direction générale de la politique régionale (DG REGIO), Commission européenne  
« La cohésion territoriale: un nouvel objectif de l'Union européenne »

- **M. Dinos, M. Michaelides**, président de la 11<sup>e</sup> CEMAT
- **M. Enrico Buergi**, ancien président de la Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage

**Adoption de la Déclaration**

**19.00 – 20.00**      **Cérémonie de célébration du 40<sup>e</sup> anniversaire de la CEMAT**

**20.00 – 22.00**      Dîner de gala pour les participants, offert par offert par le ministre du Développement régional de la Fédération de Russie

**9 juillet 2010**

**9.30 – 11.30**      **Session de travail III – présentation des résolutions n<sup>os</sup> 1 et 2, et discussion**

**Présentation des projets de Résolution n<sup>os</sup> 1 et 2**

**M. Sergey Yurpalov**, vice-ministre du Développement régional de la Fédération de Russie, président du Comité des hauts fonctionnaires de la CEMAT

- **Projet de Résolution n<sup>o</sup> 1** : « La contribution des biens essentiels à un développement territorial durable du continent européen »  
(15 CEMAT(2010)6)
- **Projet de Résolution n<sup>o</sup> 2** : « La Charte paneuropéenne du patrimoine rural: pour un développement territorial durable »  
(15 CEMAT(2010)7)

**Interventions des ministres / chefs de délégation**

- **M. Ioan Andreica**, secrétaire d'Etat, ministère du Développement régional et du Tourisme, Roumanie  
« L'accessibilité aux services d'intérêt général et la cohésion territoriale »

- **M. José Luis Paz**, conseiller de l'ambassade d'Espagne à Moscou, ministère de l'Environnement et des Affaires rurales et marines, Espagne
- **M. Jean-Claude Sinner**, conseiller du Gouvernement, Département de l'aménagement du territoire, ministère du Développement durable et des Infrastructures, Luxembourg
- **M. Robert Bechina**, chef de la délégation du Forum européen de coordination pour le Plan d'action du Conseil de l'Europe 2006-2015 pour les personnes handicapées (CAHPAH)  
« Intégration des personnes handicapées au moyen de l'aménagement du territoire »

#### *Discussion*

- **M<sup>me</sup> Maria Ulfvarson Östlund**, chef de section, ministère de l'Environnement, Suède
- **M. Pierre Dartout**, délégué interministériel à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (DATAR), ministère de l'Espace rural et de l'Aménagement du territoire (MERAT), France

*Présentation du Projet de Résolution n° 3* sur l'organisation de la 16<sup>e</sup> session de la Conférence du Conseil de l'Europe des ministres responsables de l'aménagement du territoire (15 CEMAT(2010)9)

**Discours de M. Sergey Yurpalov**, vice-ministre du Développement régional de la Fédération de Russie, président du Comité des hauts fonctionnaires de la CEMAT

#### *Interventions des ministres / chefs de délégation*

#### *Discussion*

#### **Adoption des Résolutions**

**11.00 – 11.30** Pause café

**11.30 – 12.30** Session de clôture

*Discours de clôture* au nom de **M. Thorbjørn Jagland**,  
Secrétaire Général du Conseil de l'Europe

*Discours de clôture* au nom de **M. Viktor Basargin**, ministre  
du Développement régional de la Fédération de Russie

**12.00 – 13.00**

**Conférence de presse**

**13.00 – 14.30**

Déjeuner offert par le ministre du Développement régional de  
la Fédération de Russie



## **VIII. Liste des documents**

<b>Reference / Référence</b>	<b>Title/Titre</b>
15 CEMAT(2010) Final 1 E <i>15 CEMAT(2010) Final 1 F</i>	Agenda <i>Ordre du jour</i>
15 CEMAT(2010) Final 2 Bil.	National reports <i>Rapports nationaux</i>
15 CEMAT(2010) Final 3 E <i>15 CEMAT(2010) Final 3 F</i>	Synthesis of national reports <i>Synthèse des rapports nationaux</i>
15 CEMAT(2010) Final 4 E <i>15 CEMAT(2010) Final 4 F</i>	CEMAT report of activities 2006-2010 <i>Rapport d'activité CEMAT 2006-2010</i>
15 CEMAT(2010) Final 5 E <i>15 CEMAT(2010) Final 5 F</i>	CEMAT glossary <i>Glossaire CEMAT</i>
15 CEMAT(2010) Final 6 E <i>15 CEMAT(2010) Final 6 F</i>	Resolution No 1 <i>Résolution n° 1</i>
15 CEMAT(2010) Final 7 E 15 CEMAT(2010) Final 7 F	Resolution No 2 <i>Résolution n° 2</i>
15 CEMAT(2010) Final 8 E <i>15 CEMAT(2010) Final 8 F</i>	Declaration <i>Déclaration</i>
15 CEMAT(2010) Final 9 E <i>15 CEMAT(2010) Final 9 F</i>	Resolution No 3 <i>Résolution n° 3</i>
15 CEMAT(2010) Final 10 E  <i>15 CEMAT(2010) Final 10 F</i>	Report of the Minister for Regional development of the Russian Federation, Viktor F. Basargin, for the 15th CEMAT of the Council of Europe  <i>Rapport du ministre du Développement régional de la Fédération de Russie, Viktor Basargin, pour la 15<sup>e</sup> CEMAT du Conseil de l'Europe</i>
15 CEMAT(2010) Final 11 E <i>15 CEMAT(2010) Final 11 F</i>	40th anniversary report of CEMAT <i>Rapport du 40<sup>e</sup> anniversaire de la CEMAT</i>
15 CEMAT(2006) Final 12 E <i>15 CEMAT(2006) Final 12 F</i>	List of participants <i>Liste des participants</i>
15 CEMAT(2006) Final 13 E <i>15 CEMAT(2006) Final 13 F</i>	List of documents <i>Liste des documents</i>

<p>Council of Europe series European spatial planning and landscape, No. 87, 2008</p> <p><i>Série Aménagement du territoire européen et paysage du Conseil de l'Europe, n° 87, 2008</i></p>	<p>International CEMAT Symposium on the Accessibility and Attractiveness of Rural and Landlocked Areas: Sustainable Transport and Services of General interest, organised by the Council of Europe – CEMAT secretariat, Cultural Heritage, Landscape and Spatial Planning Division – in cooperation with the Ministry of Urban and Spatial Planning of the Principality of Andorra, Andorra la Vella, Andorra, 25-26 October 2007</p> <p><i>Symposium international de la CEMAT sur l'accessibilité et l'attractivité des territoires ruraux et enclavés : transports durables et services d'intérêt général », organisé par le Conseil de l'Europe – Secrétariat de la CEMAT, Division du patrimoine culturel, du paysage et de l'aménagement du territoire – en coopération avec le ministère de l'Urbanisme et de l'Aménagement du territoire de la principauté d'Andorre, Andorre-la-Vieille, principauté d'Andorre, 25-26 octobre 2007</i></p>
<p>Council of Europe series European spatial planning and landscape, No. 90, 2010</p> <p><i>Série Aménagement du territoire européen et paysage du Conseil de l'Europe, n° 90, 2010</i></p>	<p>International CEMAT Symposium on Challenges and Strategies for Metropolises and Metropolitan Regions, in a Context of Growing Globalisation with Regard to Economic, Social, Environmental and Cultural Development, organised by the Council of Europe – CEMAT secretariat, Cultural Heritage, Landscape and Spatial Planning Division – in cooperation with the Ministry of Regional Development of the Russian Federation, St Petersburg, Russian Federation, 26-27 June 2008</p> <p><i>Symposium international de la CEMAT sur « Défis et stratégies pour les métropoles et régions métropolitaines », organisé par le Conseil de l'Europe – Secrétariat de la CEMAT, Division du patrimoine culturel, du paysage et de l'aménagement du territoire – en coopération avec le ministère du Développement régional de la Fédération de Russie, Saint-Petersbourg, Fédération de Russie, 26-27 juin 2008</i></p>

<p>Council of Europe series European spatial planning and landscape, No. 91, 2010</p> <p><i>Série Aménagement du territoire européen et paysage du Conseil de l'Europe, n° 91, 2010</i></p>	<p>International CEMAT Symposium on the Spatial Dimension of Human Rights: for a New Culture of Territory, organised by the Council of Europe – CEMAT secretariat, Cultural Heritage, Landscape and Spatial Planning Division – in co-operation with the Ministry of Urban Development of Armenia, Yerevan, Armenia, 13-14 October 2008</p> <p><i>Symposium international de la CEMAT sur la dimension spatiale des droits humains : pour une nouvelle culture du territoire, organisé par le Conseil de l'Europe – Secrétariat de la CEMAT, Division du patrimoine culturel, du paysage et de l'aménagement du territoire – en coopération avec le ministère du Développement urbain de l'Arménie, Erevan, Arménie, 13-14 octobre 2008</i></p>
<p>Council of Europe series European spatial planning and landscape, No. 92, 2010</p> <p><i>Série Aménagement du territoire européen et paysage du Conseil de l'Europe, n° 92, 2010</i></p>	<p>International CEMAT Symposium on a Comprehensive Approach to Balanced Sustainable Spatial Development of the European Continent, organised by the Council of Europe – CEMAT secretariat, Cultural Heritage, Landscape and Spatial Planning Division – in co-operation with the Ministry of Regional Development and Construction of Ukraine, Kyiv, Ukraine, 12 June 2009</p> <p><i>Symposium international de la CEMAT sur une approche globale pour un développement territorial durable et équilibré du continent européen, organisé par le Conseil de l'Europe – Secrétariat de la CEMAT, Division du patrimoine culturel, du paysage et de l'aménagement du territoire – en coopération avec le ministère du Développement régional et de la Construction d'Ukraine, Kiev, Ukraine, 12 juin 2009</i></p>
<p>Council of Europe series Territory and Landscape, No 3, 2010</p> <p><i>Série Territoire et paysage du Conseil de l'Europe, n° 3, 2010</i></p>	<p>Council of Europe Conference of Ministers responsible for Spatial/ Regional Planning (CEMAT) – Basic texts 1970-2010</p> <p><i>Conférence du Conseil de l'Europe des ministres responsables de l'aménagement du territoire (CEMAT) – Textes fondamentaux 1970-2010</i></p>

## **IX. Liste des participants**

## ALLEMAGNE

### **Chef de délégation :**

M. Manfred SINZ, chef de division, Division de l'aménagement du territoire, du développement urbain et de l'habitat, ministère fédéral des Transports, de l'Habitat et du Développement urbain, Krausenstrasse 17-20, D – 10117 BERLIN

Tél: +49 30 2008 6020 – Fax: +49 30 2008 6149

Courriel: manfred.sinz@bmvbs.bund.de

M<sup>me</sup> Katharina ERDMENGER, chef de division, Division de l'aménagement du territoire, du développement urbain et de l'habitat, ministère fédéral des Transports, de l'Habitat et du Développement urbain, Krausenstrasse 17-20, D – 10117 BERLIN

Tél: +49 30 2008 6140 – Fax: +49 30 2008 6149

Courriel: katharina.erdmenger@bmvbs.bund.de

## ARMÉNIE

### **Chef de délégation :**

M. Vardan VARDANYAN, ministre du Développement urbain, ministère arménien du Développement urbain, 3 Government House, Republic Square, AR – 0010 EREVAN

Tél: +374 10 589 080 – Fax: +374 10 52 32 00

Courriel: info@mud.am

M<sup>me</sup> Ruzan ALAVERDYAN, vice-ministre du Développement urbain, ministère arménien du Développement urbain, 3 Government House, Republic Square, AR – 0010 EREVAN

Tél: +374 10 56 01 45 – Fax: +374 10 52 32 00

Courriel: ruzan\_a@yahoo.com

M. Armen AGANESYAN, conseiller auprès du ministre du Développement urbain, ministère arménien du Développement urbain, 3 Government House, Republic Square, AR – 0010 EREVAN

Tél: +374 10 589 080 – Fax: +374 10 523 200

Courriel: info@mud.am

## AUTRICHE

### **Chef de délégation :**

M. Harald DOSSI, Division de la coordination, Chancellerie fédérale,  
Ballhausplatz 2, A – 1014 VIENNE  
Tél: +43 1 53115 2354  
Courriel : harald.dossi@bka.gv.at

M. Dominik DITTRICH, Direction de l'aménagement du territoire et de la  
politique régionale, Gouvernement de Basse-Autriche, Landhausplatz 1,  
A – 3109 SANKT PÖLTEN  
Tél: +43 2 742 90 05 14905 – Fax: +43 2 742 90 05 14170  
Courriel : dominik.dittrich@noel.gv.at

M. Michael ROTH, Haut fonctionnaire, Division IV/4: Coordination de  
l'aménagement du territoire et de la politique régionale, Chancellerie  
fédérale, Ballhausplatz 2, A – 1014 VIENNE  
Tél: +43 1 531 15 2931 – Fax: +43 1 53109 2931  
Courriel : michael.roth@bka.gv.at

## BELGIQUE

### **Chef de délégation :**

M. Bert SCHOOF, ministre conseiller, ambassade de Belgique, Ul. Malaya  
Moltchanovka, 7, RU – 121069 MOSCOU  
Tél: +7 495 780 03 34 – Fax: +7 495 780 03 32  
Courriel : bert.schoofs@diplobel.fed.be

M. Guy TROUVEROY, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du  
Royaume de Belgique, ambassade de Belgique, Ul. Malaya Moltchanovka, 7,  
RU – 121069 MOSCOU  
Tél: +7 495 780 03 34 – Fax: +7 495 780 03 32

## BULGARIE

### **Chef de délégation :**

M<sup>me</sup> Youlia IONEVA, expert gouvernemental, Coordination européenne des  
relations publiques et des analyses, ministère du Développement régional et  
des Travaux publics, 17-19 Kiril i Methodii Street, BG – 1202 SOFIA  
Tél: +359 2 9405 455 – Fax: +359 2 987 25 17  
Courriel : jioneva@mrbb.government.bg

## **CROATIE**

### **Chef de délégation :**

M. Antun HERCEG, attaché, ambassade de la République de Croatie en  
Fédération de Russie, Korobenikov pereulok 16/10, RU – 119034 MOSCOU

## **CHYPRE**

### **Chef de délégation :**

M. Neoklis SYLIKIOTIS, ministre de l'Intérieur, ministère de l'Intérieur,  
Demosthenis Severis Avenue, CY – 1453 NICOSIE

Tél: +357 22 86 76 06 – Fax: +357 22 67 67 09

Courriel: mhadjida@tph.moi.gov.cy

M<sup>me</sup> Markella HADJIDA, urbaniste, Direction de l'urbanisme et de  
l'habitat, ministère de l'Intérieur, Diagorou Avenue 27, CY – 1454  
NICOSIE

Tél: +357 22 40 82 00 – Fax: +357 22 40 82 68

Courriel: mhadjida@tph.moi.gov.cy

## **DANEMARK**

### **Chef de délégation :**

M. Per CARLSEN, ambassadeur du Danemark, ambassade du Danemark en  
Fédération de Russie, Prechistensky Pereulok 9, RU – 119034 MOSCOU

Tél: +7 495 642 68 00 – Fax: +7 495 775 01 93

Courriel: svetum@um.dk

M. Jens THOMSEN, ministre conseiller, ambassade du Danemark en  
Fédération de Russie, Prechistensky Pereulok 9, RU – 119034 MOSCOU

Tél: +7 495 642 68 00 – Fax: +7 495 775 01 93

Courriel: svetum@um.dk

M. Ulrik BIRK-PETERSEN, premier secrétaire, ambassade du Danemark  
en Fédération de Russie, Prechistensky Pereulok 9, RU – 119034 MOSCOU

Tél: +7 495 642 68 00 – Fax: +7 495 775 01 93

Courriel: svetum@um.dk

## ESPAGNE

### **Chef de délégation :**

M. José Luis PAZ, conseiller auprès de l'ambassade d'Espagne en Fédération de Russie, ministère de l'Environnement, de l'Espace rural et de la Mer, Ul. Bolshaya Nikitskaya 50/8, RU – 121069 MOSCOU

Tél: +7 495 956 31 45 – Fax: +7 495 956 63 42

Courriel: consej@co.ru

## ESTONIE

### **Chef de délégation :**

M. Siim KRISPIN, troisième secrétaire, ambassade d'Estonie en Fédération de Russie, Malyi Kislovskper.5, RU – 125009 MOSCOU

Tél: +7 495 737 3640 – Fax: +7 495 737 3646

Courriel: siim.krispin@mfa.ee

## FÉDÉRATION DE RUSSIE

### **Chef de délégation :**

M. Viktor BASARGIN, président de la Conférence du Conseil de l'Europe des ministres responsables de l'aménagement du territoire (CEMAT), ministre russe du Développement régional, 10/23 Sadovaya Samotechnaya, RU – 127994 MOSCOU

M. Sergueï Yurevitch YURPALOV, président du Comité des hauts fonctionnaires de la CEMAT, vice-ministre du Développement régional, building 1, 10/23 Sadovaya Samotechnaya Street, RU – 127994 MOSCOU  
Tél: +7 495 694 11 31 ; +7 495 980 25 44 ; ext. 20018 – Fax: +7 495 650 19 90  
Mobile : 8 903 296 36 19

Courriel: sergey.yurpalov@minregion.ru; nona.lomiya@minregion.ru; nonal86@mail.ru

M. Iouri BERESTNEV, directeur de la Direction des relations internationales et de la coopération transfrontalière, ministère russe du Développement régional, Building 2, 8 Stroitelei Street, MOSCOU

Tél: +7 495 980 25 47 ; ext. 35000 – Fax: +7 495 930 23 72

Courriel: yuri.berestnev@minregion.ru ; nona.lomiya@minregion.ru ; nonal86@mail.ru

M. Mikhaïl VINOGRADOV, directeur adjoint, Direction des relations internationales et de la coopération transfrontalière, ministère russe du Développement régional, Building 1, 10/23 Sadovo-Samotechnaya Ulitsa, RU – 127994 MOSCOU

Courriel: Mikhail.Vinogradov@minregion.ru

M<sup>me</sup> Elena SADOVNIKOVA, expert, ministère russe des Affaires étrangères, ul. Zorge 2, Apt 44, RU – 23308 MOSCOU

Tél/Fax: +7 499 195 82 65

Courriel: e.sadovnikova@list.ru

M<sup>me</sup> Olga SMIRNOVA, directrice, Directions de la planification stratégique et du développement régional, ministère russe du Développement régional, Building 1 10/23 Sadovaya Samotechnaya Street, MOSCOU

Tél: +7 495 980-25-47 – Fax: +7 495 650-13-10

Courriel: Olga.Smironova@minregion.ru; 7823091@bk.ru

M. Igor MOZGO, chef de la Division de la coopération interrégionale multilatérale, Service des relations avec les sujets de la Fédération de Russie, le Conseil de l'Europe, le Parlement et les ONG, ministère des Affaires étrangères, 32/34 Smolenskaya Sennaya Sq., RU – MOSCOU

Tél: +796 236 22 774

Courriel: IMozgo@mid.ru

M<sup>me</sup> Nona LOMIYA, expert principal, Département de l'aménagement du territoire et du développement régional du ministère russe du Développement régional, secrétaire de délégation, ministère du Développement régional, Building 1, 10/23 Sadovaya-Samotechnaya Street., RU – 103051 MOSCOU

Tél: + 7 495 980 25 47; Mobile: +7 926 775 55 55 – Fax: 7 495 650-13-10

Courriel: Nona.Lomiya@minregion.ru; nonal86@mail.ru

## **FINLANDE**

### **Chef de délégation :**

M<sup>me</sup> Ulla KOSKI, directrice, Aménagement du territoire, Direction de l'environnement bâti, ministère de l'Environnement, Boîte postale 35, FIN – 00023 GOUVERNEMENT

Tél: +358-50 300 6358

Courriel: ulla.koski@ymparisto.fi

M<sup>me</sup> Marja KOSKELA, deuxième secrétaire, ambassade de Finlande en Fédération de Russie, Kropotkinsky Pereulok 15-17, RU – 119034 MOSCOU, Russie

Tél: +7 495 787 4174 – Fax: +7 495 232 5596

Courriel: marja.koskela@formin.fi

M. Jussi RAUTSI, conseiller, Direction de l'environnement bâti, ministère de l'Environnement, Boîte postale 35, FIN – 00023 GOUVERNEMENT

Tél: +358-50 3715694 – Fax: + 358 9 16 03 93 65

Courriel: jussi.rautsi@ymparisto.fi

## **FRANCE**

### **Chef de délégation :**

M. Pierre DARTOUT, délégué interministériel, Délégation à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (DATAR), ministère de l'Espace rural et de l'Aménagement du territoire (MERAT), 8, rue de Penthièvre, F – 75008 PARIS Cedex

Tél: +33 1 40 65 11 07 – Fax: + 33 1 40 65 12 45

Courriel: pierre.dartout@datar.gouv.fr

M. Didier MICHAL, haut fonctionnaire, Délégation à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (DATAR), ministère de l'Espace rural et de l'Aménagement du territoire (MERAT), 8, rue de Penthièvre, F – 75008 PARIS Cedex

Tél: + 33 1 40 65 12 75 – Fax: +33 1 40 65 12 19

Courriel: Didier.michal@datar.gouv.fr

## **GRÈCE**

### **Chef de délégation :**

M<sup>me</sup> Maria KAL TSA, secrétaire générale, Direction de l'aménagement régional et du développement urbain, ministère de l'Environnement, de l'Energie et du Changement climatique, 17, Amaliados Street, GR – 11523 ATHENES

Tél: +30 697 800 698 – Fax: +30 210 64 52 537

M. Evangelos GOUNTANIS, urbaniste, Direction de l'aménagement du territoire et du développement urbain, ministère de l'Environnement, de l'Energie et du Changement climatique, 17, Amaliados Street, GR – 11523 ATHENES  
Tél: +30 210 64 42 917 – Fax: +30 210 64 58 690  
Courriel: e.gountanis@dxor.minenv.gr

## **HONGRIE**

### **Chef de délégation :**

M. Péter SZALÓ, secrétaire d'Etat, secrétariat d'Etat au Développement régional et à la Construction, ministère du Développement et de l'Economie, Honvéd. U. 13-15, HU – BUDAPEST 1055  
Tél: +36 1 795 5011 – Fax: +36 1 79 50 689  
Courriel: peter.szalo@nfgm.gov.hu

M<sup>me</sup> Erzsébet MAGO, chef du Département de l'aménagement du territoire et de la gestion urbaine, ministère du Développement national et de l'Economie, Honvéd U. 13-15, HU – BUDAPEST 1055  
Tél: +36 1 441 7750 – Fax: +36 1 441 7742  
Courriel: erzsebet.mago@nfgm.gov.hu

M. Geza TOMPAI, chef du Département de l'aménagement du territoire et de la gestion urbaine, ministère du Développement national et de l'Economie, Honvéd U. 13-15, HU – BUDAPEST 1055  
Tél: +36 1 795 5026 – Fax: +36 1 795 0690  
Courriel: geza.tompai@nfgm.gov.hu

M. Sekeresh FERENZ, colonel de police 1re classe, conseiller, représentant du ministère de l'Intérieur, József Attila utca 2-4, H – 1903 BUDAPEST  
Tél/Fax: +36 1 441 1000

## **IRLANDE**

M. Philip M.C. DONAGH, ambassadeur, ambassade d'Irlande en Fédération de Russie, Grokholski Pereulok 5, RU – 129010 MOSCOU  
Tél: +7 495 93 75 911  
Courriel: carol.toolan@gmail.com

## ITALIE

### **Chef de délégation :**

M<sup>me</sup> Loredana CAPPELLONI, directrice, Direction des infrastructures,  
ministère des Infrastructures et des Transports, Via Nomentana 2,  
IT – 00161 ROME

Tél: +39 6 4412 6308 – Cell.: +39 3351 253 500

Courriel: loredana.cappelloni@mit.gov.it

M. Giuseppe IZZO, haut fonctionnaire, Direction des infrastructures,  
ministère des Infrastructures et des Transports, Via Nomentana, 2,  
IT – 00161 ROME

Tél: +39 6 44123479 – Fax: +39 6 44122328

Courriel: giuseppe.izzo@mit.gov.it

## LETTONIE

### **Chef de délégation :**

M<sup>me</sup> Dagnija STAKE, ministre, ministère du Développement régional  
et des collectivités locales, Lacpleša street 27, LV – 1011 RIGA

Tél: +371 6 77 704 28 – Fax: +371 6 77 704 79

Courriel: Inguna.Urtane@raplm.gov.lv ; linda.tilta@raplm.gov.lv

M<sup>me</sup> Alda NIKODEMUSA, chef de la Division de l'aménagement régional,  
Direction de l'aménagement du territoire, ministère du Développement  
régional et des collectivités locales, Lacpbesa Street 27, LV – 1011 RIGA

Tél: +371 6 77 704 23 – Fax: +371 6 77 704 79

Courriel: alda.nikodemusa@raplm.gov.lv

M<sup>me</sup> Inguna URTANE, directrice, Direction de l'aménagement du territoire,  
ministère du Développement régional et des collectivités locales,  
Lacpbesa street 27, LV – 1011 RIGA

Tél: +371 6 77 703 56 – Fax: +371 6 77 704 79

Courriel: Inguna.Urtane@raplm.gov.lv

M<sup>me</sup> Evita VITOLA, chef de cabinet, ministère du Développement régional  
et des Collectivités locales, Lacpbesa street 27, LV – 1011 RIGA

Tél: +371 6 77 70402 – Fax: +371 6 77 704 79

Courriel: evita.vitola@raplm.gov.lv

## **“L'EX-RÉPUBLIQUE YUGOSLAVE DE MACÉDOINE”**

### **Chef de délégation :**

M. Nexhati JAKUPI, ministre de l'Environnement et de l'Aménagement du territoire, Ul. Goce Delcev bb- MRTV, MK – 1000 SKOPJE

M<sup>me</sup> Danica PAVLOVSKA, chef de service, ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du territoire, Bul. Gocedelčev 66,  
MK – 1000 SKOPJE

Tél: +389 2 3251507 – Fax: +389 2 30 611 52

Courriel: cigipavlovska@yahoo.com ; d.pavlovka@moepp.gov.mk

M. Ognen APOSTOLSKI, directeur général, Agence de l'aménagement du territoire, Plostad Makedonia b.b., MK – 1000 SKOPJE

Tél: +389 2 3227 244 – Fax: +389 2 3227 244

Courriel: Mortega@mma.es

M<sup>me</sup> Dusica TRPCEVSKA-ANGJELKOVIK, chef de service, Agence de l'aménagement du territoire, Plostad Makedonia b.b., MK – 1000 SKOPJE

Tél: +389 2 3227 244 – Fax: +389 2 3227 244

Courriel: d.trpcevska@app.gov.mk

## **LITUANIE**

### **Chef de délégation :**

M. Arunas Remigijus ZABULENAS, vice-ministre,  
ministère de l'Environnement, Jakšto 4/9, LT – 01105 VILNIUS

Tél: +370 52 66 34 86 – Fax: +370 52 66 36 65

Courriel: a.zabulen@am.lt

M. Jonas JAKAITIS, directeur, Direction de l'aménagement du territoire, du développement urbain et de l'architecture, ministère de l'Environnement, Jakšto 4/9, LT – 01105 VILNIUS

Tel: +370 52 66 36 08 – Fax: +370 52 66 36 67

Courriel: j.jakaitis@am.lt

## LUXEMBOURG

### **Chef de délégation :**

M. Jean-Claude SINNER, premier conseiller de gouvernement,  
Département de l'aménagement du territoire, ministère du Développement  
durable et des Infrastructures, 1 rue Plébiscite, L – 2341 LUXEMBOURG  
Tél: +352 2478 6916 – Fax: +352 24 87 3506  
Courriel: jean-claude.sinner@mat.etat.lu

## MOLDOVA

### **Chef de délégation :**

M. Andrei NEGUTA, ambassadeur, ambassade de Moldova en Fédération  
de Russie, Kuznetskii Most Street, 18, RU – 103031 MOSCOU  
Tél: +7 095 924 53 53, 924 63 42 – Fax: +7 095 924 95 90  
Courriel: moldemb@online.ru

## NORVÈGE

### **Chef de délégation :**

M<sup>me</sup> Guri ULLTVEIT-MOE, directrice générale adjointe, Direction de  
l'aménagement régional, ministère de l'Environnement, Boîte Postale 8013  
Dep., N – 0030 OSLO  
Tél: +47 22 24 59 00 – Fax: +47 22 24 27 59  
Courriel: gmo@md.dep.no

M. Hans Jacob NEUMANN, directeur général adjoint, section information  
et analyses en matière d'aménagement du territoire, ministère de  
l'Environnement, Boîte Postale 8013 Dep., N – 0030 OSLO  
Tél: +47 22 24 59 10 – Fax: +47 22 24 27 59  
Courriel: hjn@md.dep.no

M. Bjørn Casper HORGEN, directeur général adjoint, Direction de  
l'aménagement régional, ministère de l'Environnement, Boîte Postale 8013  
Dep., N – 0030 OSLO  
Tél: +47 22 24 59 09 – Fax: +47 22 24 27 59  
Courriel: bch@md.dep.no

M. Audun MOFLAG, conseiller principal, Direction de l'aménagement régional, ministère de l'Environnement, Boîte Postale 8013 Dep., Myntgt. 2, N – 0030 OSLO  
Tél: +47 22 24 59 00 – Fax: +47 22 24 27 59  
Courriel: amo@md.dep.no

## **PAYS-BAS**

### **Chef de délégation :**

M. Bart VINK, directeur général adjoint, Direction de l'aménagement du territoire, ministère de l'Habitat, de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement, Rijnstraat 8, Boîte Postale 20951, 2500 EZ, LA HAYE  
Tél: +31 6 15017850 – Fax: +31 70 339 3087  
Courriel: bart.vink@minvrom.nl

M<sup>me</sup> Louisa CRIJNS-TAN, responsable des politiques, ministère de l'Habitat, de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement, Rijnstraat 8, Boîte Postale 20951, 2500 EZ, LA HAYE  
Tél: +31 70 3390 221 – Fax: +31 70 3391 306  
Courriel: Louisa.Tan@minvrom.nl

## **POLOGNE**

### **Chef de délégation :**

M. Olgierd DZIEKONSKI, chef de délégation, vice-ministre, ministère des Infrastructures,  
4/6 Chałubiński Street, PL – 00-928 VARSOVIE  
Tél: +48 22 630 10 00

M. Jarosław PAWŁOWSKI, sous-secrétaire d'Etat, ministère du Développement régional, Wspólna St. 2/4, PL – 00-926 VARSOVIE  
Tél: +48 22 461 33 88  
Courriel: magdalena.derlatka@mrr.gov.pl

M. Piotr ZUBER, directeur, Direction de la coordination des politiques structurelles, ministère du Développement régional, Wspólna St. 2/4, PL – 00-926 VARSOVIE  
Tél: +48 22 461 39 07 – Fax: +48 22 461 32 63  
Courriel: piotr.zuber@mrr.gov.pl

M<sup>me</sup> Elzbieta SZELINSKA, conseillère, ministère des Infrastructures,  
4/6 Chałubiński Street, PL – 00-928 VARSOVIE  
Tél: +48 22 630 10 00

M<sup>me</sup> Emilia MALAK, expert principal, Direction de la coordination des  
politiques structurelles, ministère du Développement régional,  
Wspólna St. 2/4, PL – 00-926 VARSOVIE  
Tél: +48 22 461 35 91 – Fax: +48 22 461 32 63  
Courriel: emilia.malak@mrr.gov.pl

## **PORTUGAL**

### **Chef de délégation :**

M. Vitor Manuel MARQUES CAMPOS, directeur général, Direction  
générale de l'aménagement du territoire et du développement urbain,  
ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du territoire,  
Campo Grande 50, P – 1749 014 LISBONNE  
Tél: +351 21 782 50 08/09 – Fax: +351 21 782 50 03  
Courriel: dirgeral@dgotdu.pt

M<sup>me</sup> Maria José FESTAS, ancienne présidente du CHF-CEMAT, conseillère  
principale, Direction générale de l'aménagement du territoire et du  
développement urbain, ministère de l'Environnement et de l'Aménagement  
du territoire, Campo Grande 50, P – 1749 014 LISBONNE  
Tél: +351 21 782 5011 – Fax: +351 21 782 50 03  
Courriel: gabdg@dgotdu.pt

## **RÉPUBLIQUE SLOVAQUE**

### **Chef de délégation :**

M. Rastilav MOGTO, troisième secrétaire de l'ambassade de Slovaquie  
en Fédération de Russie, 17/19, ulitsa Yuliusa Fuchika,  
RU – 123056 MOSCOU

## RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

### **Chef de délégation :**

M. Petr OSVALD, vice-ministre du Développement régional, ministère tchèque du Développement régional, Staroměstské nám.6,  
CZ – 11015 PRAGUE 1

Tél: +420 224 861 111 – Fax: +420 224 861 333

M<sup>me</sup> Hana ZIMOVA, administrateur, Direction de l'aménagement du territoire, ministère tchèque du Développement régional, Staroměstské Náměstí 6, CZ – 11015 PRAGUE 1

Tél: +420 224 86 23 82

Courriel: Hana.Zimova@mmr.cz

M. Petr LEPESKA, administrateur, Service de l'aménagement des villes et des campagnes, ministère du Développement régional, Staroměstské Náměstí 6, CZ – 11015 PRAGUE 1

Tél: +420 224 862 306

Courriel: petr.lepeska@mmr.cz

## ROUMANIE

### **Chef de délégation :**

M. Ioan ANDREICA, secrétaire d'Etat, ministère du Développement régional et du Tourisme, Str Apolodor 17, Iatura N, sector 5,  
RO – 050741 BUCAREST

Tél: +40 372 114 537 – Fax: +40 372 114 538

Courriel: ioan.andreica@mdrt.ro

M. Radu NECSULIU, conseiller, Direction générale du développement territorial, ministère du Développement régional et du Tourisme, Str Apolodor 17, Iatura N, sector 5, RO – 050741 BUCAREST

Tél: +40 372 114 560 – Fax: +40 372 114 560

Courriel: radu.necsuliu@mdrt.ro

## ROYAUME-UNI

### **Chef de délégation :**

M. Damion POTTER, ambassade du Royaume-Uni en Fédération de Russie, 10, Smolenskaya Naberezhnaya, RU – 121099 MOSCOU

Tél: +7 495 956 74 53 – Fax: +7 495 956 74 80

Courriel: Damion.Potter@fco.gov.uk

## SERBIE

### **Chef de délégation :**

M. Srdjan JOVICIC, chef de cabinet du ministre, ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du territoire, Nemanjina 11, RS – 11000 BELGRADE

Tél: +38 111 36 17 717 – Fax: +38 111 36 17 722

Courriel: srdjan.jovicic@ekoplan.gov.rs

M. Nebojsa JANJIC, ministre délégué, Service de l'urbanisation, de l'aménagement du territoire et du logement, ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du territoire, Omladinskih brigada 1, RS – 11070 BELGRADE

Tél: +38 111 31 31 355 – Fax: +38 111 31 31 355

Courriel: nebojsa.janjic@ekoplan.gov.rs

## SLOVÉNIE

### **Chef de délégation :**

M. Roko ŽARNIČ, ministre, Cabinet des ministres, ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du territoire, Dunajska 48, SI – 1000 LJUBLJANA

Tél: +386 1 478 7406

Courriel: igor.lakota@gov.si

M<sup>me</sup> Tanja BOGATAJ, directrice générale adjointe, Direction de l'aménagement du territoire, ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du territoire, Dunajska 48, SI – 1000 LJUBLJANA

Tél: +386 1 478 7012

Courriel: majda.lovrencic@gov.si

M<sup>me</sup> Margarita JANČIČ, ancienne présidente du CHF-CEMAT, secrétaire, Direction de l'aménagement du territoire, ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du territoire, Dunajska 21, SI – 1000 LJUBLJANA

Tél: +386 1 478 7024 – Fax: +386 1 478 7426

Courriel: margarita.jancic@gov.si

## SUÈDE

### **Chef de délégation :**

M<sup>me</sup> Maria ULFVARSON ÖSTLUND, chef de division,  
ministère de l'Environnement, SE – 103 33 STOCKHOLM  
Tél: +46 8 405 22 74 ; Mob +46 73 815 2274 – Fax: +46 8 14 09 87  
Courriel : maria.ulfvarson-ostlund@environment.ministry.se

## UKRAINE

### **Chef de délégation :**

M. Yatsiuk VIACHESLAV, ambassadeur consulaire de l'ambassade  
d'Ukraine en Fédération de Russie,  
Leontievskiy Lane, RU – 103009 MOSCOU  
Tél: +7-95-2291079 – Fax: +7-95-9248469  
Courriel :emb\_ru@mfa.gov.ua; ukreml@online.ru

M. Taras KRYVONOS, premier secrétaire d'ambassade,  
ambassade d'Ukraine en Fédération de Russie, 18, Leontievskiy Lane,  
RU – 103009 MOSCOU  
Tél: +7-95-2291079 – Fax: +7-95-9248469  
Courriel :emb\_ru@mfa.gov.ua; ukreml@online.ru

M. Vyacheslav TOLKOVANOV, conseiller auprès du Vice-Premier ministre  
d'Ukraine pour les questions relatives à la politique régionale, secrétariat du  
cabinet des ministres, Gouvernement d'Ukraine, 5/7 Hrushevskogo Street,  
UKR – 01001 KYIV  
Tél: + 38 044 2567332 – Fax: +38 095 3130279  
Courriel : tolkovanov@hotmail.com

## OBSERVATEURS

### SAINT- SIÈGE

M. Antonio MENNINI, nonce apostolique, nonciature apostolique  
en Fédération de Russie, Vadkovsky per. 7/37, 127055 MOSCOU,  
Fédération de Russie  
Tél: +7 495 726 59 30 – Fax: +7 495 726 5932  
Courriel : nuntius@inbox.ru

M. Andrey IGNATYEV, professeur, université d'Etat de Sciences humaines,  
Vadkovsky per. 7/37, 127055 MOSCOU  
Tél: +7 495 726 59 30 – Fax: +7 495 726 5932  
Courriel: nuntius@inbox.ru

### **COMITÉ DES MINISTRES**

M. Nexhati JAKUPI, ministre de l'Environnement et de l'Aménagement  
du territoire, Ul. Goce Delcev bb- MRTV MK - 1000 SKOPJE

### **ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE**

M. Aleksei LOTMAN, chef de la délégation de l'APCE, Lossiplats 1a,  
EE – 15165 TALLINN  
Tél: +372 631 6393 – Fax: +372 631 6394  
Courriel: aleksei.lotman@riigikogu.ee

### **BANQUE DE DÉVELOPPEMENT DU CONSEIL DE L'EUROPE**

M. Apolonio RUIZ LIGERO, chef de délégation, vice-gouverneur, Banque  
de développement du Conseil de l'Europe, 55 avenue Kléber,  
F – 75116 PARIS  
Tél: +33 1 47 55 55 48 – Fax: +33 1 47 55 37 39  
Courriel: chantal.guillet@coebank.org

### **COMMISSION EUROPÉENNE**

M. Władysław PISKORZ, chef d'unité, Direction générale de la politique  
régionale, Commission européenne, SM1 4/16, BE – 1049 BRUXELLES  
Tél: +32 2 29 88 639  
Courriel: wladyslaw.piskorz@ec.europa.eu

M<sup>me</sup> Valentina CHAPLINSKAÏA, administrateur de projet du Service  
de la coopération UE-Russie de la Délégation de la Commission européenne  
auprès de la Russie

### **BANQUE EUROPÉENNE POUR LA RECONSTRUCTION ET LE DÉVELOPPEMENT (BERD)**

M. Bruno BALVANERA, chef du développement régional, Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), 6 Gasheka str., Ducat Place III, 2nd floor, RU – 125047 MOSCOU  
Tél: +7 495 787 11 11 – Fax: +7 495 787 11 22  
Courriel: BalvaneB@ebrd.com

### **BANQUE EUROPÉENNE D'INVESTISSEMENT (BEI)**

M. Philippe SZYMCZAK, chef de délégation, chef de division, Banque européenne d'investissement, opérations en dehors de l'UE, Service de prêts aux pays voisins et pays partenaires, 100 boulevard Konrad Adenauer, L – 2950 LUXEMBOURG  
Tél: +352 4379 8 6577 – Fax: +352 4379 6 74 95  
Courriel: szymczak@eib.org

### **COMMISSION ÉCONOMIQUE DES NATIONS UNIES POUR L'EUROPE (CEENU)**

M. Marco KEINER, directeur, Division de l'environnement, du logement et de l'aménagement du territoire et CEENU, Palais des Nations, Office 334, CH – 1211 GENEVE 10  
Tél: +41 22 91 72 370  
Courriel: marco.keiner@unece.org

### **PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT (PNUE)**

M. Alexander GUDYMA, chef du bureau de Moscou du PNUE, 9, Leontyevsky side-Street, RU – 125009 MOSCOU  
Tél: +7 495 787 2156/54 – Fax: +7 495 787 7763  
Courriel: gudyma.unep@undp.ru

### **VISIONS ET STRATÉGIES POUR LA MER BALTIQUE (VASAB)**

M. Talis LINKAITS, chef du secrétariat VASAB – Visions et stratégies pour la mer Baltique (VASAB), Elizabetes Str. 19, LV – 1010 RIGA  
Tél: +371 67350630 – Fax: +371 67350626  
Courriel: info@vasab.org

## **CONFÉRENCE DU CONSEIL DE L'EUROPE SUR LA CONVENTION EUROPÉENNE DU PAYSAGE (CDPATEP)**

M. Jean-François SEGUIN, président de la Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage, chef du Bureau des paysages et de la publicité, ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer, Arche sud,

F – 92055 LA DEFENSE CEDEX

Tél: +33 1 40 81 34 48

Courriel: Jean-francois.Seguin@developpement-durable.gouv.fr

## **FORUM EUROPÉEN DE COORDINATION POUR LE PLAN D'ACTION DU CONSEIL DE L'EUROPE POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES 2006-2015 (CAHPAH)**

M. Robert BECHINA, expert, chef de délégation, Forum européen de coordination pour le Plan d'action du Conseil de l'Europe pour les personnes handicapées 2006-2015 (CAHPAH), Direction générale de la cohésion sociale, Agora, F – 67075 STRASBOURG CEDEX

Tél: +43 17 11 00 63 21 – Fax: +43 66 48 14 51 83

Courriel: robert.bechina@bmask@gv.at

## **ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES**

### **COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL DURABLE DE LA CONFÉRENCE DES OING DU CONSEIL DE L'EUROPE**

M<sup>me</sup> Anne-Marie CHAVANON, présidente de la commission du développement territorial durable de la Conférence des OING du Conseil de l'Europe, FIHUAT/COFUAT, 15 rue Falguière, F – 75015 PARIS

Tél: + 33 1 77 49 76 80 / Mob: +33 6 60 76 86 14 – Fax: + 33 1 40 40 70 74

E-mail: amchavanon@yahoo.fr

### **CONSEIL EUROPÉEN DES URBANISTES (CEU)**

M. Luc-Emile BOUCHE-FLORIN, président d'honneur du CEU et expert délégué auprès de la CEMAT et du Conseil de l'Europe, Conseil européen des urbanistes (CEU), 9, rue de Limoges, F – 78000 VERSAILLES

Tél: +33 1 39 02 35 30 – Fax: +33 1 39 02 73 77

Courriel: boucheflorin@urban-concept.eu

M. Konstantin ANANITCHEV, expert CEU, Scherbakovkaya St.32/7  
Apt. 288, RU – 105318 MOSCOU  
Courriel : konstantin-ananichev@yandex.ru

## **EXPERTS Du CONSEIL DE L'EUROPE**

M. Jean-Claude ROUARD, expert du Conseil de l'Europe, 6 rue d'Auxois,  
F – 58800 CORBIGNY  
Tél: +33 3 86 20 01 67 – Fax: +33 3 86 20 01 67  
Courriel : jc.rouard@orange.fr

M. Henri SMETS, président, Association pour le développement du droit  
et de l'économie de l'environnement (ADEDE), 59 rue Erlanger,  
F – 75016 PARIS  
Tél: +33 1 46 51 20 96  
Courriel : henri.smets@smets.com

## **SECRETARIAT GÉNÉRAL Du CONSEIL DE L'EUROPE**

### **SECRETARIAT GÉNÉRAL**

M. Thorbjørn JAGLAND, Secrétaire Général du Conseil de l'Europe

### **CABINET DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL**

M. Gérard STOUDMANN, représentant spécial du Secrétaire Général  
pour les questions organisationnelles et la réforme du Conseil de l'Europe

M. Alexandre GUESSEL, conseiller, Cabinet du Secrétaire Général  
et de la Secrétaire Générale adjointe du Conseil de l'Europe

### **DG IV - ÉDUCATION, CULTURE ET PATRIMOINE, JEUNESSE ET SPORT**

M<sup>me</sup> Gabriella BATTAINI-DRAGONI, directrice générale, Conseil de l'Europe  
F – 67075 STRASBOURG CEDEX  
Tél: +33 3 88 41 21 72 – Fax: +33 3 88 41 27 50  
Courriel : gabriella.battaini-dragoni@coe.int

M. Robert PALMER, directeur, Direction de la culture et du patrimoine culturel et naturel, Conseil de l'Europe, F – 67075 STRASBOURG CEDEX  
Tél: +33 3 88 41 22 50 – Fax: +33 3 88 41 37 83  
Courriel : robert.palmer@coe.int

M<sup>me</sup> Maguelonne DÉJEANT-PONS, secrétaire exécutive de la CEMAT, chef de la Division du patrimoine culturel, du paysage et de l'aménagement du territoire, Conseil de l'Europe, F – 67075 STRASBOURG CEDEX  
Tél: +33 3 88 41 23 98 – Fax: +33 3 88 41 37 51  
Courriel : maguelonne.dejeant-pons@coe.int

M<sup>me</sup> Tania BRAULIO, assistante, Division de l'aménagement du territoire et des paysages, Direction de la culture et du patrimoine culturel et naturel, Conseil de l'Europe, F – 67075 STRASBOURG CEDEX  
Tél: + 33 3 88 41 51 55 – Fax: + 33 3 88 41 37 51  
Courriel : tania.braulio@coe.int

## **PROTOCOLE**

M<sup>me</sup> Isabelle FLECKSTEINER, agent du Protocole, Conseil de l'Europe, F – 67075 STRASBOURG CEDEX  
Tél: +33 3 88 41 24 46 – Fax: +33 3 88 41 27 73  
Courriel : isabelle.flecksteiner@coe.int

## **INTERPRÈTES**

M<sup>me</sup> Amanda BEDDOWS-LARIVIÈRE  
M. Grégoire DEVICTOR  
M. Jan KROTKI  
M. André BERNHARD  
M. Ludovic MARTIN  
M<sup>me</sup> Raphaëla MANNHEIM  
M<sup>me</sup> Elena MOKROUSHINA  
M. Mark BERNARDINI  
M. Ghennadi KISSELEV  
M. Boris GORBENKO  
M. Pavel PALAZHCENKO

## **INVITÉS D'HONNEUR Au 40<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE DE LA CEMAT**

M<sup>me</sup> Ruzan ALAVERDYAN, vice-ministre du Développement urbain,  
ministère arménien du Développement urbain, 3 Government House,  
Republic Square, AR – 0010 Erevan  
Tél: +374 10 56 01 45 – Fax: +374 10 52 32 00  
Courriel: ruzan\_a@yahoo.com

M. Konstantin ANANITCHEV, ancien membre du CHF-CEMAT  
et expert auprès du Conseil de l'Europe, Scherbakovkaya St. 32/7, Apt. 288,  
RU – 105318 Moscou  
Courriel: konstantin-ananichev@yandex.ru

M. Elias BERIATOS, ancien chef de la délégation grecque auprès  
de la CEMAT, 19 Thassou Street, GR – 11257 Athènes  
Tél: +30 210 364 2057 – Mobile: +30 697 221 3604  
Courriel: beriatos@otenet.gr

M. Dusan BLAGANJE, ancien chef de la délégation slovène auprès  
de la CEMAT et expert auprès du Conseil de l'Europe, Dunajska, 4,  
SI – 1000 Ljubljana  
Courriel: dusan.blaganje@guest.arnes.si

M. Ulrich BOHNER, ancien secrétaire exécutif de la CEMAT et secrétaire  
général du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe,  
16, rue de la Nuée Bleue, F – 67000 Strasbourg  
Tél: +33 60 86 207 67  
Courriel: u.bohner@orange.fr

M. Enrico BUERGI, ancien président de la Conférence du Conseil  
de l'Europe sur la Convention européenne du paysage, Casa al Ronco,  
CH – 6654 Cavigliano  
Tél: +41 78 792 04 12 – Fax: +41 31 324 75 79  
Courriel: enrico.buergi@gmx.ch

M. Alexander DROZDOV, professeur, institut de géographie,  
Académie des sciences, 29 Staromonetny pereulok, RU – 119017 Moscou  
Tél./Fax: +7 495 951 90 70 and +7 495 959 00 27 (office);  
Tél: +7 495 930 24 49 ; Mobile: +7 916 597 35 93  
Courriel: drozdov2009@gmail.com ; d-a-v-2008@yandex.ru

M<sup>me</sup> Maria José FESTAS, ancienne présidente du 14<sup>e</sup> CHF-CEMAT, conseillère principale, Direction générale de l'aménagement du territoire et du développement urbain, ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du territoire, Campo Grande 50, P – 1749 014 Lisbonne  
Tél: +351 21 782 50 11 – Fax: +351 21 782 50 03  
Courriel: gabdg@dgotdu.pt

M. Alexander FROLOV, ancien chef de la délégation russe auprès de la CEMAT, Direction principale de l'architecture et de l'urbanisme, Gouvernement de la région de Moscou, Stolesknikov Lane 7, RU – 103031 Moscou  
Courriel: glavarh1@mail.ru

M<sup>me</sup> Ekaterina GOLOULINA, ancienne présidente du CHF-CEMAT, ancienne chef adjointe de la commission de l'industrie et de l'économie du Gouvernement de Saint-Pétersbourg, Administration municipale de Saint-Pétersbourg, RU – 191011 Saint-Pétersbourg  
Courriel: o.rubtsova@cedipt.spb.ru

M<sup>me</sup> Margarita JANČIČ, ancienne présidente du 13<sup>e</sup> CHF-CEMAT, Secrétaire, Direction de l'aménagement du territoire, ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du territoire, Dunajska 21, SI – 1000 Ljubljana  
Tél: +386 1 478 7024 – Fax: +386 1 478 7426  
Courriel: margarita.jancic@gov.si

M. Petr KALIVODA, ancien membre du CHF-CEMAT, Mazurska 522, CZ – 181 00 Prague  
Mobile: +420 731 628 174  
Courriel: kalpet@email.cz

M<sup>me</sup> Marina KULESHOVA, expert auprès de la CEMAT, chef du Département de la gestion des paysages culturels, Institut russe de recherche pour le patrimoine naturel et culturel, 2 Kosmonavtov Street, RU – 129366 Moscou  
Tél: +7 495 686 1319 – Fax: +7 495 686 1324  
Courriel: culturalandscape@mail.ru

M. Dinos M. MICHAELIDES, président de la 11<sup>e</sup> CEMAT, Emmanuel Rhoidi Street, Kirzis Center, Block D, 3rd Floor, Office D.34, Boîte Postale 54246, CY – 3722 Limassol  
Tél: +357 258 711 11 – Fax: +357 253 47 067  
Courriel: dinoslaw@spidernet.com.cy

M. Audun MOFLAG, conseiller principal, Département de l'aménagement régional, ministère de l'Environnement, Boîte postale 8013 Dep., Myntgt. 2, N – 0030 Oslo

Tél: +47 22 24 59 00 – Fax: +47 22 24 27 59

Courriel: amo@md.dep.no

M. Günter MUDRICH, ancien secrétaire exécutif de la Première CEMAT, 40, rue Jeanne d'Arc, F – 67000 Strasbourg

Tel: +33 3 88 45 49 73

M. Hans Jacob NEUMANN, directeur général adjoint, section Information et analyses en matière d'aménagement du territoire, ministère de l'Environnement, Boîte postale 8013 Dep., N – 0030 Oslo

Tél: +47 22 24 59 10 Fax: +47 22 24 27 59

Courriel: hjn@md.dep.no

M<sup>me</sup> Kapka PANTCHEVA, ancien membre du CHF-CEMAT, 14 SV Kiril i Metodii Street, BG – 1202 Sofia

Mobile: +35 9 887969258

Courriel: kapka\_p@yahoo.com ; k.pancheva@mail.bg

M. Jacques ROBERT, Im Schwarzwäldele 15, D – 77654 Offenbourg

Tél: +49 781 250 7000

Courriel: jacques.robert@tersyn.com

M. Jean-Claude ROUARD, expert auprès de la CEMAT, 6 rue d'Auxois, F – 58800 Corbigny

Tél: +33 3 86 20 01 67 – Fax: +33 3 86 20 01 67

Courriel: jc.rouard@orange.fr

M. Claude ROUGEAU, ancien représentant de la FIHUAT auprès du CHF-CEMAT, expert auprès du Conseil de l'Europe, 39 bld. de la Liberté, F – 59000 Lille

Tél: +33 3 20 54 49 01 – Mobile: +33 660 74 70 92

Courriel: claude-rou@orange.fr

M<sup>me</sup> Elena SADOVNIKOVA, ancienne présidente du CHF-CEMAT et expert auprès de la CEMAT, conseiller, ministère des Affaires étrangères, Zorge Str. 2, Appt 44, RU – 123308 Moscou

Courriel: e.sadovnikova@list.ru

M. Jean-François SEGUIN, président de la Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage, chef du Bureau des paysages et de la publicité, ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer, Arche sud, F – 92055 La Défense Cedex  
Tél: +33 1 40 81 34 48

Courriel : Jean-francois.Seguin@developpement-durable.gouv.fr

M<sup>me</sup> Tamara SEMENOVA, expert auprès de la CEMAT, directeur de recherche, Institut russe de recherche sur le patrimoine naturel et culturel, 2 Kosmonavtov Street, RU – 129366 Moscou  
Tél: +7 495 286 1319 – Fax: +7 495 286 1324

Courriel : tams@online.ru

M. Henri SMETS, expert auprès de la CEMAT, président de l'Association pour le développement du droit de l'environnement et de l'économie (ADELE), 59 rue Erlanger, F – 75016 Paris

Tél: +33 1 46 51 20 96

Courriel : henri.smets@smets.com



# Sales agents for publications of the Council of Europe Agents de vente des publications du Conseil de l'Europe

## BELGIUM/BELGIQUE

La Librairie Européenne -  
The European Bookshop  
Rue de l'Orme, 1  
BE-1040 BRUXELLES  
Tel.: +32 (0)2 231 04 35  
Fax: +32 (0)2 735 08 60  
E-mail: info@libeurop.eu  
http://www.libeurop.be

Jean De Lannoy/DL Services  
Avenue du Roi 202 Koningslaan  
BE-1190 BRUXELLES  
Tel.: +32 (0)2 538 43 08  
Fax: +32 (0)2 538 08 41  
E-mail: jean.de.lannoy@dl-servi.com  
http://www.jean-de-lannoy.be

## BOSNIA AND HERZEGOVINA/ BOSNIE-HERZÉGOVINE

Robert's Plus d.o.o.  
Marka Marulića 2/V  
BA-71000, SARAJEVO  
Tel.: + 387 33 640 818  
Fax: + 387 33 640 818  
E-mail: robertsplus@bih.net.ba

## CANADA

Renouf Publishing Co. Ltd.  
22-1010 Polytek Street  
CDN-OTTAWA, ONT K1J 9J1  
Tel.: +1 613 745 2665  
Fax: +1 613 745 7660  
Toll-Free Tel.: (866) 767-6766  
E-mail: order.dept@renoufbooks.com  
http://www.renoufbooks.com

## CROATIA/CROATIE

Robert's Plus d.o.o.  
Marasovičeva 67  
HR-21000, SPLIT  
Tel.: + 385 21 315 800, 801, 802, 803  
Fax: + 385 21 315 804  
E-mail: robertsplus@robertsplus.hr

## CZECH REPUBLIC/ RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

Suweco CZ, s.r.o.  
Klecakova 347  
CZ-180 21 PRAHA 9  
Tel.: +420 2 424 59 204  
Fax: +420 2 848 21 646  
E-mail: import@suweco.cz  
http://www.suweco.cz

## DENMARK/DANEMARK

GAD  
Vimmelskaftet 32  
DK-1161 KØBENHAVN K  
Tel.: +45 77 66 60 00  
Fax: +45 77 66 60 01  
E-mail: gad@gad.dk  
http://www.gad.dk

## FINLAND/FINLANDE

Akateeminen Kirjakauppa  
PO Box 128  
Keskuskatu 1  
FI-00100 HELSINKI  
Tel.: +358 (0)9 121 4430  
Fax: +358 (0)9 121 4242  
E-mail: akatilaus@akateeminen.fi  
http://www.akateeminen.com

## FRANCE

La Documentation française  
(diffusion/distribution France entière)  
124, rue Henri Barbusse  
FR-93308 AUBERVILLIERS CEDEX  
Tél.: +33 (0)1 40 15 70 00  
Fax: +33 (0)1 40 15 68 00  
E-mail: commande@ladocumentationfrancaise.fr  
http://www.ladocumentationfrancaise.fr

Librairie Kléber  
1 rue des Francs Bourgeois  
FR-67000 STRASBOURG  
Tel.: +33 (0)3 88 15 78 88  
Fax: +33 (0)3 88 15 78 80  
E-mail: librairie-kleber@coe.int  
http://www.librairie-kleber.com

## GERMANY/ALLEMAGNE

AUSTRIA/AUTRICHE  
UNO Verlag GmbH  
August-Bebel-Allee 6  
DE-53175 BONN  
Tel.: +49 (0)228 94 90 20  
Fax: +49 (0)228 94 90 222  
E-mail: bestellung@uno-verlag.de  
http://www.uno-verlag.de

## GREECE/GRÈCE

Librairie Kauffmann s.a.  
Stadiou 28  
GR-105 64 ATHINA  
Tel.: +30 210 32 55 321  
Fax: +30 210 32 30 320  
E-mail: ord@otenet.gr  
http://www.kauffmann.gr

## HUNGARY/HONGRIE

Euro Info Service  
Pannónia u. 58.  
PF. 1039  
HU-1136 BUDAPEST  
Tel.: +36 1 329 2170  
Fax: +36 1 349 2053  
E-mail: euroinfo@euroinfo.hu  
http://www.euroinfo.hu

## ITALY/ITALIE

Licosa SpA  
Via Duca di Calabria, 1/1  
IT-50125 FIRENZE  
Tel.: +39 0556 483215  
Fax: +39 0556 41257  
E-mail: licosa@licosa.com  
http://www.licosa.com

## NORWAY/NORVÈGE

Akademika  
Postboks 84 Blindern  
NO-0314 OSLO  
Tel.: +47 2 218 8100  
Fax: +47 2 218 8103  
E-mail: support@akademika.no  
http://www.akademika.no

## POLAND/POLOGNE

Ars Polona JSC  
25 Obrocnow Street  
PL-03-933 WARSZAWA  
Tel.: +48 (0)22 509 86 00  
Fax: +48 (0)22 509 86 10  
E-mail: arspolona@arspolona.com.pl  
http://www.arspolona.com.pl

## PORTUGAL

Livraria Portugal  
(Dias & Andrade, Lda.)  
Rua do Carmo, 70  
PT-1200-094 LISBOA  
Tel.: +351 21 347 42 82 / 85  
Fax: +351 21 347 02 64  
E-mail: info@livrariaportugal.pt  
http://www.livrariaportugal.pt

## RUSSIAN FEDERATION/ FÉDÉRATION DE RUSSIE

Ves Mir  
17b, Butlerova ul.  
RU-101000 MOSCOW  
Tel.: +7 495 739 0971  
Fax: +7 495 739 0971  
E-mail: orders@vesmirbooks.ru  
http://www.vesmirbooks.ru

## SPAIN/ESPAGNE

Díaz de Santos Barcelona  
C/ Balmes, 417-419  
ES-08022 BARCELONA  
Tel.: +34 93 212 86 47  
Fax: +34 93 211 49 91  
E-mail: david@diazdesantos.es  
http://www.diazdesantos.es

## Díaz de Santos Madrid

C/Albasanz, 2  
ES-28037 MADRID  
Tel.: +34 91 743 48 90  
Fax: +34 91 743 40 23  
E-mail: jpinilla@diazdesantos.es  
http://www.diazdesantos.es

## SWITZERLAND/SUISSE

Planetis Sàrl  
16 chemin des Pins  
CH-1273 ARZIER  
Tel.: +41 22 366 51 77  
Fax: +41 22 366 51 78  
E-mail: info@planetis.ch

## UNITED KINGDOM/ROYAUME-UNI

The Stationery Office Ltd  
PO Box 29  
GB-NORWICH NR3 1GN  
Tel.: +44 (0)870 600 5522  
Fax: +44 (0)870 600 5533  
E-mail: book.enquiries@tso.co.uk  
http://www.tsoshop.co.uk

## UNITED STATES and CANADA/ ÉTATS-UNIS et CANADA

Manhattan Publishing Co  
670 White Plains Road  
USA-10583 SCARSDALE, NY  
Tel.: +1 914 271 5194  
Fax: +1 914 472 4316  
E-mail: coe@manhattanpublishing.com  
http://www.manhattanpublishing.com

Council of Europe Publishing/Éditions du Conseil de l'Europe

FR-67075 STRASBOURG Cedex

Tel.: +33 (0)3 88 41 25 81 – Fax: +33 (0)3 88 41 39 10 – E-mail: publishing@coe.int – Website: http://book.coe.int



COUNCIL OF EUROPE    CONSEIL DE L'EUROPE

*Le Conseil de l'Europe regroupe aujourd'hui 47 Etats membres, soit la quasi-totalité des pays du continent européen. Son objectif est de créer un espace démocratique et juridique commun, organisé autour de la Convention européenne des droits de l'homme et d'autres textes de référence sur la protection de l'individu. Créé en 1949, au lendemain de la seconde guerre mondiale, le Conseil de l'Europe est le symbole historique de la réconciliation.*